

Résultats de la recherche "imprimerie" sur la base de données ARIA - État au 06/07/2021

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "imprimerie":

- Contient : imprimerie

Accident

Pollution de la SEINE par une imprimerie

N° 52785 - 18/12/2018 - FRANCE - 91 - CORBEIL-ESSONNES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52785/>



Vers 14h30, un rejet de pigments orange (encre) provenant d'une canalisation appartenant à une imprimerie, reprise en société coopérative (SCOP) depuis 2012, pollue la SEINE sur 1,7 km. Les pompiers mettent en place 2 barrages absorbants et récupèrent des résidus dans la canalisation. Des prélèvements sont effectués en amont, à la source et en aval de la pollution.

Conséquences

L'exploitant communique dans la presse en indiquant le volume d'effluents rejetés (3 m³). Une entreprise spécialisée dépollue le site. Le produit rejeté contient du toluène. Les dégâts sur l'environnement sont importants : berges souillées, résidus sur des cygnes, nécessité de nettoyer des péniches... Sur place, l'inspection des installations classées constate une forte odeur de solvant industriel à proximité du point de rejet des eaux pluviales. Les résultats d'analyses au niveau des captages d'eau potable ne révèlent cependant rien d'anormal.

Causes

Selon les premiers éléments de l'enquête administrative, l'exploitant a réalisé un essai avec un nouveau client nécessitant l'utilisation d'un piquage sous des rotatives. A la fin de l'essai, le bouchon obturant le piquage aurait été oublié laissant le circuit ouvert. De plus, la vanne quart de tour montée en série aurait été malencontreusement mise en position ouverte. Enfin, la vanne d'isolement du réseau pluvial du site en cas de rejet de type guillotine, normalement fermée, ne l'était pas complètement du fait de la présence de branches ou de cailloux. Cette vanne est ouverte ponctuellement en cas de fortes pluies ou d'orages, puis refermée à la fin des épisodes. Bien que contenant du toluène (solvant), le capteur d'explosimétrie n'a détecté le rejet que tardivement. Il était en effet positionné à l'opposé du point de déversement dans la fosse sous les rotatives.

Mesures prises

Les différentes actions réalisées pendant une semaine portent sur :

- le nettoyage des réseaux d'eaux pluviales ;
- la mise en place de barrages sur la SEINE ;
- le nettoyage des berges et des péniches ;
- l'évacuation des déchets liés à la pollution.

A la suite de l'évènement, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité des installations et d'obturation des réseaux. L'industriel étudie la possibilité de mettre en place une sécurité liée à la variation rapide du niveau d'encre dans ses réservoirs (coupure des énergies et arrêt des pompes). Enfin, l'installation d'une grille sur le réseau des effluents pour collecter les débris et éviter l'obturation de la vanne de sectionnement du site du réseau d'eau pluviale est planifiée.

Accident

Feu dans une imprimerie

N° 38811 - 13/08/2010 - FRANCE - 24 - BOULAZAC ISLE MANOIRE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38811/>



Dans une imprimerie soumise à autorisation, un feu se déclare dans un local électrique. L'alarme se déclenche au poste de sécurité à 19h50. Un agent de sécurité et un technicien se rendent aussitôt sur place. Constatant la présence de flammes et d'une fumée importante, la procédure incendie est déclenchée. Alertés, les pompiers arrivent à 20h20.

L'incendie qui se limite à une armoire électrique est maîtrisé vers 20h40. Durant les opérations d'extinction, le système de rideaux d'eau garantissant la coupure au feu entre les ateliers, ainsi que le système d'extinction automatique à mousse du local à solvants sont neutralisés à la demande des secours afin d'éviter des déclenchements intempestifs. Les pompiers quittent le site à 23h45. Les locaux font l'objet d'une surveillance renforcée pendant le week-end. L'activité de l'imprimerie reprend normalement le lundi 16/08 dès 6 h.

Lors de l'incendie, le responsable de la maintenance a été légèrement intoxiqué par les fumées. Les conséquences sur le personnel de l'entreprise sont toutefois limitées, car l'incident s'est produit à une heure où celui-ci n'est plus présent.

A la suite de l'événement, l'exploitant indique à l'inspection des IC que les installations électriques ont fait l'objet d'un contrôle annuel.

Afin de limiter la survenu d'un nouveau départ de feu, l'industriel prend comme mesures d'expertiser l'armoire de condensateurs et de réaliser un contrôle trimestriel avec thermographie infrarouge sur les postes de transformation et les armoires de condensateurs.

Accident

Violent incendie dans l'entrepôt d'une imprimerie.

N° 23688 - 13/07/2002 - ETATS-UNIS - 00 - LOMIRA .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23688/>



Dans une imprimerie employant près de 2 000 personnes, un entrepôt de 10 étages en opération depuis un mois et stockant 250 000 t de papier s'effondre et prend feu à 21h30. Des ouvriers en pause signalent la présence de fumée ; la direction ordonne l'évacuation des 330 employés présents sur le site. Les 15 employés présent dans le bâtiment concerné sortent indemnes peu avant l'effondrement général de la structure du bâtiment. Un sous-traitant de 22 ans travaillant pour une entreprise de nettoyage meurt dans son véhicule, écrasé par un morceau de la structure effondrée. L'incendie, alimenté par les imprimés stockés, fait rage pendant plusieurs heures ; près de 200 pompiers seront mobilisés.

Seule la partie stockage a brûlé, le reste de l'imprimerie n'est pas touché. La chute d'une pièce du système automatique de stockage et de soutirage aurait engendré l'effondrement d'une portion de la structure de stockage, provoquant l'incendie.

Accident

Fuite de gaz réfrigérant dans une imprimerie

N° 54567 - 12/09/2019 - FRANCE - 68 - VIEUX-THANN .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54567/>



A 9 h, un défaut de pression basse est constaté dans le circuit d'un groupe froid dans une imprimerie. L'alerte est donnée lors d'une ronde de contrôle effectuée par l'équipe de maintenance. Le groupe froid est mis à l'arrêt, 0,140 t de fluide réfrigérant sont relâchées. Les dommages matériels sont estimés à 14 MEUR.

Le lendemain, le technicien de l'entreprise en charge de l'entretien de cette machine constate qu'il ne reste qu'un bar de pression dans le réseau. La recherche de fuite est impossible (matériel adapté non disponible). Un contrôle visuel des réseaux permet de détecter une zone probable de fuite. La fuite serait due à la vétusté du matériel.

Suite à l'évènement, l'exploitant remplace le réfrigérant par un autre réfrigérant moins polluant.

Accident

Incendie dans le local des compresseurs d'une imprimerie

N° 50161 - 13/06/2016 - FRANCE - 91 - CORBEIL-ESSONNES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50161/>

A 10h35, un feu se déclare dans le local des compresseurs d'une imprimerie. L'alerte est donnée par l'alarme du local technique compresseur. L'exploitant déclenche son POI. Le site est évacué. Les énergies sont coupées. Les employés mettent en place des lances incendies et ouvrent les trappes de désenfumage. A 10h45, le dégagement de fumée est maîtrisé par l'équipe d'intervention interne. A 10h50, les pompiers effectuent une ventilation forcée des locaux. La production reprend à 12h30.

L'incendie est dû à la détérioration d'un joint sur un compresseur ancien. La non étanchéité du joint a généré une fuite d'huile puis un dégagement de fumée. Le prestataire en charge de l'entretien des compresseurs change le joint.

Suite à l'incident, l'exploitant envisage de remplacer ses compresseurs. Cette action corrective est programmée pour 2017 (budget de 100 000 EUR). L'entreprise (SCOP) rencontre néanmoins des difficultés financières.

Accident

Incendie dans une usine de peinture.

N° 19958 - 15/02/2001 - FRANCE - 72 - BESSE-SUR-BRAYE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19958/>



Un incendie détruit 400 m² d'une imprimerie. Un préparateur nettoie à l'acétate d'éthyle les pompes et les tubes d'une machine à couler les peintures avant de changer de teinte lorsque le solvant s'enflamme subitement. Le feu se propage aux bidons de peinture situés autour de la machine. L'utilisation des extincteurs s'avère inefficace. Les locaux sont rapidement évacués et les consignes de mise en sécurité des installations de gaz et

d'électricité sont réalisées. Le bâtiment contenant la machine à coucher, le tunnel de séchage de 20 m et les zones annexes accolées à ce dernier sont détruits. L'incendie n'a fait aucune victime, les eaux d'extinction ont été pompées, les boues collectées dans des bidons et les déchets ramassés dans des bennes. Les employés se retrouvent au chômage technique. Aucune pollution n'a été répertoriée, les contrôles de toxicité se sont révélés négatifs. La cause probable de l'incendie est la conjonction d'un excès de vapeur de solvant et une accumulation d'électricité statique. Différentes mesures ont été prises : un contrôle de toutes les mises à la masse des machines sera effectué, le système des pompes a été amélioré sur la seconde machine et les quantités de solvant utilisées à proximité ont été diminuées. Un contrôleur sécurité va être nommé. Les procédés de fabrication vont être améliorés et une salle de lavage des outils va être installée regroupant toutes les zones de lavage dispersées dans l'usine.

Accident

Feu dans une imprimerie

N° 45004 - 01/03/2014 - FRANCE - 62 - RUITZ .

C18.12 - Autre imprimerie (labour)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45004/>

Un compresseur situé dans un bungalow d'une installation de compression adjacente à une imprimerie soumise à autorisation prend feu vers 7 h. Le personnel éteint l'incendie avec des extincteurs avant l'arrivée des pompiers.

La production de l'entreprise est arrêtée pendant 7 h (arrêt des machines). L'installation de compression est remise en route vers 12h30. Le coût de l'arrêt de production est estimé à 10 keuros.

Des câbles d'alimentation électrique auraient brûlé sous le radiateur du moteur du compresseur. L'exploitant pense que le câble est défectueux ou détérioré du fait de sa proximité avec le système de traitement des condensats (graisse).

La société responsable de la maintenance de l'installation de compression installe un extincteur dans le bungalow afin de prévenir le renouvellement d'un nouvel incident.

Accident

Débordement d'une citerne de toluène dans une imprimerie.

N° 41430 - 22/11/2011 - FRANCE- 68 - VIEUX-THANN .

C18.12 - Autre imprimerie (labour)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41430/>



Lors du chargement d'une citerne routière de 25 m³ par un mélange de toluène et d'eau dans une imprimerie, l'opérateur du site reçoit vers 15 h une projection de toluène dans l'oeil et se dirige vers le poste de rinçage oculaire sans stopper le remplissage. La citerne déborde par suremplissage sans que le chauffeur, installé à l'avant, ne le remarque. Quelques minutes plus tard, l'opérateur constate le débordement et stoppe le remplissage. Le mélange de toluène et d'eau se déversent dans le réseau d'eaux pluviales.

L'exploitant pompe et nettoie le réseau puis récupèrent 350 l d'hydrocarbures au niveau du 1er séparateur ; aucune trace n'est constatée au 2ème séparateur. La quantité rejetée est estimée à 350 l mais une incertitude de 50 l liée à la citerne du camion permet de penser que du toluène a pu se déverser dans le bassin d'infiltration.

L'inspection des IC demande à l'exploitant de nettoyer le débourbeur/déshuileur par écrémage et de procéder à des analyses des eaux du bassin d'infiltration ainsi que dans les piézomètres situés en aval du bassin.

Accident

Feu de transformateur dans une imprimerie

N° 38566 - 03/07/2010 - FRANCE - 45 - LE MALESHERBOIS .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38566/>

Un feu se déclare vers 8 h dans un local d'une imprimerie où sont implantés 6 transformateurs à huile. Ces équipements sont utilisés pour alimenter en électricité 3 rotatives. Le feu est limité à l'intérieur du local grâce à une porte et des murs coupe-feu. Par ailleurs, 2 têtes de sprinklage se déclenchent, une se trouvant devant une porte du local et une autre à proximité d'une ventilation haute.

Toutes les énergies (électricité, onduleur, gaz) sont coupées afin de faciliter l'intervention des pompiers. Ces derniers utilisent 1 lance à eau pour éteindre les flammes en 30 minutes. Compte-tenu de la chaleur dans le local, les eaux d'extinction se vaporisent sans ruisseler au sol.

Il n'y a pas de chômage technique malgré l'arrêt de 3 rotatives, la production est reportée sur les autres machines. A la suite de l'événement, le local est cloisonné en 3 zones avec portes et murs coupe feu 3h. Des rétentions supplémentaires sont installées sous chaque transformateur et les zones sont protégées par sprinkler.

Selon, l'exploitant un court-circuit dans un transformateur serait à l'origine du feu.

Accident

Fuite de produits dangereux pour l'environnement

N° 35511 - 18/02/2008 - FRANCE - 33 - BORDEAUX .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35511/>

Dans une imprimerie, à la suite de l'installation d'un détecteur de fuite sur une cuve réceptionnant des effluents, l'exploitant constate des problèmes sur un capteur de niveau. Après investigation, il découvre que la canalisation alimentant la cuve a cédé. Il estime que cette dernière s'est rompue fin janvier et que la quantité déversée sur le sol du vide sanitaire est de 5 à 6 m³.

L'inspection des installations classées se rend sur place et constate que le sol est souillé sur une surface de 500 m². La présence de nappe d'eau a permis par ailleurs à la pollution de se répandre plus facilement. La pollution se concrétise par endroit par une couleur particulière ou par la présence de cristaux. Aucune odeur de solvants n'est constatée mais elle peut être masquée par d'autres odeurs difficilement identifiables.

A la suite de cet évènement, l'exploitant met en place 2 cuves de récupération de 1 000 l chacune dont le contenu sera repris par une société spécialisée.

Une incompatibilité des caractéristiques chimiques de l'effluent avec le matériau constituant la canalisation (PVC) serait à l'origine du sinistre. L'exploitant prévoit de remplacer cette tuyauterie par une nouvelle en polyéthylène haute densité et de réaliser des vérifications hebdomadaire et périodique de la cuve et des canalisations.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 54930 - 09/01/2020 - FRANCE - 28 - LE COUDRAY .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54930/>

Vers 21h30, 3 employés de l'équipe de nuit d'une imprimerie de 2 000 m² constate un départ de feu sur l'armoire électrique d'une machine mise en service 5 ans plus tôt. Ils tentent d'éteindre l'incendie avec 5 extincteurs. Les flammes se propagent au bâtiment de 4 000 m² abritant également 3 autres entreprises. D'épaisses colonnes de fumée s'échappent du site industriel. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 7 lances. Un hôtel se trouvant sous le panache de fumées est confiné. L'accès au site est sécurisé. Un engin de démolition est utilisé pour parfaire l'extinction et déblayer le site.

L'imprimerie et les bâtiments attenants sont entièrement détruits. Tous les stocks de papier et les machines d'impression ont été brûlés. Après le week-end, les activités de l'imprimerie reprennent dans de nouveaux locaux. L'exploitant doit acquérir de nouvelles machines. Six conducteurs de machine, sur 43 employés, sont en chômage technique. L'une des autres sociétés, une société de conseil en solutions logicielles, a été informée par l'alarme avec la télésurveillance vers 21h30 à 22 h. Tout le matériel est perdu. La société est relogée temporairement dans des bureaux prêtés par un de leur client. Pour la 3ème, une entreprise de vente, d'assistance et de maintenance d'appareils informatiques, la perte s'élève au moins à 25 500 EUR.

L'exploitant signale qu'un groupe de sècheurs UV d'origine japonaise est à l'origine de l'incendie.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 49765 - 10/06/2017 - FRANCE - 77 - LOGNES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49765/>

Vers 21h20, un feu se déclare dans le local électrique au rez-de-chaussée d'un bâtiment de 40 000 m² d'une imprimerie. Les pompiers éteignent l'incendie en utilisant 2 lances à incendie. Les employés travaillant dans le local sont évacués. Du fait de l'épaisse fumée visible jusqu'à 20 km, les riverains les plus proches de l'exploitation sont confinés. Les pompiers protègent le bâtiment de la propagation du sinistre. En effet, des palettes, ainsi que 10 t de colles et de produits d'impression se trouvent dans le bâtiment, au même niveau que les équipements impliqués dans l'incendie. Les 60 m³ d'eaux d'extinction sont collectés et confinés dans la rétention du bâtiment, évitant une pollution. Après la fin de l'extinction de l'incendie, vers 1 h, les pompiers vérifient l'absence de points chauds. Une surveillance des lieux est mise en place.

Après l'accident, l'alimentation électrique n'est plus assurée. L'activité est donc suspendue. Le bâtiment menace de s'effondrer. Un périmètre de sécurité autour de la construction est donc mis en place. Selon la presse, l'origine de l'incendie est accidentelle.

Les dispositifs de désenfumage ont a priori bien fonctionné d'après les pompiers. L'incendie s'est en revanche propagé en suivant de nombreux chemins de câbles.

Accident

Feu d'imprimerie

N° 35758 - 19/01/2009 - FRANCE - 72 - SAINT-GEORGES-DU-ROSAY .

C18.13 - Activités de pré-presse

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35758/>



Un feu se déclare vers 15 h dans une imprimerie de 400 m² spécialisée dans la sérigraphie. Les pompiers interviennent et éteignent l'incendie avec 4 lances vers 18 h. Ils mettent en place des rétentions pour limiter les écoulements des eaux d'extinction vers un étang situé en contrebas. Un élu se rend sur place. Le bâtiment est détruit. La présence de solvants dans l'entreprise a compliqué l'intervention des pompiers. Un problème d'aération sur une machine de séchage servant à l'impression de tee-shirts serait à l'origine du sinistre. Un employé est légèrement blessé lors du sinistre.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 53524 - 22/04/2019 - FRANCE - 77 - MARY-SUR-MARNE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53524/>



Un feu se déclare dans une rotative située au sous-sol d'une imprimerie. Les secours évacuent le bâtiment. Le système d'extinction automatique à gaz se déclenche et inhibe l'incendie. Les locaux sont ventilés. Le personnel coupe les énergies électriques et pneumatiques. Le personnel retire 0,5 m³ de papier de la rotative. Le démontage de la machine est impossible.

Les secours examinent 6 des 26 employés après avoir inhalés des fumées. Une victime est transportée à l'hôpital à la suite d'une chute. La rotative est hors d'usage pour une 1 semaine.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 46469 - 12/04/2015 - FRANCE - 24 - BOULAZAC ISLE MANOIRE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46469/>

Vers 9 h, un feu se déclare dans le local technique d'une imprimerie soumise à autorisation. Le responsable sécurité est sur les lieux. Une montée en température dans une armoire électrique est à l'origine du sinistre. Celle-ci provoque la combustion d'un calorifuge et une légère fuite d'un liquide à base de nickel. La quantité de produit déversée dans la rétention est estimée à 2 l. Une vanne est fermée pour stopper la fuite. Aucune incidence sur l'activité de l'entreprise n'est à déplorer.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 43213 - 06/03/2012 - FRANCE - 59 - TOURCOING .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43213/>



Un employé d'une imprimerie utilise une disqueuse pour découper des attaches métalliques afin de récupérer le fioul restant dans une cuve en démantèlement. Des étincelles enflamment les vapeurs d'hydrocarbure. L'incendie se propage à la toiture du bâtiment. Les pompiers éteignent le sinistre en 1 h. Les vitres de l'entreprise ont explosé sous l'effet de la chaleur.

Accident

Feu d'entrepôt

N° 34956 - 24/07/2008 - FRANCE - 93 - MONTREUIL .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34956/>



Un feu se déclare à 10h30 dans un local de stockage de 600 m² sur le site d'une ancienne imprimerie à l'abandon squattée par des gens du voyage depuis huit mois. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 7 lances et 30 personnes sont évacuées. Le directeur de cabinet du préfet se rend sur place.

Dans l'après-midi, les familles se pressent pour récupérer vêtements, papiers ou clés de voiture ayant échappés aux flammes.

Caravanes et bâtiments sont détruits par le sinistre, dont l'origine serait accidentelle.

La mairie trouve un hébergement pour l'ensemble des victimes.

Accident

Emission de fumées inquiétantes.

N° 21276 - 10/10/2001 - FRANCE - 15 - SANSAC-DE-MARMIESSE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21276/>



Dans une imprimerie, une installation de régénération de solvants par distillation émet des fumées nécessitant l'évacuation d'une vingtaine d'employés dont 5, plus sérieusement incommodés, sont hospitalisés pour examen complémentaires. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité de 50 m, coupent l'électricité, évacuent à l'extérieur le solvant en surchauffe et l'arrosent avec de la mousse. La défaillance de la sonde thermostatique de la résistance chauffant 60 l de fluide caloporteur a conduit à la surchauffe des 3 l d'acétate d'isopropyl contenus dans le distillateur. Aucune conséquence sur l'environnement n'est observée.

Accident

Feu de compresseur.

N° 15059 - 20/05/1998 - FRANCE - 53 - LAVAL .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15059/>

Dans une imprimerie, un feu se déclare la nuit dans un local compresseur situé au rez-de-chaussée du bâtiment et dans un stockage de carton implanté à l'étage. Les pompiers interviennent, des exutoires sont ouverts en toiture pour désenfumer les locaux. Des parois coupe feu degré 2 h ont limité l'extension de l'incendie. Aucune victime n'est à déplorer.

Deux compresseurs sont détruits, les locaux avoisinants et diverses structures techniques sont endommagés. Les dommages sont évalués à plus de 1 MF. La production est arrêtée, 120 employés sont en chômage technique 48 h. Le feu qui a pour origine la surchauffe d'un compresseur défaillant, s'est ensuite propagé au 2ème compresseur. Après constat des dommages (fusion du corps en aluminium du compresseur, etc.), l'exploitant envisage que la destruction d'un clapet anti-retour sur un réservoir de 1 000 l proche a entraîné un retour d'air comprimé qui a attisé le feu.

Accident

Déversement de toluène.

N° 7577 - 29/08/1995 - FRANCE - 91 - CORBEIL-ESSONNES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7577/>



Dans une imprimerie, une fuite de toluène a lieu sur une unité de récupération de solvants automatisée. Adsorbées sur charbon actif puis désorbées à la vapeur d'eau, les vapeurs du solvant sont condensées et rejoignent un décanteur. De la partie haute de celui-ci et via une éprouvette permettant un contrôle visuel de la coulée, le solvant alimente une cuve de stockage (100 m3) sur rétention. Le niveau haut atteint, une alarme se déclenche mais aucun opérateur n'intervient et la cuve déborde. Dans le même temps, l'éprouvette fuit ; 20 l de solvant se déversent dans le réseau des eaux pluviales, doté d'une alarme vérifiée la veille mais qui ne fonctionne pas, puis dans la SEINE. Des riverains détectent rapidement le rejet limitant ainsi la pollution.

Accident

Incendie d'une imprimerie

N° 43313 - 20/10/1988 - FRANCE - 87 - LIMOGES .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43313/>



Un employé de l'imprimerie d'un journal démantèle une ancienne installation de chauffage au premier étage d'un bâtiment. Debout sur un massicot, il utilise un poste oxy-acétylénique. Vers 14h50, une étincelle enflamme une traînée de liquide inflammable et rentre dans le local de la rotative en passant sous un rideau de lamelles en plastique. La traînée atteint un bidon de produit de déglacage et l'enflamme. Le feu atteint ensuite des bidons d'encre et de solvant. Des employés utilisent des extincteurs sans succès, un de leur collègue coupe l'alimentation électrique de la rotative. Les gaz imbrûlés s'accumulent sous le plafond et s'embrasent, généralisant l'incendie à l'étage. Le feu se propage au rez-de-chaussée par les ouvertures dans le plancher en bois permettant le passage du papier alimentant la rotative. Les pompiers arrivent sur place à 15 h. Certains d'entre eux, ne portant pas d'ARI, sont incommodés par les fumées. Le feu est éteint à 15h40. Le déblai s'achève vers 17 h. L'atelier d'impression est partiellement détruit, la toiture est endommagée sur 100 m² et la rotative (25 millions de francs de 1988 soit 5,8 millions d'euros de 2011) est détruite. 3 employés sont en chômage technique et 8 rotatives sont arrêtées.

Le sinistre est dû au manque de précautions prises lors des travaux de démantèlement. Le sol n'était pas protégé par des bâches humides ou des plaques incombustibles et les produits inflammables n'étaient pas suffisamment éloignés. La traînée de produit qui s'est enflammée est vraisemblablement due à un filet de produit de décapage répandu par un

outil sorti d'un bidon de décapant et qu'un employé aurait laissé goutter sur le sol.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 49412 - 22/03/2017 - FRANCE - 18 - SAINT-AMAND-MONTROND .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49412/>

Vers 16 h, un feu de déchets se déclare au niveau d'un extracteur de rognures de papier dans une imprimerie. L'activité de l'entreprise est stoppée et 40 employés sont évacués. Les pompiers déploient 3 lances à incendie pour éteindre l'incendie, refroidir la machine et éviter la propagation du sinistre. D'après la presse, un problème technique serait à l'origine de l'accident.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 48521 - 27/08/2016 - RUSSIE - 00 - MOSCOU .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48521/>



Dix-sept travailleurs immigrés venus du Kirghizstan périssent dans l'incendie d'une imprimerie. Une lampe cassée dans une pièce contenant une grande quantité de produits inflammables et de papier serait à l'origine du sinistre.

Accident

Feu d'imprimerie

N° 35126 - 22/02/2009 - FRANCE - 67 - LA WANTZENAU .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35126/>

Un feu se déclare vers 17h15 dans une imprimerie de 1 000 m² contenant des balles de papiers et des solvants. Les pompiers, alertés par des tiers, maîtrisent l'incendie vers 20h40 avec 4 lances dont 1 sur échelle et déblaient les lieux jusqu'à minuit. La veille du sinistre, vers 21h20, un rapport d'alarme intrusion à la société de télésurveillance entraîne son intervention (ronde extérieure uniquement). Les détecteurs à l'origine de l'alarme concernaient les bureaux. Le jour de l'événement (le 22/02) vers 17h05, les mêmes détecteurs ont de nouveau déclenché l'alarme. L'incendie se déclare ensuite dans le bâtiment de production détruisant 2 des 3 machines d'impression.

D'après les conclusions des différentes expertises, l'origine de l'incendie serait criminelle car plusieurs foyers autour d'une machine ont pu être identifiés. Le sinistre s'est développé en touchant un stockage d'alcool d'1 m³ à proximité qui a explosé sous l'effet de la chaleur. La chaleur a également fait fondre un conteneur de 650 l de colle qui se sont mélangés aux eaux d'extinction incendie. Une partie de ces eaux n'a pu être confinée sur le site. Elles ont rejoint via le réseau d'eau pluviale, un fossé de drainage qui a été curé par la suite. Les déchets récupérés sont traités par une société spécialisée. Le bilan de l'accident fait état d'un bâtiment détruit et de 43 employés au chômage technique.

Accident

Incendie dans une imprimerie de journaux

N° 49294 - 21/02/2017 - FRANCE - 13 - VITROLLES .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49294/>

Vers 18h10, un feu se déclare au niveau d'un bac d'encre industrielle dans une imprimerie. L'incendie impacte 2 conteneurs de 1 500 l de produit de lavage à l'extérieur du bâtiment. Une quantité de polluant non quantifiée s'écoule dans un réseau pluvial. L'incendie est maîtrisé vers 21h40 (plus de 3 h d'intervention).

Une légère pollution de la CADIÈRE qui se jette dans un étang est observée. Un barrage de boudins absorbants est mis en place sur le ruisseau. Le sinistre détruit un transformateur électrique, ce qui engendre le chômage technique de 8 personnes d'une entreprise voisine.

Accident

Inondation d'une imprimerie.

N° 34472 - 21/04/2008 - FRANCE - 07 - PRIVAS .

C18.12 - Autre imprimerie (labour)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34472/>

Le toit d'une imprimerie cède sous l'effet du poids des eaux de pluie. L'entreprise est sinistrée et 5 ouvriers sont en chômage technique.

Accident

Incendie nocturne dans une imprimerie.

N° 28688 - 03/12/2004 - FRANCE - 85 - LA ROCHE-SUR-YON .

C18.12 - Autre imprimerie (labour)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28688/>

Un incendie embrase peu après 4 h un bâtiment de 600 m² dans une imprimerie. L'édifice à structure métallique s'écroule. Les pompiers circonscrivent le sinistre au moyen de 7 lances, dont l'une sur échelle pivotante. L'extinction se poursuit durant 8 h au fur et à mesure du déblai réalisé à l'aide d'un engin de travaux publics. Les secours utilisent une caméra thermique pour s'assurer de l'absence de points chauds résiduels. L'imprimerie perd l'essentiel de ses machines numériques, copieurs et imprimantes ; 20 employés sont en chômage technique. Selon les premiers éléments de l'enquête, un problème électrique ou la surchauffe d'une machine restée en veille dans la nuit serait à l'origine du sinistre.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 28011 - 03/06/2004 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE .

C18.12 - Autre imprimerie (labour)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28011/>

Un incendie embrase peu après 1 h le sas de déchargement d'une imprimerie où sont stockées 4 t de papiers. Les poutrelles étant tordues par la chaleur et des plaques de tôle menaçant de s'effondrer, le sas devra être rasé. Le feu endommage également le matériel de finition de l'entreprise. Une origine criminelle est suspectée car, 10 min plus tard, un second feu se déclare dans une benne remplie de déchets de bois dans une entreprise distante de 300 m rénovant des charpentes. En se propageant, les flammes endommagent la proue d'un bateau en cale sèche, de 27 m de long dont la structure est en bois moulé.

Une soixantaine de pompiers est mobilisée durant plusieurs heures. Le parquet diligente une expertise judiciaire.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 26490 - 20/02/2004 - FRANCE - 62 - SAINT-LEONARD .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26490/>



Un feu se déclare dans la salle des machines d'une imprimerie de 5 000 m². Près de 2 h sont nécessaires à une quarantaine de pompiers pour maîtriser le sinistre, la présence d'encre et de solvants compliquant considérablement leur tâche. Un nuage de fumée noire est visible à plus de 15 km à la ronde. Un employé est légèrement brûlé. Treize machines sont détruites, certaines d'entre elles coûtent jusqu'à 1,5 millions d'euros ; la présence d'une porte coupe-feu a toutefois évité la propagation de l'incendie au reste des locaux (ateliers, façonnage et rotatives). Une charpente métallique menace de s'effondrer sur l'entreprise contiguë (un constructeur de bateaux et de caravanes). Selon l'exploitant, un court-circuit serait à l'origine du sinistre.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 42790 - 21/09/2012 - FRANCE - 44 - COUERON .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42790/>

Un feu se déclare vers 5 h en fin de poste de nuit dans un bâtiment de 1 200 m² stockant du papier au sein d'une imprimerie soumise à déclaration. Les employés déplacent des produits dangereux (encres, vernis, solvants). Les pompiers déploient plusieurs lances et sont confrontés à des difficultés d'alimentation en eau. L'émission de fumée entraîne le confinement des employés d'une société voisine. La municipalité interdit la circulation aux abords du site. Une société privée pompe les eaux d'extinction, les débris sont déblayés avec des engins des collectivités locales pour permettre la progression des secours. Le feu est considéré éteint le 29/09.

Lors du sinistre des conteneurs ont fondu et les rétentions se sont remplies de produits chimiques. Néanmoins, aucune pollution particulière du milieu par les eaux d'extinction ne semble être observée à la suite de l'accident. Les eaux ont en effet pu être bloquées sur le site car son réseau d'eau pluvial dispose d'une vanne guillotine qui était fermée lors des faits.

Accident

Incendie d'une imprimerie

N° 41703 - 31/01/2012 - FRANCE - 75 - PARIS .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41703/>

Un feu se déclare vers 16 h lors de travaux de soudure sur la toiture d'une imprimerie de 1 200 m² enclavée dans des immeubles de bureaux ; la fumée envahit les locaux. L'établissement étant au fond d'une ruelle, les secours garent leurs véhicules sur le boulevard de Magenta, fermé à la circulation pour l'intervention. Les pompiers évacuent

une école et déploient d'importants moyens de secours. Une des 3 rotatives de la société est endommagée.

Accident

Incendie d'une imprimerie

N° 33208 - 11/07/2007 - FRANCE - 13 - ROGNAC .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33208/>



Dans une imprimerie, une explosion et un incendie se produisent vers 16h15 au niveau du sécheur d'une rotative dans un local de 160 m². Trente personnes sont évacuées. Les pompiers mettent en œuvre 5 lances à débit variable pour lutter contre l'incendie. Les secours progressent difficilement en raison de la présence de nombreux solvants. Des opérations de noyage et de déblaiement sont effectuées. Le feu est éteint vers 18h30. L'incendie détruit un train d'impression 48 pages d'une valeur estimée à 11 millions d'euros ; 110 personnes sont en chômage technique. Aucune victime n'est à déplorer. Un rapport sur les causes et moyens à mettre en œuvre pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident doit être adressé à l'inspection des installations classées.

Lors du redémarrage des installations, 12 jours plus tard, une panne se produira sur les 2 épurateurs d'air (câble électrique détérioré précédemment) contraignant à l'arrêt de la production durant 24 h.

Accident

Feu de rotative dans une imprimerie

N° 56608 - 13/01/2021 - FRANCE - 37 - TOURS .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56608/>



Vers 23 h, un feu de rotative se produit au niveau de la plieuse dans une imprimerie. L'alerte est donnée par les employés. Ces derniers appliquent le plan d'intervention, déclenchent l'alarme et alertent les secours. Ils éteignent le feu à l'aide de plusieurs extincteurs et de RIA en une dizaine de minutes avant l'arrivée des pompiers. Ces derniers procèdent à une surveillance et un examen thermographique de l'équipement sinistré pour écarter l'existence de tout point chaud. Ils ventilent également le bâtiment. Un employé, brûlé à la main, est transporté à l'hôpital. 14 personnes sont au chômage technique. L'équipement doit être entièrement démonté pour décontamination et réparation. Aucune autre installation n'est impactée.

Une expertise est en cours pour connaître l'origine du sinistre. Plusieurs non-conformités réglementaires sont relevées par l'inspection des installations classées sur la gestion du risque incendie. Toutefois, ces dernières n'ont pas eu d'impact sur l'événement en raison de sa maîtrise rapide.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 47767 - 10/03/2016 - FRANCE - 59 - RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47767/>

Dans une imprimerie, vers 23 h, un feu se déclare sur une machine rotative d'impression contenant du toluène dans un bâtiment de 300 m² de 10 m de hauteur. Une importante quantité de fumées se dégage. Seize personnes sont évacuées. Les secours éteignent l'incendie et désenfument les locaux. La machine d'impression est hors-service. Elle reste sous surveillance du personnel pour la nuit. L'usine est arrêtée.

Les eaux d'extinction sont confinées dans des fosses adaptées. Elles sont ensuite pompées et prises en charge par une société agréée.

Accident

Feu dans une imprimerie.

N° 45056 - 16/03/2014 - FRANCE - 06 - LA TRINITE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45056/>

Un feu survient dans une unité de filtration à charbon actif d'une imprimerie soumise à déclaration vers 7h30. Les pompiers éteignent l'incendie vers 9h25. L'incendie détruit 5 m³ de papiers et de matière plastique ainsi que 20 m² de toiture.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 30337 - 15/07/2005 - FRANCE - 49 - SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30337/>



Un violent incendie dans une imprimerie de 11 000 m² détruit une cellule de stockage de 1 000 m² de produits finis et se propage à un quai d'expédition sur 300 m². Les services spécialisés coupent l'alimentation électrique du site. La police interrompt la circulation sur une route qui longe l'établissement. Les 45 pompiers mobilisés mettent en oeuvre 7 lances d'un débit de 500 l/min, dont 2 montées sur échelles pivotantes. Ils circonscrivent le sinistre en 2 h, évitant la propagation des flammes à 3 autres cellules, à la chaîne de production, aux locaux administratifs et à un bâtiment voisin. L'extinction des foyers résiduels et les travaux de déblaiement, effectués sous ARI, durent 60 h. L'activité reprend après ces opérations et après la mise en place provisoire d'un groupe électrogène. Les dommages matériels sont estimés à 1 M.euros, les pertes de production sont comparables. Lors de leur intervention, un secouriste se blesse à un genou et un 2ème est incommodé par la chaleur. Une enquête judiciaire est effectuée.

Accident

Explosion dans une imprimerie

N° 27663 - 28/07/2004 - FRANCE - 18 - SAINT-AMAND-MONTROND .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27663/>



Dans une imprimerie, une explosion se produit sur un filtre à poussières d'une installation de traitement de déchets de papiers. Les flammes se propagent dans les conduits de ventilation et génèrent des feux sur une brocheuse dans un atelier (rapidement maîtrisé), un cyclone et un silo remplis de copeaux de papier. Face aux risques de propagation aux ateliers et habitations très proches, une cinquantaine de pompiers déploie un important

dispositif hydraulique. L'usine est évacuée et l'électricité est coupée sur le site. Devant le sous-dimensionnement des événements et le risque d'explosion du silo par vaporisation des eaux d'extinction, les pompiers percent des exutoires en partie haute du stockage. Pour prévenir tout risque de flash, ils ouvrent sous couvert d'1 lance les 2 trappes latérales de visite situées à mi-hauteur du silo et noient ensuite l'intérieur du stockage. Le silo ne dispose pas de dispositif de vidange rapide qui aurait facilité l'extinction du sinistre.

La présence de morceaux de papier flottants sur la MARMANDE incite les secours à mettre préventivement en place un barrage. Deux pompiers sont légèrement intoxiqués lors de l'intervention. Les systèmes de cyclonage des copeaux et de filtration des poussières sont hors d'état. Certains ateliers inondés sont arrêtés.

Une hotte d'aspiration et une aération située à la jonction cyclones-dépoussiéreur sont 2 pistes privilégiées lors de l'expertise. L'inspection propose au Préfet de prescrire un complément à l'étude de dangers sur les risques d'incendie et d'explosion au niveau des systèmes de ventilation et de filtration.

Accident

Imprimerie touchée par la foudre

N° 28591 - 21/07/2004 - FRANCE - 81 - SAINT-SULPICE-LA-POINTE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28591/>

Lors d'un orage, la foudre endommage gravement l'automate de l'épurateur de rejets atmosphériques d'une imprimerie. Un éclair parcourt les ateliers sans aucune autre conséquence cependant. Un arrêté préfectoral est signé le lendemain, après consultation du CDH, pour imposer l'arrêt de la production jusqu'à la fin des réparations. L'exploitant renforce la protection contre la foudre de ses installations.

Accident

Emission de monoxyde de carbone dans une imprimerie.

N° 26126 - 02/01/2004 - FRANCE - 57 - METZ .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26126/>



Dans une imprimerie, un système de chauffage défectueux entraîne une émission de monoxyde de carbone (CO) ; 10 salariés sont évacués. Les services du gaz mesurent des teneurs en CO de 460 ppm. Trois employés sont examinés, mais ne sont pas hospitalisés.

Accident

Dégagement d'odeurs suspectes

N° 26304 - 16/12/2003 - FRANCE - 87 - LIMOGES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26304/>

Des odeurs suspectes émanant des égouts proches d'une imprimerie sont à l'origine de plaintes des riverains auprès de la municipalité. Les pompiers effectuent des mesures d'explosibilité et de toxicité, puis nettoient le collecteur à l'eau. Lors d'une visite de l'imprimerie, l'inspection des installations classées note que l'exploitant utilise des écrans (plaques en plastique encadrées de bois) qui reçoivent les couleurs avant impression et qui

sont nettoyés quotidiennement par trempage dans une cuve de solution oxydante, puis traitement des tâches persistantes avec un solvant et enfin lavage à grande eau. Les effluents de rinçage, rejetés directement à l'égout, sont probablement à l'origine des remontées odorantes. L'Inspection constate les faits et demande à l'exploitant d'éliminer les effluents provenant de l'activité de sérigraphie comme des déchets industriels spéciaux.

Accident

Concentrations élevées de légionnelles dans des tours aéroréfrigérantes.

N° 25584 - 27/05/2003 - FRANCE - 77 - TORCY .

C18.12 - Autre imprimerie (labour)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25584/>

Des analyses réalisées le 27 mai sur 2 des 3 tours aéroréfrigérantes d'une imprimerie montrent des concentrations élevées en légionnelles : 900 000 et 5 000 UFC/l. L'exploitant arrête la tour présentant la plus forte concentration. Un défaut d'entretien ou de surveillance serait à l'origine de ces fortes teneurs en légionnelles. Les 3 tours sont nettoyées et désinfectées, de nouvelles analyses montrent toutes des concentrations inférieures à 100 UFC /l. Une inspection est effectuée le 30 juin sur les préventions relatives aux tours aéroréfrigérantes et la société est mise en demeure le 17 juillet de mettre en place un panneau "port de masque obligatoire" et un livret d'entretien. L'inspection des installations classées est informée le 25 juillet des mesures prises à la suite à cette mise en demeure.

Accident

Incendie dans une entreprise de cartonnage.

N° 17446 - 23/03/2000 - FRANCE - 44 - TREILLIERES .

C18.12 - Autre imprimerie (labour)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17446/>



Dans une entreprise de cartonnage et d'imprimerie, un feu se déclare dans un local de 40 m² lors du nettoyage d'une vernisseuse à l'aide d'un solvant inflammable. Le local était équipé de murs et de portes coupe-feu. La vernisseuse est détruite (60 KF) et 2 000 m² de plafonds enfumés sont à changer. Les travaux de réfection et d'amélioration des locaux sont évalués à 2 MF. La production est arrêtée 3 jours et 6 personnes sont en chômage technique. L'industriel implante des murs coupe-feu supplémentaires et envisage de supprimer l'emploi des solvants inflammables dans l'usine.

Accident

Inondation de locaux d'imprimerie.

N° 14277 - 09/11/1998 - FRANCE - 53 - LAVAL .

C18.12 - Autre imprimerie (labour)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14277/>

A la suite de fortes pluies et d'un vent violent, des eaux pluviales envahissent 200 m² de locaux dans une imprimerie de 10 000 m². L'inondation endommage 250 bobines de 1 t de papier. Une expertise est réalisée pour déterminer l'origine et les circonstances exactes du sinistre, ainsi que les différentes responsabilités.

Accident

Pollution des eaux.

N° 13994 - 04/07/1997 - FRANCE - 61 - LA CHAPELLE-MONTLIGEON .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13994/>



Un déversement délibéré d'ammoniaque en provenance d'une imprimerie pollue La VILETTE sur 500 m. La faune aquatique est mortellement atteinte.

Accident

Pollution d'un canal par des HC

N° 10893 - 19/12/1996 - FRANCE - 68 - HAGENBACH .

C18.13 - Activités de pré-presse

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10893/>



Lors du remplissage d'une cuve de la chaufferie d'une imprimerie, du fioul domestique se déverse dans le CANAL RHIN-RHONE. Le trafic fluvial est interrompu pendant une journée.

Accident

Incendie dans un journal

N° 9529 - 20/02/1996 - FRANCE - 974 - SAINT-DENIS .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9529/>

Vers 6 h du matin, un livreur de journaux signale une épaisse colonne de fumée au-dessus du toit d'une imprimerie. Deux foyers d'incendie situés à une cinquantaine de mètres l'un de l'autre sont repérés, le premier sur la mezzanine où sont stockées les archives et le second au rez-de-chaussée dans un stock de papier. Les pompiers éteignent l'incendie en 1 h, ils doivent utiliser des ARI étant donné le fort dégagement de fumées. La rotative fait l'objet d'une vérification complète et certains éléments sont remplacés. 200 salariés d'un journal de l'île sont en chômage technique. Un acte criminel est suspecté.

Accident

Incendie et explosion dans une imprimerie.

N° 14484 - 13/05/1993 - BELGIQUE - 00 - ANDERLECHT .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14484/>

Une explosion et un incendie surviennent dans une imprimerie impliquant des bouteilles de gaz et des plastiques. Les pompiers interviennent et le trafic routier est ralenti.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 16455 - 15/12/1991 - FRANCE - 59 - HEM .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16455/>

Un incendie d'origine criminelle détruit le bâtiment administratif d'une imprimerie. Les archives de l'entreprise et le câble électrique principal qui alimente les ateliers sont détruits.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 2625 - 31/10/1991 - FRANCE - 59 - CAMBRAI .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2625/>



Un feu de bidon d'hypochlorite de soude dans une imprimerie provoque un dégagement de vapeurs de chlore ; 8 employés intoxiqués sont transportés dans un centre hospitalier.

Accident

Incendie de compresseur dans une imprimerie

N° 54844 - 19/12/2019 - FRANCE - 52 - LANGRES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54844/>

Vers 7h30, un feu se déclare sur un compresseur dans le local compresseur de 15 m² d'une imprimerie. Les 28 employés sont mis en sécurité et se regroupent au point de rassemblement. Le compresseur est le seul point d'énergie comprimé du site. Les employés sont en chômage technique pour la matinée.

Accident

Incendie dans une entreprise de sérigraphie.

N° 39987 - 20/03/2011 - FRANCE - 06 - LA TRINITE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39987/>



Vers 15 h, un feu se déclare dans le stockage de papier d'une imprimerie de 3 000 m². Le sinistre émet un épais nuage noir. Pour les besoins de l'intervention, une route départementale et l'électricité sont coupées. Afin d'entrer dans l'établissement, les pompiers sous ARI découpent les portes métalliques du bâtiment. L'incendie est maîtrisé à 16h15 et éteint à 16h45 avec plusieurs lances à eau dont 1 sur échelle.

Des employés sortent des palettes de papier avec des chariots élévateurs afin de parfaire l'extinction. Le réseau d'eau pluviale est protégé, mais une partie des eaux d'extinction mêlée à de l'encre rejoint la LAGHET malgré les merlons de terre dressés ; 10 m³ d'eaux d'extinctions sont également retenus dans une rétention et pompés par une société privée. L'intervention s'achève à 18 h avec la réouverture de la route.

Accident

Feu de four dans une imprimerie

N° 47778 - 17/03/2016 - FRANCE - 62 - BALINGHEM .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47778/>

Vers 14 h, un feu se déclare sur un four dans une imprimerie. Le personnel de l'entreprise éteint rapidement par l'incendie. Les pompiers contrôlent les 4 personnes exposées aux fumées et ventilent les locaux.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 45181 - 11/04/2014 - FRANCE - 87 - SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45181/>



Un feu se déclare à 23h50 sur une machine dans une imprimerie soumise à autorisation. La fumée incommode 2 personnes. Les pompiers éteignent le sinistre. La destruction de la machine entraîne la mise en chômage technique de 9 employés.

Accident

Feu d'une plieuse dans une imprimerie.

N° 43041 - 15/05/2012 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43041/>

Un feu se déclare sur la plieuse d'une rotative dans une imprimerie soumise à autorisation. Les employés éteignent l'incendie. Les eaux d'extinction sont évacuées dans des cuves de déchets dangereux. L'exploitant informe l'inspection des installations classées.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 42144 - 04/05/2012 - FRANCE - 14 - CONDE-EN-NORMANDIE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42144/>

Un feu se déclare à 8h30 sur un compacteur à papier à l'extérieur d'une imprimerie, 80 employés évacuent. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à eau et quittent le site à 10h45. Le travail reprend vers 13 h à la suite de la remise en état de l'appareil.

Accident

Feu dans une imprimerie

N° 40894 - 05/09/2011 - FRANCE - 59 - FLERS-EN-ESCREBIEUX .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40894/>

L'échauffement d'une presse à balle dans un stockage de papier au sous-sol d'une imprimerie entraîne un départ de feu à 20h40. Les 23 employés présents à proximité évacuent les lieux. Les équipes de sécurité du site et les pompiers extérieurs éteignent les flammes en 1 h avec 1 lance à eau. L'activité de l'établissement est suspendue pour la nuit.

Accident

Infiltration d'eau dans une imprimerie.

N° 32308 - 30/09/2006 - FRANCE - 88 - EPINAL .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32308/>

Les machines-outils d'une imprimerie sont endommagées à la suite d'une infiltration d'eau de pluie à travers la toiture. A la suite de l'accident, 35 employés sont en chômage technique.

Accident

Incendie dans une imprimerie publicitaire.

N° 30353 - 23/07/2005 - FRANCE - 59 - NIEPPE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30353/>

Un feu se déclare sur une machine d'imprimerie de 25 m de long. Un important dégagement de fumées envahit les 15 000 m² de l'usine. Les 56 pompiers mobilisés mettent en oeuvre 2 lances à mousse et 4 lances à eau.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 29268 - 23/02/2005 - FRANCE - 03 - COMMENTRY .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/29268/>

Un feu se déclare dans un bâtiment à 2 niveaux dans une imprimerie. Les pompiers interviennent avec 3 lances dont l'une sur échelle pivotante. Cinq employés sont en chômage technique plusieurs jours, le temps de l'expertise.

Accident

Incendie sur une presse offset.

N° 27232 - 31/03/2004 - FRANCE - 62 - RINXENT .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27232/>

Un feu se déclare vers 1h40 sur une presse offset dans une imprimerie. Alertés par un employé de nuit, les pompiers maîtrisent l'incendie.

Accident

Rejets à l'atmosphère.

N° 26463 - 18/12/2003 - FRANCE - 13 - ROGNAC .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26463/>

Des rejets sont émis à l'atmosphère à la suite d'une panne électrique sur un épurateur d'air dans une imprimerie. L'exploitant met en place un épurateur d'air de secours.

Accident

Feu dans un local de stockage d'imprimerie.

N° 18613 - 06/09/2000 - FRANCE - 57 - OETING .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18613/>

Un incendie se déclare dans un local de stockage d'une imprimerie. Une trentaine de personnes de l'entreprise est évacuée. Les pompiers maîtrisent le sinistre rapidement. Il n'y aura pas de chômage technique. Le feu semble s'être déclaré dans un local où étaient entreposées des rognures de papier destinées à la benne. Les dégâts matériels se limitent à ce local.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 17555 - 11/04/2000 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17555/>

Un incendie se déclare dans une imprimerie ; 90 personnes sont au chômage technique.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 16222 - 05/09/1999 - FRANCE - 13 - SAINT-ANDIOL .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16222/>



Un incendie détruit 500 m² d'une imprimerie de 800 m². Un pompier est légèrement intoxiqué au cours de l'intervention.

Accident

Pollution des eaux.

N° 15730 - 11/05/1999 - FRANCE - 01 - REYRIEUX .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15730/>



Une imprimerie pollue le MORBIER par des rejets d'hydrocarbures.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 15413 - 23/04/1999 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15413/>



Un incendie détruit une imprimerie. Aucune victime n'est à déplorer. Les dommages matériels sont de 60 MF et les pertes d'exploitation de 50 MF.

Accident

incendie d'une imprimerie

N° 15630 - 25/03/1999 - FRANCE - 06 - MOUANS-SARTOUX .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15630/>

Un incendie détruit une imprimerie spécialisée dans les affiches publicitaires. L'explosion de fûts d'encre et autres produits chimiques brise les vitrages des maisons voisines et font craindre une pollution importante. Les pompiers protègent la charpente et empêchent la propagation au 1er étage du bâtiment. Une CMIC intervient. Les dégâts sont estimés à plus de 10 MF.

Accident

Incendie d'une imprimerie.

N° 13673 - 15/09/1998 - FRANCE - 75 - PARIS .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13673/>

Un incendie survient dans une imprimerie.

Accident

Incendie dans une imprimerie procédant aux tirages de tracts électoraux.

N° 11859 - 19/02/1998 - FRANCE - 13 - MARTIGUES .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11859/>

Un incendie d'origine criminelle embrase une imprimerie procédant aux tirages de tracts électoraux. Les dégâts sont importants et une partie du matériel électoral pour le scrutin régional est détruit.

Accident

Incendie dans un local de photocomposition de l'imprimerie.

N° 13220 - 16/10/1993 - FRANCE - 85 - FONTENAY-LE-COMTE .

C18.13 - Activités de pré-presse

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13220/>

Dans une imprimerie, une torche en papier abandonnée par un cambrioleur provoque un incendie qui embrase un local de photocomposition. Malgré l'intervention rapide de l'un des dirigeants alerté par un cibiste, tout le matériel est détruit, les films et plaques servant à l'impression, ainsi que 15 années d'archives.

Accident

Incendie d'une imprimerie.

N° 13192 - 06/03/1993 - FRANCE - 29 - QUIMPER .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13192/>

Dans une imprimerie, un court-circuit sur une flasheuse provoque un incendie. L'imprimerie et tout le matériel sont détruits.

Accident

Incendie d'une usine fabricant des papiers et électrodes spéciaux pour

l'imprimerie.

N° 4297 - 13/02/1993 - FRANCE - 77 - BRIE-COMTE-ROBERT .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4297/>



Un incendie d'origine criminelle détruit partiellement les bâtiments d'une entreprise fabriquant des papiers et électrodes spéciaux pour l'imprimerie.

Accident

Feu dans une imprimerie

N° 41502 - 23/12/2011 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C18.14 - Reliure et activités connexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41502/>

Un feu se déclare vers 21h15 dans un stockage de vieux papiers à proximité des quais de chargement d'une imprimerie de 9 000 m². Les pompiers utilisent 5 lances à eau dont 1 sur échelle pour éteindre les flammes. Le sinistre ne s'est pas propagé aux lignes de production mais 2 000 m² de locaux sont détruits. Le déblaiement est rendu difficile par le stockage compact du papier. La police effectue une enquête. Aucun employé n'était présent au moment de l'accident.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 41405 - 29/11/2011 - FRANCE - 35 - CHANTEPIE .

C18.14 - Reliure et activités connexes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41405/>

Un feu se déclare à 5 h dans la zone de production d'une imprimerie de 1 200 m², un salarié d'une entreprise voisine donne l'alerte. Les pompiers déploient 5 lances à eau dont 1 aérienne et protègent la partie administrative et le matériel informatique. Le risque d'effondrement entrave l'intervention. La police coupe la circulation dans la rue voisine. Le feu est éteint à 11h45 et le dispositif est levé à 13 h. Les 13 employés sont en chômage technique.

Accident

Incendie dans une imprimerie désaffectée.

N° 40046 - 27/03/2011 - FRANCE - 67 - SCHILTIGHEIM .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40046/>

Un feu se déclare à 16 h dans une imprimerie désaffectée, un panache de fumée noire se forme. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à eau puis désenfument le bâtiment. La cause du sinistre est inconnue.

Accident

Rupture d'un pan de mur dans une imprimerie

N° 55153 - 27/02/2020 - FRANCE - 77 - MARY-SUR-MARNE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55153/>

Dans une imprimerie, un pan de mur se rompt dans la cellule de stockage de bobine de papier.

Accident

Feu dans une imprimerie

N° 39342 - 24/11/2010 - FRANCE - 54 - NANCY .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39342/>

Dans une imprimerie soumise à déclaration, un feu se déclare vers 5h30 sur une machine à reliure contenant de la colle. Les 3 employés présents tentent d'éteindre les flammes avec un extincteur et alertent les secours. Les pompiers évacuent le stock de papier et éteignent l'incendie avec 2 lances à 6h19. La machine est détruite et un mur de tôle est noirci. D'après l'exploitant, aucun chômage technique ne serait prévu pour les 75 employés.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 39114 - 17/10/2010 - FRANCE - 59 - FOURMIES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39114/>

Dans une imprimerie, un feu se déclare vers 6h30 dans un local de stockage de 50 m². Une trentaine de pompiers éteint le feu avec 2 lances à eau. L'outil de production n'est pas touché mais 3 employés sont en chômage technique. Les services du gaz et de l'électricité ainsi que les services municipaux et un élu se sont rendus sur place.

Accident

Feu dans une imprimerie

N° 38641 - 16/07/2010 - FRANCE - 95 - DEUIL-LA-BARRE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38641/>

Un feu se déclare vers 2 h dans un local de 100 m² d'une imprimerie employant 12 personnes. Les secours évacuent 3 riverains et éteignent l'incendie avec 2 lances dont 1 sur échelle. Les habitants regagnent leur logement vers 4 h et les pompiers quittent les lieux vers 7h30.

Accident

Feu d'imprimerie

N° 37158 - 08/10/2009 - FRANCE - 60 - MOGNEVILLE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37158/>



Un feu se déclare vers 20 h dans une imprimerie de 600 m². Les secours protègent une cuve de solvant de 400 l, une cuve d'acétone de 200 l et une cuve de propane de 2 m³ ainsi que la partie administrative et un logement attenant. Ils éteignent l'incendie vers 21h15. L'outil de production est détruit.

Accident

Incendie d'une imprimerie

N° 43306 - 10/07/1976 - FRANCE - 59 - RACHES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43306/>



Dans une imprimerie, 7 employés terminent une commande urgente en poste de nuit. 6 sont au réfectoire et 1 sur sa machine. Celui-ci signale vers 1 h un départ de feu à 30 m de son poste sur une pile de cartons et tente d'intervenir avec 1 extincteur. Ses collègues déploient les lances à eau du site mais le réseau ne fournit aucune pression à cause de la sécheresse et de la vétusté empêchant une augmentation de la pression (canalisations de 1898). Les pompiers, confrontés au même problème, déroulent une ligne de 1 km pour alimenter le dispositif depuis un canal. Cependant, les tuyaux fragilisés par la canicule éclatent et une nouvelle ligne doit être posée. Le dispositif est opérationnel à 1h35 alors que les 8 000 m² de l'usine sont en flamme. Les secours ne peuvent que protéger une cuve de fioul et l'armoire anti-feu de stockage des sauvegardes informatiques. L'usine est détruite tout comme 40 presses et 3 800 t de papier. Les dégâts s'élèvent à 45 millions de francs de l'époque (soit 27 millions d'euros de 2011). 110 employés sont licenciés, l'entreprise ne disposait pas d'une assurance perte d'exploitation. L'activité reprend grâce à la préservation des fichiers informatiques, l'achat de matériel d'occasion et l'acquisition rapide d'un site industriel en vente à proximité.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 13420 - 14/07/1998 - ALLEMAGNE - 00 - ESSEN .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13420/>



Un incendie endommage gravement la principale imprimerie de l'un des plus grands groupes de presse allemande ; 7 000 t de papier sont détruites et les machines sont détériorées. Un ouvrier est légèrement blessé. Les dommages sont estimés à 10 millions de marks. La remise en état des installations demandera plusieurs semaines.

Accident

Incendie dans un atelier d'une imprimerie.

N° 12713 - 31/03/1998 - FRANCE - 13 - MARTIGUES .

C18.13 - Activités de pré-presse

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12713/>

Un incendie détruit un atelier de 400 m² dans une imprimerie. Douze personnes sont au chômage technique.

Accident

Incendie d'une imprimerie

N° 11462 - 23/08/1997 - FRANCE - 49 - CHOLET .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11462/>

Un incendie détruit une imprimerie fermée pour congés annuels et 250 foyers sont momentanément privés d'électricité.

Accident

Incendie d'une imprimerie

N° 11302 - 13/05/1997 - FRANCE - 59 - FLERS-EN-ESCREBIEUX .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11302/>



Un incendie se déclare dans une imprimerie. Cinq employés sont intoxiqués.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 10824 - 04/01/1997 - ITALIE - 00 - PAVIA .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/10824/>

Un violent incendie ravage un entrepôt d'une entreprise typographique. Plusieurs tonnes de papier et de carton sont détruites. Les dégâts sont estimés à 5 millions de liras.

Accident

Incendie d'une imprimerie.

N° 11152 - 29/11/1996 - FRANCE - 91 - VIRY-CHATILLON .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11152/>

Un violent incendie d'origine inconnue se déclare dans une imprimerie. Les pompiers doivent forcer un solide rideau métallique défendant l'accès. Par ailleurs, le poteau incendie le plus proche n'est plus alimenté obligeant les secours à dépêcher d'importants moyens pour circonscrire le feu.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 8970 - 02/06/1996 - FRANCE - 77 - TORCY .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8970/>



Un incendie se déclare dans une imprimerie de 2 000 m². Une trentaine d'employés est en chômage technique. Les dommages matériels s'élèvent à 2 MF.

Accident

incendie dans une imprimerie

N° 8804 - 05/05/1996 - FRANCE - 93 - SAINT-OUEN .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8804/>

Un incendie détruit une imprimerie. Tout le personnel est en chômage technique.

Accident

Pollution du Lac Léman par du vernis acrylique

N° 9195 - 28/11/1995 - FRANCE - 74 - EVIAN-LES-BAINS .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/9195/>



Une abondante mousse blanche recouvre le Lac LEMAN sur une centaine de mètres. Des traces de vernis acryliques utilisés par une imprimerie seraient à l'origine de la pollution.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 7539 - 17/10/1995 - FRANCE - 33 - BORDEAUX .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7539/>

Un incendie détruit un atelier d'une imprimerie. Seize employés sont en chômage technique. Les dégâts matériels internes et les pertes de production s'élèvent à 14,1 MF.

Accident

Incendie dans un entrepôt

N° 5540 - 11/10/1994 - FRANCE - 64 - ORTHEZ .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5540/>

Un incendie détruit les entrepôts d'une imprimerie ainsi que 2 logements ; 10 employés sont en chômage technique.

Accident

Feu d'imprimerie

N° 5512 - 26/06/1994 - FRANCE - 59 - TOUFFLERS .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5512/>

Un incendie se déclare dans une imprimerie. Les dégâts matériels sont importants et 25 personnes sont au chômage technique.

Accident

Feu d'imprimerie.

N° 5365 - 09/06/1994 - FRANCE - 69 - MEYZIEU .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5365/>



Un incendie détruit une imprimerie située au rez-de-chaussée d'un immeuble de 2 étages. L'immeuble est évacué et les locataires devront être relogés.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 4725 - 15/09/1993 - FRANCE - 33 - BORDEAUX .

C18.11 - Imprimerie de journaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4725/>



Un incendie se déclare dans les locaux d'une imprimerie de 1 300 m² et se propage à la société voisine de 800 m² sur 2 niveaux. Le sinistre menace également la station-service voisine. L'intervention mobilise 50 pompiers et 12 véhicules. Les stocks et locaux des 2 entreprises sont détruits.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 4608 - 27/07/1993 - FRANCE - 91 - EVRY .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4608/>



Un incendie d'origine indéterminée se déclare dans les entrepôts d'une imprimerie. Il provoque une série d'explosions accompagnées par des flammes de plusieurs dizaines de mètres de hauteur. Plus de 60 pompiers interviennent mais ne peuvent contenir le sinistre. L'entrepôt abritant les stocks de papier est détruit, ainsi que le laboratoire photographique, l'atelier des rotatives et celui de scannérisation des photos. Les dégâts sont estimés à 90 MF, les pertes d'exploitation à 50 MF.

Accident

Incendie dans les sous-sols d'une imprimerie.

N° 13156 - 23/11/1992 - FRANCE - 17 - ROCHEFORT .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13156/>

Un incendie survient dans les sous-sols d'une imprimerie renfermant une dizaine de t de papier et de polystyrène. L'origine de l'incendie serait due à un mégot de cigarettes introduit dans le sous-sol par un soupirail donnant sur la rue.

Accident

Incendie d'une entreprise de publicité.

N° 3757 - 30/07/1992 - FRANCE - 59 - ROUBAIX .

C18.13 - Activités de pré-presse

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3757/>

Un feu se déclare dans un entrepôt de 300 m², situé au premier étage d'un immeuble, et dans lequel sont stockés du matériel d'imprimerie et du papier. L'entrepôt est détruit. Le deuxième étage de l'immeuble est également endommagé par la fumée.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 2824 - 27/09/1991 - FRANCE - 90 - BEAUCOURT .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2824/>



Un incendie se déclare dans une imprimerie de 500 m² avec un étage. L'établissement est partiellement détruit. Deux personnes sont légèrement blessées. Cinq personnes sont en chômage technique.

Accident

Incendie et explosion dans une imprimerie.

N° 3179 - 07/08/1991 - FRANCE - 59 - BOUSBECQUE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3179/>

Un feu se déclare dans une imprimerie d'emballages pour produits agroalimentaires. De nombreuses explosions se produisent. L'incendie est maîtrisé en plus d'une heure et demie. Le bâtiment de stockage des fûts d'encre de 300 m² est détruit ainsi que le local attenant où étaient montés les porte-cylindres et une partie du réseau électrique des ateliers.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 2714 - 05/07/1991 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2714/>



Un incendie se déclare dans une imprimerie et détruit 2 000 m² de bâtiment. Au cours des opérations d'extinction 8 pompiers sont légèrement intoxiqués. Il résulte un risque de chômage technique pour 100 employés. Les coût total des dommages est estimé à 13,8 MF.

Accident

Pollution aquatique.

N° 2698 - 02/03/1991 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2698/>



A la suite d'un dysfonctionnement de la station d'épuration de l'imprimerie, le déversement accidentel d'un colorant proche de la fluorescéine pollue le bras d'eau du MUHLWASSER. Les eaux sont colorées en rouge mais il n'y a apparemment pas de dégât sur l'environnement.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 3047 - 11/02/1991 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3047/>



Un incendie se déclare dans une imprimerie et son entrepôt, 800 m² sont détruits. Les dégâts sont évalués à 200 M F et 35 personnes sont en chômage technique.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 2966 - 01/01/1991 - FRANCE - 92 - VANVES .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2966/>

Un incendie se déclare dans l'entrepôt d'une imprimerie de 2 000 m². L'entrepôt est détruit. Quinze personnes habitant l'immeuble voisin sont évacuées par mesure de sécurité.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 2499 - 30/12/1990 - FRANCE - 21 - BEAUNE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2499/>

Un début d'incendie se déclare dans une imprimerie. L'incendie est rapidement maîtrisé. Les dégâts matériels sont peu importants.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 2387 - 07/11/1990 - FRANCE - 59 - WAVRIN .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/2387/>

Un feu se déclare dans une imprimerie. L'incendie détruit 2 000 m² de stockage et un local de 5 000 m² contenant des engins de manutention.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 1944 - 30/05/1990 - FRANCE - 93 - LA COURNEUVE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1944/>

Un incendie se déclare dans une imprimerie. Trois grosses lances sont mise en oeuvre pour maîtriser l'incendie.

Accident

Incendie dans une menuiserie.

N° 1914 - 03/05/1990 - FRANCE - 13 - MARSEILLE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1914/>

Un incendie se déclare dans une imprimerie ; 800 m² sur 2 niveaux sont totalement

détruits.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 1671 - 06/01/1990 - FRANCE - 93 - EPINAY-SUR-SEINE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1671/>

Un incendie se déclare dans une imprimerie. Une soixantaine de personnes est évacuée d'un immeuble et d'un pavillon voisins. Les dommages matériels et les pertes d'exploitation s'élèvent à 20 MF.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 1333 - 18/12/1989 - FRANCE - 23 - BOUSSAC .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1333/>

Un incendie se produit dans une imprimerie détruisant 300 m² de bâtiment. Les dégâts sont estimés à 1 MF.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 1178 - 01/12/1989 - FRANCE - 16 - VOEUIL-ET-GIGET .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1178/>

Un incendie se déclare dans une imprimerie. Les dégâts matériels sont très importants, estimés à plusieurs dizaines de MF et 1 500 m² sont détruits.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 1439 - 16/09/1989 - FRANCE - 54 - NANCY .

C18.13 - Activités de pré-presse

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1439/>

Un incendie se déclare dans une imprimerie dont 500 m² sont détruits.

Accident

Incendie dans une imprimerie.

N° 1065 - 14/02/1989 - FRANCE - 75 - PARIS .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/1065/>

Un incendie se déclare dans l'atelier d'une imprimerie au rez-de-chaussée d'un immeuble de 6 étages. Une vingtaine de personnes est évacuée.

Accident

Incendie dans une imprimerie

N° 497 - 25/11/1988 - FRANCE - 39 - SAINT-CLAUDE .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/497/>

Un incendie dans une imprimerie détruit un atelier.

Résultats de la recherche "galvanoplastie" sur la base de données ARIA - État au 06/07/2021

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "galvanoplastie":

- Contient : galvanoplastie

Accident

Mélange de produits accidentel dans une usine de galvanoplastie.

N° 44609 - 15/11/2013 - FRANCE - 80 - BERNAVILLE .

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44609/>



Dans une usine de galvanoplastie fabriquant des bouchons de parfum (dépôt de métal sur plastique), 150 l d'acide sulfurique et 150 l de bisulfite de sodium sont accidentellement mélangés vers 12h15, provoquant un dégagement de vapeurs toxiques.

Le 6/11, 3 conteneurs de bisulfite de sodium et 3 autres d'acide sulfurique sont réceptionnés pour la station d'épuration, en l'absence de son responsable. L'étiquetage est conforme mais les conteneurs sont identiques. En l'absence des personnes autorisées à les ranger, ils sont déchargés par le magasinier et stockés sur la plate forme de réception de telle façon que seule l'étiquette du premier conteneur est visible. Le 12/11, le responsable de la STEP, de retour, effectue l'inventaire des conteneurs et comptabilise 5 conteneurs de bisulfite et un d'acide au lieu de 3 de chaque sorte. Le 13/11, un employé remarquant le niveau bas du conteneur de bisulfite, le vidange et s'apprête à faire le changement de conteneur. Il range 4 des 5 conteneurs de bisulfite dans le local à bisulfite, en réalité, 3 conteneurs de bisulfite et un d'acide. Le dernier (acide sulfurique) des 5 conteneurs est mis en place pour le remplissage de la cuve de bisulfite et l'employé le branche sans contrôler l'étiquette. Le 15/11 à 11h45, l'opérateur détectant le niveau bas de bisulfite, ouvre le conteneur branché sur la cuve. Un dégagement gazeux se produit immédiatement au niveau de la cuve et du conteneur. Le responsable se rend à la station pour identifier le problème et perçoit une forte odeur de soufre. Le SO₂ gazeux envahit la station puis l'extérieur et est aspiré vers l'atelier de montage via une grille de reprise d'air chaud. Le responsable, s'approchant du conteneur d'acide, respire une quantité importante de gaz. Les employés de l'atelier de montage ressentant une gêne respiratoire, se dirigent vers le parking de l'établissement et donnent l'alerte à 12h10. Le SAMU et les pompiers sont prévenus à 12h18. La réaction chimique est neutralisée en vidant une partie de la cuve de bisulfite dans la cuve d'acide chromique et en ajoutant de l'eau dans la cuve de bisulfite pour diluer le mélange restant et abaisser la température. A leur arrivée, les secours assistent le personnel pour la surveillance de la neutralisation et avec les médecins, contrôlent les employés présentant une gêne et une irritation respiratoire. Le directeur de l'établissement décide à 14 h d'arrêter toute activité jusqu'au lundi 18/11 afin de ventiler les locaux ; 11 personnes sont évacuées vers l'hôpital vers 14h30. L'inspection des installations classées se rend sur place à 17 h.

Dans son rapport, l'exploitant indique qu'habituellement les conteneurs de bisulfite et d'acide sulfurique sont de couleurs différentes et relève les causes les plus importantes :

- la routine, s'agissant d'une opération fréquente, le danger n'est plus perçu par l'opérateur ;
- l'utilisation de conteneurs semblables ;
- la réception effectuée par un opérateur non habilité à ranger les produits dans le stock et qui les stocke sur l'aire étanche ;
- le défaut de lecture des étiquettes des conteneurs lors du rangement dans le stock conduisant à introduire 2 conteneurs d'acide dans le local bisulfite ;
- l'absence de vérification des étiquettes avant la vidange du conteneur dans la cuve et la confiance trop importante dans l'inventaire établi lors du stockage des conteneurs ;

- la méconnaissance des risques par l'opérateur.

L'exploitant propose un plan d'action qui s'étale sur l'année 2014, portant sur l'amélioration des procédures internes mises en oeuvre en cas d'accident. Ce plan prévoit également une prise de contact avec le fournisseur pour mettre en place une procédure plus sécurisée d'approvisionnement, la révision des procédures de réception et de stockage, ainsi que celles de remplissage de l'installation et également la refonte de la gestion des absences et des situations d'urgence.

Accident

Incendie d'un surpresseur

N° 55161 - 05/02/2020 - FRANCE - 78 - MANTES-LA-JOLIE .

C26.12 - Fabrication de cartes électroniques assemblées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55161/>

A 11h20, la centrale incendie d'une usine de fabrication de composants électroniques détecte un incendie au niveau du local des surpresseurs. Aucun personnel n'est présent dans ce local technique. A 11h22, les secours confirment un départ de feu sur le moteur électrique d'un surpresseur d'air 110 kW. Le site est évacué. L'incendie est éteint à l'aide de 3 extincteurs. Les pompiers valident l'extinction du sinistre. Le local est ventilé par ouverture de l'accès extérieur pour dissiper les fumées. La ligne de galvanoplastie connectée à ce surpresseur est arrêtée. La production est envoyée sur les autres lignes de galvanoplastie. L'incendie génère des déchets : 8 kg de mousse insonorisante présente dans le caisson du surpresseur, le moteur électrique de 800 kg et 10 kg de poussières et poudre d'extincteurs.

L'incendie est dû à une usure de roulement du moteur électrique. La création d'un point dur a entraîné un échauffement très important et la projection d'étincelles au niveau de la mousse insonorisante présente dans le caisson machine. L'usure du roulement provient d'une maintenance préventive insuffisante car non précisée dans le manuel d'entretien du fournisseur du surpresseur.

L'exploitant met en place :

- une maintenance préventive sur le graissage des roulements selon les recommandations du fabricant du moteur électrique ;
 - une maintenance de changement de moteur en fin de vie ;
 - un câblage d'une sonde de température sur le moteur.
-

Accident

Débordement d'une cuve de traitement

N° 48648 - 19/09/2016 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN .

C32.99 - Autres activités manufacturières n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48648/>

Un feu se déclare au niveau d'un bain de traitement dans une usine fabriquant des stylos. Une alarme détecte des flammes à 3h03 déclenchant le système d'extinction automatique (mousse). Les réseaux d'eaux pluviales et usées sont obturés. Les pompiers constatent l'extinction du sinistre et demandent l'arrêt du dispositif à 3h55.

Caractéristiques de l'unité :

- 72 cuves : 32 destinées au traitement de surface et 40 aux opérations de rinçage ;
- traitements réalisés : dégraissage basique, dégraissage à base de

Une cuve de traitement déborde. Les mousses, chargées de différents produits, souillent le sol de l'atelier et les rétentions.

cyanures, dégraissage acide (nickel), dorure (cyanures).

La structure d'une cuve en polypropylène de 475 l servant au rinçage des pièces et contenant des cyanures est légèrement altérée. La chaîne de production est stoppée durant une semaine le temps du nettoyage des locaux. L'exploitant envoie 38,5 m³ d'effluents vers un centre de traitement spécialisé.

L'incendie est dû à l'échauffement d'une résistance électrique dans le bain. Cet équipement, normalement immergé, s'est retrouvé partiellement émergé. Il s'est ainsi échauffé jusqu'à provoquer une surchauffe. Les sondes de niveau bas des cuves permettant normalement de couper le courant n'ont pas fonctionné du fait de la présence de liquide résiduel.

Afin d'éviter ce type d'événement, l'exploitant met en place les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- installation d'une butée mécanique sur chaque résistance afin d'éviter toute remontée non intentionnelle ;
- coupure de l'alimentation électrique servant au chauffage des bains en fin de semaine.

Par ailleurs, les barrières de confinement au niveau des ouvertures des ateliers, installées en 2013/2014, ont limité les conséquences potentielles de l'incident. La réactivité des agents de gardiennage a permis une gestion efficace de la situation.

Un événement similaire s'était déjà produit dans l'entreprise en 2008 (ARIA 35257) : débordement d'une cuve sur une chaîne de galvanoplastie à la suite du déclenchement du système d'extinction automatique. L'inspection des installations classées demande ainsi des compléments à l'exploitant sur le risque de mélange de produits dangereux en cas de déclenchement du système d'extinction. L'exploitant doit justifier qu'aucun risque chimique n'est à craindre et que des mesures adaptées l'empêcheront.

Accident

Incendie d'un bâtiment d'une entreprise de traitement de surface.

N° 38568 - 04/07/2010 - FRANCE - 78 - PLAISIR .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38568/>



Un feu se déclare un dimanche vers 6h30 dans un bâtiment de 2 500 m² d'une entreprise de galvanoplastie classée SEVESO seuil bas. Les services d'incendie et de secours sont alertés par le pilote d'un avion de tourisme qui survole la zone et aperçoit un panache de fumée alors qu'au même moment un véhicule de police se présente à l'entrée de l'usine après avoir aperçu la fumée. La circulation routière sur la N 2 est interrompue et les alimentations en gaz et en électricité sont coupées. Les 94 pompiers mobilisés maîtrisent le sinistre avec 4 lances à débit variable et évitent sa propagation à un bâtiment contiguë de 7 000 m² ; 2 policiers légèrement intoxiqués par les fumées sont soignés sur place. L'intervention des secours s'achève vers 19 h après l'extinction des points chauds et des travaux de dégarnissage et de déblai.

La charpente en bois du bâtiment est endommagée et la toiture est partiellement effondrée, mais les bacs d'acides et de produits chimiques n'ont pas été affectés par l'incendie ; les bains de traitement sont éliminés par une entreprise spécialisée. Les eaux

d'extinction collectées dans un bassin de rétention sur le site sont traitées ainsi que les bains de rinçage dans la station interne de l'établissement. Les mesures de toxicité dans l'air, effectuées sous le vent aux abords de l'établissement par les pompiers, se sont révélées négatives. Une quarantaine d'employés est en chômage technique. Une défaillance électrique pourrait être à l'origine de l'incendie. L'exploitant doit adresser à l'inspection des installations classées un rapport sur les causes, circonstances et conséquences de l'accident.

Accident

Rejet de vapeurs nitreuses.

N° 50065 - 08/08/2008 - ALLEMAGNE - 00 - SOLINGEN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50065/>



Vers 22h40, un rejet de gaz nitreux se dégage d'une cuve d'acide stockée à l'extérieur d'un atelier de galvanoplastie. Du monoxyde d'azote et du dioxyde d'azote se libèrent de la cuve suite à une réaction entre l'acide nitrique stocké dans la cuve et l'eau de pluie. La cuve est nettoyée et sécurisée à l'intérieur du bâtiment. Les rejets sont stoppés à 14 h le lendemain. Les résidus d'acide sont éliminés. Les vapeurs intoxiquent 20 personnes dont 13 à l'extérieur du site.

Suite à cet accident, l'exploitant met en place des mesures préventives :

- approfondissement de la formation du personnel ;
- sécurisation des cuves.

Accident

Fuite accidentelle de fluide frigorigène fluorochloré

N° 34724 - 16/06/2008 - FRANCE - 25 - MAICHE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34724/>



Une fuite de 20 kg de frigorigène fluoré (F22) sur les 55 kg contenus dans une installation de réfrigération a lieu à 14h49 dans une entreprise de sous-traitance en lunetterie exerçant des activités de galvanoplastie. Les secours évacuent 86 employés dont 32 incommodés ; certains pris de maux de tête et de vomissements sont examinés sur place, mais aucun ne sera hospitalisé et tous regagnent leur domicile. Selon les secours, des émanations toxiques seraient remontées par des gaines techniques.

L'installation mise en service dans l'usine en janvier 2008 provenait d'un autre site en arrêt d'activités. Le frigoriste chargé des travaux à l'époque évoque une usure naturelle de l'appareil. L'installation est purgée. Le frigorigène fluoré récupéré dans un réservoir mobile en présence des pompiers sera détruit.

Accident

Explosion et rejets gazeux dans une usine de galvanoplastie

N° 43562 - 16/06/2007 - ALLEMAGNE - 00 - KONIGSBACH-STEIN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43562/>



Une réaction exothermique suivie d'une explosion se produit vers 3h30 dans une cuve de récupération d'effluents cyanurés et chargés de métaux lourds de la station de traitement des effluents liquides d'une usine de galvanoplastie. La cuve de 15 m³ remplie à 78 % se rompt, les débris endommagent les canalisations et les cuves d'acide chlorhydrique, de peroxyde d'hydrogène, d'hypochlorite de sodium et d'hydroxyde de sodium. L'acide chlorhydrique et l'hypochlorite de sodium réagissent en formant du chlore gazeux. Une alarme au poste de contrôle signale une panne de la détection incendie dans la salle accidentée. L'employé chargé de la sécurité de cette unité se rend sur place et alerte les secours. Le personnel est évacué et l'alimentation électrique de l'unité coupée pour éviter tout nouveau dosage. Les pompiers abattent les vapeurs et diluent les produits au sol. Les 21 m³ d'eau contaminée (pH 1,1, 3,5 g/l de HCl) sont collectés dans un réservoir dédié. Les émanations gazeuses incommodent 6 personnes. Les dégâts sont estimés à 2,5 millions d'euros.

Une vanne automatique défectueuse est à l'origine d'une surdose de peroxyde d'hydrogène dans la cuve de récupération des effluents contenant des métaux lourds. Une réaction exothermique a entraîné l'explosion de la cuve.

Accident

Incendie d'un atelier de galvanoplastie

N° 7253 - 01/08/1995 - FRANCE - 25 - SELONCOURT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7253/>



Un incendie se déclare sur la chaîne de phosphatation d'une importante entreprise de galvanoplastie et s'étend aux chaînes de zingage voisines. Une CMIC et 70 pompiers interviennent. Les nombreux produits chimiques et toxiques présents sur le site font redouter un fort risque de pollution atmosphérique : un périmètre de sécurité de 500 m est établi. Les dommages sont évalués à plus de 20 MF et 3 chaînes de fabrication sont détruites. Les dispositifs de sécurité ont fonctionné, 300 m³ d'effluents toxiques mélangés aux eaux d'incendie ont pu être contenus dans les cuves de rétention de l'usine. Aucune intoxication par les fumées ou des émanations n'a été enregistrée.

Accident

Incendie dans une installation de traitement de surface

N° 52751 - 25/11/2014 - ALLEMAGNE - 00 - VOHRINGEN .

C25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52751/>

Vers 19 h, un feu se déclare au niveau des installations de dégraissage dans une entreprise de traitement de surface des métaux. L'alerte est donnée par l'alarme incendie. Le feu se propage dans le hall de galvanoplastie. L'entreprise voisine évacue partiellement le site. Les eaux d'extinction sont confinées. Le bâtiment est endommagé. Lors de l'incendie, la production s'était terminée 30 min plus tôt. L'incendie pourrait être dû à un défaut électrique sur un appareil de chauffage des bains.

Accident

Fuite de produit dangereux

N° 40300 - 17/05/2011 - FRANCE - 25 - MORTEAU .

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40300/>



Dans une usine de galvanoplastie, 23 personnes présentent, vers 3 h, des signes d'intoxication à un produit chimique (picotements, maux de tête et de gorge, nausées et vomissements). L'exploitant signale que dans l'après-midi, l'établissement a eu un problème sur un bain de cyanure. Les personnes sont évacuées puis examinées par l'équipe médicale des secours avant de regagner leur domicile.

Les pompiers effectuent des reconnaissances pour déterminer le produit responsable des céphalées. Cependant, l'intégralité du bâtiment ayant été ventilé avant leur arrivée, l'identification se révèle difficile.

Un élu, la gendarmerie, les secours et un responsable du site décident de condamner le bâtiment le temps que les services compétents effectuent les analyses nécessaires.

Accident

Incendie dans une fabrique de briquets et stylos

N° 12066 - 02/11/1997 - SUISSE - 00 - GENEVE .

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12066/>



Un incendie d'origine inconnue suivi de nombreuses explosions détruit une fabrique de briquets et stylos. Les secours établissent un périmètre de sécurité et évacuent le quartier. Sous l'effet de la chaleur, les vitres de nombreux immeubles éclatent. Les dommages sont évalués à plusieurs dizaines de MF suisses. Les nombreux bains de galvanoplastie ont été épargnés ; ils seront pompés et détruits dans un centre de traitement de déchets. Trois pompiers sont légèrement blessés au cours de l'intervention. Des véhicules stationnant dans les rues adjacentes sont endommagés. Les 190 employés sont mis en chômage technique. La toxicité des eaux d'extinction est mesurée. Le Rhône n'est pas pollué.

Accident

Incendie dans un dépôt

N° 4077 - 09/02/1992 - FRANCE - 75 - PARIS .

G46.49 - Commerce de gros d'autres biens domestiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4077/>



Un incendie se déclare dans un dépôt de maroquinerie et galvanoplastie. Une centaine d'habitants des bâtiments voisins est évacuée. L'entrepôt est en partie détruit. Les dégâts sont estimés à 3 MF.

Résultats de la recherche "bain nickel" sur la base de données ARIA - État au 06/07/2021

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "bain nickel":

- Contient : bain nickel

Accident

Débordement d'une cuve de traitement

N° 48648 - 19/09/2016 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN .

C32.99 - Autres activités manufacturières n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48648/>

Un feu se déclare au niveau d'un bain de traitement dans une usine fabriquant des stylos. Une alarme détecte des flammes à 3h03 déclenchant le système d'extinction automatique (mousse). Les réseaux d'eaux pluviales et usées sont obturés. Les pompiers constatent l'extinction du sinistre et demandent l'arrêt du dispositif à 3h55.

Une cuve de traitement déborde. Les mousses, chargées de différents produits, souillent le sol de l'atelier et les rétentions.

La structure d'une cuve en polypropylène de 475 l servant au rinçage des pièces et contenant des cyanures est légèrement altérée. La chaîne de production est stoppée durant une semaine le temps du nettoyage des locaux. L'exploitant envoie 38,5 m³ d'effluents vers un centre de traitement spécialisé.

L'incendie est dû à l'échauffement d'une résistance électrique dans le bain. Cet équipement, normalement immergé, s'est retrouvé partiellement émergé. Il s'est ainsi échauffé jusqu'à provoquer une surchauffe. Les sondes de niveau bas des cuves permettant normalement de couper le courant n'ont pas fonctionné du fait de la présence de liquide résiduel.

Afin d'éviter ce type d'événement, l'exploitant met en place les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- installation d'une butée mécanique sur chaque résistance afin d'éviter toute remontée non intentionnelle ;
- coupure de l'alimentation électrique servant au chauffage des bains en fin de semaine.

Par ailleurs, les barrières de confinement au niveau des ouvertures des ateliers, installées en 2013/2014, ont limité les conséquences potentielles de l'incident. La réactivité des agents de gardiennage a permis une gestion efficace de la situation.

Un événement similaire s'était déjà produit dans l'entreprise en 2008 (ARIA 35257) : débordement d'une cuve sur une chaîne de galvanoplastie à la suite du déclenchement du système d'extinction automatique. L'inspection des installations classées demande ainsi des compléments à l'exploitant sur le risque de mélange de produits dangereux en cas de déclenchement du système d'extinction. L'exploitant doit justifier qu'aucun risque chimique n'est à craindre et que des mesures adaptées l'empêcheront.

Caractéristiques de l'unité :

- 72 cuves : 32 destinées au traitement de surface et 40 aux opérations de rinçage ;
- traitements réalisés : dégraissage basique, dégraissage à base de cyanures, dégraissage acide (nickel), dorure (cyanures).

Accident

Défaillance d'un moteur de filtre dans une usine de traitement de surface.

N° 45915 - 02/07/2014 - FRANCE - 95 - SERAINCOURT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45915/>

Dans une usine de traitement de surface, le moteur du filtre d'un bain de nickel grille et enflamme son carter en PVC. Deux têtes de sprinklers se déclenchent à 19h49. A l'arrivée des pompiers et de l'exploitant, il n'y a plus que de la fumée. L'arrivée d'eau des sprinklers est coupée à 20h25, les exutoires de fumées sont ouverts et les ventilateurs qui s'étaient automatiquement coupés avec le démarrage du sprinklage sont redémarrés. Les 4 m³ d'eaux utilisés sont dirigés vers la rétention du site.

La production est arrêtée pendant 1 à 2 jours, le temps de :

- nettoyer la zone ;
- vérifier les armoires électriques ayant pu recevoir de l'eau ;
- vérifier que le pont du bain n'ait pas reçu d'eau ;
- changer les 2 têtes de sprinkler.

Après analyse de l'accident, l'exploitant relève 2 hypothèses :

- un échauffement anormal dû à l'usure d'un roulement. Toutefois, un bruit significatif aurait dû être entendu ce qui n'a pas été le cas ;
- les sels de nickel parfois présents le long du corps ont pu s'infiltrer dans le moteur et provoquer un échauffement.

L'exploitant change les filtres pour que la partie entourant le moteur soit ininflammable. Il formalise par écrit les vérifications réalisées sur les joints en début et fin de poste et prévoit une vérification générale formalisée de l'installation lors du changement des filtres tous les 15 jours.

La chaîne d'alerte a bien fonctionné. Les exercices et les essais réalisés toutes les semaines sur le système de sprinklage ont démontré leur intérêt.

Accident

Incendie d'un atelier de traitement de surface

N° 30431 - 15/08/2005 - FRANCE - 39 - SAINT-CLAUDE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30431/>



Dans une usine de traitement de surface, un feu se déclare vers 19 h lors de travaux de maintenance sur une cuve d'acide sulfurique vide. L'opérateur coupe aussitôt l'alimentation en gaz et électricité des installations et alerte les secours qui maîtrisent l'incendie. Un bac de nickelage chimique contenant un mélange d'1 t d'hydroxyde de potassium et 1 t de chlorure de nickel, la cuve d'H₂SO₄ et 4 cuves de rinçage également vides sont détruites ; l'atelier (faux plafond, tuyauterie d'eau,...) est endommagé et divers bains de traitement pollués sont inutilisables. Les eaux d'extinction et l'écoulement de la solution de nickel sont contenus dans une rétention. Les déchets solides et liquides sont récupérés et traités par une entreprise spécialisée. Les dommages matériels et les pertes d'exploitation sont estimés à 1 MEUR chacun.

La surchauffe du système de chauffage du bain de la cuve d'H₂SO₄ est à l'origine de l'accident. En effet, l'enquête révèle que ce dispositif a été mis en route à la suite d'une erreur de l'intervenant lors des travaux de maintenance (une consigne interdit la mise en chauffe d'une cuve vide). Le dysfonctionnement de la jauge de niveau du bain dans la cuve n'a pas permis d'alerter l'opérateur de sa méprise ; la sonde thermométrique

habituellement immergée, prévue également pour éviter une surchauffe, s'est retrouvée inopérante compte tenu de l'absence de liquide dans le bac de traitement. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant : la mise en place d'un dispositif efficace pour empêcher les surchauffes en cas d'absence de liquide dans les cuves, des vérifications des systèmes d'ouverture automatique des trappes de désenfumage, certains n'ayant pas fonctionné lors de l'incendie, et d'examiner avec les pompiers les mesures à mettre en oeuvre pour permettre aux secours en cas de sinistre, d'accéder aux zones verrouillées par clés. L'exploitant installe des thermoplongeurs avec système anti-incendie et actualise ses consignes d'exploitation et de maintenance.

Accident

Mélange incompatible dans une station d'épuration industrielle

N° 48390 - 01/08/2016 - FRANCE - 27 - EVREUX .

C27.12 - Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48390/>



Vers 18 h, des fumées rousses se dégagent de la station de traitement des effluents industriels d'une entreprise de traitement de surface. Ces vapeurs nitreuses envahissent la station de traitement puis sont aspirées par les deux systèmes d'aspiration du local. Elles sont ensuite traitées par les cheminées lavantes du traitement de surface. Le dégagement de chaleur occasionné déclenche le sprinklage de la station, 6m³ d'eau se déversent dans la rétention. L'alarme incendie se déclenche également. Les pompiers mettent en place un sas de sécurité et évacuent 45 personnes. La production est arrêtée. Les relevés d'acides nitrique, formique, chlorhydrique et cyanhydrique sous le vent à 80 m se révèlent négatifs. Les vapeurs nitreuses endommagent l'armoire de commande du dispositif d'extraction des vapeurs de la chaîne de neutralisation.

Le dégagement de vapeurs nitreuses provient d'un mélange de produits incompatibles dans une cuve de récupération de bains usés en attente d'évacuation. Le jour de l'évènement, une vidange de 450 l d'acide nitrique concentré et de 150 l d'acide formique a eu lieu dans la cuve de récupération. Quelques heures plus tard, les mêmes opérateurs vidangent manuellement dans cette même cuve, 725 l d'un produit périmé sans connaître sa composition. Ce produit contenait de l'hypochlorite de sodium. Il a réagi avec les acides déjà présents dans la cuve. La réaction a été catalysée par les composés métalliques (nickel) en forte concentration provenant de l'élimination du produit périmé. L'exploitant met en évidence plusieurs dysfonctionnements organisationnels :

- l'accès libre à la bouche de déversement de la cuve de récupération des bains. Aucun dispositif physique n'empêche l'accès à cette bouche ;
- l'absence de procédure traitant de l'élimination des produits purs périmés et l'absence de fiche de données de sécurité du produit ;
- un manque de sensibilisation de ces opérateurs aux risques liés au mélange de produits incompatibles puisque ceux-ci ont pris la décision de déverser un produit sans disposer d'éléments suffisants pour évaluer le risque.

Suite à cet accident, l'exploitant prend plusieurs mesures :

- isolement et rangement cadenassé des produits périmés ;
- restriction d'accès aux zones de déversement des effluents corrosifs vers les cuves de récupérations en station ;
- mise en place d'une procédure spécifique liée au traitement des produits périmés ;
- mise en place d'un monitoring sur la cuve de récupération des bains acides ;
- mise en place d'une validation par un chimiste pour les déversements de produits.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface.

N° 44278 - 25/08/2013 - FRANCE - 73 - GRESIN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44278/>

Un feu se déclare un dimanche vers 18 h sur les caillebotis en résines et fibres de verre de la chaîne de nickelage d'une entreprise de traitement de surface. L'incendie est éteint par les secours publics. Des caillebotis, des canalisations d'aspiration des vapeurs et des circuits électriques sont détruits ; la toiture et les murs de l'atelier sont recouverts de suie. Le m³ d'eau utilisés par les pompiers pour l'extinction s'est évaporé durant l'incendie. Les chaînes de traitement n'ont pas été endommagées et aucun bain de produits chimiques n'a été déversé ou rejeté à l'extérieur du site. L'atelier est nettoyé et certains baigns souillés par les suies sont remplacés. Selon l'exploitant, un échauffement d'un enrouleur d'une rallonge électrique restée branchée à la suite de la mise en place d'un garde-corps de protection, serait à l'origine du sinistre. Ce câble électrique avait été utilisé durant cet aménagement pour des travaux de soudage le vendredi précédent. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport d'accident, les bordereaux de suivi de l'élimination des déchets d'incendie et des baigns remplacés dans des filières autorisées ainsi que la consigne de sécurité à respecter par le personnel pour les travaux (permis de feu...).

Accident

Incendie d'un atelier de traitement de surface

N° 13372 - 13/08/1998 - FRANCE - 59 - ROUBAIX .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/13372/>



Dans un atelier de traitement de surface un court-circuit dans un coffret électrique provoque l'incendie de la toiture et d'un plancher en bois supportant 4 cuves de baigns de nickelage (11 700 l). Les pompiers maîtrisent le sinistre. Le débordement de la cuvette de rétention entraîne une pollution du milieu naturel par le réseau d'assainissement équipé d'une station de traitement collective (simple décantation). Les dommages matériels s'élèvent à 0,96 MF et les pertes d'exploitation à 0,5 MF.

Accident

Feu dans une entreprise de traitement de surface.

N° 41420 - 07/12/2011 - FRANCE - 80 - BETHENCOURT-SUR-MER .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41420/>



Vers 4h45, un feu se déclare sur une ligne manuelle de traitement de surface comportant 10 baigns (acide, chrome, nickel, zinc...) dans une entreprise soumise à autorisation pour cette activité. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances et un volume d'eau d'extinction de 30 m³. Les eaux d'extinction ont été partiellement collectées dans la rétention de la chaîne mais une partie s'est écoulee dans le réseau public malgré la mise en place de 2 barrages par les services d'intervention. L'exploitant ne possédait pas de bassin de récupération des eaux d'extinction incendie. Une entreprise spécialisée récupère 10 m³ de déchets liquides, dont les baigns des bacs de traitement. L'intervention des secours s'achève à 10h30. L'atelier de 400 m² et 1 000 m² de la toiture du bâtiment sont détruits.

15 salariés travaillant au laitonage et au nickelage sont en chômage technique. L'incendie proviendrait d'une défaillance électrique ou d'une défaillance du système de réchauffage des bains. Le service d'inspection a relevé l'absence de contrôle périodique des installations électrique depuis 2008.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface des métaux.

N° 38336 - 28/05/2010 - FRANCE - 80 - FRIVILLE-ESCARBOTIN .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38336/>



Un feu se déclare vers 21h30 dans une entreprise de traitement de surface des métaux de 850 m² (nickelage au tonneau en grand volume) abritant 10 l de cyanure de cuivre et de potassium, 300 l de cyanure d'argent à 10 %, 20 l d'acide sulfurique et 3 cuves contenant chacune 1 500 l d'une solution de nickel. Un important nuage de fumées noires est visible à plusieurs km à la ronde. Une vingtaine d'occupants d'une dizaine de maisons voisines est évacuée. Les 80 pompiers mobilisés éteignent l'incendie à 3 h à l'aide de lances à eau et à mousse et les riverains peuvent rejoindre leur domicile ; l'épouse de l'exploitant victime d'un malaise est soignée sur place. Les secours publics interviennent à nouveau dans l'après-midi du 29/05 pour maîtriser 2 points chauds résiduels. Les eaux d'extinction ont été contenues en partie sur le site notamment avec la mise en place de merlons de sable, le reste s'est écoulé dans le réseau d'eaux pluviales de la commune. Le bâtiment à structure métallique est détruit ; 7 employés sont en chômage technique. L'arrêt de l'activité de l'entreprise est également susceptible d'entraîner du chômage technique chez ses donneurs d'ordre. L'exploitant n'envisage pas de se réinstaller sur le site, qui est imbriqué dans un environnement urbain, et souhaite s'implanter dans une zone industrielle voisine.

Lors de l'accident, le site était à l'arrêt pour le week-end. Le système de chauffage des bains était interrompu et la ventilation en marche réduite. Une défaillance électrique au niveau des redresseurs semble être à l'origine de l'incendie qui s'est ensuite propagé dans l'atelier via les cuves et les gaines d'aération en PVC. La société d'assurance mandate un expert pour déterminer la cause précise du sinistre. Les gendarmes effectuent également une enquête. L'inspection des installations classées propose au préfet de subordonner la reprise d'activité à une nouvelle autorisation d'exploiter et demande à l'exploitant de lui adresser les résultats des analyses effectuées à la suite du rejet d'une partie des eaux d'extinction dans le réseau public.

Accident

Feu dans une usine de traitement des métaux.

N° 45307 - 22/05/2014 - FRANCE - 25 - GENEUILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45307/>



Un feu se déclare vers 13h50 dans un atelier d'une usine de traitement de surface abritant des bains d'acide sulfurique, de chrome VI et de nickel. Les employés évacuent le site et les fluides sont coupés. Les pompiers transportent à l'hôpital 2 employés intoxiqués par les fumées.

Durant l'extinction, un surpresseur alimentant encore une cuve en eau provoque le débordement de la rétention de 10 m³. Les pompiers installent du matériel absorbant au

niveau des égouts et d'un ruisseau se jetant dans l'OGNON. Le surpresseur est coupé permettant ainsi la vidange de la rétention. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17h20.

Le matériel absorbant est récupéré le lendemain et traité sur place. La production de l'usine n'est pas impactée.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface.

N° 44240 - 26/08/2013 - FRANCE - 80 - NIBAS .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44240/>



Un feu se déclare vers 21h30 dans un bac de nickelage de 300 l d'une entreprise de traitement de surface. L'exploitant, alerté par la détection incendie du site, se rend sur les lieux et maîtrise le sinistre avant l'arrivée des secours publics. Les pompiers pompent un écoulement au sol et colmatent une fuite sur le bac. Les contrôles de toxicité dans l'air effectués avec des tubes réactifs colorimétriques sont négatifs. La cuve est détruite et un bac voisin est endommagé ; 10 employés sont en chômage technique. Une défaillance du système de régulation de la température du bain est à l'origine de l'incendie.

Accident

Feu de cuves de traitement de surface en polypropylène à la suite d'un problème électrique.

N° 32809 - 24/12/2006 - FRANCE - 63 - SAINT-REMY-SUR-DUROLLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32809/>



A 14 h, dans une usine de traitement de surface, un opérateur est averti par la société de surveillance, elle-même avertie par l'alarme vol de l'établissement, de la survenue d'un incendie. A son arrivée, celui-ci constate une épaisse fumée noire dans l'atelier et alerte les pompiers. Les installations sont à l'arrêt depuis 2 jours et les bains de traitement mis en veille. Les pompiers, arrivés 40 min après l'appel, procèdent à l'extinction par arrosage. L'incendie détruit les cuves de traitement de surface en polypropylène. Les liquides contenus s'écoulent dans la cuvette de rétention sous-jacente. L'incendie se propage à l'ensemble des gaines PVC d'aspiration des vapeurs jusqu'à la toiture. La chaîne de nickelage/chromage, d'un volume de 22,8 m³ dont 13,2 m³ de bains concentrés, est en partie détruite. L'exploitant estime le coût de l'incendie à 2 MEUR et le coût de décontamination (pompage des eaux) à 20 kEUR. Lors de sa visite plus d'un mois après l'incendie, l'inspecteur des installations classées constate que l'électricité ne fonctionne toujours pas, que l'atelier n'est pas remis en service et que le personnel est en chômage technique.

D'après les investigations faites par la société d'assurance de l'exploitant, l'incendie a été initié par un défaut au niveau des cannes chauffantes du bain de nickelage électrolytique. Durant la période de Noël, les cannes chauffantes restent sous tension pour maintenir les bains à 35 °C et éviter leur cristallisation. L'alimentation électrique des électrodes est arrêtée. il est constaté que les 3 fusibles situés dans l'armoire électrique et équipant l'une des cannes chauffantes du bain de nickelage ont fondu. L'examen des cannes montre un perlage électrique au niveau d'une connexion en porcelaine équipant l'une des cannes. Ce perlage ferait suite à un contact résistif au cours de l'utilisation prolongée de la canne

durant cette période relativement froide. Un échauffement s'est créé, provoquant l'inflammation du plastique du capot de protection.

Accident

Dégagement d'acide nitrique dans une entreprise de traitement de surface

N° 56629 - 22/01/2021 - FRANCE - 74 - BONNEVILLE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56629/>



Vers 10h30, lors du déniquelage dans un bac de 1 200 l d'acide nitrique, un dégagement de cet acide nitrique se produit dans une entreprise de traitement de surface. L'exploitant retire la charge du bac, puis le plonge dans le bain de rinçage à l'eau de 1 200 l situé à proximité pour stopper la réaction exothermique et arrêter les émissions de vapeurs d'acide. L'ensemble du personnel est évacué à l'extérieur du bâtiment et l'exploitant appelle les pompiers. Deux employés, victimes de brûlures et d'inhalation des vapeurs acides sont transportés à l'hôpital. Les portes du bâtiment industriel ainsi que les trappes de désenfumage sont ouvertes afin d'évacuer les vapeurs, provoquant un panache de vapeurs nitreuses de couleur jaune / orange à l'extérieur du site et visible pendant quelques minutes.

L'exploitant estime à 300 l la quantité d'acide nitrique perdu lors de l'incident : 250 l dans la rétention du bâtiment et 50 l à l'atmosphère.

Le déniquelage de pièces à retoucher est une opération effectuée 2-3 fois par an et qui utilise une cuve en acier inoxydable contenant 1 200 l d'acide nitrique (HNO₃) concentré à 65 % et à température ambiante. Un dispositif de refroidissement constitué d'un serpentin d'eau est installé en périphérie. Les pièces à retoucher sont accrochées à un cadre que l'on trempe dans le bain d'acide pendant 2 h, puis rincées. L'opération est réalisée automatiquement avec un pilotage par robot, mais il est possible de désactiver ce pilotage pour effectuer ponctuellement des interventions manuelles. Une charge de 8 500 pièces a été trempée dans un bain d'acide à 14 °C vers 7h30. Afin de vérifier le bon état d'avancement du déniquelage, l'exploitant a retiré manuellement la charge pour prélever quelques pièces et procéder à leur contrôle, puis a replongé la charge dans la cuve d'acide. La température du bain s'est brusquement élevée à 70 °C en l'espace de 2 min avec un fort dégagement de vapeurs nitreuses. En première hypothèse, l'emballement de réaction serait dû à l'échauffement de l'acide au contact de l'air lorsque la charge a été sortie. Il a ensuite réchauffé le bain lorsque la charge a été replongée dans la cuve avec l'emballement de la réaction d'activation.

L'exploitant prévoit de mettre en place une rétention spécifique en acier inoxydable pour la cuve d'acide nitrique. Le bain d'acide sera équipé d'une sonde de température qui déclenchera l'ouverture d'une vanne de vidange du bain d'acide vers la rétention lorsque la température atteindra 22 / 25 °C, afin d'arrêter le départ éventuel d'une réaction exothermique.

Accident

Incendie d'un bâtiment de traitement de surface.

N° 43242 - 03/01/2013 - FRANCE - 95 - SERAINCOURT .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43242/>



Un feu émettant une épaisse fumée noire est découvert vers 13h15 dans un des bâtiments d'une entreprise de traitement de surface par un employé à son retour de pause déjeuner. Une pièce est en phase de nickelage depuis 13 h, une seconde est en cours de déchromage dans un bain de soude. Le salarié ne parvenant pas à maîtriser le sinistre avec des extincteurs donne l'alerte et interrompt l'alimentation en gaz de l'établissement ainsi que l'alimentation électrique du bâtiment. Les pompiers arrivés vers 13h30 éteignent l'incendie en 2 h. Une entreprise spécialisée pompe le jour même et la semaine suivante les 240 m³ d'eaux d'extinction confinés sur le site. Une dizaine de m³ s'étant écoulée sur un talus en bord de chaussée durant l'incendie, 30 m³ de terre sont excavés le lendemain et entreposés en attente d'analyses. Aucune pollution du ru voisin n'est signalée. Le bâtiment est détruit. Les dommages matériels sont estimés à 5 Meuros et les pertes de production à 1 Meuros. Une défaillance d'un redresseur électrique de 7,5 kA connecté au bain de nickel serait à l'origine de l'incendie.

Accident

incendie dans une usine de recyclage de piles et accumulateurs usagés

N° 38858 - 26/08/2010 - FRANCE - 57 - DIEUZE .

C24.1 - Sidérurgie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38858/>



Un feu se déclare vers 1 h dans une alvéole du bâtiment de stockage et de tri d'un centre de recyclage de piles et d'accumulateurs alcalins et salins, l'alvéole où démarre l'incendie contient 20 t de piles au lithium usagés. Le dispositif d'extinction automatique par poudre du bâtiment se déclenche, mais ne peut contenir l'incendie qui se propage, en moins de 30 s selon un opérateur, aux autres cellules stockant d'autres types de piles (plomb, mercure, nickel-cadmium) et divers sous produit (ferrailles, hydroxyde de nickel). Deux employés sur place alertés par les flammes et des crépitements donnent l'alerte. A 2h45, les pompiers sont en action avec de gros moyens : 6 lances à eaux et 3 lances canons. Équipés d'appareils respiratoires isolants (ARI), ils protègent en priorité les stockages de gaz et le bâtiment principal avec des rideaux d'eau. Des contrôles de toxicité des fumées sont mis en place dans le village voisin sous le vent (SOx, HCl et H2SO4) et 14 employés de 2 entreprises proches sont évacués puis examinés en raison des fumées toxiques émises (nuage d'acide sulfurique et hydroxyde de lithium). Le bâtiment de 1 000 m² est détruit et des projections de piles sont observées dans le bâtiment en feu et jusqu'à 200 m du lieu du sinistre. L'incendie est maîtrisé après 4 h d'intervention. Il n'y a pas de victime mais les dommages matériels sont importants. Le bassin de confinement du site recueille 2 000 m³ d'eaux d'extinction, mais en cours d'intervention, les pompiers ferment les vannes d'isolement de ce dernier restées ouvertes en raison de travaux programmés. Une pollution potentielle du cours d'eau voisin (le SPIN) et de la station d'épuration urbaine de DIEUZE est suspectée, bien que les premières analyses faites lors du sinistre ne montrent pas d'impact significatif. L'inspection demande à l'exploitant de mettre en place une surveillance du milieu (air, eaux de surface, sol) et constate que les dispositions relatives au confinement des eaux d'extinction et à la disposition des stockages n'ont pas été respectées. L'impact de l'incendie ne se révélera pas significatif au regard du passé industriel du site. Le scénario d'effets missiles dus à l'incendie du stockage de pile au lithium n'est pas envisagé dans l'étude de dangers remise par l'exploitant en 2006. Les eaux d'extinction sont pompées et éliminées comme déchets dangereux (présence de métaux lourds, phénols et PCB) 4 jours après l'accident, les produits solides calcinés valorisables (piles) sont traités sur site par hydrométallurgie et les débris non valorisables sont éliminés dans un centre agréé.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface

N° 50162 - 14/08/2017 - FRANCE - 37 - CHATEAU-RENAULT .

C25.99 - Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50162/>

Vers 8h30, un feu se déclare sur une chaîne de montage d'un atelier de traitement de surface (moins de 100 m²) d'une entreprise de sous-traitance automobile. Lors de l'incendie, la production est à l'arrêt pour cause de congés d'été. Seules des opérations de maintenance sont en cours. L'alerte est donnée par des ouvriers. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 10 h. Les eaux et produits d'extinction sont retenus dans les rétentions de la chaîne de traitement de surface.

Selon l'exploitant, une défaillance de l'armoire électrique de la cuve de dé-nickelage du traitement de surface serait à l'origine de l'incident. Seule la cuve et son bain de rinçage associé ont été touchés par l'incendie. Lors d'une inspection réalisée en début d'année, le service d'inspection a relevé une non-conformité concernant le mauvais état de certaines installations électriques. Suite à ce rapport, l'exploitant s'était engagé à mettre ses installations en conformité en échelonnant les travaux jusqu'en décembre 2017.

Accident

Dégagement de cyanure suspecté dans une entreprise de traitement de surface

N° 51647 - 04/06/2018 - FRANCE - 39 - DOLE .

C26.11 - Fabrication de composants électroniques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51647/>

Vers minuit, l'alarme cyanure se déclenche dans un atelier de 400 m² contenant des bains de soude, de cyanure et de nickel dans une entreprise de traitement de surface. Dix employés sont évacués. Les pompiers coupent la ventilation du bâtiment. Les pompiers relèvent 5 ppm. Une erreur d'unité sur le détecteur est constatée. La mesure est ramenée à 0.5 ppm, confirmée par le détecteur portable de l'exploitant.

Le détecteur avait fait l'objet d'une intervention au printemps. Il est remplacé le lendemain.

Accident

Dégagement de vapeur nitreuse dans un atelier de traitement de surface.

N° 20386 - 24/04/2001 - FRANCE - 94 - MAROLLES-EN-BRIE .

C27.12 - Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20386/>



Un dégagement de vapeur nitreuse se produit en sous-sol d'un atelier de traitement de surface. Le déclenchement de la détection incendie donne l'alerte. Les exutoires de fumées sont ouverts et l'usine est évacuée (20 personnes). Une CMIC intervient. Une réaction chimique s'est produite pendant 15 min dans un bac en PVC chargé de récupérer les gouttelettes de condensation dans le réseau d'aspiration H⁺/OH⁻ des vapeurs des bains de traitement. Des sels de nickel solidifiés ont été retrouvés dans le bac (déformé par la chaleur de réaction) et sur le sol environnant suite à son débordement. Dans l'attente des résultats d'analyses, aucune cause n'ayant été trouvée à cet incident, l'installation est remise en service avec un nettoyage journalier du bac à égouttures.

Accident

Pollution TTS.

N° 7600 - 24/06/1995 - FRANCE - 61 - LA FERTE MACE .

C32.40 - Fabrication de jeux et jouets

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7600/>



Dans une installation de traitement de surface, le dysfonctionnement d'une électrode de mesure de pH provoque la vidange d'une cuve de neutralisation non traitée. L'accident se produit lors d'une opération de transfert d'un bain de traitement usé. Le dispositif de sécurité en place déclenche l'alarme, mais le responsable de l'installation occupé à l'autre extrémité de l'usine ne l'entend que 45 minutes après le début du transfert. L'effluent, dont l'analyse révèle un pH voisin de 2 et une teneur élevée en nickel et en chrome, est rejeté directement dans la MAURE (1ère catégorie). La flore et la faune du ruisseau sont détruites sur 3,5 km.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de surface.

N° 22008 - 04/03/2002 - FRANCE - 39 - MORBIER .

C25.62 - Usinage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22008/>

Dans une usine de traitement de surface de 800 m² sur 2 niveaux, un incendie se déclare dans un local de 100 m² où les bains (350 l) d'une des 2 chaînes de chromage se répandent dans la rétention. Le feu se propage au reste de l'étage abritant 2 autres chaînes de traitement (plaquage nickel et dorage) et des locaux administratifs. Alertés par un voisin, les pompiers interviennent avec 2 CMIC et limitent les dommages notamment en préservant le rez-de-chaussée où sont entreposées les matières premières. L'ensemble des confinements est resté intègre. Les produits mélangés aux eaux d'extinction sont récupérés dans les rétentions et éliminés dans des installations autorisées. Il en est de même pour les boues et autres déchets solides résultant de l'incendie. 20 employés sont mis en chômage technique pendant 1 mois. L'exploitant fait intervenir un conseil pour établir l'expertise de l'événement.

Accident

Incendie sur une cuve de galvanisation.

N° 12606 - 07/03/1998 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN .

C32.99 - Autres activités manufacturières n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12606/>

Dans une usine de fabrication de stylos et de crayons, un feu se déclare sur une cuve de galvanisation utilisée pour traiter la surface des stylos (bains de nickel ou d'or). La mise en service du chauffage automatique des cuves serait à l'origine de l'incendie ; 80 personnes sont en chômage technique.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface.

N° 32378 - 16/10/2006 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32378/>



Un feu se déclare vers 16h40 dans une entreprise de chromage de 300 m² abritant notamment un bain de chrome de 4 000 l, 2 baigns d'acide chlorhydrique de 2 000 l, 2 baigns de nickel de 5 000 l, 2 baigns de soude de 2 000 l et 600 l de produit cyanuré. Les alimentations en énergie du site (gaz et électricité) sont interrompues. Les pompiers éteignent l'incendie en 1 h avec 2 lances et évitent sa propagation aux immeubles voisins. Une partie de la toiture en panneaux plastiques translucides et l'installation électrique de l'établissement sont détruites ; le mur séparatif avec un riverain est fissuré dans l'angle coté rue. Une surveillance des lieux par une société de gardiennage est mise en place et le stock de produits de traitement est évacué. L'intervention des secours s'achève vers 19h30. Six employés sont en chômage technique. Selon l'exploitant, l'installation de climatisation des bureaux pourrait être à l'origine du sinistre.

Résultats de la recherche "stockage" sur la base de données ARIA - État au 07/07/2021

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "stockage":

- Contient : stockage

Accident avec fiche détaillée

Incendie de palettes de bois dans un entrepôt

N° 51379 - 24/04/2018 - FRANCE - 42 - ANDREZIEUX-BOUTHEON .

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/51379-2/

Un feu se déclare vers 10h15 dans un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510) au niveau d'un stockage externe de palettes de bois. Le personnel du site est évacué avant l'arrivée des pompiers.

Les conséquences économiques de l'événement sont estimées à :

- 1 000 euros pour les dégâts matériels (destruction de 152 palettes) ;
- 4 500 euros pour les pertes d'exploitation (évacuation du personnel pendant 40 minutes).

Le volume des eaux d'extinction est évalué à 50 m³. Aucun dommage sur l'environnement n'est constaté par l'exploitant, seulement quelques débris de bois jonchent le sol. Les eaux retenues sont libérées dans le réseau après passage par le séparateur d'hydrocarbures.

Selon l'exploitant, un cariste a utilisé un chariot fourche pour transporter un lot de 15 palettes tout en poussant un second lot. Une palette de ce second lot a frotté au sol sur 150 m. Elle a vraisemblablement fait chauffer un clou (contact métal-sol) induisant un feu couvent au niveau du stockage de palettes. Sur les images de la vidéosurveillance du site, des fumerolles apparaissent durant une quinzaine de minutes sans aucune présence aux abords. Très rapidement (2 minutes), la fumée s'intensifie et les flammes apparaissent.

L'exploitant rédige une note de retour d'expérience. Parmi les axes d'amélioration figurent :

- une revue du POI de l'établissement en tenant compte de la nécessité de couper les organes de sectionnement des réseaux d'utilités (gaz et électricité). L'ilot en feu se trouvait par ailleurs non loin d'un organe de sectionnement du réseau de gaz naturel dont la manoeuvre aurait pu être difficile en raison des flux thermiques dégagés si l'incendie s'était généralisé à l'ensemble du stockage ;
- une réflexion sur l'asservissement des 13 vannes à manoeuvrer pour mettre le site sous rétention. Le jour de l'accident, seules les vannes des cellules 1 à 4 ont été fermées. En outre, seules 3 personnes sont formées et habilitées à fermer ces vannes ce qui peut conduire à une situation difficile à gérer en cas d'incendie généralisé de l'entrepôt ou d'absence de personnel ;
- une formation orale des caristes du site pour tenir compte du retour d'expérience de l'événement ;
- une sensibilisation de l'ensemble du personnel sur les consignes à suivre en cas d'incendie (comptage des personnes évacuées, mention des heures de fin d'évacuation...)
- l'amélioration de la communication en cas d'accident : l'inspection des installations classées n'avait pas été prévenue dans le cas présent. Par ailleurs compte tenu du risque que représente l'opacité des fumées d'incendie sur le trafic aérien et autoroutier proche, les gestionnaires de ces infrastructures doivent également être informés.

Accident avec fiche détaillée

Incendie dans un entrepôt

N° 44660 - 05/12/2013 - FRANCE - 60 - CREPY-EN-VALOIS .

G46.39 - Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/44660/



Un feu se déclare vers 5h30 sur le quai d'un entrepôt de 33 000 m² constitué de 3 cellules soumis à enregistrement (1510, année de construction 1993). Le système de sprinklage de la cellule n°2 se déclenche. Une alarme visuelle et sonore s'active et alerte le poste de garde qui appelle les secours à 5h35. Les pompiers, sur place à 6 h, arrosent le bâtiment avec 8 lances dont 3 sur échelle ; l'un d'eux se blesse à la main. La cellule n°2 s'effondre à 6h20 et l'incendie se propage à la cellule n°3 à 6h43 . L'exploitant ferme la vanne de barrage pour confiner les eaux d'extinction dans le réseau d'eau pluviale. Le trafic ferroviaire est interrompu. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 12h30 et terminent l'extinction des foyers résiduels le 07/12. La cellule n°2 est détruite. Le mur coupe-feu entre les cellules n°2 et 3 est détérioré en partie haute vers le nord. Malgré le dépassement du mur coupe feu en toiture, les flammes sont venues lécher la toiture et le bardage côté nord de la cellule n°3. La cellule n°1 est épargnée.

L'exploitant estime les dégâts à 40 millions d'euros et 198 employés sont en chômage technique. L'entrepôt frigorifique du site n'est pas impacté. L'exploitant prévoit d'installer des piézomètres le long de la voie de chemin de fer au nord du site afin d'évaluer l'impact potentiel des eaux d'extinction dont le volume est estimé à 5 800 m³.

L'inspection des IC, sur place le 06/12, constate plusieurs écarts organisationnels :

- la non-réalisation d'exercices POI depuis 2011
- un dépassement de la quantité de pétrole lampant stockée autorisée (228 m³ au lieu de 150 m³)
- la persistance des non-conformités mentionnées dans les rapports de vérification des installations électriques (2012 et 2013) de l'entrepôt

et techniques :

- l'absence d'une ligne spéciale reliant l'établissement au centre de secours
- l'absence de rétention sous les stockages de pétrole lampant
- un non-fonctionnement d'un poteau incendie ; - un nombre de système de désenfumage incohérent (différence entre le plan et le rapport)
- la non justification du degré coupe feu des parois (portes et murs) ainsi que du confinement des eaux d'extinction.

L'exploitant précise à l'inspection que 2 portes coupe feu (entre les cellules 2 et 3) ont fonctionné mais n'ont pas joué leur rôle : un chariot aurait gêné la fermeture d'une porte dans un cas et l'explosion de boîtes de conserve à cause de la chaleur aurait bloqué la seconde porte. Selon l'exploitant, la non fermeture des portes coupe feu ne serait pas responsable de la propagation du feu. D'après une hypothèse des pompiers, les flammes auraient léchées la toiture et le bardage côté nord de la cellule 3, malgré le dépassement du mur coupe feu en toiture (la propagation se serait effectuée via les trappes de désenfumage et puits de lumière de la cellule 2 vers la cellule 3). Une enquête judiciaire est effectuée pour déterminer les causes du sinistre.

Accident

Incendie d'un tas de copeaux de bois

N° 50856 - 28/12/2017 - FRANCE - 89 - AUXERRE .

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50856/>



Vers 20h30, un feu se déclare à l'extrémité d'un tas de bois de 70 000 m³ sur 15 m de hauteur sur la plateforme de stockage extérieure de bois brut et recyclé d'une usine de panneaux de particules. Le volume total de bois recensé est de 118 000 m³ (volume autorisé du parc à bois extérieur : 15 000 m³). Un important panache de fumée blanche se dégage. Les pompiers arrosent le tas avec des lances (eau et mousse). L'opération de moussage est maintenue durant la nuit pour limiter les fumées. L'exploitant retire la matière non brûlée avec une tractopelle. Les secours protègent la zone de production, ainsi que les autres stockages du site. Le lendemain, l'incendie se propage aux crêtes du stock. Le tas en feu est attaqué directement à l'aide de pelles mécaniques et de lances incendie. Les matières brûlées sont étalées dans l'argile sur un champ voisin faute de place sur le site. Les fumées se dirigent vers l'A6. La CASU est sollicitée pour modéliser la dispersion du panache de fumée (concentration en CO). Les conclusions sont rassurantes, mais, par précaution, 2 aires d'autoroute sont fermées à partir du mardi suivant. La vitesse de circulation sur l'A6 et la N77 est réduite du fait de l'opacité des fumées. Du 29 au 31/12, en parallèle de l'arrosage, les secours réalisent une première tranchée de 5 m de large pour séparer le tas de bois en 2 : un tas de 30 000 m³ toujours en feu, et un tas sain de 40 000 m³.

Zoom sur les difficultés rencontrées :

- stock d'émulseur de 8 m³ des pompiers rapidement épuisé (consommation de 1,5 m³/h)
- Méconnaissance du réseau d'approvisionnement en eau et des mécanismes de fermentation du bois
- Présence d'une canalisation de distribution de gaz naturel et d'un stock de produits chimiques
- Moyenne de 10 pompiers / h
- Coût de l'intervention (hors perte de production) : 550 000 euros

Tranchée de séparation pas assez large et hauteurs des tas compliquent l'intervention

Dans la journée du 03/01/18, les conditions météorologiques compliquent l'intervention avec des vents violents (tempête Eléonor). Les flammes se propagent à d'autres tas de copeaux, notamment à celui de 40 000 m³ isolé, ainsi qu'à certaines installations. La tranchée séparant les tas est élargie. La réserve incendie du site (2 500 m³) et le réseau communal étant épuisés, les pompiers établissent une ligne d'alimentation en eau dans l'YONNE située à 4 km. La consommation d'eau d'extinction est estimée à 500 l/min (30 m³/h) avec des pics à 1 000 l/min (60 m³/h). Le tassement des tas est compliqué du fait de leur hauteur.

Conséquences

L'incendie est éteint le 08/01 vers 14 h. L'activité du site est maintenue jusqu'au 03/01, date à laquelle le personnel est appelé à rester à son domicile. La production reprend dans l'après-midi du 08/01, soit un arrêt technique de 5 jours. Au cours de l'intervention, 5 pompiers et 1 employé sont incommodés par les fumées (intoxication au CO) et soignés sur place. L'incendie détruit 2 pelles mécaniques utilisées dans le cadre de l'intervention. Les eaux d'extinction sont partiellement collectées dans un bassin d'orage, rapidement plein, puis rejoignent le fossé bordant le site. Le ruissellement de ces dernières, ainsi que la surveillance de la température externe des différents tas, sont réalisés à l'aide d'un drone.

Causes

Le site était en cours de réaménagement du fait d'investissements sur de nouvelles installations dont le démarrage s'est trouvé retardé. L'augmentation de la quantité et de la durée de stockage du bois associé à un mauvais tassement de celui-ci aurait provoqué sa fermentation. L'inspection des installations classées avait réalisé une visite sur site avant l'accident (le 21/12) et l'exploitant avait été mis en demeure de régulariser sa situation (stockage tas de bois, dossier pour la chaudière biomasse du site et chaîne de recyclage des panneaux de bois). Suite à l'incendie, des mesures conservatoires sont prises pour réglementer les activités de stockage de bois, la chaudière biomasse, ainsi que les moyens de lutte contre un incendie.

Mesures envisagées

L'exploitant envisage d'agrandir son parc à bois pour respecter un dimensionnement des îlots de hauteur maximale de 6 m et séparés par des allées de 10 m. Un nettoyage et une réfection du bassin incendie sont également prévus.

Des moyens supplémentaires vont être installés pour améliorer la protection incendie : lances, colonnes sèches, motopompes, bassin incendie. Ces dispositifs sont renforcés par des mesures organisationnelles visant à :

- limiter la durée de stockage du bois sur le parc ;
- surveiller et enregistrer régulièrement les températures des tas de bois.

Enfin, les mises à jour du POI et du dossier de demande d'autorisation d'exploiter intègrent le retour d'expériences de cet événement ainsi que des accidents passés.

Accident

Intrusion de manifestants sur un stockage d'engrais

N° 52110 - 27/08/2018 - FRANCE - 22 - GLOMEL .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52110/>

A 6 h, des manifestants anti-OGM cisailent les barbelés de protection et pénètrent dans un entrepôt de stockage d'engrais et produits phytosanitaires. L'alarme anti-intrusion de l'exploitant se déclenche. Les secours se rendent sur les lieux. Des personnes massées devant le portail d'entrée de l'entreprise empêchent l'accès aux installations.

Les dirigeants du site dénoncent dans la presse les dégradations causées par les manifestants. À la demande de la coopérative, un huissier inspecte les lieux. Aucun déversement de produits dangereux n'est constaté. Les dégâts occasionnés sont estimés à 70 000 EUR (dégradations) et les pertes d'exploitation à 8 600 EUR.

Durant leur effraction, les intrus ont trouvé les clés du local électrique abritant la centrale de détection incendie et celle de vidéosurveillance. Ces installations ont ainsi été neutralisées.

A la suite de l'événement, l'exploitant répare les dégâts et renforce son dispositif d'accès au site. Il est également décidé de déclencher systématiquement le POI à l'avenir dans le cas d'agression similaire.

Accident avec fiche détaillée

Incendie dans une usine alimentaire

N° 33299 - 30/07/2007 - FRANCE - 42 - RENAISON .

C10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/33299/



Un feu se déclare vers 2 h dans une usine de fabrication de cakes et de confiserie de 10 000 m². La société de télésurveillance alerte le responsable de la maintenance. Une centaine de pompiers coupe l'alimentation en gaz et électricité, font fermer la D9 pour s'approvisionner en eau dans un étang situé à 800 m et sont maîtres du feu à 6 h. Ils restent sur place le lendemain pour surveiller une éventuelle reprise du feu. La rétention et la station de pré-traitement pleines ne peuvent contenir les 200 m³/h d'eaux incendie qui s'écoulent hors du site dans un canal recevant les eaux pluviales de la zone d'activité se déversant dans l'OUVAN. Les secours installent un barrage filtrant de bottes de paille. L'usine est détruite à 90 %, notamment en raison de la présence importante de matériaux combustibles (sucre, farine, carton...). Les installations de réfrigération fonctionnant au R404a (mélange de fluoroéthane) sont atteintes dégageant du fluorure d'hydrogène, mais les silos de stockage de 60 m³ de sucre et de farine, ainsi que les cuves d'hydrocarbures et le transformateur du site sont intacts. Aucune victime n'est à déplorer, mais 120 personnes sont en chômage technique. Le 01/08, l'organisme public de gestion et de surveillance des cours d'eau ne détecte pas d'impact immédiat sur le canal. Des filières adaptées traiteront les déblais.

Les suies et autres matériaux générés par l'incendie retombent sur des jardins et champs voisins dans un couloir de 3 km de large et de 6 à 10 km de long provoquant l'inquiétude des riverains. L'inspection des Installations Classées demande à l'exploitant de réaliser des mesures de surveillance de la qualité du milieu dans la zone susceptible d'être impactée au sud-est du site (hydrocarbures totaux, HAP, COV halogénés, métaux lourds, dioxine ...). Les résultats des analyses sur les sols et les végétaux destinés à la consommation humaine et animale sont inférieurs aux valeurs seuil, mais les eaux et les sédiments du canal sont contaminés par la dioxine, les HAP et des métaux lourds (Arsenic, Plomb et Zinc). Les résultats d'analyses réalisées en janvier 2008 montrent que la pollution du cours d'eau liée à l'incendie de l'usine est résorbée et que certains des polluants détectés précédemment font partie du bruit de fond. L'exploitant établit un plan pour évaluer l'impact de la pollution sur les sédiments et un diagnostic des milieux sur le site de production.

L'étude de dangers de l'établissement prévoyait le scénario d'incendie généralisé du site mais envisageait une extinction assez rapide ce qui n'a pas été le cas (15 h pour éteindre le feu). L'usine est reconstruite en lieu et place 18 mois plus tard pour un coût de 15 Meuros : l'établissement est équipé d'une détection incendie, de sprinklers et d'une rétention d'eaux d'extinction redimensionnée (840 m³). Un court circuit dans une armoire électrique datant de l'installation du site (1980) est l'origine du sinistre.

Accident

Fuite enflammée sur une bouteille d'acétylène dans un entrepôt de stockage

N° 55720 - 13/05/2020 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55720/>



Vers 16 h, lors d'une découpe au chalumeau par une entreprise extérieure dans un entrepôt de stockage, un feu se déclare sur une tubulure d'un poste à souder. L'incendie se propage à une bouteille d'acétylène accolée à une bouteille d'oxygène provoquant une fuite de gaz enflammée sur la première bouteille. L'opérateur ne parvient pas à couper le gaz et donne l'alerte. L'exploitant appelle les pompiers et le site est évacué. Les secours ferment les bouteilles de gaz, évacuent le chariot à l'extérieur et immergent la bouteille d'acétylène dans une cuve d'eau. La température de la bouteille étant faible et stable, celle-ci est

laissée dans la cuve d'eau pour la nuit. Une société spécialisée l'évacue le lendemain.

Le flexible et les robinets sont brûlés.

La cause de l'accident est une flammèche qui est tombée sur le flexible lors de l'opération de découpe. Le flexible étant enroulé autour des bouteilles, et non entièrement déroulé comme le veut la procédure, l'opérateur n'a pas pu fermer les bouteilles. Le permis de feu n'avait pas été délivré.

L'exploitant renforce la sensibilisation des intervenants aux risques .

Accident

Incendie sur un stockage extérieur de papiers

N° 51972 - 05/07/2018 - FRANCE - 76 - GRAND-COURONNE .

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51972/>



Dans une papeterie, un feu se déclare vers 15 h dans un stock extérieur de 1 500 t de papier recyclé en vrac et de balles de papiers. L'exploitant déclenche son POI. Le parking du personnel est interdit d'accès. Une machine à papier est mise à l'arrêt. Les pompiers interviennent à l'aide de 2 chargeuses à godet, de lances et de canons incendie. La ressource en eau est de l'ordre de 4 m³/h au plus fort de l'intervention. Les eaux d'extinction sont contenues sur l'aire de stockage. Des tapis obturateurs sont mis en oeuvre au niveau des bouches d'égouts. Vers 18 h, l'incendie est éteint et le POI est déclaré levé à 19 h. Le personnel prolonge l'arrosage des tas dans la soirée.

L'inspection des installations classées constatent les écarts réglementaires suivants :

- défaut de déclaration d'incident ;
- insuffisance du confinement des eaux d'extinction ;
- insuffisance des moyens humains d'intervention ;
- défaut de mise à jour du POI.

Une bouche d'égout non obstruée permet le déversement d'eaux d'extinction dans la SEINE. Sur le plan économique, une chargeuse a brûlé.

Des opérations de décerclage des balles effectuées par un grappin seraient à l'origine de l'incendie. Un fil d'acier aurait raclé sur le sol, puis aurait consumé un tas de papier.

L'exploitant met en place des mesures préventives pour éviter le renouvellement de l'incident :

- informer l'inspection à chaque survenue d'incident ;
- revoir les procédures de décerclage des balles avec un grappin (utilisation de feuillards en plastique en lieu et place de fils de fer ou de décerceuse...) ;
- créer une consigne écrite précisant les opérations nécessaires à mettre en oeuvre pour le confinement des eaux d'extinction sur le site ;
- mettre à jour le POI pour intégrer les modifications survenues sur le site (intégration des stockages externes) ;
- former une équipe de 1^{ère} intervention.

Un accident sur ce site le 24/04/2018 (ARIA 51405) impliquait également une opération de décerclage de balles de papier avec un grappin. Contrairement au précédent événement, l'opération n'était pas réalisée par un sous-traitant, mais par un opérateur de l'entreprise.

Accident

incendie d'un dépôt de bois

N° 22835 - 16/02/2001 - FRANCE - 974 - LE PORT .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22835/>



Un acte de malveillance serait à l'origine d'un incendie qui se déclare vers 3 h 30 dans le stockage de bois d'une entreprise de découpe et traitement du bois. Le gardien alerté par des aboiements de chiens constate le début d'incendie et tente de l'éteindre avec les R.I.A. situés à proximité. Une alimentation en eau insuffisante n'aurait pas permis d'empêcher la propagation du feu qui s'alimente de palettes et de planches en paquets entretoisés en attente de traitement. Malgré l'intervention d'une quarantaine de pompiers, un léger vent permet aux flammes de sauter les allées aménagées entre les zones de stockage et d'atteindre le bâtiment de découpe et de traitement. L'incendie à l'intérieur des ateliers conduit à l'effondrement des structures et bardages. Un câble de la ligne HT surplombant le site se rompt sous l'effet de la chaleur. Le sinistre détruit 5 000 des 20 000 m² du site. Un stockage, en cubitainers plastiques, de 5 m³ de produit de traitement à base d'arsenic, de cuivre et de chrome (concentration à 30 %) se déverse dans la rétention, et la présence de la cuve de traitement de 28 m³ de produit dilué à 3,4 %, placés dans une rétention de 82 m³, font craindre un risque de pollution important en cas de débordement par les eaux d'extinction et les eaux de pluie ou de non étanchéité. Un pompage d'eau industrielle situé à 125 m en aval du site et un d'eau potable situé à 300 m sont arrêtés et des analyses sont effectuées. Un arrêté préfectoral proposé par l'Inspection des Installations Classées impose à l'exploitant de réaliser un diagnostic de la pollution potentielle des eaux et du sol, de fournir un bilan matière sur les produits de traitement du bois et de mettre en sécurité les déchets en attente de leur élimination (conditionnement en fûts pour envoi en métropole). La localisation de 2 zones polluées par l'arsenic, une zone non-étanche où était stocké du bois traité et une zone d'infiltration des eaux d'extinction et des eaux pluviales au droit d'un pylône supportant la ligne HT, conduit à imposer la mise en place d'un piézomètre de surveillance de la nappe phréatique, le décapage superficielle des zones non imperméabilisées et l'aménagement d'une récupération des eaux pluviales sur les zones imperméabilisées.

Accident

Feu sur le convoyeur d'une papeterie

N° 55393 - 30/03/2020 - FRANCE - 54 - VILLEY-SAINT-ETIENNE .

C17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55393/>

Dans une papeterie, un opérateur charge du papier mis au rebut (cassés) dans un convoyeur quand il voit que les fardeaux de séparation de la cellule des cassés sont tombés dans un tas de linge. Il redresse les fardeaux à l'aide d'un chariot à pince et continue à charger le linge dans le convoyeur. L'opérateur voit alors des flammes de 3 m dans ces linges. Les opérateurs et les secours du site attaquent l'incendie avec 3 RIA et actionnent le sprinkler déluge du convoyeur. L'alarme d'évacuation est déclenchée à 10h59 par l'accueil de l'établissement. Les pompiers sont alertés. L'arrosage dure 20 min. A l'arrivée des pompiers, l'incendie est maîtrisé.

Fardeaux : Produits finis emballés ensemble pour le stockage et l'expédition

Lors de l'incident, la machine à papier était arrêtée. La cellule de cassés était pleine et le tri du bleu devait être effectué. Une séparation par un mur artificiel avec des fardeaux de pâte vierge avait été mise en place. Les fardeaux sont alors tombés dans le linge. D'après l'exploitant, différentes situations ont pu provoquer une étincelle dans le tas de linge :

- les fils en acier des fardeaux auraient pu frotter au sol lors du redressement de la balle des fardeaux avec le chariot à pince ;
- le frottement des bennes contre le tablier au chargement dans le convoyeur ;
- la présence d'électricité statique car les chariots sont équipés seulement d'une tresse de masse alors qu'avant ils étaient équipés d'une tresse et d'une chaîne ;
- les pinces en acier du chariot auraient pu frotter au sol et provoquer des étincelles dans le tas de linge (le plus probable selon l'exploitant).

L'exploitant engage les actions suivantes :

- réaliser des tests sur la montée en température quand les pinces frottent au sol ;
- ajouter des chaînes sur l'ensemble des chariots pour la mise à la masse ;
- réaliser une étude pour la protection des pinces pour éliminer les frottements et ainsi le risque d'étincelles ;
- revoir le revêtement du tablier du convoyeur ;
- étudier un système de séparation des cellules autre que les fardeaux ;
- éviter de faire du bleu quand la machine à papier est à l'arrêt ;
- gérer le niveau de stock bas de façon à pouvoir pulper le stockage durant le week-end ;
- étudier la mise en place de détection incendie (caméra, alarme...) ;
- s'assurer d'un contrôle périodique des dispositifs d'évacuation des fumées ;
- réflexion sur les EPI à porter lors d'une intervention de lutte contre un incendie.

Accident

Incendie dans un entrepôt

N° 52880 - 26/12/2018 - FRANCE - 45 - SARAN .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52880/>

Vers 15h45, un départ de feu se déclare dans un entrepôt de stockage de liquides inflammables et produits toxiques. La détection incendie se déclenche. Les 32 personnes présentes dans le bâtiment sont évacuées. Un employé muni d'un extincteur éteint l'incendie du film plastique et des emballages de carton enfumés. Le service maintenance met à l'arrêt une housseuse. Un contrôle de la housseuse est réalisé le lendemain après que le nettoyage des résidus de poudre d'extincteur soit réalisé.

L'incendie est dû à un blocage, en position basse, du corps de chauffe de la housseuse, à cause d'une palette mal positionnée entraînant une surchauffe.

Suite à l'accident, l'exploitant effectue des rappels concernant les conditions d'utilisation de la housseuse (livret d'utilisation simplifié) ainsi que sur le conditionnement des palettes. Deux jours après l'accident, il organise une réunion d'analyse globale avec la maintenance et l'exploitation. Sur le plan de l'ergonomie, le pupitre de contrôle de la housseuse est déplacé de façon à bien voir les palettes. Un devis est demandé au fabricant pour l'ajout de capteurs de position d'arrêt et de détection d'objet lors de la descente du corps de chauffe de la housseuse.

Accident

Incendie dans un centre de tri et de valorisation de déchets

N° 43267 - 28/12/2012 - FRANCE - 16 - MORNAC .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43267/>



Un feu se déclare vers 3h30 sur un tas de 500 m³ de déchets de bois (auto échauffement ?) dans un centre de tri et de transit de déchets industriels banals (DIB). Les flammes se propagent rapidement aux autres tas de 10 m de haut composés de 6 000 m³ de déchets plastiques broyés. D'importantes fumées perturbent la visibilité autour du site. Les services de secours, intervenant avec 4 engins et une centaine d'hommes, arrosent les tas avec 5 lances à eau après leur dégagement par l'exploitant au moyen de 2 tractopelles et contrôle par caméras thermiques. Le volume de déchets impliqués étant très important, ces opérations sont prévues sur 8 à 10 j et des moyens de dégagement supplémentaires sont acheminés par l'exploitant (1 engin de TP grande hauteur pour atteindre le haut des tas et 1 engin avec large godet). L'incendie est maîtrisé au bout de 72 h mais les dégagements de fumées persistent. La préfecture décide de mettre en place un réseau de mesures atmosphériques à l'aide d'une CMIC et un arrêté limite la vitesse sur les routes voisines pendant 10 jours avec une signalisation indiquant le risque lié aux fumées. Aux alentours du site, les travailleurs de la zone d'activité se plaignent d'odeurs nauséabondes ; les mesures de toxicité se révèlent négatives, mais la préfecture publie un communiqué de presse pour demander aux personnes sensibles de réduire leurs activités physiques.

Le 02/01, le brouillard, sans doute aggravé par les fumées de l'incendie, provoque un carambolage impliquant 24 voitures et 4 poids lourds sur la RN située à 1 500 m au nord-ouest du site. Le plan NOVI (NOmbreuses VIctimes) est déclenché, les secours évacuent 3 blessés légers vers l'hôpital et 41 personnes vers un gymnase, et la circulation reste coupée pendant plus de 6 h. Le 03/01, les pompiers mettent en place un tapis de mousse sur les déchets pour atténuer les fumées et poursuivent les opérations d'extinction. Le vent change de sens les jours suivants, nécessitant le balisage d'une ligne 20 000 V par les services de l'électricité. Le tas de déchets en feu se réduit à 1 200 m³ puis est déclaré éteint 11 jours après. Le site n'était que partiellement sur rétention : les eaux d'extinction collectées débordent du bassin (elles seront pompées et traitées dans une filière dédiée) et celles non collectées menacent la nappe phréatique : un suivi post-accidentel est imposé le 07/01 avec analyses dans le sol, les eaux souterraines et superficielles, les végétaux et les fumées. L'ARS demande au gestionnaire d'un captage AEP proche de rajouter des paramètres à analyser dans sa surveillance : CN, HCT, dérivés chlorés, indice phénol...

L'exploitant évalue ses pertes entre 250 et 300 K euros. En raison des fortes pluies dans la période précédent l'accident, la presse évoque l'hypothèse d'une origine criminelle ; l'exploitant porte plainte et la gendarmerie effectue une enquête.

Respectivement 48 et 24 h avant l'accident, des fumerolles avaient été détectées sur des stocks de DIB de bois, cartons et plastiques ; la mobilisation des moyens de l'exploitant a permis d'enrayer les départs de feu et la surveillance de nuit avait été renforcée.

Le site a subi un incendie similaire 1 an plus tôt ; l'inspection des IC avait alors constaté le dépassement de 6 fois la quantité maximale de déchets stockés autorisée, ainsi que l'insuffisance des moyens de lutte contre l'incendie. L'inspection constate à nouveau un volume de DIB stocké 4 fois supérieur à celui autorisé (2 800 m³ au lieu de 700), l'absence d'îlots et de distance d'isolement entre les tas de déchets, un débit des poteaux incendie inférieur à celui demandé par l'administration, la présence de déchets non autorisés (pneus, fûts, DEEE, déchets verts) et l'absence de murs coupe-feu et de RIA dans le bâtiment d'exploitation. L'administration suspend l'activité du site dont la reprise sera subordonnée au dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation. L'analyse de l'impact environnemental et sanitaire du sinistre a démontré l'absence d'impact sur

l'environnement.

L'exploitant prévoit de renforcer la surveillance du site (fréquence des rondes, système de télésurveillance), améliorer les moyens de lutte contre l'incendie et revoir l'organisation des stockages (séparation des déchets par catégorie).

Accident avec fiche détaillée

Incendie de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un entrepôt

N° 37736 - 14/01/2010 - FRANCE - 27 - VAL-DE-REUIL .

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/37736/



Un feu se déclare vers 15h30 sur le toit d'un entrepôt de 15 000 m² recouvert de 1 000 m² de panneaux photovoltaïques (soit 660 panneaux). Le bâtiment, inauguré au mois de novembre 2009, est certifié Haute Qualité Environnementale (HQE). Il possède une structure intégrée en toiture qui permet un assemblage aisé des panneaux et une étanchéité parfaite avec le reste du toit grâce à une combinaison de plaques chevauchantes en plastique ainsi que d'ancres spéciales en aluminium.

40 pompiers interviennent rapidement et maîtrisent l'incendie en 6 h. Les secours rencontrent plusieurs difficultés d'intervention : absence de matériel adapté pour démonter les panneaux, impossibilité de stopper la production d'électricité et nécessité de bâcher les panneaux photovoltaïques, risque d'électrisation, difficultés d'accès à l'espace compris entre la toiture et les panneaux, propagation du feu via les câbles et la couverture d'étanchéité.

L'intervention nécessite le démontage à l'aide d'un outil spécial (dévisseuse électrique avec embout spécifique) de 200 panneaux de part et d'autre de la zone en feu. Cette opération a permis d'éviter la progression de l'incendie par des arcs électriques entre panneaux et d'accéder à la zone composée de matériaux de type PVC ou d'isolant d'étanchéité dans laquelle le feu se propageait. Le démontage et l'arrosage de la protection supérieure d'un mur coupe-feu séparant les locaux techniques des cellules de stockage ont été effectués pour accéder à la zone située entre la toiture et les panneaux. La présence de ce mur et d'un panneau support résistant au feu sous la structure photovoltaïque ont permis d'éviter la propagation de l'incendie au reste du bâtiment.

A la suite d'une visite sur site, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de mettre en place une consigne afin de faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie sur les panneaux photovoltaïques.

Des travaux de toiture par une entreprise extérieure intervenant pour poser un chéneau en dessous de la structure photovoltaïque seraient à l'origine de l'événement. Le montant des dégâts causés par l'incendie est évalué entre 350 et 400 000 euros. Les installations photovoltaïques sont mises à l'arrêt pendant 6 mois.

Accident avec fiche détaillée

Feu de stockage de bois

N° 35035 - 22/08/2008 - FRANCE - 42 - SAINT-CYPRIEN .

E38.32 - Récupération de déchets triés

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/35035/



Dans une usine de recyclage de bois installée sur l'ancien site d'une entreprise de récupération de transformateurs électriques, un feu d'origine inconnue se déclare vers 4 h sur un stock de 2 000 m² de bois. Le gardien alerte les secours qui interviennent avec plusieurs lances. Un épais nuage de fumée est observé sur la commune. L'inspection des installations classées constate sur place que le bois dont le stock est supérieur à celui permis par la déclaration est susceptible d'avoir été pollué par des produits chimiques. Un arrêté d'urgence prescrit 7 jours plus tard des analyses des eaux souterraines sur le site et des sols des zones agricoles proches.

Le 3/09, le vent réactive le feu couvant nécessitant une nouvelle intervention des secours. Le préfet prend plusieurs arrêtés : suspension d'activités, mesures d'urgence de nettoyage du site et d'élimination des déchets, ainsi que mise en demeure de régulariser la situation administrative de l'entreprise. Trois mois sont nécessaires pour éteindre l'incendie.

Le 15/09, un organisme spécialisé installe des équipements de mesures de la qualité de l'air. Les analyses diffusées le 18/11 révèlent d'importantes émissions à l'atmosphère de dioxines et de polychlorobiphényles (PCB). Le 26/11, les services vétérinaires effectuent des prélèvements de lait dans une exploitation agricole voisine. Une contamination est révélée avec dépassements des valeurs limites réglementaires de commercialisation des denrées (règlement européen 1881/2006/CE). L'exploitation est placée sous séquestre.

Progressivement, les investigations sont étendues de 1 à 2 km en mars 2009, puis à 5 km en avril. Le 25/05/2009, la zone de surveillance est étendue à 40 communes par arrêté préfectoral, puis à 42 communes en août 2009. En juillet 2009, un organisme spécialisé précise que l'origine de la contamination des sols est difficile à déterminer au-delà d'un rayon de 2 km. Au total, 914 exploitations sont examinées. Des protocoles d'assainissement sont mis en place et 2 255 animaux sont abattus (bovins, ovins, porcins et équins). Les farines d'équarrissage sont brûlées dans une cimenterie locale, les graisses susceptibles de contenir des PCB sont traitées en Belgique. Près de 187 m³ de lait cru sont éliminés.

Les déchets générés lors du sinistre sont constitués pour l'essentiel des stocks de bois broyés et des boues issues du curage des terres. Le transport de ces déchets dans des filières spécialisées s'effectue entre le 10 et le 31/07/2009 ; 70 rotations de camions sont nécessaires pour évacuer 1 678 t de bois et 8,14 t de boues de curage. Un transport complémentaire est dédié aux équipements de protection individuelle pollués, ainsi qu'aux eaux et à la bâche du bassin de nettoyage. Toutefois, 7 600 m³ de terre polluées sont encore à évacuer du site. Compte tenu du montant des travaux de dépollution proche de 2 millions d'euros et du fait que le site de St Cyprien est désormais considéré comme un site à responsable défaillant, l'entreprise ayant été mise en liquidation judiciaire le 23/07/2010, seule l'intervention d'un organisme public peut permettre d'en assurer la mise en sécurité et de proposer une gestion pérenne de la situation.

En janvier 2011, 3 exploitations sont encore partiellement sous séquestre. L'agence française pour la sécurité sanitaire des aliments consultée à plusieurs reprises donne des mesures visant à limiter les risques de contamination dans la chaîne alimentaire. Les investigations (analyses comprises), la destruction des animaux et produits, ainsi que les indemnités sont évaluées à 4,5 millions d'euros fin janvier 2011.

Le décret et l'arrêté du 19/06/09 (décret instituant une mesure d'indemnisation et fixant les modalités particulières de l'estimation des animaux abattus et des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration lors d'une contamination de produits agricoles) ont permis la prise en compte par l'État de l'incidence la plus lourde de la pollution : l'indemnisation correspondant à la destruction des animaux et des fourrages contaminés.

Courant 2013 et après de nombreux travaux (terrassement, décapage...), une société installe un parc photovoltaïque de 13,5 ha avec une capacité de production de 9 MW crête

sur l'ancien site de l'accident.

Accident avec fiche détaillée

Incendie dans un entrepôt d'archives

N° 13548 - 28/01/2002 - FRANCE - 80 - ROYE .

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/13548/

Un lundi matin, un gigantesque incendie détruit un entrepôt d'archives à 2 cellules, une de 3 630 m² et 14 m de haut (5 niveaux de stockage d'archives accessibles par des passerelles) et l'autre de 1 838 m² et 8,5 m de haut, à structure métallique et séparées par un mur coupe-feu ne dépassant pas du toit. Les employés situés dans les étages descendent au rez-de-chaussée et interviennent en vain avec 8 extincteurs. Alertés, les pompiers pénètrent 10 min plus tard dans le bâtiment et arrosent plusieurs foyers au rez-de-chaussée. L'entrepôt étant envahi par les fumées, ils tentent de monter dans les étages équipés d'ARI. Arrivés au 1er niveau, ils l'évacuent rapidement surpris par un fort effet de cheminée et par un embrasement soudain ; les fumées très chaudes et chargées en gaz de pyrolyse se seraient auto-enflammées (flash-over). L'éclairage des cellules éteint contraint les pompiers à évacuer la zone dans l'obscurité ; 2 fortes explosions se produisent à la suite de l'augmentation de la température de la cellule, provoquant par effet de souffle l'ouverture brutale des trappes de désenfumage et la projection à 20 m des vérins.

Un important dispositif hydraulique est mis en place, un approvisionnement par camions étant nécessaire face à l'insuffisance des réserves d'eau (120 m³). Les secours ne peuvent utiliser que l'une des 2 bornes incendie du site, dont l'installation sur une même ligne provoque des pertes de débit. La grande cellule s'effondre en 1 h. Le mur coupe-feu s'écroule peu après, emporté par la chute du toit. Les papiers sont dispersés par un vent fort (100 km/h) qui pousse le panache de fumées vers la ville. L'incendie ne sera maîtrisé que 4 j plus tard. L'exploitant cessera l'activité sur le site. Le système d'extinction automatique aurait fonctionné de façon partielle, le moteur de la pompe principale ne s'étant pas déclenché. Les exutoires automatiques de fumées ne possédaient pas d'élément fusible sous l'effet de la chaleur. L'étroitesse des allées et accès et l'organisation des stockages ont compliqué l'intervention des secours. Selon l'inspection des installations classées, la reprise de l'activité le matin de l'accident aurait créé un courant d'air suffisant pour enflammer brutalement un feu couvant.

Une information judiciaire est ouverte pour destruction involontaire d'un bien appartenant à autrui (les archives des clients). L'exploitant est ainsi mis en examen le 13/11/09. Toutefois, ce dernier fait appel de cette décision qui est annulée par la cour d'appel d'Amiens. La cour a estimé en particulier que la non-conformité par rapport à l'arrêté d'autorisation (stabilité au feu du bâtiment, désenfumage, absence de formation incendie...) n'a pas de lien direct avec le déclenchement involontaire de l'incendie qui résulte d'un problème électrique.

Accident

Incendie dans un entrepôt

N° 52259 - 07/08/2018 - FRANCE - 69 - SAINT-PRIEST .

G46.19 - Intermédiaires du commerce en produits divers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52259/>



Vers 15h30, un feu se déclare au niveau d'un stockage externe dans un entrepôt soumis à enregistrement (rubrique 1510) d'une grande enseigne de la distribution. L'incendie se

propage à une cellule de stockage contenant des produits du terroir (brioches, bières, conserves...) par son issue de secours. Les pompiers maîtrisent le sinistre à 18h30. L'exploitant met en place une surveillance renforcée des lieux après l'extinction.

L'entrepôt n'était pas en activité au moment des faits : seulement 16 employés administratifs étaient présents dans les locaux. Les marchandises détruites sont constituées de bois à l'extérieur de l'entrepôt et de brioches pour les marchandises à l'intérieur de la cellule. Les pertes d'exploitation sont estimées à 20 kEUR et les dommages matériels à 140 kEUR. Les eaux d'extinction sont envoyées dans le réseau d'eaux usées.

Malgré les consignes, un intérimaire aurait fumé dans la zone de stockage externe et aurait déclenché l'incendie.

A la suite de l'événement, l'exploitant de l'entrepôt peaufine son dispositif d'accueil des nouveaux arrivants. Le management est par ailleurs jugé pas "assez ferme" sur les questions de sécurité. Enfin, il est noté que le système de vidéosurveillance basé uniquement sur la problématique d'intrusion n'a pas permis de réagir face au départ de feu.

Accident

Incendie d'un entrepôt logistique

N° 56225 - 17/10/2020 - FRANCE - 01 - REYRIEUX .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56225/>

Vers 2h30, un feu se déclare dans une cellule de 16 000 m² contenant essentiellement de l'alimentation dans un entrepôt logistique de 38 000 m². La zone touchée est détruite et la structure s'effondre partiellement. Les pompiers protègent la 2ème cellule de 16 000 m² également où sont entreposées des matières liquides. Les 2 bâtiments sont séparés par un mur coupe-feu. La ligne électrique haute tension passant au-dessus du bâtiment est consignée à 5h45. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 13h30 avec 8 lances. Cependant certains foyers sont inaccessibles à cause de la dimension de la cellule et de son effondrement. L'intervention se poursuit avec des rondes de surveillance. Trois jours après l'évènement, une société de démolition utilise des engins de travaux publics pour accéder aux foyers résiduels et déblayer le site.

Les eaux d'extinction, à priori faiblement polluées (produits alimentaires, plastiques, mais pas d'hydrocarbures ou produits chimiques), se déversent dans le bassin d'orage non étanche de la zone industrielle, car la capacité de rétention de 3 600 m³ est saturée et une vanne fuit sur le bassin. La buse entre le fossé de rétention et le bassin d'orage est obturée. Une société spécialisée pompe et évacue par rotation ces eaux. La station d'épuration de la communauté de communes est avisée.

Un arrêté de mesures d'urgence est pris pour imposer notamment :

- la suspension du fonctionnement des installations et des activités à l'exception des opérations logistiques nécessaires au retrait des marchandises stockées dans la cellule non touchée par l'incendie ;
- le renforcement des mesures de détection et de lutte contre l'incendie.

L'exploitant avait annoncé la fermeture du site sous 6 mois, 10 jours avant le sinistre.

Accident

Incendie sur le toit d'un entrepôt recouvert de panneaux photovoltaïques

N° 56125 - 29/09/2020 - FRANCE - 69 - BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56125/>

Vers 12h45, un feu se déclare sur le toit d'un entrepôt de stockage au niveau de panneaux photovoltaïques. La présence de fumées est constatée par le PC sécurité et l'alarme est déclenchée manuellement peu après afin d'évacuer le personnel. Le POI est activé et les pompiers sont appelés. Ces derniers éteignent le feu à l'aide des extincteurs présents sur le toit vers 13h30. Aucune eau d'extinction n'est utilisée. A 14h30, l'ensemble des panneaux photovoltaïques de la toiture est arrêté et mis hors tension. L'incendie ne s'est pas propagé à l'intérieur du bâtiment.

60 m² de panneaux photovoltaïques sont détruits ainsi que le revêtement du toit sur l'emprise correspondante.

Une défaillance électrique (court-circuit ou surtension) de certains panneaux photovoltaïques pourrait être à l'origine du sinistre. Une expertise est demandée par l'exploitant. Un audit complet de l'ensemble des panneaux photovoltaïques est mené avant remise en service.

A la suite de l'événement, l'exploitant réfléchit à une amélioration sur la mise à l'arrêt automatique des panneaux photovoltaïques en cas de défaillance.

Accident

Incendie dans une papeterie

N° 53935 - 04/07/2019 - FRANCE - 24 - MOULIN-NEUF .

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53935/>



Vers 15h50, un feu se déclare sur un stockage extérieur de balles de papier. Une trentaine de pompiers évite la propagation du sinistre à des stockages voisins. Les eaux d'extinction se déversent dans un bac de rétention de 1 000 m³. La production est stoppée en raison de l'utilisation du réseau d'eau servant à celle-ci. Les pompiers circonscrivent l'incendie vers 18h30. Les balles de papiers non brûlées sont dégagées de la zone à l'aide d'un chariot élévateur. L'exploitant poursuit le déblaiement jusqu'à 23 h. L'extinction des foyers résiduels se poursuit le lendemain.

L'incendie détruit 800 t de balles de papier. Deux pompiers sont blessés (douleurs thoraciques, brûlures au doigt). L'un d'eux est transporté à l'hôpital.

La température élevée au moment du départ de feu a été un facteur favorable à une propagation du sinistre.

Suite à l'incendie, l'exploitant modifie les règles de stockage durant les mois d'été, équipe le site de 2 lances incendie permettant de délivrer un débit plus important que les RIA et d'avoir une portée plus importante et nettoie l'accès pompier du site (présence de végétation).

Accident

Déclenchement intempestif d'un générateur de mousse

N° 48173 - 17/06/2016 - FRANCE - 44 - MESANGER .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48173/>



Dans la nuit, un générateur de mousse à haut foisonnement se déclenche de manière intempestive dans une des 6 cellules de stockage d'un entrepôt stockant des produits phytosanitaires et des semences agricoles. Cette cellule abrite notamment des produits dangereux pour l'environnement aquatique qui sont stockés dans des contenants en plastique. Le rondier de la société de sécurité alerte à 23h43 la personne d'astreinte de l'entreprise.

Une importante quantité de mousse épanchée

L'incident génère 20 000 m³ de mousse à haut foisonnement qui se répand jusqu'à l'extérieur du bâtiment sur 1 000 m² avec une hauteur variant de 0,5 à 1,5 m de hauteur. L'exploitation agricole contiguë au site comporte une bergerie abritant 50 ovins qui n'est plus accessible aux moutons. Le POI est déclenché vers 8h30 le lendemain matin dans le cadre des travaux de nettoyage de la mousse épanchée. Une vingtaine de pompiers intervient afin de préserver le patrimoine de l'entreprise et de rétablir l'accès à l'exploitation agricole contiguë. Les produits stockés en partie dans la cellule sont détruits. L'estimation des stocks perdus et des conséquences liées à cet incident (nouvel émulseur, contrôle du système d'extinction et de détection, temps passé par le personnel, réemballage, réétiquetage, ...) est de 1 million d'euros. Cet incident ne génère pas d'arrêt d'activité mais une perte d'exploitation.

Cause du déclenchement intempestif

L'exploitant procède avec le constructeur à une inspection des systèmes de déclenchement manuel. Il est ainsi détecté une anomalie au niveau d'un boîtier de déclenchement de l'extinction se trouvant à l'extérieur du stockage près d'une porte d'évacuation. Aucune trace d'effraction n'est cependant relevée. Par ailleurs, l'heure exacte du déclenchement du système d'extinction n'est pas connue car aucun déport d'alarme n'était installé ni chez l'exploitant, ni à la société de télésurveillance.

Reprise de l'activité

En raison de l'indisponibilité du système d'extinction automatique, l'exploitant met en place un gardiennage permanent. Le système d'extinction automatique est de nouveau opérationnel le mardi 21 juin à 17 h. L'inspection des installations classées demande la rédaction de consignes sur les actions à entreprendre en cas d'accident.

Accident

Feu de feuilles de bois dans une usine de contreplaqué

N° 41147 - 22/10/2011 - FRANCE - 47 - DAMAZAN .

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41147/>



Dans une usine fabriquant des panneaux de contreplaqués soumise à autorisation, un feu se déclare vers 17 h sur un stockage extérieur de 6 000 m³ (2 000 t) de feuilles de bois alimentant une chaudière. L'alerte est donnée par un voisin. Une quarantaine de pompiers intervient. L'exploitant étale le bois que les pompiers arrosent avec 10 lances à eau. A 19 h, l'industriel ferme les portes coupe-feu de l'usine et met la chaudière hors tension. Le sinistre est éteint à 8 h le lendemain, les pompiers quittent les lieux à 12h30.

Le préjudice économique est estimé à 40 k€ : 1 000 t de bois ont brûlé. Les eaux d'extinction se sont écoulées dans le bassin d'orage puis dans la GAUBEGE, car la vanne

pilotant la collecte dans le bassin des eaux d'extinction était ouverte malgré les consignes données par la direction lors de l'accident. Les eaux retenues, contaminées par les cendres, seront traitées dans les étuves de l'usine, l'ONEMA suivra la pollution.

L'origine du sinistre n'est pas connue, la gendarmerie effectue une enquête. Le feu est parti de l'endroit du stockage le plus proche de l'usine. Le bois étant sec, l'inflammation suite à fermentation est exclue.

En septembre 2010, un silo de copeaux de bois avait pris feu. En juin 2011, un feu accidentel s'était déclaré dans le même stockage de feuilles de bois (ARIA 40499). L'inspection des installations classées se rend sur place le 24/10. L'exploitant lui remet ses conclusions sur l'accident. Il prévoit également de mettre en place un gardiennage du site, d'améliorer la formation des employés sur les consignes en cas d'incendie, de clôturer totalement le site et d'équiper le stockage de vidéo-surveillance.

Accident

Déversement accidentel de peroxyde organique

N° 54723 - 21/11/2019 - FRANCE - 53 - LA GRAVELLE .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54723/>



Vers minuit, 400 l de peroxyde organique de type F se déverse accidentellement dans un entrepôt de stockage d'un transporteur. Pour une raison inconnue, la semi-remorque destinée à être chargée ne peut être mise à quai. Ainsi, dans l'impossibilité de pouvoir charger par l'arrière du camion, les opérateurs entreprennent de charger un GRV de 1 m³ par le côté du camion. Pendant cette manoeuvre, en tournant en marche arrière dans le dépôt, le GRV glisse du chariot élévateur et tombe sur le côté entraînant une fuite par le bouchon dégazeur. Les caristes tentent de relever le GRV à l'aide d'une sangle de manutention. La sangle glisse, le GRV chute et fuit par sa vanne. Ils le remettent droit et tentent de le placer sur un bac de rétention. Le GRV bascule derrière le bac de rétention et tombe avec la vanne orientée vers le ciel, stoppant ainsi l'écoulement de peroxyde organique. Les pompiers et le centre antipoison sont alertés. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 50 m autour de la zone et évacuent 7 employés. Les 12 employés sont confinés dans un autre bâtiment durant 4 h. La zone où le peroxyde s'est répandu est rincée et du sable est épandu sur le sol. 100 l se sont déversés dans le bac de rétention, 300 à 350 l sont absorbés par du sable (175 kg d'absorbant minéral souillé) et 50 à 70 l se retrouvent dans le bassin de confinement du site. Un employé, brûlé par une goutte de produit au front lorsqu'il a retiré son masque avec ses gants, est mis sous une douche, puis transporté à l'hôpital. Un autre employé fait un malaise.

L'exploitant complète les formations du personnel en matière de manipulation des GRV.

Accident

Incendie dans un entrepôt de stockage

N° 48549 - 10/08/2016 - FRANCE - 93 - NOISY-LE-GRAND .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48549/>



Un feu se produit vers 4h15 dans un entrepôt type garde-meuble soumis à déclaration et contrôle

Caractéristiques de l'entrepôt :

périodique (rubrique 1510). Les pompiers alertés par un tiers arrivent sur le site vers 4h30. L'incendie est circonscrit vers 7h30. Une surface de 560 m² de stockage est détruite, ainsi que 90 m² d'accueil. Le site étant en pente, les eaux d'extinction sont collectées en point bas. Elles passent ensuite dans un séparateur d'hydrocarbures avant envoi dans les réseaux urbains.

- surface au sol : 2 500 m²
- le bâtiment comporte 2 ou 3 niveaux séparés par des sols en béton
- volume : 30 000 m³
- stockage dans des "box" dont la surface varie entre 1 et 30 m² dans plusieurs cellules de 1 000 m².

Circonstances

La nuit, l'établissement est fermé aux clients, sous contrôle d'accès, avec alarme intrusion et alarme incendie avec report chez un prestataire externe de télésurveillance. Le soir précédent, le site a été normalement fermé à la clôture.

Causes

Le visionnage des images de vidéosurveillance montre que peu après 4 h un individu a pénétré sur le site, fracturé l'accès à l'accueil, et mis le feu. L'incendie de l'accueil s'est propagé à une zone de stockage adjacente.

REX positif

Les alarmes intrusion et incendie ont correctement fonctionné. Les portes coupe-feu ont par ailleurs limité la propagation de l'incendie au reste du bâtiment.

Mesures prises

L'exploitant envisage les améliorations suivantes :

- renforcement des compartimentages coupe-feu ;
- renforcement de la vidéosurveillance ;
- abandon de l'enseigne de la société qui a peut-être agi comme une torchère ;
- rappel des procédures de fermeture du site en fin d'activités commerciales.

L'inspection des installations classées demande la transmission du/de/des :

- dernier compte-rendu de contrôle périodique de l'établissement ;
- l'état des stocks (l'exploitant indique que contractuellement ses clients ne sont pas obligés de déclarer la nature des biens stockés, seule l'interdiction de stockage des matières dangereuses est mentionnée dans le contrat);
- éléments sur la conformité des installations électriques.

Elle constate par ailleurs l'absence de dispositif automatique servant au confinement des eaux d'extinction.

Accident

Feu dans un dépôt de solvants et peintures.

N° 20622 - 29/06/2001 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20622/>



Dans un port fluvial sur la SEINE, un incendie détruit un entrepôt de 8 730 m² , loué à 7 entreprises différentes (83 employés) pour le stockage de marchandises diverses (vin en bouteille, radiateurs, batteries et produits pour automobile, tissus, produits de beauté...). Des bouteilles de gaz (chariots-élévateur) explosent et rendent l'approche du sinistre

difficile aux 140 pompiers qui interviennent (3 h) avec 38 véhicules et déploient un important dispositif hydraulique (6 lances grande puissance et 11 grosses lances). Un arrosage pour une extinction totale est maintenu pendant 24 h. Les eaux d'extinction sont récupérées dans le réseau d'eaux pluviales du port dont la vanne de sectionnement général, fermée à la demande de l'inspection, n'est pas totalement étanche laissant couler un peu d'eau polluée (2 mg/l de phénol) dans une darse. La structure de l'entrepôt constituée de poutres en béton armé a relativement bien résisté. Un mur de compartimentage intérieur en parpaings s'est affaissé. Le bardage extérieur est resté en place. Des globes en plexiglas en haut de réverbères situés à 20 m des façades ont fondu, des feuilles d'arbres situés à 40 m, en hauteur d'un talus, ont roussi. Le feu aurait pris naissance dans l'un des bureaux situés en mezzanine (1 443 m²) et se serait propagé rapidement du fait du revêtement bitumineux de la toiture.

Accident

Feu d'entrepôt.

N° 19980 - 20/02/2001 - FRANCE - 42 - ANDREZIEUX-BOUTHEON .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19980/>



Pour une raison indéterminée, un incendie se déclare dans un entrepôt de 12 000 m² (9 m de haut) contenant du matériel de jardinage et de bricolage. En 15 ou 20 min l'entrepôt est totalement embrasé. Devant la rapidité de développement du feu, la cinquantaine de salariés sort rapidement sans pouvoir tenter d'utiliser extincteurs et RIA. Le stockage de marchandises autour du bâtiment complique l'intervention des secours qui ne peuvent qu'arroser les façades et les dépôts extérieurs. Une épaisse fumée noire, produite notamment par des peintures et vernis, est visible à plusieurs km à la ronde et conduit à la fermeture de la bretelle de sortie de l'A72 voisine. La ligne ferroviaire Saint Etienne-Roanne est coupée pendant 3 h. Les mesures de toxicité chlore effectuées par une CMIC dans un périmètre de 300 m se révèlent négatives. La maîtrise totale du feu nécessite une surveillance sur 44 h. Le bâtiment est détruit.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de bottes

N° 54258 - 25/08/2019 - FRANCE - 63 - LE BREUIL-SUR-COUZE .

C15.20 - Fabrication de chaussures

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54258/>



Vers 19h30, un feu se déclare sur 400 m² d'un stockage extérieur de déchets de caoutchouc dans une usine de fabrication de bottes en PVC fermée pour la période estivale. Les habitants de la commune donnent l'alerte. Un panache de fumée noire, accompagné d'une forte odeur de plastique brûlé, se dégage. L'incendie se propage aux bâtiment de stockage et à une benne de collecte de palettes en bois. Les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau. Une ligne est établie depuis la COUZE. Les opérations se poursuivent durant la nuit avec 4 lances. Le bâtiment de stockage de produits finis de 700 m² est détruit, le bâtiment adjacent utilisé également pour le stockage est impacté par les fumées et la chaleur. Le bâtiment de production, protégé par un mur et des portes coupe-feu, est seulement impacté par les fumées. Le lendemain, le bâtiment détruit menace de s'effondrer. Des petits foyers isolés sont traités. Des rondes sont effectuées toutes les 3 h. Une fumée stagne sur le village. L'incendie est éteint 2 jours plus tard vers 11 h.

Lors de l'intervention, 2 pompiers sont légèrement intoxiqués et victimes de malaise. Les produits brûlés sont des plastiques (déchets et produits finis) correspondant à 1 700 m³ soit 60 % du stockage total, des emballages en carton et les palettes de bois contenus dans la benne. Le revêtement bitumineux de la zone des déchets et les dalles de béton recouvrant le sol des bâtiments de stockage ont permis d'éviter toute pollution du milieu.

Un acte de malveillance est à l'origine du sinistre. Le grillage du site est découpé. L'exploitant étudie les mesures à mettre en oeuvre pour limiter les intrusions (clôture, vidéosurveillance, gardiennage...). Le site avait changé de raison sociale en 2004 mais n'avait pas déclaré ce changement. L'inspection des installations classées, non prévenue par l'exploitant, se rend sur site le 28/08. Elle constate que les capacités disponibles en eau incendie sont insuffisantes et qu'aucune rétention des eaux d'extinction n'est prévue. Ces dernières sont rejetées dans le milieu naturel. L'inspection demande à l'exploitant de déclarer son changement, actualiser son classement et mettre en place un bassin de volume adapté pour les eaux incendie.

Accident

Incendie dans un entrepôt de matières plastiques

N° 53157 - 27/10/2018 - FRANCE - 21 - BEAUNE .

C20.16 - Fabrication de matières plastiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53157/>



Vers 23h50, un feu se déclare dans une cellule de stockage de 3 120 m² au sein d'un entrepôt de matières plastiques. La détection incendie se déclenche et un rondier donne l'alerte. L'incendie reste confiné dans la cellule par les portes et les murs coupe-feu et grâce à l'intervention des pompiers. Les eaux d'extinction sont confinées, évitant une pollution des sols et des eaux de surface. Une ronde est effectuée toutes les 2 heures au sein des bâtiments. L'incendie est maîtrisé en 8 heures. Il est considéré comme éteint au bout de 18 jours.

Lié au risque d'effondrement du bâtiment, les salariés sont en chômage partiel pendant 47 jours. L'incendie génère 186 t de déchets liquides dus au confinement des eaux. Celles-ci sont récupérées et évacuées dans des centres de traitement de déchets agréés pour un coût de 49 kEUR. La destruction de la cellule, ainsi que l'évacuation des résidus provoqués par l'incendie (stocks brûlés, poteaux détruits, charpente détruite) représentent 1 675 t de déchets, soit un coût de traitement de 503 kEUR. Les dispositions constructives du bâtiment ont permis de limiter la propagation du sinistre.

Suite à l'accident, l'exploitant renforce la surveillance du site (vidéosurveillance) et le cloisonnement de la cellule de stockage.

Accident

Rupture d'une bride sur un réseau sprinkler

N° 52219 - 28/06/2018 - FRANCE - 61 - VAL-AU-PERCHE .

C17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52219/>

Vers 6h20, une canalisation d'un réseau sprinkler se rompt dans un bâtiment de stockage de produits finis dans une papeterie. Cette rupture provoque le déversement au sol de 1 250 m³ d'eau provenant des citernes de réserve. Cette eau dégagant une odeur nauséabonde, le personnel est évacué. Les pompiers se rendent sur site pour faire une levée de doute sur la nature du gaz provoquant l'odeur. L'activité reprend après 3 h d'arrêt.

sur les activités de logistique et de transformation et après ventilation des bâtiments. L'eau est analysée et s'avère équivalente à des eaux pluviales, celle-ci est renvoyée à la rivière. Mis hors-service, le système de sprinklage est réparé, puis remis sous pression le lendemain vers 16h45. Des rondes de surveillances sont mises en place pour la nuit.

Après examen, la rupture du réseau sprinkler est localisée au niveau d'une bride. Lors du remplacement de la bride, il a été constaté que la bride n'avait pas été correctement installée lors de la création du réseau (il manquait une pièce), ce qui au fil des années a fragilisé l'ensemble et donc provoqué la rupture et la fuite. L'ensemble est renforcé grâce à deux équerres pour éviter que l'événement ne se reproduise.

Accident

Feu de balles de papier compactes dans une papeterie

N° 49599 - 05/05/2017 - FRANCE - 87 - BOSMIE-L'AIGUILLE .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49599/>



Vers 16h30, un feu se déclare sur 1 500 m³ de balles de papier vouées au recyclage situées sur 200 m² en extérieur dans une papeterie soumise à autorisation. L'exploitant déclenche son POI et fait évacuer ses employés. Les pompiers et les salariés de l'usine évitent la propagation du sinistre en s'alimentant sur le réseau d'eau communale. L'incendie est maîtrisé vers 18 h après étalement des déchets et en laissant brûler le stock. A cet effet, la mairie alloue une zone provisoire pour laisser se consumer les balles résiduelles de vieux papiers.

Des sociétés externes prennent en charge l'évacuation des déchets, ainsi que le déblaiement des installations. Les 155 salariés sont en chômage technique pendant 24 h. Les dégâts matériels (perte de 400 t de vieux papiers) sont estimés entre 50 et 70 kEUR sans compter la journée d'exploitation perdue. Le transport et le traitement des déchets s'élèvent à 70 kEUR. Concernant l'impact environnemental de l'accident, les eaux d'extinction sont envoyées dans la VIENNE. L'inspection des installations classées demande à ce titre des analyses dans le cours d'eau.

A la suite de l'événement l'exploitant réalise les actions suivantes :

- coupure des arbres et de la végétation en bordure du site ;
- matérialisation au sol de la zone de stockage ;
- installation de panneaux de signalisation pour interdire l'accès aux zones de stockage et rappeler l'interdiction de fumer ;
- organisation de rondes de surveillance du stockage avec signature du cahier de ronde par les chefs de faction ;
- consultation d'un expert sur les techniques de surveillance en complément des rondes ;
- fractionnement du stockage.

Accident

Feu d'un stockage de bois dans une usine de panneaux agglomérés.

N° 47076 - 22/08/2015 - FRANCE - 16 - CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE .

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47076/>



Un feu se déclare vers 4 h sur un stockage externe de 100 m³ de bois dans une usine fabriquant des panneaux agglomérés. Un automobiliste donne l'alerte. Les secours sur site à 4h30 maîtrisent l'incendie à 9h30. Le stock de bois est déblayé. L'intervention se termine à 20 h par l'évacuation des déchets qui sont recyclés comme combustible de la chaudière biomasse du site.

En attente de livraison, 100 m³ de bois sont détruits. Les dommages matériels (bâtiment et marchandises) sont estimés à plus de 100 000 euros.

L'usine était fermée pour les congés d'été depuis 3 semaines. Un acte de malveillance est suspecté. Une enquête de la gendarmerie est effectuée. La zone de départ du feu se situe au niveau de la vis sans fin conduisant le combustible à la chaudière.

A la suite de l'événement, l'exploitant renforce le gardiennage de son entreprise ainsi que le dispositif de détection incendie (ajout de sondes thermiques).

Accident

Feu de papier bitumeux dans une usine.

N° 44655 - 02/12/2013 - FRANCE - 84 - SORGUES .

C23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44655/>



Dans une usine spécialisée dans l'isolation (entrepôt rubrique 1510, déclaration), un feu se déclare vers 7 h sur un stockage extérieur de 1 000 m² de palettes filmées de caisses en plastique contenant des papiers bitumés. Un employé donne l'alerte. Un important panache de fumée noire se dégage. Le mistral soufflant à 80 km/h accentue la propagation des flammes qui est maîtrisée du fait de l'îlotage du stock. Les employés évacuent le site. Les pompiers confinent 200 élèves d'une école sous le vent ainsi que 30 habitations et transportent à l'hôpital un employé intoxiqué par les fumées. Ils maîtrisent l'incendie vers 10h30 puis étalent les produits brûlés pour terminer l'extinction vers 16 h. L'activité du site reprend à 15 h.

Les fluides d'extinction (250 m³) sont collectés dans des bassins et pris en charge par une entreprise spécialisée. Les dégâts sont estimés à 750 000 euros, 10 % du stock est détruit. L'inspection des IC demande à l'exploitant un certificat d'acceptation préalable des déchets pour s'assurer de leur bon traitement ainsi qu'une étude d'impact environnemental.

D'après l'exploitant, l'installation de conditionnement des palettes avec film plastique thermorétractable serait à l'origine du sinistre. Le procédé, modifié en septembre 2013, avait généré des difficultés puisque des surchauffes et 2 départs de feu avaient déjà eu lieu. Afin de redémarrer la production, l'exploitant décide de réduire la durée d'envoi d'air chaud de 4 s à 1,5 s et de surveiller les palettes de produits pendant 1 h avant stockage en extérieur.

Accident

Feu de bois de démolition sur un site de stockage de déchets inertes

N° 42513 - 27/07/2012 - FRANCE - 68 - WITTELSHEIM .

F43.11 - Travaux de démolition

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42513/>

Des automobilistes signalent vers minuit d'importantes flammes sur un site de stockage de déchets issus de travaux de démolition (morceaux de palettes et de charpentes broyés pour

valorisation énergétique). Les services de secours et la gendarmerie interviennent et constatent qu'un tas de déchets de bois de 1 000 m² sur 10 m de haut est embrasé et menacent 2 autres tas de bois situés à 20 m. Une épaisse fumée, visible à plusieurs kilomètres, se dégage du brasier qui produit des flammes de 10 m de haut et perturbe la visibilité sur plusieurs dizaines de mètres pour la route nationale voisine. Des renforts, 50 hommes et 8 engins, déploient 6 lances à eau et 1 lance canon à mousse alimentées par des camions-citernes et 2 poteaux incendie. A 3 h, le manque d'eau (conduites percées) rend le dispositif inefficace. Les secours décident alors de pomper l'eau d'une base de loisirs à 1 km pour alimenter les lances. La baignade y est interdite pour la journée et le lendemain. A 6 h, la fumée réduit la visibilité sur la route nationale voisine. Une CMIC procède à des analyses de l'air mais ne détecte que des faibles concentrations d'HCl à proximité du foyer (1,5 ppm). Le feu est éteint le lendemain à 15 h 30 et le tas sinistré (charbon de bois compact) est dégagé au moyen d'un engin de terrassement de l'exploitant puis arrosé. Les foyers résiduels sont éteints les jours suivants en désagrégeant et étalant les déchets à la pelle avant arrosage. Un représentant de la préfecture s'est rendu sur place. La chaleur (épisode de canicule en cours) semble être à l'origine du sinistre car aucune effraction n'est constatée. Le volume de bois brûlé est estimé à 10 000 m³. Le volume d'eau d'extinction qui a ruisselé un fossé voisin via un avaloir d'eau pluvial puis s'est infiltré dans les sols est estimé à 5 700 m³ car les zones imperméables du site n'ont retenu que 100 m³: des prélèvements de contrôle des eaux d'extinction réalisés dans le fossé et dans la nappe montrent des dépassements en HAP (fluoranthène > 30 microgrammes/l) et métaux lourds dans les eaux d'extinction (Zn et Hg > 260 microgrammes /l et Cr, Cu, Ni, Pb > 30 microgrammes /l) et dans les terres du fossés (Zn, Pb, Ni, Cr de 30 à 265 ppm) : une excavation des terres polluées du fossé est entreprise.

L'enquête de l'IIC montre que le stockage de bois de démolition n'était pas autorisé sur le site (déchet non-inerte car ayant reçu un traitement), que le volume de bois non-traités autorisé était de 2000 m³ au maximum et que les dispositifs de prévention de la pollution des eaux prévus à la création du site 13 ans avant n'avaient pas été mis en oeuvre (caniveau de récupération des eaux d'extinction et bassin de rétention).

Accident

Feu de menuiserie

N° 42394 - 03/07/2012 - FRANCE - 85 - ESSARTS EN BOCAGE .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42394/>



Un feu se déclare vers 23 h dans un silo à copeaux ouvert entre 2 bâtiments d'une scierie soumise à autorisation. L'alerte est donnée par des employés en poste de nuit. Les flammes se propagent à un bâtiment inutilisé. Les pompiers protègent les bâtiments voisins avec des lances à eau. Le débit du réseau d'eau du site n'est pas suffisant, l'alimentation est complétée par pompage dans un étang. Les employés déplacent des stocks de bois entravant la circulation des engins de secours. Des feux couvants sont détectés dans 2 silos fermés. Au cours de l'intervention, 3 pompiers inhalent des fumées, leurs collègues s'équipent alors d'ARI. L'incendie est circonscrit vers 4 h ; les secours quittent le site à 17h50 après traitement des foyers secondaires et déblaiement des débris.

Le sinistre détruit le bâtiment de 1 600 m², le stockage de bois et un séchoir à bande ; 10 employés sont en chômage technique. Les eaux d'extinction sont recueillies dans des bassins hors du périmètre du site. La gendarmerie effectue une enquête. L'organisation de l'établissement en îlots permet de limiter la propagation. L'entreprise avait déjà connu un incendie en mars 2012 (ARIA 41897) sur un autre de ses sites situés quelques kilomètres plus loin.

L'inspection des installations classées se rend sur place le 03/07. Le sinistre pourrait avoir été causé par la friction de pièces mécaniques. Des mesures particulières sont prises pour l'élimination de la toiture en fibrociment du bâtiment détruit (amiante). Le bois brûlé est broyé pour être utilisé dans la chaudière de l'établissement.

Accident

Pollution d'un ruisseau par les eaux résiduaires de STEP industrielle

N° 38442 - 09/06/2009 - FRANCE - 87 - CHAMPSAC .

C10.84 - Fabrication de condiments et assaisonnements

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38442/>



Lors de la mise en service de la nouvelle station d'épuration (STEP) d'une entreprise agro-alimentaire, le débordement d'un réacteur biologique de traitement des eaux résiduaires industrielles provoque une pollution du GOURRIER par des amas blanchâtres sur 600 m.

Le travail des bactéries dans le réacteur biologique produit beaucoup de mousse, ce qui conduit au débordement du réacteur vers 8 h lors de son démarrage. Les effluents partiellement traités sont rejetés vers le milieu naturel via un avaloir d'eaux pluviales, ainsi que dans la saulaie d'infiltration prévue dans le process. Celle-ci, plantée trop tard (croissance encore insuffisante des saules), ne peut recevoir l'effluent : aucune infiltration ne se produit (colmatage) et tout est rejeté dans le fossé se déversant dans le ruisseau.

Le point de rejet est colmaté et les effluents sont stockés dans les deux réacteurs biologiques et dans la saulaie d'infiltration.

L'inspection des installations classées, prévenue le 12/06 à la suite de la plainte d'un agriculteur constate les faits. Un arrêté préfectoral impose la surveillance du niveau des réacteurs, le pompage des effluents dans les réacteurs et la saulaie par une entreprise spécialisée et leur traitement dans la station d'épuration de Limoges. Les rejets dans le ruisseau ne pourront être repris qu'après confirmation du bon fonctionnement du traitement tertiaire par la saulaie (après croissance suffisante des plantes) et respect des valeurs prescrites par l'arrêté complémentaire. L'exploitant remet le milieu naturel en état (curage manuel du fossé à la pelle et élimination des matières récupérées). L'exploitant réalisera un bassin de rétention pour le stockage des effluents en cas de dysfonctionnement de sa STEP.

Accident

Feu sur la toiture d'un entrepôt.

N° 28874 - 06/01/2005 - FRANCE - 80 - CAMON .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28874/>

Un feu se déclare à 15h15 sur le revêtement bitumeux de la toiture d'un entrepôt de matériel de sport à la suite de travaux d'étanchéité effectués par une société extérieure. Malgré l'intervention de l'opérateur à l'aide d'un extincteur, les flammes attisées par le vent se propagent. Le chef d'équipe prévient la direction de l'établissement qui fait évacuer les 120 employés et alerte les pompiers. Les services de l'électricité mettent le site en sécurité. Les secours constatent à leur arrivée à 15h30 que l'incendie s'étend sur 5 000 m² de toiture et menace l'intérieur de l'entrepôt. Les skydômes et des lanterneaux sont détruits et le réseau sprinkler est activé. Un épais nuage de fumée envahit les locaux.

Les pompiers mettent en oeuvre 2 lances en protection à l'intérieur de la cellule de

stockage et maîtrisent le feu à 16h30 à l'aide d'1 lance montée sur échelle pivotante. Les eaux d'extinction rejoignent le réseau pluvial de l'établissement et un bassin tampon. En l'absence de vanne, une partie se déverse dans un bassin d'infiltration et pénètre dans le sol durant le sinistre, bien avant que les analyses des eaux restant dans le bassin tampon autorisent effectivement leur infiltration. Les secours effectuent une reconnaissance par caméra thermique à 22 h et l'exploitant met en place une surveillance du site pour la nuit. Le lendemain, les secours ne détectent dans le bâtiment sinistré aucune teneur anormale en CO. L'établissement reprend son activité le surlendemain après examen des structures du bâtiment par une société spécialisée. L'incendie ne fait aucune victime mais de nombreux éléments ont été brûlés ou dégradés par la chaleur (revêtement de la toiture, acrotères en béton, lanterneaux, skydômes, câblages, éclairages zénithaux ...) et certains produits stockés ont été altérés par l'eau.

D'après l'exploitant, les chalumeaux utilisés pendant les travaux sont à l'origine du départ de feu. Il met en place d'un plan de prévention incendie comprenant une procédure de permis de feu et des dispositifs de confinement des eaux d'extinction. Il réalise un audit des installations électriques rend la toiture de l'entrepôt conforme à la norme de résistance au feu T30/1.

Accident

Incendie d'un entrepôt

N° 50753 - 23/08/2017 - FRANCE - 02 - VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50753/>



Dans un entrepôt, un feu se déclare vers 6h30 sur une palette d'aérosols au niveau d'un quai de chargement lors de sa manutention. Les flammes se propagent à une seconde palette et au chariot de manutention. Des aérosols sont propulsés par effet missile. La détection incendie se déclenche et entraîne automatiquement :

- le déclenchement des sprinklers (eau et émulseur) ;
- la fermeture des portes coupe-feu ;
- la coupure de l'alimentation électrique ;
- la fermeture de la vanne du bassin de confinement des eaux d'extinction.

Le POI est déclenché. Les 95 employés sont évacués en moins de 5 min. Les pompiers, sur place à 6h50, éteignent l'incendie en 10 min.

Un employé est hospitalisé après avoir fait un malaise. La porte du quai de chargement est endommagée. La marchandise en attente de chargement est rendue impropre à la consommation du fait de son altération par l'extinction automatique. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction. Une expertise des dommages structurels du bâtiment est réalisée.

Une mauvaise manipulation du cariste serait à l'origine du sinistre : il aurait exercé une trop forte pression du chariot sur la palette d'aérosols. L'exploitant fait remettre en service

Caractéristiques de l'entrepôt :

- stockage de produits divers (agropharmaceutiques, gaz et liquides inflammables, combustibles classiques)
- site classé Seveso pour le stockage de 800 t de produits très toxiques pour les organismes aquatiques et de 610 t de gaz inflammables liquéfiés
- Nombre de cellules de stockage : 9
- Volume : 353 568 m³
- Quantité maximale de stockage : 35 113 t

et remplir le réseau sprinkler. Le scénario de départ de feu sur un véhicule dans les zones de quais était étudié dans l'étude de dangers du site et prévu dans le POI.

Accident

Incendie d'un important stock de paille

N° 49966 - 03/07/2017 - FRANCE - 86 - MOUTERRE-SILLY .

G46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49966/>



Un feu se déclare dans un stockage de 3 000 t (15 000 m³) de paille en extérieur, dans une exploitation agricole. Les pompiers protègent un bois proche. Ils utilisent un bulldozer pour créer des buttes pare-feu. Le rayonnement thermique les empêche de s'approcher. Le sinistre est maîtrisé après 5 jours de lutte et de lourds moyens d'intervention. Toute la paille et 2 remorques ont brûlé, représentant un préjudice de 150 kEUR.

L'exploitant suspecte un acte de malveillance.

Accident

Acte de malveillance dans un entrepôt de produits chimiques

N° 47054 - 21/08/2015 - FRANCE - 62 - VILLERS-LES-CAGNICOURT .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47054/>

Dans un entrepôt de produits chimiques, la société de gardiennage est avisée par la télésurveillance d'une alarme dérangement à 23h30. Un gardien se rend immédiatement sur site et contacte l'exploitant vers minuit pour l'informer de l'absence d'électricité. Une fois sur le site, aucune anomalie n'est constatée au niveau du local abritant les transformateurs haute et basse tension. Toutefois, l'armoire électrique qui se trouve en bordure de route est ouverte. Le compteur n'indique pas de consommation d'électricité. Le service de l'électricité déclenche l'intervention d'une équipe qui arrive sur site vers 2h30. Après plusieurs vérifications, les agents contrôlent un autre boîtier situé à côté de l'armoire principale et découvrent que tous les fusibles ont disparu.

Selon l'exploitant, les intrus n'ont pas pu pénétrer dans le bâtiment de stockage, il n'y a eu aucun vol ni aucune perte de produits dangereux. Par précaution, un gardiennage est mis en place le week-end. Une plainte est déposée.

Accident

Feu de silo de copeaux de bois

N° 40466 - 15/06/2011 - FRANCE - 89 - SAINT-FLORENTIN .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40466/>

Dans une scierie soumise à autorisation, un rondin de bois éclate lors de son fraisage. L'un des éclats reste coincé entre la tête et la buse de guidage du rondin fini ce qui provoque son échauffement. La particule de bois échauffé est ensuite aspiré dans un silo à sciure. Vers 15h30, un opérateur aperçoit de la fumée au niveau de la fraiseuse. Il arrête la machine et la ventilation pour effectuer les vérifications d'usage. Il constate qu'il n'y a pas d'éclat de bois coincé, ni de bois noircis dans les chutes tombées du piège de l'aspiration.

Les éléments provoquant la fumée doivent ainsi se trouver à l'intérieur du silo de stockage.

A 16 h, l'alerte est donnée par un contremaître. Les pompiers sont avertis et se rendent sur place afin d'arroser la partie de la capacité en feu. Une fois éteint vers 17h30, le silo de sciures est vidé. Une surveillance de la capacité est mise en place afin de minimiser le risque de reprise de feu.

Le bilan de l'accident fait état d'une zone de couverture en tôle translucide détruite au dessus de l'ancienne chaufferie. Le mur en brique du silo est également fissuré.

A la suite de l'événement, l'exploitant envisage de changer la fraiseuse qui est vieillissante. Les jeux de fonctionnement de la machine sont en effet potentiellement sources d'incendie. En attendant ce remplacement, la direction du site prend des mesures de prévention afin que les utilisateurs de la machine alertent le responsable du site à la moindre anomalie. Une fiche de consignes de sécurité est rédigée pour application immédiate.

Accident avec fiche détaillée

Inondation d'un entrepôt

N° 29646 - 01/09/1993 - FRANCE - 13 - ROGNAC .

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/29646/



Un entrepôt de 11 000 m² abritant des produits phytosanitaires, des peluches et des gilets de sauvetage est inondé à la suite d'un épisode pluvieux important. L'exploitant prépare, reconditionne et palettise une partie des produits stockés. Le site, implanté au pied d'une colline, est ceinturé d'une ligne ferroviaire dont une partie surélevée située en amont constitue une digue. Après 3 jours de pluies intenses, les eaux pluviales provenant de la colline et involontairement canalisées ne peuvent plus être contenues par la digue. Le débordement provoque une vague d'eau qui inonde sous 50 cm et durant 4 h les bureaux, les cellules de stockage et les ateliers de conditionnement de l'entrepôt. Le réseau informatique est coupé. Les dommages matériels sont estimés à 7 MF. Un an plus tard, en octobre ou novembre 1994 (le jour précis de l'accident n'est pas connu) et dans des conditions analogues, une 2^{de} vague inonde l'entrepôt sous 80 cm durant 10 h. A la suite de ces nouvelles inondations, la commune construit un canal souterrain relié à l'étang de BERRE et aménage en amont du site industriel un bassin de rétention dont le surplus d'eau alimente le canal. De son côté, l'exploitant met en place des murets de 20 cm de haut devant les entrées des cellules de stockage et instaure une surveillance permanente du site.

Accident

Dysfonctionnement du système incendie dans un entrepôt

N° 56161 - 14/07/2020 - FRANCE - 82 - LABASTIDE-SAINT-PIERRE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56161/>

Dans la nuit, l'extinction automatique du système incendie d'un entrepôt se déclenche sans départ de feu mais consécutivement à une défaillance d'un équipement technique. De l'eau additionnée de 2 600 l d'émulseur se répand dans le bâtiment. Ce déclenchement intempestif entraîne la mise hors service de l'extinction automatique du bâtiment de stockage comprenant 5 cellules de matières dangereuses et de la détection incendie de 2 cellules. Par la suite, l'ouverture sans précaution de la porte extérieure de la cellule permet à la mousse d'extinction de s'écouler jusqu'à la réserve incendie de 900 m³, contaminant

l'eau présente et la rendant inutilisable.

Le fabricant du groupe motopompe préconisant de ne pas utiliser de l'eau souillée par de l'émulseur, l'exploitant vidange totalement cette réserve afin de la reconstituer avec de l'eau non souillée. 2 900 l d'émulseur restent disponibles sur site et une partie (2 000 l) est transférée par l'exploitant dans un GRV en dehors du bâtiment permettant une utilisation par les pompiers, en attendant le réapprovisionnement du système.

L'inspection des installations classées se rend sur place et constate que l'exploitant n'a ni arrêté ses installations, ni mis en sécurité le site en dépit de l'indisponibilité de son système d'extinction. La visite révèle également :

- plusieurs non-conformités de stockage rendant notamment inaccessible une issue de secours et un accès difficile voire impossible à un RIA ;
- la non-étude par l'exploitant de la possibilité de diminuer les volumes stockés de produits dangereux au regard de ses capacités actuelles et la non mise en place d'une surveillance renforcée.

Une surveillance renforcée des installations est mise en place suite à la visite d'inspection et un délai de 15 jours est accordé à l'exploitant pour transmettre les pièces nécessaires pour répondre aux constats relevés durant la visite. L'exploitant transmet à l'inspection un état des lieux quotidien concernant le réapprovisionnement en eau et en émulseurs sur le site mais également concernant les interventions nécessaires afin de rendre de nouveau opérationnelles la détection et l'extinction incendie sur l'ensemble du site.

Accident

Incendie dans une usine d'engrais et de produits azotés

N° 53875 - 29/06/2019 - FRANCE - 27 - BOURTH .

C20.15 - Fabrication de produits azotés et d'engrais

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53875/>

Un samedi, vers 17h15, dans une usine de fabrication d'engrais et de produits azotés, un feu se déclare dans les conteneurs de déchets plastiques et cartons entreposés en extérieur. L'incendie se propage à un bâtiment de stockage de 1 500 m² contenant des cartons et palettes et des cuves de produits chimiques sur rétention. L'alarme incendie se déclenche. Une épaisse fumée noire est visible sur plusieurs kilomètres. L'exploitant déclenche le POI. Les eaux d'extinction sont collectées dans le bassin de confinement du site, puis envoyées en filière de traitement. Vers 22h30, l'incendie est éteint. La charpente du bâtiment est détruite. L'exploitant analyse les eaux d'extinction pour vérifier l'absence de fuite de produits chimiques.

Le feu est parti d'une caisse grillagée servant au stockage de déchets dangereux. Cette caisse, à l'extérieur du bâtiment était exposée au soleil et aux fortes chaleurs.

Après l'accident, toutes les cages de déchets dangereux sont déplacés et repositionnés à des endroits non exposés au soleil. Les cages sont vidées à minima à chaque fin de relais. Une nouvelle instruction reprend ces exigences. Une formation est réalisée au près des opérateurs. Les cages sont remplacées par des caisses palettes entièrement en métal et dotées d'un couvercle.

Accident

Incendie dans une papeterie

N° 50098 - 01/08/2017 - FRANCE - 84 - LE PONTET .

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50098/>



Dans une papeterie en arrêt estival, un feu se déclare, entre 15 h et 15h30, sur un stockage externe de 50 m³ de balles de papier (recyclage). L'alerte est donnée par un électricien qui faisait le tour des installations avant de prendre son travail. Les équipes internes arrosent les balles avant l'arrivée et l'intervention des pompiers. L'incendie est circonscrit vers 18h30, mais toujours pas éteint à minuit. Une entreprise extérieure étale les déchets.

Conséquences

L'exploitant évalue à 860 t la quantité de papier brûlé pour une masse totale de 2 000 t. Légèrement intoxiqués par les fumées, un employé et 2 pompiers sont évacués vers un hôpital. Trois autres employés sont examinés, mais ils ne présentent pas de signes d'intoxication. Les eaux d'extinction sont recueillies en particulier dans un bassin étanche du site et dans des zones de stockage. Elles sont analysées pour libérer rapidement les capacités de rétention. L'exploitant évacue les déchets de l'incendie dans des filières dûment autorisées.

Causes

Un mégot pourrait être à l'origine du départ de feu. Par ailleurs, un chariot élévateur fonctionnant au gazole était en panne lors de l'incendie et n'avait pas pu être déplacé. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de vérifier si un défaut de fonctionnement du chariot ne pourrait pas être à l'origine du départ de feu.

Accident

Incendie criminel d'un stockage de palette de bois

N° 49485 - 26/03/2017 - FRANCE - 93 - BONDY .

G46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49485/>



Un feu se déclare vers 23h55 dans une entreprise de stockage de palettes en bois de 3 000 m² voisine d'un magasin de meubles grand public. Des passants donnent l'alerte. Quatre bouteilles de GPL de 13 kg servant à alimenter des chariots élévateurs explosent. Les secours interrompent la circulation. Les pompiers éteignent l'incendie vers 1 h après avoir réalisé une attaque à la mousse.

Des colonnes de palettes sont noircies. Le matériel suivant est détruit : un bungalow de chantier, un véhicule, un camion, un chariot élévateur, une moto, des batteries de véhicules et 8 extincteurs. L'incendie ne s'est pas propagé aux tiers et les eaux d'extinction d'incendie n'ont pas atteint les caniveaux de la voie publique.

L'incendie est d'origine criminelle : de l'essence a été déversée à plusieurs endroits sur le site.

Accident

Feu dans un entrepôt.

N° 47066 - 13/08/2015 - FRANCE - 93 - PANTIN .

C14.13 - Fabrication de vêtements de dessus

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47066/>



Un feu se déclare vers 17 h au niveau d'une entreprise de textile de 600 m² située au sein d'un entrepôt à structure métallique. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les passagers d'une gare RER proche sont en particulier impressionnés par l'épaisse fumée. L'événement est fortement médiatisé. Un périmètre de sécurité est établi.

A 18 h, 2 explosions de bonbonnes de solvants se produisent. L'incendie est éteint par 120 pompiers vers 22 h.

Un employé et un pompier sont blessés et soignés sur place. Le bâtiment est détruit.

Des travaux de soudure sur le toit du bâtiment seraient à l'origine du sinistre. La police effectue une enquête pour déterminer les causes exactes du sinistre.

Caractéristiques de l'entrepôt :

- Multipropriétaire
- Surface : 7 500 m²
- Stockage de piles au lithium, rouleaux de tissus, pièces de cuir et de machines (découpe, sérigraphie, broderie...)

Accident

Incendie dans une exploitation maraîchère

N° 46891 - 16/07/2015 - FRANCE - 67 - BERSTHEIM .

A01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46891/>



Vers midi, un feu déclare dans un bâtiment de stockage d'une exploitation maraîchère. L'incendie détruit des engins agricoles, ainsi que 900 m² de toiture supportant des panneaux photovoltaïques. Les pompiers refroidissent des bouteilles d'acétylène et une citerne de fioul. Ils mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m. L'exploitant et 12 ouvriers sont évacués.

L'incendie se propage au réservoir de fioul entraînant un feu d'hydrocarbure. Un phénomène d'autocombustion est relevé dans une bouteille d'acétylène. Après refroidissement, elle est placée dans un bac d'eau froide. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Le bâtiment est détruit. Une société spécialisée prend en charge la bouteille après le week-end.

Accident

Feu de palettes dans un centre de compostage

N° 45940 - 11/11/2014 - FRANCE - 77 - MISY-SUR-YONNE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45940/>



Un feu se déclare sur un stock de 1 000 t (5 000 m³) de palettes de bois dans un centre de transit, regroupement et compostage de déchets de bois et déchets verts. Des employés donnent l'alerte, à 6 h, à leur arrivée sur site. Une soixantaine de pompiers intervient pour éviter la propagation de l'incendie, notamment à un stockage de déchets verts situé à proximité. Ils établissent un important dispositif et arrosent le stock en feu en puisant dans les 3 bassins de l'établissement ainsi que dans un étang voisin. Les employés rencontrent des difficultés à faire la part du feu à l'aide des engins mécaniques disponibles sur site en raison des fumées abondantes. Pendant ces opérations, l'un des employés chute et se blesse.

Le sinistre émet des flammes et des fumées importantes, visibles de loin. En raison de la direction défavorable du vent, la présence des fumées est surveillée pendant toute la durée de l'événement au niveau de l'autoroute et de la ligne ferroviaire jouxtant le site. Par précaution, une limitation de la vitesse de circulation des trains est imposée.

Les pompiers maîtrisent l'incendie vers minuit et terminent l'extinction le lendemain dans la matinée. La circulation des trains reprend à vitesse normale quelques heures après.

L'exploitant estime le préjudice à 500 000 EUR.

Sur place, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de pomper les eaux d'extinction incendie et d'analyser les eaux et les sols. Une étude de dangers est remise un mois après le sinistre.

Le feu aurait démarré près d'un des broyeurs de palettes de bois avant de se propager au stock de palettes voisin.

La piste d'une origine criminelle est privilégiée. Le site, très isolé, connaît en effet des problèmes de surveillance. Un vol de matériel a eu lieu quelques semaines auparavant.

Accident

Décomposition d'ammonitrates dans un entrepôt portuaire

N° 44576 - 24/09/2013 - BRESIL - 00 - SAO FRANCISCO DO SUL .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44576/>



Une décomposition auto entretenue (DAE) d'un stock de 10 000 t d'engrais 21-00-21 NK à base de nitrate d'ammonium se produit vers 22h30 dans un entrepôt portuaire de 5 000 m² en bordure d'une ville de 42 000 habitants. Une épaisse fumée de vapeurs nitreuses jaune-orangée se dégage du foyer et recouvre une partie de la ville. Ignorant les caractéristiques de cette réaction, les pompiers professionnels et volontaires enlèvent d'abord des éléments du toit de l'entrepôt pour faire baisser la température à l'intérieur qui atteint 500 °C et éviter la détonation. Mais cette mesure favorise la propagation de la fumée. Changeant de tactique, ils arrosent abondamment des tas d'ammonitrates retirés à la pelleteuse pendant que des engins portuaires sont réquisitionnés pour ériger une barrière de conteneurs contre la fumée. Des bassins de rétention sont creusés dans l'urgence derrière l'entrepôt pour stocker les eaux d'extinction. Devant l'inefficacité de ces mesures, 20 % de la population, vivant dans les 13 quartiers environnants, est évacuée pendant 3 jours et 800 riverains sont confinés pendant les 12 premières heures. Le panache de fumée atteint des villages côtiers situés jusqu'à 40 km. L'état d'urgence est décrété par le gouverneur de l'état, le port est fermé, un périmètre de sécurité de 2 km est établi et toutes les routes d'accès sont coupées par la police. Au bout de 30 h de lutte, une équipe de 5 experts appartenant à un fabricant d'engrais de la région de Sao Paulo (600 km du site), venue par ses propres moyens, réussit à rencontrer le responsable de la lutte malgré les barrages policiers et à le convaincre d'arroser avec des jets d'eau à haute pression le coeur des foyers de DAE détectés préalablement grâce à une caméra thermique apportée par ses soins. Les foyers sont éteints au bout de 27 h. Un pompier volontaire est gravement intoxiqué après avoir été surpris par un changement de vent, plus de 210 riverains légèrement intoxiqués (irritation des yeux, de la peau et des muqueuses, maux de têtes, vomissement et nausées) sont placés en observation. Le feuillage présent dans un rayon de plusieurs km est détruit par les fumées oxydantes, les logements des riverains sont recouverts d'une croûte jaunâtre et une partie des appareils ménagers fortement corrodés doit être jetée. Les eaux d'extinction sont pompées par l'exploitant pour être utilisées

comme engrais, et le produit restant est éliminé dans un centre d'enfouissement pour déchets dangereux.

Les ammonitrates seraient d'origine canadienne et venaient d'être débarqués. Une enquête est effectuée, l'entrepôt (murs en brique, toit en fibrociment, sol asphalté) n'est pas autorisé à stocker des matières dangereuses et ne possède aucun moyen de protection anti-incendie et d'extinction: une amende de 10 M Reais (3,5 M d'Euros) sont infligées à l'exploitant de l'entrepôt et au propriétaire du stock pour dommages à l'environnement.

L'enquête effectuée par les autorités de l'état du Santa Catarina (SC) montre que les conditions de stockage inappropriées de l'engrais en vrac depuis 25 jours dans une atmosphère très humide (climat subtropical) ont provoqué la transformation du chlore présents dans le produit en chlorure qui a catalysé la réaction de décomposition. La présence d'impuretés organiques à l'origine du lancement de la décomposition est jugé très probable par les experts vu l'état de propreté du site, aucune source de chaleur externe n'ayant identifiée (hangar non électrifié, pas de travaux par points chauds).

Le stockage d'engrais était une activité relativement nouvelle pour le site accidenté, le port s'étant reconverti depuis 2 ans dans le transit de produits agricoles suite à la concurrence d'un nouveau port à proximité. La réglementation fédérale brésilienne et celle l'état du SC ne prenait pas en compte les risques liés au stockage logistique de produits et matières chimiques dangereux, aucun contrôle des marchandises débarquées dans le port n'était effectué par le gestionnaire. Après l'accident, une inspection a montré que sur les 35 sites logistiques en activité dans la zone portuaire, 16 d'entre eux étaient en situation irrégulière sur un ou plusieurs aspects réglementaires importants (autorisation d'exploiter, défense anti-incendie...). L'état du SC modifie sa réglementation environnementale pour rendre obligatoire la déclaration du stockage des AN simples ou composés et l'installation de moyens de prévention et de lutte incendie dans les entrepôts concernés. De son côté, le gestionnaire du port installe un système informatique de contrôle des marchandises débarquées et d'identification du site logistique destinataire.

Accident

Incendie d'un centre de conditionnement de pommes de terre

N° 43798 - 13/05/2013 - FRANCE - 28 - LES VILLAGES VOVEENS .

G46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43798/>



Un feu se déclare vers 20 h dans le stock extérieur de palettes en bois d'une usine de conditionnement de pommes de terre de 5 000 m² (entrepôt 1510 soumis à autorisation). Attisé par le vent, l'incendie se propage au bâtiment de stockage des produits phytosanitaires. Les secours évacuent des habitations menacées par la fumée et luttent contre les flammes en protégeant des cuves de GPL. Le feu est maîtrisé vers 2 h, 2 000 m² de l'usine sont ravagés (tri des pommes de terre). La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

Sur place le 17/05, l'inspection des IC constate que le bâtiment de conditionnement (tri, lavage, ensachage, expédition), le local de stockage des emballages et le local phytosanitaire sont détruits. Un bloc de stockage réfrigéré est légèrement endommagé et les autres stockages (installations de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré, entrepôts frigorifiques, pallox vides stockés à l'extérieur des entrepôts sur des aires réservées) sont indemnes. Le local de stockage des emballages n'était pas équipé de système de détection d'incendie, ni de murs coupe-feu. L'incendie n'est pas totalement maîtrisé : il reprend pendant la visite et est éteint par les pompiers. L'IIC demande à

l'exploitant de remettre en place la clôture du site. En attendant cette remise en place et l'extinction complète du feu, le site est mis sous gardiennage nuits et week-end. Les eaux d'extinction d'incendie ont été envoyées dans un bassin de collecte des eaux pluviales non étanche au lieu du bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie car la vanne de dérivation de ces eaux n'a pas été manoeuvrée.

Dans un rapport transmis à l'administration après le sinistre, l'industriel indique que le stock de produits phytosanitaires, toutes catégories confondues, était de 7,54 tonnes. En fonction des résultats des analyses, les eaux d'extinction seront soit traitées comme déchets, soit évacuées dans un bassin d'infiltration. Les débris de l'accident ainsi que les liquides contenus dans la cuve de rétention en dessous des produits phytosanitaires seront traités également comme des déchets et évacués dans des filières adaptées.

Accident

Incendie d'un entrepôt frigorifique

N° 43618 - 31/03/2013 - FRANCE - 44 - CARQUEFOU .

G46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43618/>



Dans une coopérative fruitière traitant et conditionnant des pommes, un violent incendie embrase vers 20 h un bâtiment de 15 000 m² bordant l'A11. Une abondante fumée est émise. Une cartonnerie de 14 000 m² située à 40 m est soumise à un fort rayonnement thermique. Des immeubles d'habitations se dressent à moins de 100 m. L'incendie est visible à 40 km. Un témoin extérieur donne l'alerte. Sur place vers 20h15, le responsable maintenance coupe l'électricité sur le site. L'intervention qui mobilise d'importants moyens (121 pompiers et 42 engins), est difficile : zone en feu gigantesque, une seule face accessible, stockages extérieurs, matières combustibles en quantité (bois), présence de frigorigène, panneaux sandwichs à âme de mousse polyuréthane, grands volumes techniques sous toiture et charpente métallique non protégée... Un périmètre de sécurité est établi et la circulation est interrompue sur l'autoroute. Le personnel évacue un stock extérieur de caisses en bois palettisables (800 m² sur 6 m de haut) proche des entrepôts réfrigérés, 14 bouteilles de 60 kg de frigorigène chloro-fluoré (R22) stockées sur le site par le frigoriste sont arrosées puis récupérées par la société de thermoréfrigération. Le feu est circonscrit à 6 h et l'intervention des secours s'achève le 04/04 à 11 h. Le maire, le service des eaux et une cellule opérationnelle de prévention des risques étaient sur les lieux. Plus de 80 % des entrepôts réfrigérés se sont effondrés (seules 7 chambres froides n'ont pas été atteintes) et les zones extérieures sont couvertes de déchets générés par l'incendie ; 2 000 t de pommes sont perdues ou rendues impropres à la consommation. L'atelier de pré-calibrage et les chaînes de conditionnement sont à l'arrêt pour une durée indéterminée ; 40 employés sont en chômage technique. Seul 1/10ème (250 kg) du frigorigène chloro-fluoré de type R22 utilisé a été épargné dans l'incendie, mais tout le R407 a été détruit. Non contenues sur le site en raison de l'impossibilité d'approcher de l'établissement avant maîtrise de l'incendie, les eaux d'extinction noires et très odorantes ont rejoint un bassin en aval immédiat de l'usine et jouxtant l'autoroute. Elles sont analysées (pH 7...) puis rejetées dans le milieu naturel. L'établissement n'était pas répertorié par les pompiers dont le centre de secours est à 800 m. Selon l'exploitant, il s'agit du 1er sinistre connu par sa société en 45 ans d'existence. Une société de gardiennage est mandatée pour sécuriser le site. Les autorités administratives suspendent le fonctionnement des installations jusqu'à réalisation des mesures d'urgence décidées à la suite du sinistre : nettoyage des lieux, analyse des causes et circonstances de l'accident, analyse et traitement des eaux d'extinction, cartographie et quantification d'une éventuelle pollution des sols / nappe (terrains survolés par les fumées, infiltration des eaux d'extinction...), études des unités éventuellement indirectement impactées (effets dominos), travaux et aménagements

préventifs / curatifs à réaliser pour mettre en sécurité le site (amiante...), évaluation et mise en oeuvre de mesures pour éviter le renouvellement d'un tel sinistre avant éventuelle reprise des activités. Les bâtiments sont démolis et les déchets sont évacués. Selon les propos d'un expert judiciaire repris dans la presse, un arc électrique à proximité d'une chambre froide aurait provoqué la chute de faux-plafonds qui se seraient ensuite enflammés. L'établissement disposait d'une alarme incendie et anti-intrusion reliée aux smartphones des responsables et à une télésurveillance, mais la centrale d'alarme n'a pas fonctionné neutralisée semble-t-il par la foudre quelques jours auparavant. L'établissement sera reconstruit plus d'un an plus tard sur un site distant de 30 km. L'ensemble des nouveaux bâtiments bénéficient d'une détection automatique incendie. Une extinction automatique par sprinkleur couvre l'ensemble des locaux, à l'exception des parties de stockage sous atmosphère à faible taux d'oxygène. Les locaux de stockage et les chambres froides sont séparés par des murs coupe-feu. La construction de ces bâtiments a coûté 11 MEUR dont 460 kEUR pour l'installation sprinkleur.

Accident

Incendie dans une société de valorisation de déchets végétaux

N° 42604 - 18/08/2012 - FRANCE - 95 - BRUYERES-SUR-OISE .

A02.40 - Services de soutien à l'exploitation forestière

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42604/>



En période estivale (week-end caniculaire), un feu se déclare vers 22 h sur un tas extérieur de déchets de bois broyés dans une société de valorisation de déchets non dangereux de 3 ha (production de combustible à partir de palettes, planches et agglomérés). L'accès est difficile pour les secours qui interviennent avec des moyens importants (120 hommes, 6 engins et 1 bateau pompe). Le foyer, impliquant 60 000 m³ de copeaux de bois sur des tas hauts de 8 à 10 m et de 900 m de diamètre, émet un important rayonnement thermique qui menace les tas voisins (flammes de 10 m de haut sur 20 de large). Le dispositif de lutte se compose de 11 lances à eau alimentées par des poteaux incendie avec un débit de 14 500 l/min. Les tractopelles de l'exploitant sont utilisées pour faire la part du feu. La broyeuse, principal outil de production du site, est évacuée. L'importance des besoins en eau ne permet plus d'alimenter le château d'eau qui dessert les 4 communes voisines : 500 abonnés sont privés d'eau pendant 2 h. L'exploitant du réseau public demande aux pompiers d'arrêter d'utiliser les poteaux incendie vers 13 h pour ré-alimenter le château d'eau. Les lances sont alors alimentées par pompage direct dans l'OISE. Le foyer est maîtrisé le lendemain à 1h30 et les secours quittent le site à 17h30. Une pollution localisée de l'OISE est constatée (nappe de mousse noire de 8 m x 200 m) mais les analyses ne relèvent pas de paramètres anormaux. La cause exacte de l'incendie n'est pas connue mais l'hypothèse d'une auto-combustion, favorisée par la période de forte chaleur, est privilégiée. Facteurs aggravants : l'entreprise dépassait les quantités de déchets de bois et de bois broyé autorisées (stockage sur 3 ha au lieu de 0,5) et ne disposait ni d'extincteur (volés en 2008) ni d'engin de mouillage des poussières de bois. La veille, une société de récupération de déchets en caoutchouc et métalliques située à proximité avait été victime d'un incendie (ARIA 42599). La préfecture demande aux 2 établissements de réaliser, dans le cadre du suivi post-accidentel, des analyses environnementales (réalisation de prélèvements, détermination des zones max d'impact, inventaire des cibles et enjeux potentiels exposés aux conséquences du sinistre). L'exploitant effectue des analyses (dioxines, furanes, HAP, métaux, brome) sur différents végétaux mais transmet les résultats bruts qui se révèlent difficiles à interpréter (absence de référentiel et végétaux testés différents). Un plan de surveillance environnementale avec prélèvements de sols et de sédiments dans l'OISE est envisagé.

Accident

Incendie d'un parc à bois

N° 41638 - 07/02/2012 - FRANCE - 13 - TARASCON .

C17.11 - Fabrication de pâte à papier

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41638/>

Dans une papeterie, un feu se déclare vers 5h30 dans un stock extérieur de 10 000 t d'écorces de bois. L'incendie menace de se propager au reste des bâtiments du site en raison d'un fort vent. Le panache de fumée est visible à 20 km. Les pompiers sont alertés. La circulation sur la voie ferrée attenante est interrompue. Le réseau incendie du site étant hors-service, les secours installent 2 pompes sur le RHÔNE distant de 700 m. Cependant en raison de la température glaciale, l'eau gèle dans les tuyaux déployés. Les pompiers sont alors contraints de laisser brûler l'ensemble du stock. Lors de l'intervention, de nombreux engins font également l'objet d'avaries, principalement hydrauliques : gel de capteurs, impossibilité de manoeuvrer des vannes, éclatement de tubulures...

L'exploitant et la préfecture tiennent une conférence de presse vers 11 h. L'activité du site est suspendue, mais sans mesure de chômage technique. Le feu est circonscrit vers 19 h. Le sinistre est le résultat d'un feu couvant non éteint en décembre 2011 (ARIA 41505) causé par la fermentation du bois du fait d'un hiver très doux. Au plus fort du sinistre, 80 pompiers et une trentaine d'engins sont mobilisés. De fortes contraintes physiologiques perturbent leur intervention : gelure des personnes ayant entraîné un suivi médical particulier.

Le stockage est placé sous surveillance continue pendant 2 jours. L'inspection demande à l'exploitant de trouver une filière d'élimination pour les 10 000 m³ de résidus de brûlage mélangés avec de la terre.

En raison de rafales de vent violentes, le feu reprend le 20/02 et nécessite de nouveau l'intervention des pompiers.

Accident

Feu d'entrepôt

N° 41779 - 06/02/2012 - FRANCE - 26 - SAINT-RAMBERT-D'ALBON .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41779/>

Dans un entrepôt de 22 000 m², une vanne du réseau sprinkler se rompt en raison du gel. La fuite d'eau entraîne une perte de charge dans le réseau et le déclenchement des 2 motopompes diesel dont le fonctionnement perdure une fois la cuve de réserve d'eau du réseau sprinkler vidée. Les 2 moteurs n'étant plus refroidis (eau du circuit de refroidissement prélevée par piquage sur le refoulement de la pompe), une inflammation se produit par surchauffe d'un moteur ; le départ d'incendie est rapidement éteint du fait de l'absence de matériaux combustibles dans le local sprinkler. Des cellules de stockages sont légèrement inondées, mais comme les marchandises sont stockées sur palettes, aucune perte n'est à déplorer. Les eaux déversées sont pompées et évacuées dans le réseau de collecte des eaux pluviales de voirie. L'installation d'extinction automatique de type sprinkler (ESFR) est hors-service.

Accident

Feu d'entrepôt.

N° 40668 - 26/07/2011 - FRANCE - 59 - COUDEKERQUE-BRANCHE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40668/>



Un feu se déclare lors de travaux d'étanchéité, vers 10 h, sur la toiture en matériau bitumineux d'un entrepôt de 7 980 m². Compartimenté en 4 cellules, le bâtiment abrite des produits agroalimentaires, des liquides inflammables et des aérosols. Une colonne de fumée noire visible à une dizaine de km s'échappe de l'entrepôt. Une explosion, qui impliquerait une bouteille de gaz reliée au chalumeau de l'ouvrier travaillant sur le toit, se produit. Un employé du site donne l'alerte. Le plan ETARE est déclenché et la circulation sur la ligne ferroviaire proche est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre après plusieurs heures d'intervention. Pour circonscrire le feu, les secours pompent l'eau d'un canal voisin. Les bouches d'incendie ne sont en revanche pas utilisées. La coupure rapide de l'électricité a gêné la ventilation du site en ne permettant pas d'ouvrir les portes et volets électriques du bâtiment. Enfin quelques explosions se sont produites malgré la protection de la cellule aérosol assurée par les pompiers. Leurs effets sont restés cependant très limités et confinés à la cage de stockage.

Les dommages matériels sont importants (destruction des verrières et des exutoires de 3 cellules, marchandises stockées...) et 20 employés sont en chômage technique. Aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant a priori en oeuvre des dérivés chloro-fluorés. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bâtiment, ainsi que dans un bassin dédié à la réserve incendie.

Lors de la visite du site, l'inspection des installations classées constate qu'un permis de travail annuel est délivré à l'entreprise sous-traitante, mais qu'aucun permis de feu n'a été délivré pour les travaux de réparation. Le Préfet propose un arrêté de mise en demeure. L'inspection demande également à l'industriel d'analyser et d'évacuer les eaux d'extinction dans une installation autorisée à cet effet. Des dispositions de protection de la zone de travail sous voûte et autour de la zone de travaux auraient sans nul doute limité les risques de propagation de l'incendie, ainsi que le respect d'un ordonnancement bien précis des opérations : analyse des risques avant l'intervention, découpage préalable de la zone de plaque d'asphalte à réparer pour l'isoler...

Accident

Feu de papeterie

N° 36007 - 23/03/2009 - FRANCE - 13 - ARLES .

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36007/>

Dans une papeterie soumise à autorisation, un feu se déclare vers 13 h dans un stockage de balles de papier de 1 t de masse unitaire. L'alerte est donnée par du personnel d'une société sous traitante. Les pompiers protègent une cuve contenant des produits de traitement destinés à la station d'épuration et maîtrisent l'incendie vers 15 h avec 9 lances. Le vent dirige la fumée vers le Nord-Ouest, épargnant les zones d'habitation. Les secours étalent et noient les combustibles. Ils éteignent le feu en fin d'après-midi. L'usine et la production ne sont pas impactées mais 200 t de balles de papier sont brûlées. L'exploitant estime les pertes à 80 000 euros.

Avec le vent, l'incendie s'est propagé rapidement. Les eaux d'extinction ont été contenues dans un fossé qui entoure le dépôt de vieux papiers. Le parc de stockage est goudronné ; une partie des eaux a donc été collectée par le fossé ceinturant. Une grande partie de l'eau est également absorbée par les balles de vieux papiers. Une reprise de feu s'est produite dans la nuit du 23 au 24/03 sur la berge nécessitant une intervention des pompiers.

L'origine de l'accident résiderait dans la façon dont sont manipulées les balles de papiers. En effet, ces dernières sont composées de papiers et de cartons recyclés, compressés puis cerclés par du fil de fer de gros diamètre. Un simple frottement sur le sol aurait provoqué un échauffement. D'autres hypothèses sont évoquées comme la présence d'un produit chimique au sein d'une balle ayant initié une réaction exothermique, ou tout simplement le jet d'un mégot de cigarette par un chauffeur routier. Des camions ont déchargé leur contenu vers 11-12h. D'autres causes ont également été passées en revue comme la réalisation de travaux, mais aucune opération de ce type n'était programmée.

A la suite du sinistre, l'exploitant prend un certain nombre de mesures, parmi lesquelles figurent: un rappel des consignes de sécurité aux chauffeurs livreurs, le renforcement de la surveillance et la diffusion d'une note aux caristes. Cette note appelle l'attention sur deux points ; d'une part la nécessité de procéder à des inspections supplémentaires de leur chariot afin de détecter au plus vite tout fil de fer coincé sous l'engin ou dans les parties mobiles, et d'autre part qu'en cas de balles se décerclant lors de leur transport dans des pinces, les caristes déposent tout de suite leur charge au lieu de la pousser au sol jusqu'à destination.

Accident

Incendie dans un entrepôt pharmaceutique

N° 34338 - 19/03/2008 - FRANCE - 77 - MOUSSY-LE-NEUF .

G46.18 - Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34338/>

Vers 6 h, un feu se déclare dans la cellule d'un entrepôt de produits pharmaceutiques. L'incendie se propage ensuite vers la zone de stockage et préparation n°1. Le dépôt 1 (stockage et préparation) a été construit en 1991 et le dépôt 2 (stockage et préparation) en 1993. Un mur coupe feu 2 h sépare les zones de stockage 1 et 2, ainsi que la zone de stockage 1 et la zone de préparation 1.

Des flammes et des fumées sont visibles à plusieurs kilomètres. Les secours évacuent 60 employés, mettent en place un périmètre de sécurité, informent l'aéroport de Paris de la gêne possible occasionnée par les fumées, tout en assurant l'accessibilité des voies au site. Une centaine de pompiers est mobilisée. Après avoir protégé la partie indemne du bâtiment, les pompiers attaquent les flammes par le haut à l'aide d'un bras élévateur articulé. Les eaux d'extinction, collectées dans des bassins de rétention, seront traitées par une société spécialisée. Les secours réalisent régulièrement des prélèvements et analyses sur les fumées. Celles-ci se révèlent négatives.

Vers 7h30, un mur coupe-feu ne fait plus effet. L'incendie se propage vers la partie la plus ancienne (dépôt 1) et les bureaux. La défense incendie du site est réduite du fait de l'entretien triennal. La réserve principale de 990 m³ de l'établissement est pratiquement vide. Les pompiers ne peuvent compter que sur leurs réserves propres, un poteau privé et un étang situé à 1 300 m. Les difficultés d'alimentation en eau rencontrées permettent au feu de s'étendre vers le réfectoire de l'entreprise implanté dans la zone des bureaux et vers les quais de chargement. Le non fonctionnement des dispositifs fusibles commandant la fermeture de certaines portes coupe-feu contribue également à la propagation des fumées et des gaz chauds. L'incendie sera stoppé à la limite des stockages réfrigérés.

A la suite de ce sinistre, 15 000 des 45 000 m² de l'entrepôt sont détruits. L'incendie n'a pas franchi le mur coupe-feu 4 h (2 murs coupe-feu 2 h) entre la cellule 2 et la cellule 3 bis, ainsi que le mur coupe feu 2 h entre la zone de stockage et préparation 2. Les pompiers refroidissent ces murs durant l'intervention. Les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH₃) et des frigorigènes chloro-fluorés ne semblent pas avoir été

atteintes.

Les autorités effectuent une enquête pour déterminer les causes et circonstances de l'accident. L'inspection des IC réalise une visite le 25/04 et constate que le POI n'a pas été transmis à plusieurs services de l'état, et qu'aucun exercice incendie n'avait été réalisé dernièrement. L'inspection propose un arrêté de mise en demeure sur ces différents points.

L'exploitant fait également réaliser une étude par un organisme spécialisé qui indique que compte tenu du stockage composé de carton et de polyuréthane, un feu ne peut plus être maîtrisé localement au-delà de 3 min à partir du départ de l'incendie.

Accident

Dégagement de fumée dans une scierie

N° 55873 - 20/07/2020 - FRANCE - 21 - LA ROCHE-EN-BRENIL .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55873/>

A 2 h, un feu se déclare dans un tas de biomasse situé dans un box de stockage d'une scierie. Une importante fumée se dégage. Les pompiers arrosent le tas et le déplacent dans une zone éloignée de l'activité. Les eaux d'extinction sont retenues dans le bassin de décantation, mais ne contiennent pas d'éléments dangereux selon l'exploitant. La biomasse est évacuée vers une chaudière du groupe.

Selon l'exploitant, l'incendie pourrait provenir de la fermentation de la biomasse due aux grosses chaleurs et pluies d'orage qui auraient accentué l'humidité au coeur du tas.

Accident

Incendie dans un entrepôt d'une entreprise de transports routiers

N° 55585 - 02/05/2020 - FRANCE - 93 - BOBIGNY .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55585/>

Vers 6 h, un feu se déclare dans un entrepôt de 1 800 m² de stockage disponible (11 855 m³) d'une entreprise de transports routiers. La cellule dans laquelle le feu sévit est de 915 m². L'incendie menace un entrepôt voisin de 10 000 m². La circulation routière à proximité est coupée. Les pompiers maîtrisent l'incendie à 7h30 et l'éteignent vers 9h10. Les eaux d'extinction rejoignent le réseau. Des rondes de surveillance sont effectuées avec une caméra thermique jusqu'au lendemain 11 h. Selon l'exploitant, après le départ des pompiers du site, une reprise du sinistre est maîtrisée à l'aide d'un extincteur.

La toiture, les bardages et les murs constituant la structure de la cellule se sont effondrés à l'intérieur du bâtiment. Une partie des locaux de bureau est sinistrée. Les déchets sont principalement constitués de textiles brûlés, rassemblés sur une partie de la dalle, ainsi que des gravats et éléments métalliques de structure du bâtiment. La quantité de matières brûlées est évaluée à 100 t par l'exploitant.

L'origine de l'incendie pourrait être criminelle. Le grillage mitoyen avec le site voisin présente des dommages, susceptibles de permettre un accès non autorisé au site et 3 localisations de départ de feu sont identifiées par les pompiers. Le site n'était pas gardienné.

L'inspection des installations classées effectue une visite 4 jours plus tard. Le site n'était pas classé au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Au vu de la capacité de stockage de l'entrepôt estimée à plus de 5 000 m³, l'inspection demande à

l'exploitant de statuer sur la quantité de matières combustibles dans l'entrepôt.

Accident

Combustion lente de sciures dans une fosse

N° 49363 - 25/01/2017 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49363/>

Vers 13 h, une combustion lente est constatée sur un stockage de sciure de bois non séchée dans une menuiserie. Les pompiers évacuent le personnel. L'incendie détruit du matériel de la chaufferie et de la scierie, ainsi qu'une partie du bâtiment. Une perte d'exploitation est à déplorer. Les eaux d'extinction sont confinées dans la fosse d'alimentation de la chaudière. Une société spécialisée pompe ces eaux pour les évacuer.

D'après l'expertise, une pierre, coincée au niveau d'un vérin de poussée des sciures, aurait provoqué des étincelles qui ont mis le feu aux copeaux de bois stockés dans la fosse.

L'exploitant prévoit de mettre en place un système de grilles permettant de bloquer les corps étrangers.

Accident

Feu de silo de copeaux de bois

N° 49093 - 10/01/2017 - FRANCE - 70 - LUXEUIL-LES-BAINS .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49093/>

Un incendie est détecté dans un silo de 600 m³ contenant 200 m³ de plaquettes sèches de bois. L'alerte est donnée par un employé qui a vu de la fumée se dégager. Le feu intéresse tous les équipements d'aménagement des plaquettes entre un silo de stockage et la chaudière biomasse du site. Les salariés essaient de contenir l'incendie à l'aide d'extincteurs et de RIA en attendant l'arrivée des secours. Les pompiers effectuent une trouée dans le silo et éteignent l'incendie. Le lendemain matin, la combustion repart dans le silo en cours de vidange par l'exploitant. Les pompiers interviennent de nouveau. La vidange se termine 72 h après le début du sinistre. L'ensemble des éléments d'aménagement du bois entre le silo et la chaudière biomasse sont détruits. Le chauffage des ateliers et le séchage du bois sont arrêtés pendant 2 semaines. Près de 300 m³ de bois ont été perdus.

L'exploitant prévoit de renforcer les sécurités de sa chaudière avec notamment une supervision et une alerte à distance, un système de détection de température des vis et la revue du système d'extinction automatique qui s'est montré défaillant.

Accident

Inondation d'un entrepôt logistique

N° 48115 - 29/05/2016 - FRANCE - 67 - LANDERSHEIM .

N82.92 - Activités de conditionnement

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48115/>



Les fortes précipitations et le débordement d'un ruisseau provoquent l'inondation d'un entrepôt. Des hauteurs d'eau de 50 cm sont observées dans les

Caractéristiques de l'entrepôt :

locaux. Les dégâts matériels sont estimés à plus de 3,8 millions d'euros.

Difficultés rencontrées

L'inondation entraîne plusieurs perturbations :

- perte de l'énergie électrique pour l'ensemble du site sur plusieurs jours (transformateurs HT hors service) ;
- difficulté de circulation sur les voies engins de secours.

Cause de l'inondation

Les bâtiments sont soumis depuis 2010 à des inondations répétées. Celles de juin 2016 sont les plus fortes.

Dans le cadre d'une visite sur site, l'inspection des installations classées constate que :

- la rétention en amont pour diminuer le débit des eaux pluviales dans les réseaux du site n'est pas réalisée et la note de calcul qui justifie sa capacité est absente ;
- l'exploitant n'a pas informé l'inspection des précédentes inondations survenues sur son site contrairement aux prescriptions de son arrêté d'autorisation ;
- la végétation et l'absence de curage d'un fossé de drainage freinent à l'évidence l'écoulement des eaux tout en réduisant leur section de passage ;
- la section des buses en place doit être confirmée ainsi que sa section d'écoulement libre ;
- des palettes en bois sont stockées le long d'un entrepôt et peuvent d'une part créer des embâcles et, d'autre part, elles constituent des risques supplémentaires pour les personnes intervenant lors de l'inondation.

Mesures envisagées

L'exploitant présente à l'administration un plan de mesures pour prévenir et se protéger des inondations avec la création d'une 3ème buse de drainage (montant des travaux de l'ordre de 500 000 euros). L'actualisation de l'étude hydraulique du site pour intégrer les éléments des dernières intempéries est également envisagée.

Accident

Défense incendie inopérante à la suite d'un accident du travail

N° 46893 - 15/07/2015 - FRANCE - 77 - MOISSY-CRAMAYEL .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46893/>

Dans une plateforme logistique, 2 ouvriers intervenant dans un local technique pour effectuer un raccordement électrique sont gravement brûlés. L'un des 2 opérateurs décède des suites de ses blessures.

Un arc électrique se serait formé lors de l'intervention des sous-traitants. Le service de l'électricité coupe l'électricité sur le site au niveau d'un poste haute tension rendant inopérant les systèmes de protection incendie (motopompes des sprinklers et des RIA ainsi

Création en 2003

Régime réglementaire :
Autorisation, rubrique 1510

Stockage d'hydrocarbures

Site situé en zone non inondable

Un ruisseau traverse l'ensemble du site via une galerie enterrée puis par un fossé à l'air libre encadré par des parois maçonnées et enfin par 2 buses (DN 1600) pour rejoindre en aval du site son écoulement normal.

Caractéristiques de l'entrepôt :

- surface : 63 970 m²
- volume de stockage : 447 790 m³
- année de construction : 1978
- régime réglementaire : autorisation au titre de la rubrique 1510

que les dispositifs de détection incendie).

L'exploitant suspend l'exploitation de son site du fait de l'absence de système informatique lui permettant de gérer ses stocks. L'électricité ne peut être remise dans son entrepôt qu'après transmission au service de l'électricité d'une attestation de conformité faisant suite à l'accident du travail.

- produits stockés : bouteilles d'eau et diverses boissons liquides, ainsi que des matériaux de construction (portes, sacs d'enduit et de mortier)

Lors d'une visite sur site, l'inspection des installations classées constate les faits. Elle demande ainsi à l'exploitant de prendre des mesures compensatoires qui consiste à :

- maintenir les portes coupe-feu fermées en absence d'activité
- engager un agent de sécurité incendie supplémentaire, soit 2 agents dédiés en 24/24 pour assurer le relai avec les pompiers
- organiser des rondes de prévention à l'intérieur des locaux
- expertiser les installations électriques du site
- rendre opérationnel au plus vite le système de sprinklage via des groupes électrogènes
- maintenir fermé la vanne d'isolement des réseaux d'eaux pluviales afin d'éviter tout risque de pollution.

Le 17 juillet (2 jours après l'accident), l'exploitant souhaite évacuer ses stocks. L'inspection des IC renforce les mesures compensatoires précitées : ronde de surveillance toutes les 30 minutes au lieu de toutes les heures, renforcement des agents de sécurité, mise en place de 60 extincteurs mobiles, activité en période diurne...

L'exploitant rétablit le système de sprinklage le 24 juillet grâce à des groupes électrogènes. Le réseau RIA est également remis en eau. Le bâtiment logistique n'est toutefois toujours pas alimenté en électricité. Cette dernière n'est remise provisoirement par le service de l'électricité qu'au début du mois de septembre.

Accident

Feu d'entrepôt.

N° 44752 - 24/08/2013 - FRANCE - 39 - COURLAOUX .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44752/>

Un feu se déclare à 22h19 dans un carton de chiffons stocké dans une cellule d'un entrepôt de stockage (1510 - enregistrement). Les détecteurs incendie déclenchent le réseau de sprinkler à 22h23. Le feu est éteint à 22h29. Une entreprise de surveillance effectue des rondes jusqu'au lendemain matin.

Après analyse, l'incendie serait dû à une réaction entre de l'huile de lin et un chiffon de coton laissé à l'air libre. Le bâtiment n'est pas impacté ; une partie de la marchandise a été endommagée par les flammes et par les eaux d'extinction. Ces dernières sont récupérées et traitées par un organisme spécialisé.

Accident

Feu dans une usine de fabrication de panneaux de bois.

N° 43293 - 17/01/2013 - FRANCE - 21 - SAINT-USAGE .

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43293/>

Un feu se déclare vers 18 h dans un local de stockage de 200 m² abritant des machines hydrauliques d'une usine fabriquant des panneaux de bois. Les flammes se propagent à 4 silos en béton de 10 m de haut contenant au total 1 300 m³ de copeaux de bois. Les pompiers éteignent l'incendie dans le local et arrosent les capacités en parties hautes et basses. Le lendemain, ils effectuent des trouées à l'aide d'un brise roche et terminent la vidange des silos vers 23 h.

L'extinction des copeaux s'achève le 25/01 à 23 h. L'outil de production n'est pas impacté, mais il est à l'arrêt jusqu'au 24/01 à la suite de l'endommagement d'un local électrique. Les eaux d'extinction (sans additif) ont été récupérées en continu sous le silo et épandues sur un terrain non étanche de l'entreprise. Les cours d'eau proches n'ont pas été contaminés. L'origine de l'incendie n'est pas connue.

A l'occasion d'une visite sur site après l'événement, l'inspection des installations classées constate que la tenue de ce dernier est déficiente en particulier pour le stockage des produits dangereux. L'entreprise avait été victime de 3 incendies par le passé en 2007, 2008 et 2010.

Accident

feu dans un entrepôt.

N° 21418 - 11/11/2001 - FRANCE - 67 - SELESTAT .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21418/>

Un incendie se déclare dans les locaux d'une ancienne filature (30 000 m²) servant d'entrepôts pour plusieurs entreprises : cartons et papier de récupération, matériel de bureau, solvants graisses et huiles. Le vent du nord soutenu attise le foyer projetant un long panache de fumées, de papier calciné et de cendres sur le voisinage. L'intervention de 125 pompiers (2 seront légèrement intoxiqués et 1 blessé), pendant plus de 5 h, dont une grande partie sous ARI, permet d'éviter la propagation du feu aux différents entrepôts. Quelques explosions internes sont entendues. Les besoins en eau sont importants et nécessitent l'installation d'une station de pompage dans une rivière proche, le service des eaux veille au maintien de l'alimentation du réseau en eau. Une ligne de 20 kV est mise hors tension. La protection d'un stockage de 50 m³ de fioul et d'un transformateur (PCB) sont réalisés. Des rideaux d'eau sont mis en place pour préserver du rayonnement les immeubles d'habitation situés à 50 m du foyer. Les 12 000 m² du dépôt de vieux papiers sont détruits. La veille, un incendie avait détruit 800 m² de toitures de 2 bâtiments contigus. La police effectue une enquête.

Accident

Feu d'une ancienne usine désaffectée.

N° 19311 - 26/11/2000 - FRANCE - 88 - RUPT-SUR-MOSELLE .

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19311/>



Un incendie détruit une teinturerie désaffectée de 3 000 m² servant d'entrepôt de stockage de coton et de matériels divers. Plusieurs heures plus tard, 12 pompiers présentent des irritations oculaires et sont soumis à une visite ophtalmologique ainsi que les 30 autres participants à l'extinction. La présence de produits chimiques abandonnés au milieu des différents matériaux combustibles est suspectée.

Accident

Feu dans une entreprise de cartonnage.

N° 19216 - 13/11/2000 - FRANCE - 60 - SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19216/>



Dans une cartonnerie, un incendie se déclare dans un entrepôt de 6 000 m² situé à l'extrémité du secteur de production et contenant 600 t de produits finis (emballages en carton ondulé). Une vingtaine de pompiers internes attaque le feu. Un important dispositif humain et hydraulique est mis en place par les secours publics. La violence des flammes et la menace d'effondrement du bâtiment rendent l'intervention difficile. La voie ferrée Paris-Lille est neutralisée. La fumée intoxicque légèrement 4 pompiers, un autre est blessé à un pied. En attendant la reconstruction du bâtiment, l'entreprise doit transférer le stockage de ses produits finis. L'origine criminelle du sinistre est fortement suspectée en raison du départ du feu en plusieurs endroits et d'un incendie simultané dans une entreprise du secteur.

Accident

Effondrement du mur d'un silo de marc de raisin

N° 56322 - 11/10/2020 - FRANCE - 84 - MAUBEC .

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56322/>

Vers 22h15, le mur d'un silo plat de stockage de marc de raisin s'effondre sous la pression. La canalisation de distribution de vapeur de la chaudière biomasse se retrouvant positionnée à mi-hauteur, l'installation ne peut plus fonctionner dans ces conditions et est donc mis à l'arrêt. La zone au pied du mur est balisée pour interdire toute circulation. Le constructeur de la charpente signale que celle-ci ne pose pas de problème. Les spécialistes béton ayant construit le silo, il y a 20 ans, constatent que le mur ayant cédé présente peu de danger. Ils retirent le pan de mur qui reste appuyé en travers à l'aide d'une pelle à bras télescopique.

L'exploitant étudie la mise en place d'une nouvelle tuyauterie de vapeur suivant un nouveau trajet dans l'usine pour pourvoir redémarrer dans les règles de sécurité appropriées. La période d'arrêt est estimée à 1 mois.

Accident

Incendie de bâtiment agricole

N° 56093 - 19/09/2020 - FRANCE - 90 - SUARCE .

A01.41 - Élevage de vaches laitières

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56093/>

Vers 18 h, un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 2 000 m² abritant du matériel agricole, 200 t de fourrage, une cuve de fioul, des bouteilles de gaz et des bidons de produits phytosanitaires. Un important panache de fumée noire, poussé par le vent, est observé depuis le village. Les maires de 3 communes invitent les habitants à se confiner. Le site étant isolé et en période de sécheresse, les pompiers rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau. Une rotation avec un véhicule est mise en place pour alimenter un réservoir de 10 000 l à partir d'un étang et une ligne d'alimentation de 1,5 km alimente 5 lances depuis le village. Les pompiers protègent la forêt voisine. Des barrages

de bottes de paille sont installés en amont de la LUTTER pour prévenir une pollution du milieu naturel et aquatique. Le bâtiment s'effondre rendant la partie stockage de fourrage inaccessible.

L'incendie détruit le bâtiment et le fourrage qu'il abrite ainsi que la maison attenante inhabitée depuis plusieurs années. Les relevés atmosphériques effectués aux alentours du sinistre se révèlent négatifs. L'extinction et les déblais se poursuivent toute la journée du lendemain.

Au lendemain de l'incendie, un adolescent de 15 ans avoue les faits sans expliquer comment le départ de feu s'est produit.

Accident

Incendie de bâtiments agricoles

N° 55922 - 12/08/2020 - FRANCE - 21 - BOURBERAIN .

G46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55922/>



Vers 1 h, un feu se déclare dans 2 bâtiments agricoles de 9 000 m² stockant de la paille. Une soixantaine de bovins est évacuée. Les pompiers attaquent l'incendie et évitent la propagation à un stockage d'engrais et aux habitations. Le gestionnaire du réseau électrique coupe l'alimentation impactant 44 abonnés. Un pompier, blessé durant l'intervention, est transporté à l'hôpital. L'incendie est maîtrisé vers 10 h et les secours laissent le feu consumer le fourrage durant plusieurs jours.

Les bâtiments sont détruits ainsi que plusieurs véhicules agricoles. Le chômage technique impacte 7 personnes.

D'après la presse, l'incendie pourrait être d'origine criminelle.

Accident

Incendie d'un stockage de laine minérale d'isolation

N° 55872 - 06/08/2020 - FRANCE - 69 - BRIGNAIS .

G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55872/>

Vers 6 h, un feu se déclare dans un entrepôt de 2 000 m² à usage de stockage de laine d'isolation. Les pompiers déblaient les balles de laine d'isolation à l'aide d'engins de chantier. Ils éteignent l'incendie à l'aide de 4 lances dont de la mousse. Les opérations de déblayage sont stoppées pour la soirée avant d'être finalisées le lendemain par le responsable du site. L'exploitant met en place une surveillance pendant la nuit.

La vidéosurveillance de l'entrepôt n'enregistre plus depuis les orages survenus 6 jours plus tôt.

Accident

Incendie dans un entrepôt à proximité d'une entreprise de production de gel hydroalcoolique

N° 55383 - 13/04/2020 - FRANCE - 77 - CROISSY-BEAUBOURG .

G46.42 - Commerce de gros d'habillement et de chaussures

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55383/>

Vers 21 h, un feu se déclare dans une cellule de 1 200 m² à usage de stockage de produits vestimentaires dans un entrepôt de 10 900 m² composé de plusieurs cellules. Un large panache de fumées noires est visible à plusieurs kilomètres. La cellule contiguë contient des flacons vides d'un établissement de production de gel hydroalcoolique. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'un dispositif hydraulique de 4 500 l/min vers 3 h. Les relevés de fumées ne révèlent aucune toxicité particulière et les eaux d'extinction sont récupérées. Les locaux de stockage d'un revendeur de vêtements et les véhicules d'une association sont détruits.

D'après la presse, l'incendie serait dû à un barbecue sauvage.

Accident

Incendie de silo de stockage de grains

N° 55125 - 22/02/2020 - FRANCE - 59 - VALENCIENNES .

C10.61 - Travail des grains

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55125/>



Vers 1h30, un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de 5 500 m² contenant des emballages de cartons, plastiques, du riz et des légumes secs dans une usine de transformation de céréales. Les cellules de stockage disposent de détecteur de fumées mais pas de sprinklage. L'alarme incendie s'est déclenchée. Un important panache de fumées noires se dégage. Le POI est déclenché. L'incendie se propage à un silo et aux entrepôts voisins. Les murs coupe-feu entre le bâtiment en feu et le bâtiment d'exploitation d'un part et le silo d'autre part, présentent des faiblesses. L'électricité du site est coupée. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent 31 salariés et 24 riverains. La circulation dans le secteur est interrompue. Les pompiers protègent les silos de grains. La structure du bâtiment en feu s'effondre partiellement. Ils maîtrisent l'incendie en fin de matinée à l'aide de 8 lances. Deux lances sont mises en place pour refroidir les silos. Un périmètre de sécurité de 50 m est maintenu autour d'un des silos. Des surveillances sont mises en place pour la nuit. L'électricité est rétablie vers 18 h pour réalimenter le réseau sprinklage. Les vannes d'évacuation des eaux vers l'ESCAUT sont fermées. Une société spécialisée récupère par pompage 1 000 m³ d'eaux d'extinction.

L'incendie détruit 5 200 m² de bâtiment. Des utilités ne sont plus disponibles : air comprimé, CO₂, gaz. Les murs coupe-feu ont joué leur rôle, notamment en protégeant le local de charge. Toutefois, le mur séparant le bâtiment de production de celui de stockage est fragilisé. Un riverain est légèrement blessé lors de son évacuation. Les riverains s'inquiètent de la toxicité des fumées d'incendie. L'exploitant signale que 150 employés sur 250 sont en chômage technique. Une fissure sur la structure béton d'une cellule de silo est observée. L'alimentation électrique des sondes de température des silos est perdue. Des mesures manuelles de température et de taux d'oxygène sont réalisées en haut des cellules pendant quelques jours.

Le service d'inspection demande à l'exploitant de :

- compléter sa procédure "silothermométrie des silos" en considérant la perte d'alimentation électrique ;
- retravailler la caractérisation de l'état de ses stocks pour qu'ils soient plus opérationnel en cas de besoin ;
- séparer les matières premières et emballages par un mur coupe-feu ;
- faire réaliser une expertise attestant de l'intégrité de toutes les installations de

l'établissement susceptibles d'être impactées par les conséquences de l'incendie.

Accident

Incendie dans une scierie

N° 54553 - 16/10/2019 - FRANCE - 26 - CHABEUIL .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54553/>



Vers 2h30, un feu se déclare dans une scierie. Une soixantaine de pompiers maîtrise l'incendie vers 6 h. Des rondes et des noyages de foyers persistants sont effectués jusqu'au surlendemain 18 h. L'incendie engendre une perte économique estimée à 1 MEUR et 13 personnes sont en chômage technique.

Un acte de malveillance est suspecté suite à la découverte de 3 départs de feu distincts.

Accident

Incendie de stockage de bois d'une scierie

N° 54225 - 09/08/2019 - FRANCE - 25 - REMONDANS-VAIVRE .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54225/>



Vers 20h40, un feu se déclare dans un bâtiment de 3 000 m² à usage de stockage de bois d'une scierie. L'entreprise est à l'arrêt pour la période de congés estivaux depuis une semaine. Aucune personne n'est présente sur le site. L'alerte est donnée par un passant. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 6 lances dont une sur échelle. Le bâtiment est détruit ainsi que 2 500 m² de palettes stockées en extérieur sur 6 m de haut. Deux pompiers sont légèrement brûlés et une personne, choquée, est transportée à l'hôpital.

Un acte de malveillance serait à l'origine de l'incendie.

L'exploitant renforce les mesures de protection de son site en posant des caméras de surveillance. En septembre 2017, un bâtiment de l'entreprise situé dans le village voisin avait déjà été ravagé par un incendie (ARIA 50363).

Accident

Incendie d'un bâtiment de stockage de luzerne

N° 55029 - 27/07/2019 - FRANCE - 86 - SAINT-JEAN-DE-SAUVES .

A01.11 - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55029/>



Vers 12h40, un feu se déclare dans un hangar métallique abritant 3 000 t de luzerne bio. Le bâtiment est recouvert de panneaux photovoltaïques. Le propriétaire est absent. Avant l'arrivée des pompiers, les voisins s'organisent pour éviter la propagation de l'incendie à d'autres bâtiments. Le hangar est détruit, ainsi que la luzerne et les panneaux photovoltaïques. Le préjudice financier est évalué par la presse à plusieurs centaines de milliers d'euros.

La fermentation de la luzerne serait à l'origine du sinistre.

Accident

Incendie d'un tas de copeaux de bois

N° 50580 - 15/10/2017 - FRANCE - 73 - FRANCIN .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50580/>



Dans une plateforme de compostage et de broyage de déchets de bois, un début de fermentation provoque une élévation de température et un dégagement de fumées sur un tas de 10 000 m³ de copeaux de bois. Des riverains donnent l'alerte vers 18 h. Les pompiers mesurent une température de 80 °C. Ils arrosent l'intérieur du tas de copeaux, puis quittent les lieux. L'exploitant surveille la température du tas de bois et humidifie ce dernier. Des démarches sont entreprises pour écouler une partie du bois stocké, mais celles-ci s'avèrent infructueuses.

Attention au feu couvant !

Cinq jours plus tard, des fumerolles sont de nouveau remarquées par des riverains vers 5h30. Les pompiers arrosent le tas avec des lances. L'exploitant déblaie le stock non impacté avec un engin. Un important panache de fumée se dégage. La visibilité est impactée sur l'A43 passant à proximité. Un message invitant les automobilistes à la prudence est ainsi diffusé sur les panneaux d'affichage.

Conséquences

Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin du site, puis transférées vers une station d'épuration communale (100 m³). L'exploitant fait évacuer 2 100 m³ de compost et de plaquettes de bois pour libérer de la place sur le site et étaler les déchets. Un employé, intoxiqué par les fumées, est transporté à l'hôpital. L'incendie est éteint le 26/10 à 18h50. Lors de l'intervention, le véhicule de détection, identification et prélèvement (VDIP) du SDMIS 69 analyse la toxicité des fumées. Aucune toxicité particulière n'est relevée. Une association de surveillance de la qualité de l'air réalise des mesures complémentaires (dioxines/furanes/HAP...) à la suite de plaintes dans le voisinage du site.

Actions de l'inspection des installations classées

L'inspection des IC se rend sur place le 16 et le 20/10. Un tas de copeaux de 12 000 m³ sur 12 m de hauteur est observé alors qu'il devrait être de 4 370 m³ et de 5 m de hauteur maximum. L'exploitant a pris des dispositions depuis plusieurs mois afin de réduire les volumes de bois entrant et trouver des exutoires mais la filière est saturée. Tous les sites de récupération de bois sont en surstock en Savoie au moment de l'accident. L'administration encadre ainsi par un arrêté préfectoral l'interdiction de stockage de nouveaux déchets de bois sur le site tant que la situation n'aura pas évolué favorablement.

Technique d'intervention utilisée pour circonscrire le feu :

- creusement d'une tranchée dans le tas pour réduire sa taille et favoriser l'extinction en noyant le coeur du foyer
- évacuation d'autres déchets du site pour pouvoir étaler les déchets en cours de combustion
- arrosage du tas de bois pendant plusieurs jours

Point positif :

- l'éloignement des autres déchets permet de limiter la propagation des flux thermiques.

Accident

Incendie d'un camion sur le parking d'une entreprise de stockage

N° 49311 - 25/02/2017 - FRANCE - 26 - MONTELIMAR .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49311/>



Vers 21h40, un feu se déclare au niveau de 6 camions et 4 remorques contenant du plastique, des sacs de ciment et des fûts de bière sur le parking d'un entrepôt soumis à enregistrement (rubrique 1510). Plusieurs explosions se produisent à cause de la pression des fûts de bière. Certains fûts sont projetés à 200 m. Les chauffeurs de la société dégagent les poids lourds qui peuvent l'être. L'incendie est maîtrisé après 2 h d'intervention.

Aucune période de chômage technique n'est envisagée par l'exploitant du site. En revanche, le montant des dégâts matériels s'élèverait à 1 million d'euros.

D'après la presse, l'incendie serait d'origine criminelle. Un chauffeur aurait vu 2 personnes rentrer sur le site un samedi soir.

Accident

Incendie d'entrepôt

N° 48934 - 12/12/2016 - FRANCE - 84 - CAVAILLON .

G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48934/>

Vers 21h30, un feu embrase des poids lourds garés à proximité d'un quai de chargement d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510). Un bâtiment de 30 000 m² ainsi que 8 tracteurs routiers sont directement menacés. Les pompiers évitent que l'incendie ne se propage aux stockages dont seule la paroi d'une cellule de 5 000 m² est endommagée. Les flammes percent un mur coupe-feu 2 h déclenchant des têtes de sprinklage. Les pompiers déclarent l'incendie à 23h40.

Cinq poids lourds sont détruits et 2 camions sont légèrement dégradés. Du gazole provenant des réservoirs des camions et 5 m³ d'eaux d'extinction s'écoulent sur le sol, l'ensemble du site étant toutefois sur rétention.

Une enquête est réalisée par la police scientifique pour déterminer les causes du sinistre.

Accident

Incendies multiples dans une usine de fabrication de cercueils

N° 47430 - 27/11/2015 - FRANCE - 24 - SAINT-JORY-LAS-BLOUX .

C32.99 - Autres activités manufacturières n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47430/>

Vers 0h15, des feux se déclarent à 2 endroits différents dans les stocks de bois d'une usine de fabrication de cercueils. L'un se situe dans un hangar à 100 m du bâtiment de production et affecte un stockage de bois de 16 000 m³. L'autre, à 300 m du 1^{er}, concerne un stockage intermédiaire de 800 m³. Un voisin proche du site donne l'alerte.

La circulation routière est interdite du fait de la présence des véhicules de secours. Une déviation est mise en place. Le volume de bois détruit est estimé à plus de 4 000 m³. Concernant les pertes d'exploitation, la production de l'usine ne peut pas reprendre le jour

même. Les 70 salariés passent toutefois la journée et le week-end à nettoyer le site.

Les 2 foyers assez éloignés laissent soupçonner un acte de malveillance. Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer l'origine exacte. L'entreprise avait été victime d'un incendie en avril 2011 sur un stock de copeaux de bois. L'origine criminelle avait été également évoquée à l'époque.

Accident

Feu de scierie

N° 46438 - 05/04/2015 - FRANCE - 67 - SOUFFLENHEIM .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46438/>



Dans une scierie soumise à déclaration, un feu se déclare vers 20h30 au niveau de 2 hangars de stockage de bois de 500 m². Des riverains donnent l'alerte. Les pompiers protègent les bâtiments voisins. Ils éteignent l'incendie vers 3h45.

Les 2 hangars et 1 000 m³ de produits finis sont détruits. Le préjudice est estimé à 600 000 euros. Cinq employés sont en chômage technique. L'outil de production est cependant épargné.

Le site était à l'arrêt depuis 3 jours lorsque l'incendie s'est déclaré. Un acte de malveillance pourrait être à l'origine de l'incendie.

Accident

Feu de bâtiment agricole

N° 45397 - 22/06/2014 - FRANCE - 67 - UHRWILLER .

A01.46 - Élevage de porcins

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45397/>

Un feu se déclare vers 8 h dans un bâtiment agricole de 500 m² à usage de stockage de fourrage et de matériel. Les secours protègent une étable abritant 320 bovins et circonscrivent l'incendie vers 9h30. Le fourrage est sorti puis étalé pour être éteint.

L'installation est équipée de caméras de surveillance. Leurs enregistrements permettent d'identifier qu'une effraction a eu lieu à 6 h dans le hangar. Les intrus ont tenté de voler du matériel. Selon la police, une de leur cigarette est à l'origine du départ de feu. Pour sécuriser son installation, l'exploitant relie le système de vidéo-surveillance à son domicile. Il met également en place des chiens de garde.

Accident

Feu dans une usine de transformation et traitement du bois.

N° 44981 - 19/02/2014 - FRANCE - 42 - BOISSET-LES-MONTROND .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44981/>



Un feu se déclare vers 0h30 dans un local de stockage de 200 m² de sciure non traitée dans une usine de transformation et de traitement du bois soumise à autorisation. Les pompiers rencontrent des difficultés d'alimentation en eau et éteignent l'incendie vers 2h30 avec 3

lances dont une sur échelle. L'un d'eux est blessé aux pieds par la chute d'une bouteille ARI.

Les 60 m³ d'eaux d'extinction sont dirigés vers le réseau eaux pluviales qui se déverse dans le GAND. L'outil de production est épargné.

Selon la presse, un échauffement de la sciure dû au travail du bois serait à l'origine de l'incendie. L'inspection des installations classées se rend sur place le 19/02. Elle constate le non confinement des eaux d'extinction et l'absence de système de détection incendie.

Accident

Feu de toiture dans une usine agroalimentaire.

N° 44873 - 22/01/2014 - FRANCE - 56 - GUIDEL .

C10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44873/>



Vers 21h50, un feu se déclare dans une armoire électrique, située dans un local de 100 m², d'une société alimentaire spécialisée dans la transformation et la conservation de viande de boucherie. Douze employés sur place au moment des faits sont évacués. Les pompiers coupent l'alimentation électrique et maîtrisent le sinistre à l'aide d'extincteurs à poudre. L'incendie se propageant à la toiture, les secours mettent en place 4 lances dont une sur échelle. Le stockage de 11 t d'ammoniac en RdC dans le local compresseur est protégé à l'aide d'une lance queue de paon.

L'incendie détruit 500 m² de locaux de maintenance. La chambre froide de stockage de 2 000 m² est préservée mais 1 000 t de produits finis sont pollués par les fumées (valeur approximative 2,5 MEUR). Des points chauds subsistent cependant dans la cloison isotherme de la chambre froide refroidie à l'aide d'une ventilation (combustion lente de polystyrène). Pour lever le doute, des percées sont effectuées dans la cloison constituée de panneaux sandwichs à l'aide d'une disqueuse. L'installation de réfrigération de l'entrepôt est préservée.

La coupure de l'alimentation électrique engendre 2 difficultés majeures : un problème de refroidissement des 2 cuves de CO₂ et une montée en pression dans la cuve d'ammoniac (NH₃). Un dépotage d'une partie de la cuve pour diminuer la pression de NH₃ est prévu dans l'après-midi, tandis que le stockage de CO₂ est sécurisé vers 17 h par réalimentation électrique des compresseurs au moyen d'une source extérieure.

L'inspection des installations classées est prévenue par l'exploitant. Le bâtiment de maintenance est détruit ainsi que 50 % du stock de viande contenu dans la chambre froide. L'installation électrique de l'établissement a subi des dommages majeures, compromettant une reprise rapide d'activité. Cette dernière pourrait prendre un mois. Le chômage technique pourrait aller jusqu'à 6 mois. Parmi les salariés, 50 des services techniques et administratifs travaillent sur le site pour remettre les locaux en état, 60 des services de production sont en chômage technique et 40 autres sont envoyés en renfort sur d'autres sites de production, dans le Morbihan et le Finistère, pour pouvoir honorer, dans la mesure du possible, les commandes des clients.

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit de déchets

N° 43972 - 30/06/2013 - FRANCE - 33 - LANGON .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43972/>

Dans un centre de tri et transit de déchets, un feu se déclare vers 22 h dans un stockage extérieur sous auvent de 40 m³ de DIB. L'incendie se propage à une alvéole contenant 135 m³ de balles de cartons. Un panache de fumée se dégage et un voisin donne l'alerte. Les pompiers protègent les bâtiments du site. Des employés étalent les déchets avec des engins pendant que les pompiers les arrosent jusqu'à 4h30. Les eaux d'extinction sont contenues dans une rétention.

Des murs coupe-feu et des éléments de structures sont endommagés et les installations électriques à proximité de l'incendie sont hors-service. Une société spécialisée vérifie la structure du bâtiment. L'activité de réception et transfert des déchets est mise à l'arrêt jusqu'à l'évacuation le 02/07 vers un incinérateur des déchets brûlés. L'activité de tri et valorisation, stoppée en raison de la détérioration des réseaux électriques, reprend partiellement dès la semaine suivante.

Le site était en fermeture hebdomadaire depuis 2 jours ; l'exploitant soupçonne un acte de malveillance. La société avait été victime d'un incendie en 2007 (ARIA 33324) à la suite duquel elle s'était implantée sur un autre site.

Accident

Feu d'entrepôt d'électroménager

N° 42808 - 25/09/2012 - FRANCE - 13 - AIX-EN-PROVENCE .

G46.43 - Commerce de gros d'appareils électroménagers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42808/>



Un feu se déclare vers 13 h dans l'entrepôt de 40 000 m³ d'une société commercialisant de l'électroménager. Le stock se compose d'appareils de chauffage électrique, de climatiseurs contenant des gaz de réfrigération chlorofluoré (R410A). L'entrepôt possède une structure en béton, une hauteur au faîtage de 9 m pour 4 225 m² (65 x 65 m) et date de la fin des années 90.

Lors de l'intervention des secours, un pan de mur s'effondre sur 2 pompiers installant une lance à eau au début du sinistre. L'un décède lors de son transfert vers l'hôpital, l'autre est légèrement blessé au poignet droit. Le risque d'effondrement permanent et le fort pouvoir calorifique des matières brûlées entravent l'intervention des secours. En raison de l'épaisse fumée noire émise, l'aérodrome d'Aix-Les Milles ferme. Une société de travaux publics pratique des ouvertures dans les 4 façades. L'extinction du bâtiment s'achève le lendemain. La partie stockage est détruite. Les eaux d'extinction sont orientées vers le réseau d'eaux pluviales de la zone industrielle.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant le tonnage de matières combustibles présentes dans le stockage au moment du sinistre.

Accident

Incendie dans une exploitation agricole à proximité d'un silo

N° 42631 - 22/08/2012 - FRANCE - 91 - LE MEREVILLOIS .

G46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42631/>



Un feu se déclare vers 1h30 sur un stockage de 4 000 caisses en bois (10 000 m³) d'une importante exploitation agricole. Le rayonnement thermique menace un silo métallique de 6 cellules de 1 000 m³ contenant du colza et de l'orge. Les pompiers refroidissent le silo avec 2 lances canon et maîtrisent le sinistre avec 7 lances à débit variable (4 x 500 l/min et 3 x 250 l/min) et 1 lance crapaud de 750 l/min ; 30 tonnes de colza en partie basse d'un boisseau sont éteintes avec 2 lances de 500 l/min. Après consultation d'un spécialiste des "feux de silo", une cellule de 875 t de colza est vidangée dans la soirée par précaution. L'intervention des secours qui a mobilisé 160 pompiers s'achève le lendemain vers 7h30 ; ils n'ont pas pu accéder à la réserve d'eau incendie de 500 m³ du site. Le stock de caisses est détruit à plus de 80 % (600 keuros de dégâts) ainsi que 10 poids lourds dont 3 semi-remorques. La piste criminelle est fortement envisagée, 6 autres exploitations agricoles de communes voisines ayant été victimes d'incendies depuis 1 semaine. La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Feu d'un entrepôt abritant plusieurs locataires.

N° 41482 - 24/12/2011 - FRANCE - 42 - SAINT-ETIENNE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41482/>



Un feu se déclare vers 16h35 dans une société d'emballages industriels de 7 500 m². L'établissement possède un stock de 5 000 m³ de papiers, cartons et matières plastiques, dans un entrepôt abritant également un établissement de stockage d'archives des armées sur 32 000 m² (36 km de rayonnage) et une plate-forme de tri du courrier sur 2 500 m². Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres. Près de 120 pompiers sont mobilisés. Les utilités (gaz et électricité) sont coupées et le quartier bouclé. Les secours maîtrisent la propagation de l'incendie le 25/12 vers 0h15 à l'aide de plusieurs lances. Vers 1h30, le mur coupe feu protégeant le stockage de la poste (béton cellulaire de 200 mm, REI 240) s'effondre partiellement. Les secours éteignent les derniers foyers le 28/12. Une réserve de 1 200 m³ d'eau, 2 poteaux incendie et des colonnes sèches ont été utilisées.

La société d'emballages industriels est détruite. Le site postal est momentanément inopérant mais a bien été protégé par le mur coupe feu. Le centre d'archive des armées est endommagé (destruction de quelques dizaines de mètres d'archives comptables). La vanne d'isolement des réseaux permettant de retenir les eaux d'extinction n'a été fermée que le 25/12. Malgré sa fermeture, l'étanchéité n'était pas complètement assurée.

L'inspection des IC se rend sur le site et demande à l'exploitant :

- d'évacuer les déchets, ainsi que les eaux d'extinction vers des installations autorisées ;
- d'analyser l'impact des eaux d'extinction sur le réseau d'eaux pluviales et souterraines, puis sur la station d'épuration ;
- de recenser exhaustivement les produits stockés. Dans le dossier de déclaration du site, la zone touchée par le sinistre devait être dédiée à une activité de conception de matériel de signalétique. Cependant, 70 m³ de matériaux combustibles (papier, bois, carton) étaient stockés dans la zone.

A l'origine, le bâtiment construit en 1974 était sprinklé, mais l'installation a été démontée. Après l'accident, il est décidé qu'un espace libre de 30 m entre le bâtiment d'archives et l'entrepôt serait aménagé lors de la reconstruction. L'isolation (flocage sur 5m en sous toiture) des plafonds sera également renforcée. La protection de façade du bâtiment s'est avérée inadaptée par rapport aux flux thermiques. L'absence de protection incendie et de

compartimentage dans une cellule de stockage aurait favorisée par ailleurs la propagation du feu.

Accident

Feu de longue durée sur un site de valorisation de déchets de bois

N° 41435 - 30/11/2011 - FRANCE - 69 - DECINES-CHARPIEU .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41435/>



Sur une plate-forme de stockage et de broyage de déchets de bois (écorces, palettes, bois de recyclage), le conducteur d'un tractopelle roulant porte ouverte détecte vers 8 h une odeur inhabituelle vers un tas de 500 x 70 x 15 m de plaquettes de bois broyés en attente d'expédition vers les chaufferies urbaines à biomasse régionales. Le foyer est à la jonction d'un tas de plaquette broyé fin et d'un tas pré-broyé. Notant des fumerolles, il prévient son responsable qui escalade le tas et découvre un feu couvant.

Les secours mobilisent 33 hommes pour arroser le tas toute la journée avant d'alléger leur dispositif pour la nuit, relayés par les employés et les moyens d'extinction fixes internes : 2 réserves incendies et 2 lances sur réseau d'eau. Le matin suivant, l'exploitant constate que le sinistre a gagné le reste du stock, soit 44 000 m³ de bois broyés sur 16 000 m², et émet une fumée encore plus dense. Les pompiers interviennent à nouveau avec les employés durant 48 h d'affilée avec 4 tractopelles et des camions pour réaliser une trouée dans le stock, évacuer les 2/3 des plaquettes arrosées ou intactes sur un terrain agricole adjacent de 4 ha et créer des zones coupe-feu au milieu des tas dans la zone sinistrée. Après interruption du vent et une averse en milieu du 3ème jour, les pompiers quittent les lieux vers 18h30, laissant en place 2 lances alimentées par une borne incendie. L'exploitant mandate des moyens privés (grue avec grappin, bulldozer, camions bennes de 20 m³) pour étaler les tas de broyas en feu et les arroser avec des lances ou en recyclant l'eau d'extinction collectée dans le bassin incendie par les bennes des bulldozers. Le bois est ensuite évacué par camions vers le terrain agricole. Les stocks de palettes d'une société voisine sont aussi évacués pour éviter toute propagation. Le feu reprend le 4ème jour avec le vent et se propage aux tas adjacents en soirée. Des moyens d'extinction supplémentaires sont alors acheminés : 23 hommes et 4 fourgons dont l'un à forte capacité hydraulique (FMOGP). Le 5ème jour, une chute de pression du réseau d'eau potable conduit les secours à utiliser 3 motopompes pour puiser les eaux d'extinction dans le bassin de rétention de 2 500 m³. Parallèlement, de nouveaux engins évacuent au plus vite les plaquettes vers le terrain agricole. Le dernier foyer sera maîtrisé plus de 8 jours après la 1ère alerte. Une importante pollution de l'air essentiellement visuelle a été générée, les analyses de PM10 et de NOx faites sur la fumée étant restées normales. La fumée blanche a aussi perturbé la visibilité autour du site selon l'axe du vent et généré des nuisances olfactives (espace vert de loisir, zone d'activité, zone résidentielle, autoroute urbaine). Les pertes d'exploitation s'élèvent à plusieurs centaines de milliers d'euros ; 15 000 m³ de bois broyés ont été détruits, mais les 3 employés ne seront pas en chômage technique. Des prélèvements sont réalisés dans la nappe à moins de 3 m sous le site via 5 piézomètres. Notant que le volume de broyas de bois stockés était très supérieur au volume autorisé, l'administration demande de plus à l'exploitant l'évacuation rapide des broyas du terrain agricole de 4 ha non étanche.

L'exploitant envisage 3 scénarios : un mégot jeté par un employé malgré les consignes en vigueur, une malveillance ou une auto-combustion (montée en température progressive par dégradation et oxydation) du mélange de bois broyés en partie constitué d'écorces de pins très inflammables. Bien que rare, la 3ème hypothèse serait privilégiée étant donné les températures clémentes pour la saison et le vent soufflant durant cette période hivernale.

Des facteurs qui ont également conduit à un stock inhabituel de plaquettes en raison d'une moindre demande de la clientèle : plus de 40 000 m³ sur 10 m de haut avec comblement des espaces de sécurité entre les piles de broyas. L'exploitant augmentera la distance entre les tas de bois broyés pour réduire les risques de propagation. Le retour d'expérience préconise de réduire la durée de stockage, de maintenir une bonne ventilation du tas et une grande surface d'échange thermique, d'éviter enfin les tas de plus de 8 m de haut, des granulométries trop fines des broyas, ainsi que des mélanges d'essence de bois hétérogènes dont le mélange avec des écorces.

Accident

Incendie dans une papeterie

N° 41348 - 25/11/2011 - FRANCE - 59 - FOREST-SUR-MARQUE .

C17.23 - Fabrication d'articles de papeterie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41348/>



Dans une papeterie, un feu se déclare à 18h30 sur la toiture en travaux d'un local de stockage de 1 800 m² (réfection de l'isolation et étanchéité par pose de bitume à chaud). Un employé déclenche l'alarme, le personnel évacue dans une salle municipale. Les pompiers déploient 11 lances à eau dont 2 sur échelles. Le sinistre est circonscrit vers 20 h. L'effondrement de la structure entrave l'accès aux derniers foyers. Le feu demeure couvant et reste sous surveillance durant les jours qui suivent le sinistre.

L'outil de production et les bâtiments administratifs sont préservés. Le stockage est totalement détruit : des bobines de papiers sont endommagées par les eaux d'extinction et l'équivalent de 2 à 3 semaines de production est perdu. Le système de portes coupe-feu, ainsi que les murs du bâtiment de production constitués d'un bardage double peau ont permis de protéger le reste du site.

En raison du rayonnement thermique important, des volets d'habitations voisines ont fondu. L'étude de danger du site préconisait à cet effet de construire un mur coupe-feu sur une partie du local sinistré car la simulation incendie avait conclu que les flux thermiques > à 3 et 5 kW/m² sortaient des limites de propriété. Les travaux de construction devaient avoir lieu en 2002, mais n'étaient pas réalisés au moment de l'accident.

Les premières eaux d'incendie sont retenues au niveau des quais cependant compte tenu de la durée de l'incendie, ces eaux se sont écoulées via le réseau d'eau pluviale vers la MARQUE. L'exploitant effectue un prélèvement d'eau incendie ainsi qu'un prélèvement au niveau de la MARQUE pour évaluer le degré de pollution et l'impact éventuel de ce rejet. Il fait également intervenir un camion hydrocureur pour pomper les eaux d'extinction afin de les évacuer vers une installation de traitement à Courrières.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport sur l'accident, ainsi que des précisions sur le volume d'eau déversé dans la MARQUE et l'impact du rejet. Concernant la reconstruction du nouveau stockage, celui-ci fera l'objet d'un porté à connaissance au Préfet et comportera notamment une révision de l'étude de danger.

La police effectue une enquête pour déterminer les origines du sinistre.

Accident

Incendie d'un centre de valorisation de déchets non dangereux

N° 40278 - 04/05/2011 - FRANCE - 43 - POLIGNAC .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40278/>



A 23h45, une patrouille de gendarmerie repère un départ de feu dans un centre de valorisation de déchets banals triés en zone industrielle et alerte les services de secours. Un violent incendie se développe dans un bâtiment de 2 000 m² abritant plusieurs centaines de tonnes de balles textiles et polyéthylène et se propage aux balles de papiers/cartons/plastiques stockées en façade du bâtiment. Plus de 140 pompiers et une trentaine d'engins (dont 3 fourgons pompes, 7 camions citernes, 2 motopompes) luttent à l'aide de 9 lances, dont une lance canon contre des flammes de plusieurs mètres. Le feu s'est propagé à 1 hangar de 1 700 m² et à 2 aires de stockage extérieures contenant 3 000 m³ de déchets banals de type polyuréthane, papier/cartons, métaux et refus de tri. Les pompiers protègent en priorité un bâtiment de 360 m² stockant des produits dangereux (solvants usagés) et la presse à métal (essentiel à l'activité) sur les zones de stockage de ferrailles et de véhicules hors d'usage. Le feu menace une forêt voisine et un refuge de la SPA qui est évacué à 2 h. Des salariés, rappelés dans la nuit, prêtent main forte aux secours pour aider au déblaiement des stocks de déchets. Le débit du réseau incendie du site se révélant insuffisant, de l'eau doit être pompée dans la réserve incendie de la zone industrielle, d'une capacité de 800 m³ et implantée à 400 m du site. Les foyers sont alors attaqués avec de la mousse et la réserve de la Z.I doit être réapprovisionnée par des camions citernes.

Les pompiers maîtrisent le sinistre à 6 h le lendemain et quittent les lieux vers 12h30. L'exploitant nettoie le site et arrose les déchets brûlés pour les refroidir les 2 jours suivants. Le bâtiment de tri mécanisé de 2 000 m², le poste de distribution de carburants et 3 engins de manutention sont détruits, le hangar de 1 700 m² est fortement endommagé et d'importantes pertes de production sont enregistrées : 300 t de déchets ont brûlé et 1 200 t de déchets invendables doivent être enfouis. Les dommages et frais de nettoyage sont évalués à plus de 4 millions d'euros. Les 2 500 m³ d'eau d'extinction n'ont pas pu être retenus sur le site mais des contrôles de pH et de paramètres organiques dans l'eau et les sédiments ne montrent pas d'impact sur les 2 ruisseaux proches du site ; aucune mortalité piscicole n'est constatée. Les capteurs de qualité de l'air les plus proches ne relèvent pas d'anomalies. La gestion des déchets liée à la collecte des déchetteries périphériques constitue un problème en raison de l'indisponibilité provisoire du site. L'origine du feu est inconnue, le dernier employé avait quitté le site à 21 h. Le site avait déjà été victime en 2004 d'un incendie d'origine malveillante. L'exploitant met en place un gardiennage du site, sépare les stockages de déchets plastiques des autres et améliore les moyens passifs de lutte incendie ; en particulier les moyens de détection incendie jusqu'alors inexistant.

Accident

Incendie d'entrepôt

N° 39958 - 13/03/2011 - FRANCE - 78 - MAGNY-LES-HAMEAUX .

G46.63 - Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39958/>



A 8h15, 3 malfaiteurs s'introduisent dans un entrepôt de 10 000 m² soumis à déclaration, braquent et ligotent le gardien du site, puis dérobent du matériel. Avant de prendre la fuite, ils mettent le feu à la zone robotisée de préparation des marchandises pour effacer leurs traces. Le gardien prévient les secours et la police vers 10h15 après s'être détaché. Les pompiers déploient 8 lances à eau dont 2 sur échelles et protègent un stock de produits explosifs extrêmement inflammables. Un panache de fumée noire s'échappe du bâtiment. Un périmètre de sécurité interrompant la circulation est instauré. L'incendie est éteint à 13 h. Sous l'effet de la chaleur, une partie du toit s'est effondrée. Les secours déblaient les

lieux et éteignent 2 foyers résiduels. L'incendie a généré une coupure générale d'électricité sur le site, ce qui a automatiquement fermé les portes coupe-feu. Une armoire de sécurité est détruite et le report des alarmes vers la plate-forme de télésurveillance est également neutralisé. La surface de bâtiment détruit est estimée à 3 000 m². Le coût du sinistre est évalué à 15 millions d'euros ; 155 employés sont en chômage technique. Les locaux contigus au stockage n'ont pas été atteints par l'incendie grâce aux murs et portes coupe-feu qui ont résisté. Une partie des exutoires ont fonctionné correctement, les autres ont été ouverts par les pompiers. L'ouverture des portes de quai par les secours a permis une ventilation des locaux ainsi que l'évacuation des fumées. Les pompiers ont utilisé de l'eau sans adjuvant pour circonscrire le feu. Après le sinistre, l'eau d'extinction reste stagnante dans des fosses étanches. L'exploitant pompe et fait traiter ces eaux par une société spécialisée.

Accident

Incendie d'un entrepôt de pièces détachées pour l'industrie automobile

N° 38851 - 24/08/2010 - FRANCE - 76 - GRAND-COURONNE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38851/>



Un feu se déclare à 6h44 dans un entrepôt de 10 000 m². Les éléments stockés dans ce bâtiment sont de la tôlerie, des matières plastiques, du bois et des emballages. Les pompiers arrivent sur le site vers 7 h et constatent que le bâtiment est déjà effondré.

Le feu est circonscrit vers 10 h. Une partie de la centaine de pompiers déployés restera sur site tant que des pelleteuses ou autres engins n'auront pas commencé à déblayer.

Une canalisation d'eau, provenant du bassin de réserve d'eau d'incendie, et traversant le bâtiment de stockage a été rompue lors de l'événement. Les pompiers n'ont donc pu utiliser que très peu d'eau.

Selon l'exploitant, les eaux d'incendie n'ont pas été gérées. Aucun dispositif n'est d'ailleurs prévu pour isoler le site de l'extérieur. En outre, le site ne dispose pas de système de détection d'incendie (sauf bâtiment administratif). Les eaux d'extinction ont donc rejoint les collecteurs d'eaux pluviales de voirie débouchant sur les collecteurs de la zone portuaire qui se rejettent dans la SEINE.

Toutefois, vers 11 h, l'inspection des installations classées (IC) ne constate pas visuellement de pollution de la SEINE (marée descendante jusque vers 10 h, marée montante après). Un transformateur au PCB dans le bâtiment a été remplacé récemment selon l'exploitant. Les seuls transformateurs au PCB restant sont situés dans 2 autres bâtiments. Finalement, une pollution probable, mais non constatée, de la SEINE par les eaux d'extinction est à craindre, ainsi qu'une pollution atmosphérique par les fumées de l'incendie.

Compte tenu des constats précédents, et notamment l'absence de moyens de lutte contre l'incendie en raison de la rupture de l'alimentation d'eau du site, l'inspection des IC propose au Préfet de prendre un arrêté de mesure d'urgence visant à :

- suspendre les activités à risques d'incendie tant que l'ensemble du dispositif de protection contre le feu n'est pas opérationnel, et que l'exploitant n'a pas mis en place une surveillance renforcée ainsi qu'une isolation en cas d'incendie du réseau pluvial du site ;
- gérer les suites du sinistre : prélèvements de dioxines, furannes et PCB dans

l'environnement et enlèvement des déchets ;

- transmettre le rapport d'incident.

Selon la presse, l'incendie aurait engendré d'importants dégâts s'élevant à plusieurs millions d'euros.

Accident

Feu sur un tas de déchets verts

N° 38556 - 24/05/2010 - FRANCE - 80 - EPPEVILLE .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38556/>

Dans la nuit, un incendie se déclare dans un tas de déchets verts broyés d'une entreprise de traitement de déchets. L'alerte est donnée vers 1h par un passant. D'importants moyens sont mis en oeuvre pour combattre le feu de 500 t de déchets verts. Les secours circonscrivent l'incendie et mettent en place des tranchées dans le massif de déchets pour éviter sa propagation. Le feu est maîtrisé vers 7 h et une surveillance est mise en place. Des feux couvant, limités par les tranchées, se prolongeront durant plusieurs jours.

Aucun dispositif de confinement des eaux d'extinction incendie n'est présent sur le site et les zones de stockage de déchets ne sont pas imperméabilisées ; les eaux d'extinction potentiellement souillées ne sont pas collectées et s'infiltrent au droit du tas de déchets.

L'exploitant est mis en demeure de rédiger un rapport d'incident et de se mettre en conformité avec son arrêté préfectoral d'autorisation concernant les dispositifs de rétention des eaux incendie et les rejets dans le milieu naturel.

Un acte de malveillance est suspecté, qui aurait pu être favorisé par des clôtures en mauvais état.

Accident

Explosion et incendie dans un entrepôt de produits pour piscine

N° 21583 - 26/07/2001 - ETATS-UNIS - 00 - MANCHESTER .

G46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21583/>



Une explosion et un incendie se produisent à 13h40 dans le stockage d'une entreprise de produits pour piscines employant 100 personnes. L'incendie provoque des émanations de chlore (Cl₂) ainsi qu'une intense fumée noire (feu de plastiques) et blanche (vapeurs chlorées). Celles-ci sont senties jusqu'à 32 km ; une centaine de personnes est évacuée jusqu'au lendemain matin.

Les pompiers n'attaquent pas le feu directement, l'eau sur les produits stockés augmentant la production de chlore ; ils empêchent la propagation du feu au reste du bâtiment. Une équipe de secours sous ARI pénètre dans le bâtiment vers 18h45 et découvre plusieurs foyers de chlore en pastilles, qui ont fondu sur le sol et dégagent du gaz ; 20 t de produit sont évacuées du bâtiment. Une pelle est ensuite utilisée pour sortir les piles en feu et les éteindre à l'extérieur ; 150 pompiers seront mobilisés. Des mesures de toxicité de l'air sont réalisées toutes les 20 min pour évaluer tout risque sanitaire.

Selon les secours, l'explosion se serait produite alors que des employés et des sous-traitant d'une usine de traitement de déchets rassemblaient des boites endommagées de pastilles

de chlore dans des fûts en vue de leur élimination. Un contact de pastilles avec de l'eau aurait initié la réaction. 14 personnes, dont 2 employés, seront hospitalisées pour des difficultés respiratoires. l'entrepôt de 18 000 m² est presque entièrement détruit.

L'exploitant reconstruira un entrepôt sprinklé et ne stockera plus de produits pour piscine sur ce site. Les magasins de détails seront livrés directement depuis l'usine de fabrication. Un accident similaire s'était produit sur un autre site de l'exploitant en 1979.

Accident

Feu de stockage de bois

N° 55987 - 02/09/2020 - FRANCE - 51 - MAGENTA .

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55987/>

Vers 18 h, un feu se déclare sur un stockage de bois de 80 m³ dans une usine de fabrication de produits en bois. L'incendie menace 2 bâtiments, l'un de 1 200 m² contenant 1 200 l d'huile thermique, 25 m³ de peroxyde d'hydrogène à 35 %, 100 l d'huile hydraulique et 150 kg de mastic bois et l'autre, de 2 000 m², contenant un stockage de matériaux divers. L'incendie est éteint vers 20h30 préservant les 2 autres bâtiments.

Malgré l'absence de rétention pouvant contenir les eaux d'extinction, aucune pollution dans la MARNE n'est constatée

À la suite de la découpe de machines vétustes sur site par un ferrailleur, un morceau de fer incandescent a été placé à proximité du stockage de bois qui a pris feu.

Accident

Feu sur un chariot élévateur dans un entrepôt de stockage

N° 54745 - 08/10/2019 - FRANCE - 45 - ORMES .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54745/>

Vers 6 h, un conducteur de chariot élévateur débranche son véhicule du secteur de charge et commence la manipulation de palettes. Au bout de quelques instants, le conducteur voit un éclair suivi d'un bruit de décharge électrique en provenance de son chariot. Le conducteur alerte le chef d'équipe qui constate la même anomalie et débranche la batterie. Le chariot prend feu et la détection incendie se déclenche. Le chef d'équipe appelle les pompiers, le personnel est évacué.

La cause de l'incendie est un défaut électrique sur la batterie du chariot élévateur.

Accident

Incendie dans un bâtiment agricole

N° 54775 - 15/07/2019 - FRANCE - 54 - BARBAS .

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54775/>

Vers 7 h, un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 3 000 m² à usage d'élevage de bovins et de stockage de fourrage. L'incendie tue 77 bovins. Les cadavres sont envoyés à l'équarrissage.

Un permis de construire est déposé pour reconstruire des bâtiments d'élevage et de

stockage de fourrage séparés. L'exploitant installe 2 RIA en plus de la réserve lors de ses travaux.

Accident

TMD : Fuite de produit lors d'un déchargement

N° 52515 - 17/09/2018 - FRANCE - 38 - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER .

H52.29 - Autres services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52515/>

À 11h20, lors du déchargement d'un camion, un cariste percute un GRV, contenant des encres d'imprimerie, stocké sur la voie de circulation. 650 l de produit se déversent dans la rétention. De l'absorbant est utilisé pour contenir le produit.

Le cariste n'a pas respecté les consignes de stockage : le GRV aurait dû être stocké dans la zone de transit prévue à cet effet.

Accident

Arrêt d'exploitation d'une cellule dans un entrepôt

N° 52149 - 21/08/2018 - FRANCE - 77 - SERRIS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52149/>

En fin de matinée, une fissure est détectée sur une poutre d'une cellule d'un entrepôt de stockage de produits chimiques (rubrique 1510). Un risque d'effondrement d'une partie de la toiture est envisagé. L'exploitant arrête l'exploitation de cette cellule. Les pompiers vidangent 3 postes sprinkler (les 7 autres cellules restant protégées). L'électricité de la cellule est coupée. La circulation est interrompue.

Parallèlement à l'arrêt du sprinklage, d'autres actions sont entreprises :

- maintien de la détection de fumée dans la cellule ;
- fermeture des portes coupe-feu ;
- rajout d'un deuxième gardien ;
- rebouclage avec la télésurveillance, le poste de garde et l'agent d'astreinte.

Accident

Incendie dans une papeterie

N° 50219 - 22/08/2017 - FRANCE - 59 - BOUSBECQUE .

C17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50219/>



Un feu se déclare vers 2 h dans une papeterie au sein d'une cellule de stockage de produits finis dans un bâtiment de 6 000 m². Les têtes de sprinkler du stockage se déclenchent aussitôt et contiennent le feu. Les pompiers interviennent vers 2h20 pour terminer l'extinction. L'alarme est donnée à la fois par un employé se rendant dans la zone et par les détecteurs optiques de fumée. La durée de l'intervention est estimée à 3 h.

Caractéristiques du stockage :

- surface de la cellule : 4 580 m²
- hauteur : 10,5 m
- volume des marchandises stockées : 35 500 m³ (2 110 tonnes)

Un employé est incommodé par les fumées alors qu'il tente d'intervenir. La partie production de l'installation n'est pas touchée, les seuls dégâts sont les rouleaux de papier hygiénique détruits par le feu ou souillés par les eaux d'extinction qui sont confinées dans le bâtiment. Les pertes économiques sont évaluées à 300 000 euros.

- stockage soumis à la rubrique 1530
- nature de la marchandise stockée : papier hygiénique emballé et conditionné représentant 200 à 400 palettes.

Le feu a pris au centre du stockage. Une origine criminelle n'est pas exclue. L'exploitant porte plainte. Plusieurs incendies avaient déjà eu lieu sur ce site (Aria 42159, 45237, 45238, 47135, 47175), mais ils concernaient les ateliers de production et le silo de pâte à papier.

Accident

Feu sur une plateforme logistique

N° 47576 - 08/01/2016 - FRANCE - 60 - CREPY-EN-VALOIS .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47576/>

Un feu d'origine électrique se déclare vers 20h40 au niveau d'un distributeur automatique de boisson dans les locaux administratifs d'un entrepôt de produits chimiques et de matières combustibles (rubrique 1510). Un dégagement de fumées se produit. Le gardien du site alerte les pompiers. Les 25 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie. Les employés regagnent leur poste vers 21h20.

Les locaux administratifs et les cellules de stockage sont séparés par des murs coupe-feu au sein d'un même bâtiment. Les locaux sont tous équipés de détection incendie et les parties servant au stockage sont sprinklées. Lors de l'événement, la détection gaz s'est déclenchée.

Accident

Incendie dans une papeterie

N° 46874 - 12/07/2015 - FRANCE - 80 - POIX-DE-PICARDIE .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46874/>

Vers minuit, un feu se déclare dans une papeterie au niveau d'un stockage sous auvent de balles de papiers. L'incendie se propage à des balles de cartons compactés situées à l'arrière de l'établissement. Le dispositif de sprinklage se déclenche avec transmission à la télésurveillance. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 2 lances. Par la suite, une nouvelle intervention des pompiers est nécessaire en raison de points chauds encore présents dans les déchets incendiés.

- Site en période d'arrêt
- 25 pompiers mobilisés
- 15 t de déchets incendiés
- 300 m³ d'eaux d'extinction utilisées
- Acte de malveillance interne suspecté

Les eaux d'extinction sont pour partie absorbées par les déchets cartonnés. Le reste est évacué par les égouts vers la station d'épuration communale.

Selon l'exploitant, un acte de malveillance serait à l'origine des faits. Deux tentatives de départ de feu sont identifiées juste à côté du stockage des balles de déchets cartonnés. La

gendarmerie aurait interpellé un salarié de l'entreprise.

A la suite de l'accident, l'inspection des installations classées (IIC) se déplace sur le site et constate que :

- le site ne dispose pas de bassin de confinement pour les eaux d'extinction ;
- certaines zones identifiées comme à risque incendie ne sont pas protégées par un réseau de sprinklage ou de détection incendie ;
- un mur coupe-feu entre 2 locaux de stockage est discontinu.

L'IIC propose au Préfet un arrêté de mise en demeure afin que l'industriel remédie à ces écarts. Un rapport d'accident est également demandé ainsi que les bordereaux de suivi des déchets liés au sinistre.

Accident

Feu d'entrepôt

N° 45302 - 22/05/2014 - FRANCE - 77 - CHATRES .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45302/>

Un feu se déclare vers 8 h au sein d'une cellule de 6 000 m² contenant des palettes de cartons et des fûts d'huile (stockage en racks et en masse) dans un entrepôt de 37 000 m². Le bâtiment est constitué de 6 cellules. L'entrepôt, construit en 2006, est soumis à autorisation (rubrique 1510). Le système de sprinklage se déclenche. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances à mousse après 6 h d'intervention.

Lors des opérations, un pompier est victime d'un malaise. L'ensemble de l'établissement étant sur rétention, les eaux d'extinction sont redirigées vers celle-ci et sont ensuite évacuées. Une entreprise privée déblaie les lieux.

L'incendie serait d'origine criminelle. Une enquête judiciaire est effectuée.

Accident

Incendie dans le stock de sciure d'un séchoir à céréales

N° 43560 - 15/03/2013 - FRANCE - 51 - VATRY .

C10.91 - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43560/>

Un feu est signalé à 7 h dans un bâtiment stockant 100 t de sciure d'une usine déshydratant la luzerne pour produire des aliments pour le bétail. Les pompiers déploient un important dispositif pour lutter contre le sinistre et éviter sa propagation au stockage de charbon du site. L'accès au bassin d'incendie est difficile, le chemin n'étant pas goudronné. Les pompiers ouvrent une partie du toit du hangar, provoquant la mise en suspension de la poussière de sciure, engendrant ainsi un risque d'explosion élevé. Le bâtiment, constitué d'un mur de parpaings en partie basse et d'un bardage en partie haute, menace de s'effondrer. Les secours arrosent la sciure puis la sortent à l'aide d'un engin pour l'épandre dans un champs voisin. Au final, 40 m³ d'eau seront nécessaires pour éteindre le feu. L'inspection des installations classées est informée.

L'incendie est dû à la fermentation et à l'auto-échauffement de la sciure de bois stockée depuis plusieurs semaines et utilisée pour alimenter la chaudière de l'usine.

Accident

Incendie d'un entrepôt de livres

N° 42702 - 03/09/2012 - FRANCE - 93 - GAGNY .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42702/>

Un feu se déclare à 0h15 dans 2 cellules de 3 000 m² à usage de stockage de livres d'un entrepôt proche d'habitations et des voies ferrées. Le service de transport de l'électricité coupe 4 lignes très haute tension passant à proximité, perturbant le trafic ferroviaire. Les caténaires sont alimentés par une autre sous-station électrique. Le feu est éteint par 133 pompiers à 3h15. L'électricité est rétablie à 12h20.

Le même entrepôt avait été victime d'un accident un peu plus tôt dans l'année (ARIA 41877) qui avait entraîné des conséquences similaires : perturbations de la circulation ferroviaire et du réseau électrique. L'incendie s'est produit dans une partie non sinistrée par l'incendie de mars. L'entrepôt, découpé et loué à plusieurs entreprises, était exploité sans autorisation et aurait dû être soumis à enregistrement pour la rubrique 1510.

Accident

Feu d'entrepôt de menuiserie.

N° 21526 - 11/12/2001 - FRANCE - 64 - ASCAIN .

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21526/>

Dans une menuiserie, un incendie se déclare dans le bâtiment de stockage de 150 m².

Accident

Feu sur une aire de stockage de charbon de bois.

N° 20567 - 19/05/2001 - FRANCE - 15 - NEUSSARGUES-MOISSAC .

B05.1 - Extraction de houille

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20567/>

Dans une entreprise de carbonisation, un incendie se déclare dans la nuit sur une aire de stockage de charbon de bois. Au total, 600 palettes soit une centaine de tonnes de charbon de bois ont été détruites. Une vingtaine de pompiers est intervenue pour éviter la propagation du feu au reste du stockage des sacs sous films plastique, sur des palettes. Le sinistre a été circonscrit au terme de 3 h de lutte. La particularité de l'incendie réside dans l'absence de flamme : le charbon se consume longuement. Les lieux sont donc restés sous surveillance toute la nuit. Les palettes endommagées ont été transportées vers la décharge située non loin du site.

Accident

Feu d'entrepôt.

N° 20360 - 18/05/2001 - FRANCE - 62 - BLENDÉCQUES .

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20360/>

Un incendie se déclare dans un entrepôt de stockage de papier de 5 000 m².

Accident

Incendie sur stockage de palettes de bouteilles de verre.

N° 19970 - 07/12/2000 - FRANCE - 63 - PUY-GUILLAUME .

C23.13 - Fabrication de verre creux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19970/>

Dans une verrerie, un incendie détruit 200 palettes de bouteilles de verre dans un entrepôt. Un vent violent sous le hangar de stockage a attisé un feu couvant pendant 8 h sur une palette sortie de la machine d'emballage sous film plastique (thermorétractable) utilisant des flammes nues. L'exploitant met en place des détecteurs de flammes avant stockage et étudie un système de houssage sans flammes nues.

Accident

Feu d'entrepôt de stockage de papier.

N° 18865 - 06/10/2000 - FRANCE - 13 - VITROLLES .

H52.2 - Services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18865/>

Un incendie détruit un entrepôt de 5 000 m² de stockage de papier à recycler. L'usage de moyens aériens est envisagé.

Accident

Incendie dans un entrepôt

N° 56191 - 30/09/2020 - FRANCE - 93 - LE BLANC-MESNIL .

G45.31 - Commerce de gros d'équipements automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56191/>



Vers 23h20, un feu se déclare dans un entrepôt de 7 000 m² de commerce de gros de pièces automobiles. Plusieurs explosions sont ressenties. A 1h45, Les pompiers circonscrivent l'incendie avec 9 lances dont 4 lances canon sur bras élévateur aérien. Des véhicules utilitaires et un stockage de palettes à l'air libre sont touchés. Les prélèvements sur les eaux d'extinction et les relevés atmosphériques montrent des résultats en dessous des seuils de détection. Vers 4 h l'extinction des foyers résiduels se poursuit à l'aide de 6 lances dont 3 lances canon sur bras élévateur. Le bâtiment s'effondre. Une société extérieure déblaie le site. Les bâtiments à proximité ne sont pas touchés. Vers 6 h l'incendie est éteint. La surveillance à l'aide d'une caméra thermique se poursuit pendant 6 jours. Des investigations sont menées pour vérifier l'absence d'un déversement des eaux d'extinction dans la MOREE.

Accident

Feu dans un silo de copeaux de bois

N° 51632 - 30/05/2018 - FRANCE - 13 - TARASCON .

C17.11 - Fabrication de pâte à papier

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51632/>

Vers 21 h, un feu se déclare dans un silo de stockage contenant 750 t de copeaux de bois, en cours de désamiantage, dans une entreprise de fabrication de pâtes à base de résineux. La bande transporteuse en partie basse a également brûlé. L'alerte est donnée par les intervenants travaillant sur le silo. L'exploitant déclenche le POI. Les équipes incendie de l'usine sont mobilisées. Les pompiers noient le silo avec de la mousse. A 22h20, l'incendie est maîtrisé. A 3 h, le noyage est terminé. Le silo reste sous surveillance compte tenu du risque d'effondrement de la structure et du risque d'échauffement du bois humide contenu

dans le silo.

Le départ de feu proviendrait d'un mégot de cigarette jeté par un intervenant de la société en charge des travaux sur le silo. Le silo ne disposait pas de système de détection de température.

L'exploitant prévoit d'utiliser des bandes transporteuses de silo ignifugées. Cette mesure sera étendue à toutes les bandes du site progressivement remplacées. Des feux de copeaux de bois ont déjà eu lieu sur ce site en novembre 2017 (aria 50622) et août 2016 (aria 48412).

Accident

Effondrement de toitures d'un entrepôt dû aux intempéries

N° 51662 - 30/05/2018 - FRANCE - 77 - BRIE-COMTE-ROBERT .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51662/>

A la suite de violents orages combinant des vents violents, de fortes pluies (7 mm d'eau en 1 h) et des grêlons pendant la nuit du 30 au 31 mai, la charpente d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510) subit de très importants dégâts. Une partie de la toiture s'effondre, ainsi que des canalisations en sous-face (réseaux sprinkler, électrique et chauffage). Les zones touchées concernent 200 m² et sont réparties sur plusieurs cellules de stockage le long des quais de chargement.

Le sprinkler est mis à l'arrêt (remplissage d'un formulaire N100) et l'électricité coupée sur les zones sinistrées. Le locataire met en place des rondes de surveillance en l'absence de protection sprinkler. Après passage d'un bureau de contrôle pour déterminer l'état de la toiture, des tours d'étaisements sont installées pour la consolider en attendant les réparations définitives.

L'exploitant signale que, d'après les premières constatations, la grêle, en tombant, s'est agglutinée et a bouché les trop pleins d'évacuation d'eau pluviale, empêchant l'eau de s'évacuer correctement. La toiture est donc montée en charge dans ces zones et a cédé sous le poids de l'eau.

Accident

Effondrement de toitures d'un entrepôt dû aux intempéries

N° 51666 - 30/05/2018 - FRANCE - 77 - BRIE-COMTE-ROBERT .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51666/>

A la suite de violents orages combinant des vents violents, de fortes pluies (7 mm d'eau en 1 h) et des grêlons pendant la nuit du 30 au 31 mai, la charpente d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510) subit de très importants dégâts. Une partie de la toiture s'effondre, ainsi que des canalisations en sous-face, (réseaux sprinkler, électrique et chauffage). Les zones touchées concernent 150 m² et sont réparties sur plusieurs cellules de stockage le long des quais de chargement. Un autre bâtiment est également impacté sur le même site (ARIA 51662).

Le sprinkler est mis à l'arrêt (remplissage d'un formulaire N100) et l'électricité coupée sur les zones sinistrées. Le locataire met en place des rondes de surveillance en l'absence de protection sprinkler. Après passage d'un bureau de contrôle pour déterminer l'état de la toiture, des tours d'étaisements sont installées pour la consolider en attendant les

réparations définitives.

L'exploitant signale que, d'après les premières constatations, la grêle, en tombant, s'est agglutinée et à boucher les trop pleins d'évacuation d'eau pluviale, empêchant l'eau de s'évacuer correctement. La toiture est donc montée en charge dans ces zones et a cédé sous le poids de l'eau.

Accident

Incendie dans une usine de plastiques

N° 51367 - 14/04/2018 - FRANCE - 39 - CLAIRVAUX-LES-LACS .

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51367/>

Alors que la dernière équipe a quitté les lieux à 5 h, un feu se déclare, vers 6h30, dans une réserve de cartons de 1 000 m² partagée entre 2 entreprises de fabrication de pièces en plastique injecté. Des flammes et de la fumée sont visibles au loin. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 6 lances alimentées en eau sur le lac à proximité. Le site n'est pas sur rétention, mais aucune pollution n'est constatée.

Les secours réussissent à sauver le stock ainsi que le bâtiment où se trouvent les machines de production d'une des entreprises. L'atelier de la seconde est en revanche totalement détruit, ainsi que les 8 t de lames en composite pour terrasses stockées. Le hangar de stockage est également complètement détruit. Des mesures de chômage technique sont envisagées pour 18 employés de l'une des sociétés. Pour la 2ème, détruite, les 3 employés sont transférés sur une autre unité de production de l'entreprise.

Accident

Incendie dans une usine de transformation de panneaux de bois

N° 47965 - 25/04/2016 - FRANCE - 70 - VAUCHOUX .

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47965/>

Un feu se déclare vers 23 h dans un stockage de 2 000 m² d'une usine de transformation de panneaux de bois de 8 000 m² soumise à autorisation. Une épaisse fumée se dégage. L'alerte est donnée par un automobiliste. Les pompiers rencontrent des difficultés pour pénétrer sur le site en raison du verrouillage des locaux pendant la nuit. Ils effectuent des trouées avec une disqueuse pour ventiler le bâtiment et protègent le reste de l'usine abritant notamment des silos. L'incendie est maîtrisé vers 1h30 et 200 m³ de panneaux de bois sont évacués.

La zone de production est épargnée, mais 50 m² de stockage sont totalement détruits. La toiture est également endommagée.

L'exploitant émet l'hypothèse d'une fermentation du stock de panneaux de bois qui serait à l'origine de l'incendie. L'incendie ne semble pas être d'origine criminelle ou malveillante.

Accident

Incendie d'entrepôt

N° 41744 - 16/02/2012 - FRANCE - 93 - LA COURNEUVE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41744/>

Un feu se déclare vers 16 h dans un entrepôt de meubles et menace de s'étendre à une imprimerie. L'incendie s'étend sur plus de 12 000 m² en émettant un important panache de fumées. L'absence de compartimentage de l'entrepôt favorise la propagation du feu. Plus de 200 pompiers sont mobilisés pour lutter contre les flammes. L'imprimerie voisine est évacuée ainsi que 150 personnes du quartier. Plusieurs explosions de bouteilles de gaz retentissent durant l'intervention des pompiers. Les fumées sont par ailleurs jugées toxiques par les secours.

L'entrepôt est séparé de l'imprimerie par un mur coupe feu 2h qui contient au moment des faits 600 bobines de papier et plusieurs solvants. L'imprimerie est protégée par un réseau d'extinction automatique (sprinkler).

L'incendie est déclaré éteint par les pompiers le 17/02 à 15h35. Une surveillance du site est alors mise en place. L'entrepôt est entièrement détruit, mais l'imprimerie n'est pas trop impactée.

Après enquête de l'inspection des installations classées (IC), il apparaît que le bâtiment détruit n'a jamais fait l'objet d'un classement auprès de l'administration. Compte tenu du tonnage de matières combustibles, l'entrepôt aurait dû être classé au titre de la rubrique 1510 (stockage de matières combustibles en quantité supérieur à 500t) sous le régime de l'enregistrement. L'inspection des IC entreprend une recherche de l'exploitant.

Accident

Incendie dans une entreprise de fabrication de palettes

N° 40704 - 07/08/2011 - FRANCE - 64 - ORTHEZ .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40704/>



Un feu se déclare sur un stockage extérieur de palettes et se propage à 2 bâtiments de 500 et 1 000 m² d'une entreprise de récupération et de fabrication de palettes et de cageots dans la nuit de samedi à dimanche ; des voisins donnent l'alerte vers 0h35. Les secours protègent un 3ème bâtiment de 1 000 m² et éteignent l'incendie vers 3h45 avec 5 lances dont 1 sur échelle ; 2 pompiers brûlés sont transportés à l'hôpital et un 3ème blessé est soigné sur place. Le maire se rend sur place à 2 h. Les pompiers, aidés du personnel communal, déblaient les lieux durant la matinée avec des tractopelles de la commune et découvrent le corps calciné du chien de garde. Les 2 bâtiments et 2 chariots élévateurs sont détruits, 2 camions sont endommagés et un stockage de 400 m² de palettes est brûlé. Les dommages se montent à plusieurs centaines de milliers d'euros. Les 3 employés sont mis en chômage technique pendant 20 jours. Deux jours avant le sinistre, l'exploitant avait porté plainte pour dégradation d'une remorque : la bâche avait été ouverte à coup de cutter et les feux cassés. Plusieurs vols de ferrailles et de palettes se sont produits les mois précédents le sinistre. L'origine criminelle étant privilégiée, la gendarmerie ouvre une enquête judiciaire et procède à des analyses pour voir si l'incendie a été accéléré par l'usage de carburant.

Accident

Submersion d'un entrepôt logistique par un tsunami

N° 42430 - 11/03/2011 - JAPON - 00 - NATORI .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42430/>



Un méga-tsunami (hauteur sur la côte 12,2 m), provoqué par un important séisme (Mw = 9, le grand séisme du Tohoku), submerge vers 15h30 un entrepôt de stockage de palettes logistiques situé à 1 500 m du bord de mer. L'entrepôt est inondé sur plus de 5 m de hauteur, les 8 employés présents évacuent le site en voiture, certains dès les premières secousses sismiques à 14h46 et les autres à 15h05 dès réception de l'alerte tsunami. Le stock, constitué de 100 000 palettes en plastique, est emporté par le tsunami dans toute la zone logistique qui borde l'aéroport de la ville de Sendai et dans le lotissement voisin, 5 chariots élévateurs sont détruits et les murs du bâtiment sont défoncés par des carcasses de voitures et de camions emportés par le tsunami. Le bâtiment a aussi souffert de dommages sismiques (chute des stocks de palettes, fissures des sols sur plusieurs dizaines de cm). Le site, recouvert sur plusieurs mètres par des débris et des sédiments, doit être dégagé par 4 pelleteuses qui servent aussi à soulever les palettes, pleines de sédiment, trop lourdes pour un être humain. 75 employés de la société, amenés en renfort d'autres régions du pays, nettoient les palettes récupérées dans un périmètre de plus de 20 km² et l'intérieur du bâtiment avec des nettoyeurs haute-pression pendant 18 jours. Des tentes de stockage pour les palettes préalablement nettoyées sont installées. L'activité redémarre 20 jours après. Le montant des dommages directs et frais de remise en état est évalué à 5,1 millions d'Euros.

Accident

Incendie d'une entreprise de conditionnement alimentaire.

N° 35252 - 29/09/2008 - FRANCE - 02 - SAINT-QUENTIN .

N82.92 - Activités de conditionnement

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35252/>

Vers 12h30, un feu se déclare dans un entrepôt soumis à déclaration de 3 300 m². Une soixantaine de pompiers intervient; 30 salariés sont évacués. Les fumées sont visibles à près d'un kilomètre à la ronde. L'unité stockage de 2 000 m², comportant de nombreux cartons, palettes en bois et papiers est détruite ainsi qu'un mur de parpaing et béton. Opération de longue durée, l'intervention des pompiers durera plus de 6 heures.

Accident

Feu dans une usine de luminaires

N° 28369 - 19/10/2004 - FRANCE - 18 - SAINT-FLORENT-SUR-CHER .

C27.40 - Fabrication d'appareils d'éclairage électrique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28369/>

Un feu se déclare à 7h50 sur des caisses en bois contenant des pièces à peindre (métalliques ou en polymères ?) entreposées dans l'atelier de montage d'une usine de 15 500 m² fabriquant des luminaires. L'intervention des employés avec des extincteurs ne permet pas de maîtriser le sinistre. Le personnel est alors évacué, l'électricité et le gaz sont coupés et les pompiers alertés. Une explosion se produit (canalisation de gaz des radiants de chauffage ?), propageant rapidement l'incendie dans l'atelier et dans les bureaux administratifs attenants. Malgré des difficultés d'approvisionnement en eau (débit du réseau insuffisant), la soixantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre vers 10 h ; les secours ont dû mettre en place un pompage dans une réserve d'eau située à 200 m du lieu de l'incendie. L'atelier de montage de 6 000 m² et la moitié des bureaux sont détruits. La présence de murs et de portes coupe-feu 2 h a permis de limiter le sinistre ; les locaux de stockage de matières premières et produits finis, ainsi que l'atelier de peinture dégraissage ont été préservés, mais 134 employés sont en chômage technique. Une partie des eaux d'extinction a été confinée sur le site. L'expertise judiciaire effectuée ne permet pas de déterminer l'origine du sinistre. Pour la reconstruction des bâtiments, l'exploitant prévoit une structure en béton armé, des murs coupe-feu 2 h auto-stables notamment entre

les bureaux et l'atelier, des cantons de désenfumage et des exutoires de fumées à ouverture automatique. Une détection incendie, l'asservissement de la fermeture des portes coupe-feu à cette détection et la mise en place d'un réseau de RIA dans les locaux à risques sont également prévus.

Accident

Feu dans une usine de fabrication de matériels de rangements métalliques

N° 24888 - 19/06/2003 - FRANCE - 41 - MOREE .

C25.50 - Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24888/>

Un feu se déclare dans un stock de palettes en bois dans l'enceinte mais hors des bâtiments d'une usine de matériels de rangement en métal (20 000 m² construit sur 4 ha). Le gardien qui effectue sa ronde de nuit peu avant 2 h, alerte les pompiers. L'incendie se propage très vite à un bâtiment de stockage voisin du stockage de palettes, puis aux ateliers de production et à certains bâtiments de stockage de produits finis (classeurs métalliques et plastiques). Une centaine de pompiers maîtrise le feu après 4 h d'intervention, déploiement de 17 lances et utilisation de 1 200 m³ d'eau prélevée sur 2 poteaux d'incendie et dans le LOIR bordant l'usine. Aucune victime n'est à déplorer et la rivière ne semble pas avoir été polluée. Les dommages matériels sont importants : 8 000 m² de bâtiments détruits et 4 000 m² de toitures endommagées par les gaz chauds. Les installations de peintures sont touchées toutefois les fûts de peinture ont pu être sortis des ateliers dès le début de l'incendie. Le stockage de ces peintures et une citerne de propane de 13 t ont été protégé par l'arrosage des pompiers. Les installations de traitements de surface sont détruites (tunnel de dégraissage-phosphatation) mais les bains de traitement ont été retenus dans les rétentions et dans le réseau d'égout interne fermé par une vanne dès l'intervention des pompiers (présence d'un responsable du service maintenance). Le décaissement de quais de chargement a permis de retenir les eaux d'extinction sur une autre partie du site. Les eaux polluées sont évacuées dans un centre de traitement spécialisé. Les 90 employés sont au chômage technique. L'exploitant envisage une démolition rapide des bâtiments endommagés pour la reconstruction de nouvelles installations.

Accident

Incendie dans une papeterie.

N° 22637 - 01/07/2002 - FRANCE - 10 - TORVILLIERS .

C17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22637/>



Un incendie se déclare dans un bâtiment de 3 000 m² d'une papeterie. Des employés établissent plusieurs RIA. Les secours déploient d'importants moyens hydrauliques et empêchent la propagation de l'incendie à d'autres bâtiments et zones de stockages. Un pompier s'est blessé lors de l'intervention. Le bâtiment est détruit et sa structure en béton devenue instable nécessitera des opérations de déblaiement de longue durée avec présence d'un dispositif d'intervention. La totalité des eaux d'extinction est confinée dans le bassin de rétention prévu à cet effet, une motopompe a permis la remise en circulation de ces eaux. L'exploitant met en place une surveillance pendant 24 h des bâtiments voisins pour prévenir tout départ de feu par des flammèches. Cet incendie fait suite à un précédent survenu 3 mois plus tôt qui avait conduit à la destruction d'un entrepôt de 3 700 m² de stockage de bobines de papier. Pour entreposer ses bobines, l'exploitant utilisait provisoirement un bâtiment (sans réseau d'extinction automatique) dans lequel des travaux

d'aménagement étaient en cours et notamment la mise en place de portes nécessitant des travaux de soudure réalisés par une entreprise extérieure. Des étincelles auraient été ainsi à l'origine du feu, en l'absence d'un agent veillant à la sécurité du bâtiment. L'inspection des installations classées constate les faits et propose au préfet de prendre un arrêté d'urgence imposant à l'exploitant la réalisation d'une étude spécifique au risque incendie sur ses bâtiments en exploitation ou à reconstruire. L'autorité judiciaire ordonne une expertise.

Accident

Décès à la suite de l'effondrement d'un rack de stockage

N° 56003 - 03/09/2020 - FRANCE - 40 - SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56003/>



Vers 13h40, un rack de 15 m de haut et de 1,5 m de large contenant plusieurs dizaines de tonnes de produits stockés s'effondre dans un entrepôt. Les pompiers sécurisent la zone en raison d'un risque d'effondrement par effet domino. Les cartons sont dégagés avec l'aide des employés et une chargeuse de l'entreprise. Un membre du personnel est retrouvé décédé à côté d'un chariot élévateur.

Accident

Incendie de silo dans une scierie

N° 55905 - 11/08/2020 - FRANCE - 38 - LE CHEYLAS .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55905/>

Vers 6h30, un feu se déclare dans un silo de 400 t rempli de 200 m³ de sciures sèches dans une usine spécialisée dans la transformation et le stockage de bois. De la fumée se dégage par un évent. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide du système d'arrosage fixe du silo. Le réservoir est vidangé par aspiration de la sciure en partie basse au moyen d'un camion de 10 m³. La sciure est étalée et mouillée sur une zone dédiée à cet effet.

Accident

Feu de pailles dans un bâtiment agricole

N° 55985 - 19/07/2020 - FRANCE - 17 - BERNAY-SAINT-MARTIN .

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55985/>



Vers 12h30, un feu se déclare dans un bâtiment agricole à structure métallique contenant 4 000 t de paille et un engin agricole. L'incendie se propage à un autre stockage équivalent situé à 50 m. Un troisième stockage de 1 t de paille et une cuve de fioul sont également menacés. Deux pompiers sont blessés, l'un au bras et l'autre à l'oeil. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 18h30 et décident en accord avec l'exploitant de laisser brûler la paille. Une surveillance est assurée pendant la nuit par les pompiers.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de surface par peinture

N° 55595 - 06/06/2020 - FRANCE - 68 - DANNEMARIE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55595/>

Vers 8h45, un feu se déclare dans un entrepôt de stockage de peinture, polyuréthane et solvants de 1 500 m² d'une entreprise de traitement de surface par peinture. Les locaux sont inoccupés à cette heure de la journée. Des big bag d'engrais sont stockés à l'extérieur à l'arrière du bâtiment. Un important panache de fumées se dégage et des déflagrations sont entendues. L'incendie menace un bâtiment adjacent et la forêt environnante. L'alimentation en gaz est coupée. Les pompiers protègent le stockage d'engrais. L'incendie est circonscrit vers 11h30 et les dernières opérations se terminent vers 18h30. Les analyses atmosphériques menées à l'aide d'appareils portatifs ne relèvent pas de point particulier. Les eaux d'extinction sont rejetées dans le LARGUE longeant le site. Les contrôles visuels du cours d'eau et les mesures réalisées au point de rejet ne révèlent pas de mesure significative.

Accident

Incendie dans un stockage de cartons

N° 53648 - 13/05/2019 - FRANCE - 91 - MORSANG-SUR-ORGE .

G46.76 - Commerce de gros d'autres produits intermédiaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53648/>



Vers 21h45, un feu se déclare dans un hangar de 1 500 m² stockant des cartons. Un volumineux panache de fumée se dégage. Les pompiers éteignent l'incendie sur 2 cuves de 200 l de solvants. Une unité de dépollution pose un barrage pour limiter la pollution de l'ORGE. Des canalisations sont obturées. Les habitants sont confinés. Le service du gaz coupe l'alimentation. Une unité spécialisée dans les risques chimiques mesure le pH des eaux d'extinction. Le risque de toxicité autour de la zone sinistrée est évalué. Des relevés à l'air libre montrent une concentration en monoxyde de carbone s'élevant à 15 ppm. L'incendie se propage à un stockage contigu. Un drone survole la zone. Des rondes de surveillance sont menées les 2 jours suivants. Le maire rédige un arrêté de péril imminent concernant les bâtiments sinistrés. Au total, 17 personnes de 2 sociétés voisines sont en chômage technique. La coupure de gaz impacte 100 personnes pendant 16 h.

Accident

Incendie dans une scierie

N° 50363 - 11/09/2017 - FRANCE - 25 - NEUCHATEL-URTIERE .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50363/>



Vers 7h30, un feu se déclare au niveau d'un bâtiment de stockage de bois de 2 000 m² dans une scierie. L'incendie se propage à un second bâtiment de stockage de 2 000 m². La végétation alentours s'enflamme. Les pompiers utilisent des lances pour circonscire le sinistre à 10h26. L'incendie est éteint plus tard dans la journée. Une surveillance est mise en place pour la nuit. Le lendemain matin, voyant que le risque de propagation est écarté, les pompiers laissent les braises se consumer sans manoeuvre d'extinction ni de déblai.

Durant l'intervention, une ligne électrique de 20 000 V est coupée, plusieurs hameaux sont privés d'électricité. Présentant des brûlures au 1er degré à une épaule et aux jambes, un pompier est transporté à l'hôpital.

Accident

Feu de carton dans un entrepôt

N° 46722 - 09/06/2015 - FRANCE - 60 - BARBERY .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46722/>



Dans un entrepôt soumis à enregistrement, un feu se déclare à 15 h dans un stockage à l'air libre de cartons usagés. Le personnel attaque le sinistre avec des lances à eau dans l'attente de l'intervention des secours. L'incendie est éteint à 20 h. Les secours quittent le site à 20h30. Lors de l'événement, 80 personnes sont confinées pendant près de 6 h. L'événement fait par ailleurs l'objet d'une couverture médiatique (le parisien, Oise média, etc.).

Les 100 m³ d'eau d'extinction sont rejetées dans le milieu naturel. L'exploitant évacue 60 t de cartons brûlés et mouillés. L'inspection des installations classées rappelle à l'exploitant que les eaux d'extinctions auraient dû être confinées dans un bassin dédié et n'être relâchées qu'après analyse, même si aucun additif n'a été utilisé. Les dommages matériels à l'intérieur de l'établissement sont estimés à 8 000 euros.

Le non-respect de l'interdiction de fumer sur le site pourrait être à l'origine de l'incendie.

L'exploitant rappelle cette consigne auprès de son personnel et de ses prestataires (transporteurs). Il prévoit également une révision de son plan d'opération interne (POI) d'ici la fin 2015.

Accident

Feu dans une usine de transformation et de traitement du bois.

N° 46251 - 12/02/2015 - FRANCE - 42 - BOISSET-LES-MONTROND .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46251/>

Dans une usine de transformation et de traitement du bois, un feu se déclare vers 21h30 dans un bâtiment de séchage du bois. Les pompiers éteignent l'incendie vers 23 h. L'activité du site n'est pas impactée. Selon la presse, le brûleur d'un four serait à l'origine du sinistre. L'entreprise a déjà été victime un an auparavant d'un incendie sur un stockage de bois (ARIA 44981).

Accident

Feu de scierie

N° 45571 - 09/08/2014 - FRANCE - 71 - VENDENESSE-LES-CHAROLLES .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45571/>

Un feu se déclare à 8h30 au niveau du four d'une usine de travail du bois pendant le week-end alors que l'usine est fermée. Les flammes se propagent à un stockage de 100 m³ de bois. La fumée émise perturbe la circulation sur la N79. Une partie du bâtiment de stockage s'effondre. Le feu est éteint avec 6 lances à eau vers 16 h. Les pompiers déblaient les gravats. Le stock de bois et un four sont détruits. La partie administrative de l'entreprise et la chaufferie sont préservées. L'activité de l'usine est suspendue.

Accident

Feu dans une verrerie

N° 45555 - 05/08/2014 - FRANCE - 51 - REIMS .

C23.13 - Fabrication de verre creux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45555/>

Dans une verrerie, un feu se déclare dans un stockage sous auvent/chapiteau non loin d'un entrepôt de stockage soumis à autorisation (rubrique 1510). L'absence d'alimentation de 2 poteaux incendie sur le site fait perdre 20 min aux secours dans l'attaque de l'incendie. En outre, plusieurs ouvrants de désenfumage ne peuvent être ouverts. La fumée s'accumule et limite la vision des secours.

Les pertes en marchandises (produits finis) sont importantes : 2 millions de bouteilles sont mis au rebut et 4 millions de bouteilles sont soit reconditionnés, soit également mis au rebut. La piste d'un acte de malveillance est privilégiée. Cet incendie fait suite à 2 autres départs de feu ayant eu lieu sur le site en 2013.

Accident

Explosion due à des engins pyrotechniques dans le sol d'une entreprise d'emballages

N° 41751 - 13/12/2011 - FRANCE - 31 - TOULOUSE .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41751/>



Un incendie se produit vers 21h30 dans une entreprise de papiers et cartons soumise à autorisation. Une fois l'incendie maîtrisé, les pompiers constatent que la dalle béton sur laquelle se trouvaient initialement 15 t de papiers s'est soulevée d'une quinzaine de cm ; 3 employés situés à 15 m affirment avoir entendu une explosion et vu un flash (flux thermique intense de quelques secondes). Des mesures de détection ont permis d'écarter rapidement l'hypothèse d'une fuite de gaz. Des travaux d'excavation effectués les jours suivants révèlent la présence de cylindres identifiés par le service de déminage comme étant de la poudre propulsive.

Une auto-initiation de la poudre est vraisemblablement à l'origine de l'incendie, son confinement provoquant l'explosion. En effet, la poudre a pu progressivement consommer son stabilisant, puis la nitrocellulose qu'elle contenait s'auto-enflammer.

La société est en effet localisée sur une parcelle à l'emplacement d'anciens magasins à poudres lors des activités "défense" du site, zone ayant de plus été bombardée en 1944. Cet événement a pu causer la désorganisation du magasin et un enfouissement de poudre dans les sols environnant l'explosion. Les travaux de démantèlement des installations de stockage pourraient également être à l'origine de la dissémination de poudre sur le site. Les terrains ont été cédés à la ville de Toulouse en 1972 où s'est ensuite développée une zone industrielle.

Accident

Incendie dans un entrepôt de meubles.

N° 34441 - 06/04/2008 - FRANCE - 57 - THIONVILLE .

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34441/>

Un feu se déclare vers 10h30 dans un entrepôt de meubles en bois de 5 000 m². L'alerte est donnée par des gens du voyage. Un périmètre de sécurité est mis en place ; 65 pompiers éteignent l'incendie avec 6 lances à débit variable. Le feu est maîtrisé à 16 h. Aucun blessé n'est à déplorer mais les dégâts sont importants : un tiers de la marchandise et 2 camions sont détruits. Selon la presse, la cause de l'incendie serait un feu allumé par 2 adolescents à proximité des bâtiments, feu qui se serait propagé à un stockage de palettes puis au hangar.

Accident

Incendie d'un centre de transit déchets ménagers

N° 34224 - 21/11/2007 - FRANCE - 34 - FRONTIGNAN .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34224/>

A leur arrivée à 6 h, des employés d'un centre de transit de déchets ménagers découvrent un début d'incendie dans un bâtiment abritant du bois, du papier, des cartons et des plastiques. Le bâtiment s'embrase complètement : 90 t de déchets sont brûlés et des engins sont détruits (chargeur, grue et pelle mécanique). Les murs coupe-feu permettent de limiter les conséquences de cet incendie et d'éviter sa propagation à un stockage de palettes vides.

L'hypothèse d'un acte de malveillance est privilégiée, 3 départs de feu simultanés ayant été constatés. L'incendie est maîtrisé vers 10h30.

Accident

Feu dans bâtiment de stockage

N° 30633 - 15/09/2005 - FRANCE - 84 - LE PONTET .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30633/>

Entre 21 h et 22 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 3 000 m² contenant des matériaux, du bois, des plastiques, 4 bouteilles d'acétylène et plusieurs bouteilles d'oxygène ; 2 des bouteilles d'acétylène explosent. L'incendie se propage dans l'entrepôt de cette entreprise de récupération de matières non métalliques recyclables accolé à un bâtiment abritant des produits de piscine. Les 70 pompiers maîtrisent le sinistre en 2h30. L'incendie, probablement d'origine criminelle, détruit cette installation de stockage de déchets industriels par ailleurs non autorisée à pratiquer cette activité ; 16 personnes sont en chômage technique. Dès le 25/08, l'inspection des IC propose au Préfet la suspension des activités non autorisées et de mettre l'exploitant en demeure de régulariser la situation. Les dommages sont évalués à 2M€.

Accident

Incendie de palettes sur une plate forme logistique

N° 25490 - 08/08/2003 - FRANCE - 18 - LEVET .

G46.17 - Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25490/>

Sur une plateforme logistique comprenant un entrepôt de 33 000 m², un feu se déclare sur un stock extérieur de palettes de bois. L'incendie a probablement été initié par le

frottement de la fourche métallique d'un chariot élévateur sur le sol. Le personnel est évacué. Les températures ambiantes très élevées favorisent un embrasement des stockages dont leur situation en limite du site permet à l'incendie de se propager aux champs de chaume voisins et de menacer un lotissement. L'intervention mobilise 125 pompiers et un important dispositif hydraulique (2 poteaux incendie de débit 250 m³/h) qui fait apparaître en fin d'opération certains signes de faiblesse au niveau du château d'eau de la commune. Les secours maîtrisent le sinistre après 3h15 d'intervention, puis établissent une surveillance jusqu'au lendemain matin.

A la suite du sinistre, 3 200 palettes vides, 67 palettes d'eau de sources, 304 conteneurs isothermes et 17 balles de cartons sont détruits. L'établissement disposant d'aires de stockage entièrement bétonnées et étant dépourvu de bassin de confinement, les 600 m³ d'eaux utilisés pour éteindre l'incendie se déversent dans le réseau du site, puis dans le réseau communal des eaux pluviales relié à la RAMPENNE par un fossé.

L'Inspection des Installations Classées (IIC) constate la présence de particules en suspension noirâtres, de traces d'hydrocarbures et d'une quantité importante de boue dans le débourbeur et le fossé. Les zones de stockage bétonnées sinistrées ont été fragilisées et recouvertes de déchets sur plusieurs dizaines de m² (cendres, produits partiellement consommés). Devant les risques de pollution par infiltrations dans le sol et des entraînements par les eaux, l'IIC propose au préfet un arrêté de prescriptions d'urgence prévoyant plusieurs mesures conservatoires : curage des réseaux et des fossés par lesquels les eaux d'extinction ont transité, stockage sous abri puis analyses et élimination des boues, évacuation des cendres et résidus de combustion, mise en sécurité de la zone du sinistre puis contrôle du génie civil par un organisme compétent. Par ailleurs, un ensemble de mesures visant à limiter les conséquences d'un éventuel sinistre font l'objet d'un arrêté complémentaire : mise en place d'un POI, confinement des eaux d'incendie, mise en place dans l'entrepôt de murs coupe-feu et d'un réseau de sprinklage, éloignement des stockages extérieurs des entrepôts et des abords de l'établissement.

Accident

Feu d'entrepôts.

N° 21707 - 17/01/2002 - FRANCE - 59 - WERVICQ-SUD .

C17.22 - Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21707/>



Dans une papeterie, lors du travail de l'équipe de nuit, un feu se déclare dans un stockage de produits finis implanté dans une partie des 18 000 m² de bâtiments non recoupés, sans alarme incendie et sans exutoire de fumée. Les 26 employés sont évacués. Tardivement découvert et attisé par un vent violent, le sinistre se généralise avant l'arrivée des secours. Les services spécialisés coupent les alimentations en énergies du site. La police met en place un périmètre de sécurité et régule la circulation dans le quartier. Les pompiers mettent en place 11 grosses lances (dont 4 établies en protection des locaux administratifs et d'habitations), 2 lances canon (dont une protège 1 citerne de GPL) et 6 petites lances (dont 1 en protection de 2 transformateurs au PCB). L'impossibilité d'ouvrir les cannes d'aspiration équipant une réserve d'eau de 350 m³ impose l'utilisation de 1,5 km de tuyaux pour un pompage dans la LYS. De nombreuses bouteilles de gaz équipant des chariots de manutention explosent (BLEVE). Après 5 h, les secours circonscrivent le sinistre aux seuls stockages de matières premières et de produits finis dont 30 000 m² sont détruits (effondrement de toitures et de murs porteurs, affaissement de charpentes métalliques...). Les principales machines, le matériel informatique et les locaux administratifs sont toutefois épargnés. En l'absence de dispositif de confinement, les eaux d'extinction rejoignent le milieu naturel via le réseau d'égouts. Le rayonnement thermique a déformé

les volets en PVC d'habitations situées à une vingtaine de mètres. Quatre-vingt personnes sont en chômage technique. Le redémarrage des activités sinistrées est soumis à une nouvelle autorisation préfectorale.

Accident

Incendie dans plusieurs entrepôts

N° 55618 - 05/06/2020 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS .

G46.42 - Commerce de gros d'habillement et de chaussures

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55618/>



Vers 17h30, un feu se déclare dans 3 entrepôts à usage de stockage textile et mécanique de 8 000 m². Les bâtiments sont contigus à des immeubles d'habitation sur 3 faces. Les secours évacuent 50 personnes. Les routes sont coupées. L'incendie est circonscrit vers 21h15. Les relevés atmosphériques réalisés dans les immeubles et dans les rues alentours sont inférieurs aux seuils de détection des appareils. A 1h35, l'incendie est éteint. Vers 3h20, les habitants regagnent leurs domiciles. Quatre personnes sont blessées dont 1 pompier. Des rondes de surveillance à l'aide de caméras thermiques et de détecteurs de gaz sont réalisées durant les 6 jours qui suivent l'incendie.

Accident

Incendie de bâtiment agricole

N° 54506 - 22/08/2019 - FRANCE - 86 - SENILLE-SAINT-SAUVEUR .

A01.41 - Élevage de vaches laitières

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54506/>

Vers 3h30, un feu se déclare au niveau d'un bâtiment de stockage abritant de la paille et du foin dans une exploitation agricole. L'éleveur constate la présence de flammes et tente de sortir les bovins du bâtiment d'élevage jouxtant le bâtiment en feu. Les pompiers éteignent l'incendie vers 10 h en utilisant la réserve d'eau d'extinction aménagée à proximité du site.

Le bâtiment de stockage de paille, de foin et du matériel agricole est détruit, ainsi qu'une partie de la stabulation pour vaches. L'incendie brûle 550 t de fourrage et 10 vaches périssent. Le vétérinaire euthanasie 4 bovins gravement blessés et ordonne l'abattage d'urgence de 12 autres bovins.

Accident

Incendie d'un entrepôt

N° 54011 - 11/07/2019 - FRANCE - 58 - LA CHARITE-SUR-LOIRE .

G46.90 - Commerce de gros non spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54011/>

Vers 12h30, un feu se déclare dans un entrepôt de 6 000 m² d'une entreprise spécialisée dans le stockage d'inventés de la grande distribution. Une colonne de fumée noire et très épaisse est visible à plusieurs dizaines de kilomètres. Sous l'intensité des flammes, la structure métallique du bâtiment se déforme et le toit s'effondre. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité. Les réseaux d'électricité et de gaz sont neutralisés. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 14h30 et les risques de propagation aux 4 entreprises voisines sont écartés. L'extinction du sinistre se poursuit pendant la nuit par arrosage des foyers persistants. Une surveillance est mise en place le lendemain pour éviter tout risque de reprise.

Le hangar de 6 000 m² et les 2 800 palettes d'objets ménagers en plastique qu'il abritait sont détruits, 6 salariés sont en chômage technique.

Accident

Incendie dans un entrepôt désaffecté

N° 53719 - 26/05/2019 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53719/>



Vers 19h30, un feu se déclare dans un entrepôt désaffecté mais non vide. D'épaisses fumées se dégagent des bâtiments. Malgré l'intervention des pompiers, l'incendie se propage à 6 entrepôts voisins de maroquinerie et de stockage de textile sur 7 000 m². Les 130 pompiers interviennent avec 7 lances canon et 10 lances à grande puissance. Un périmètre de sécurité est mis en place. D'après la presse, par mesure de sécurité, les habitants situés à proximité évacuent leur logement. Un dispositif de surveillance est positionné durant la nuit. Des engins de chantier déblaient la zone. Des lances sont maintenues en action sur les foyers résiduels. Les pompiers éteignent l'incendie 5 jours plus tard. Des rondes sont menées régulièrement au moyen d'une caméra thermique. Un enfant ayant inhalé des fumées est légèrement blessé.

Accident

Incendie dans un ancien stockage désaffecté

N° 53649 - 16/05/2019 - FRANCE - 57 - CREUTZWALD .

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53649/>

Vers 2h30, un feu se déclare dans un stockage désaffecté abritant des palettes en bois. Les pompiers rencontrent des problèmes d'alimentation en eau. Le bâtiment à structure en béton et bardage métallique de 4 000 m² s'embrase. Les pompiers éteignent l'incendie. Un pan de mur s'effondre partiellement. Le dispositif hydraulique est remplacé par une alimentation sur un fourgon. Des rondes sont effectuées durant l'après-midi.

Accident

Feu d'entrepôt

N° 49005 - 20/12/2016 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND .

G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49005/>



Un feu se déclare vers 16 h dans l'entrepôt de stockage d'un magasin. Les opérations d'extinction sont compliquées suite à l'effondrement d'une partie de la structure. L'incendie détruit 3 000 m².

Le bilan humain de l'accident fait état d'une personne incommodée lors des opérations d'extinction. Le directeur de l'entreprise estime les pertes à plusieurs millions d'euros.

D'après certains témoins, le feu serait parti de palettes entreposées au fond du dépôt. La presse évoque la possibilité d'une erreur humaine.

Accident

Feu de bâtiment agricole

N° 45558 - 04/08/2014 - FRANCE - 86 - SAINT-JEAN-DE-SAUVES .

A01.11 - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45558/>



Un feu se déclare à 4 h sur l'un des 3 hangars de stockage de luzerne dont la toiture est recouverte de panneaux photovoltaïques. L'incendie concerne le bâtiment central de 2 500 m² abritant un four pour sécher la luzerne, un local technique et 6 box de stockage. Les 2 autres bâtiments autour ne sont pas touchés.

Malgré des difficultés d'approche liées au manque d'accès arrière au bâtiment, la trentaine de pompiers maîtrise le sinistre vers 5h30. Trois percées sont ménagées dans la toiture pour faciliter l'évacuation de la chaleur et des fumées. Des véhicules spécialisés en risque électrique pour les toitures à panneaux photovoltaïques arrivent sur les lieux. Jusqu'à 16 h, les pompiers évacuent la luzerne pour la refroidir et la transporter vers une plateforme en dehors du village.

Seuls 2 box de stockage sont préservés, 500 m³ de luzerne ont brûlé ainsi qu'un engin agricole et une partie du bâtiment. Un pompier est victime d'un malaise à la suite d'un coup de chaud lors de l'intervention.

Les gendarmes effectuent une enquête pour déterminer les causes du sinistre.

Accident

Feu d'un stockage de sciure dans une fabrique de litière pour animaux

N° 44985 - 22/02/2014 - FRANCE - 47 - CLAIRAC .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44985/>

Un départ de feu se produit vers 18h15 dans un bâtiment en charpente métallique stockant de la sciure dans une usine de litière pour animaux soumise à déclaration. Les riverains appellent les secours, l'usine étant fermée. Les pompiers évacuent 1 habitation et protègent des cuves ainsi qu'un bâtiment de séchage voisin. L'alimentation en gaz du séchoir est arrêtée. Les 300 m³ de sciure sont sortis et épanchés pour faciliter l'extinction. Le bâtiment de stockage est détruit. Les dommages sont estimés à 30 Keuros. La gendarmerie effectue une enquête. Le bâtiment sinistré ne dispose pas de l'électricité.

Accident

Feu de palettes et de déchets verts dans une société de collecte de déchets

N° 44131 - 27/07/2013 - FRANCE - 12 - BOZOULS .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44131/>

Dans une société de collecte de déchets, un feu se déclare vers 14 h sur un stockage de palettes en bois de 800 m². Atteint par un vent violent et tourbillonnant, l'incendie se propage à un espace végétalisé du site et menace un bâtiment de 1 000 m² contenant des copeaux de bois et des déchets verts. Une soixantaine de pompiers et d'importants moyens sont mis en oeuvre car le risque de feu de forêt est élevé. Le sinistre émet une importante fumée brune. Le feu de végétaux est éteint dans l'après-midi et celui de palettes dans la

soirée. La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Feu d'une usine d'emballages en papier recyclé.

N° 43362 - 31/01/2013 - FRANCE - 56 - ALLAIRE .

C17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43362/>



Un feu se déclare vers 3 h dans une cellule de stockage de 500 m² d'une usine fabriquant des emballages en papier recyclé de 4 000 m² soumise à autorisation (rubrique 1530). Les 12 salariés tentent d'éteindre l'incendie puis alertent les secours et évacuent l'usine. Une centaine de pompiers venus de 3 départements protège la zone de production et les bureaux ainsi qu'une bâche de 600 l d'huile hydraulique. Dans la journée, les secours évacuent les 2 500 palettes de cellulose à l'extérieur du bâtiment et les arrosent. Ils réalisent des trouées dans le bardage et arrosent les murs qui ne sont pas totalement coupe-feu. Bien que le site soit sur rétention, les eaux d'extinction ne sont pas contenues sur le site et s'écoulent pour partie dans un ruisseau. Des analyses sont réalisées. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 21h40 et déblaient les lieux, en rencontrant des problèmes en raison du risque d'effondrement. Ils terminent l'extinction le 02/02 vers 10h30. La zone de production est quasi intacte et l'activité reprend dans le week-end ; 25 % de la zone de stockage est détruite.

Le feu serait parti d'une palette de cellulose. La fabrication d'emballages en carton pour le stockage des oeufs peut générer des points chauds dans le produit. Une fois palettisés, des départs de feu peuvent ainsi s'initier. Le foyer est difficile à éteindre car il se situe entre le carton et le plastique.

Accident

Incendie d'une société de recyclage du papier et de la revalorisation d'équipements informatiques

N° 43178 - 20/12/2012 - FRANCE - 45 - SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43178/>

Un feu se déclare vers 22h30 dans le bâtiment métallique de 500 m² utilisé pour le stockage de papier, carton et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) recyclés par une association de réinsertion. Les 40 pompiers protègent un bâtiment voisin ainsi qu'un stockage de gaz et éteignent le sinistre vers 1h45 à l'aide de lances alimentées par pompage dans le LOIRET à 1 km. L'intervention s'achève à 11 h. Le bâtiment et un véhicule léger sont détruits, 4 t de ballots de cartons et 10 t de papier ont brûlé. Un nouveau local est recherché pour éviter le chômage technique de 60 employés. Les forces de l'ordre enquêtent sur l'origine du sinistre.

Accident

Incendie d'un stockage de 4 700 m³ de foin

N° 42395 - 04/07/2012 - FRANCE - 86 - MOUTERRE-SILLY .

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42395/>



Un agriculteur signale vers 16h30 un feu dans un bâtiment abritant 4 700 t de paille et 250 m³ d'ensilage. Le vent attise les flammes. Le service de distribution d'électricité coupe une ligne à haute tension proche et s'assure de la déconnexion d'une installation photovoltaïque en toiture d'un bâtiment voisin pour éviter un retour de courant ; 37 abonnés sont privés d'électricité. Les pompiers établissent 4 lances en queue de paon, protègent la chèvrerie voisine abritant 500 bêtes, 5 silos de farine pour l'alimentation animale ainsi qu'un dépôt de pneumatiques avec 2 lances. Ils éteignent l'incendie dans la nuit avec 2 autres lances. Le bâtiment, la paille et l'ensilage sont détruits. Les dégâts se montent à 230 kEuros.

Le village subit un problème temporaire d'alimentation en eau lors des premiers remplissages des camions-pompes. Une bouche incendie normalisée est installée au voisinage de l'exploitation.

Le feu s'est déclaré à la suite de l'auto-inflammation de bottes de foin pressées le 25 mai.

Accident

Feu d'une usine de produits laitiers

N° 41396 - 07/06/2011 - FRANCE - 62 - VIEIL-MOUTIER .

C10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41396/>



Dans une usine de produits laitiers, un feu se déclare vers 3h30 dans l'un des bâtiments de 2 500 m² de l'unité de stockage d'emballages cartons et plastiques qui s'étend sur 10 000 m². Les secours internes tentent en vain d'éteindre l'incendie avec des extincteurs. 100 employés sont évacués ; les 10 présents dans l'unité concernée sont examinés, 3 d'entre eux incommodés par les fumées sont hospitalisés par précaution. Une cinquantaine de pompiers intervient avec 6 lances dont 1 sur échelle ; l'incendie est maîtrisé en fin de journée, mais des foyers résiduels perdureront jusqu'au 16/06. Un élu se rend sur place.

L'unité de 2 500 m² est détruite mais les murs coupe-feu ont empêché la propagation des flammes aux 3 autres unités du bâtiment. L'unité de production est épargnée mais la destruction des emballages bloque la chaîne de production. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération mettant en oeuvre de l'ammoniac (NH₃). Les 450 employés évitent le chômage technique en acceptant de réorganiser les plannings et de prendre des congés. Dès le lendemain, 600 palettes sont produites contre une moyenne habituelle de 800 et le vendredi midi (10/06), la production est quasi normale. L'usine restera exceptionnellement en activité le week-end pour rattraper le retard.

Une enquête est effectuée. D'après les pompiers, aucun appareil susceptible de provoquer un départ de feu ne se trouvait dans le bâtiment sinistré ; des employés émettent l'hypothèse d'un court-circuit.

Accident

Feu d'un magasin de matériaux de construction

N° 39533 - 03/01/2011 - FRANCE - 04 - MANOSQUE .

G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39533/>



Dans une entreprise soumise à autorisation, un feu se déclare vers 12h30 dans un magasin de 3 000 m² comprenant une surface de vente pour les particuliers et une autre pour les

professionnels. Le gardien donne l'alerte. Une épaisse fumée noire est visible à plus de 10 km. Un écoulement de pétrole lampant génère une nappe enflammée à 200 m de l'entrepôt. La haie séparant le site d'un restaurant s'enflamme.

Les secours évacuent les employés restants, établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation. La gendarmerie effectue une reconnaissance par hélicoptère pour surveiller une éventuelle pollution. Les secours installent 5 barrages flottants et des bottes de paille pour prévenir toute pollution de la DURANCE. La station de pompage proche est arrêtée et des analyses d'eau sont effectuées.

Plus de 80 pompiers éteignent l'incendie vers 17h20 puis arrosent, dégarnissent et déblaient les lieux. Des sociétés spécialisées pompent les eaux polluées et nettoient la terre et la flore. Un ventilateur anti-déflagration est installé pour ventiler le réseau d'eaux pluviales. Les pompiers surveillent les lieux jusqu'au 06/01.

Les surfaces de ventes sont épargnées grâce aux alarmes et aux portes coupe-feu qui ont bien fonctionné. Le bâtiment de stockage est détruit avec notamment des élévateurs, des transpalettes et des motoculteurs. Le préjudice est estimé à 5 millions d'euros.

Le feu aurait pris peu après la fermeture de 12 h dans une réserve non fermée contenant un stockage de 9 m³ de pétrole conditionné en bidon de 20 l ainsi que des cartons, de la peinture, des solvants, des palettes et des matériaux de construction. Les experts s'orienteraient vers la piste accidentelle.

Accident

Incendie d'un bâtiment agricole abritant de l'engrais

N° 56443 - 03/12/2020 - FRANCE - 10 - PETIT-MESNIL .

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56443/>



Vers 1h30, un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 5 500 m² abritant 120 t d'engrais solides à base de nitrate d'ammonium (ammonitrates) en big bags dosés à 33 %, 20 t de carburants, 800 t de fourrage et 200 bovins. Une épaisse fumée se dégage. Les bovins sont évacués. Un périmètre de sécurité est mis en place. À l'aide de 6 lances dont 2 lances canon, les pompiers évitent la propagation du sinistre au reste du bâtiment et refroidissent le stockage d'engrais directement soumis au rayonnement du fourrage totalement embrasé. Aucune borne incendie n'est disponible à proximité de l'installation. Les premières habitations sont à une cinquantaine de mètres. Les eaux d'extinction sont maintenues par des levées de terre. L'incendie est éteint à 16 h. L'engrais est étalé sur place et bâché avant récupération par une société privée.

Les 2/3 du hangar sont détruits (2 000 m²). Les dommages matériels sont évalués à 400 kEUR.

L'exploitant envisage un incendie criminel du fait du départ de feu aux deux extrémités du hangar. Selon l'exploitant, un précédent incendie criminel avait eu lieu 6 mois plus tôt.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de cartons

N° 55260 - 19/03/2020 - FRANCE - 02 - MORCOURT .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55260/>

Vers 1 h, un feu se déclare dans une usine spécialisée dans la fabrication et la transformation de cartons ondulés. Les 40 employés présents sont évacués et renvoyés chez eux. Les pompiers découvrent 2 foyers distincts. Le premier, situé dans un stockage de cartons, est éteint avec une lance. Le deuxième se situe au niveau inférieur desservi par des tapis. Une ouverture est créée en toiture pour permettre l'extinction à l'aide d'une échelle.

Les dégâts sont importants au niveau des gaines techniques et 180 personnes sont en chômage technique.

Accident

Explosion dans une usine chimique

N° 54750 - 27/11/2019 - ETATS-UNIS - 00 - TEXAS CITY .

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54750/>



Vers 1 h, une explosion suivie d'un incendie se déclare dans une unité de traitement d'une entreprise chimique produisant du butadiène. L'exploitant active son plan de préparation aux situations d'urgences. Le personnel est évacué. La zone est évacuée dans un rayon de 800 m. Deux employés et un sous-traitant sont blessés : un gravement brûlé, un avec une fracture, et un blessé léger. Une deuxième explosion se produit. Les autorités demandent l'évacuation d'une zone d'un rayon de 4 km autour du site, soit 60 000 personnes. Les vitres sont détruites dans un rayon de plusieurs kilomètres. Des maisons et une école sont endommagées. Les pompiers travaillent à éviter l'extension de? l'incendie vers d'autres sphères de stockage de butadiène.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication textile

N° 54715 - 19/11/2019 - FRANCE - 69 - COURS .

C13.20 - Tissage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54715/>

Un feu se déclare vers 8 h dans une usine de fabrication de produits textiles. Lors de la prise de poste des employés, un intérimaire à l'entrée de l'usine constate une importante fumée à l'étage d'un des bâtiments de stockage et donne l'alerte. Les 65 employés sont évacués. L'électricité et le gaz sont coupés. L'incendie se propage à un bâtiment de 2 300 m². Les pompiers préservent 10 000 m² de bâtiment. A 12h30, le sinistre est maîtrisé. Une entreprise spécialisée effectue des contrôles de l'air durant 24 h à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments. Ceux-ci se révèlent négatifs.

L'incendie détruit 2 bâtiments de stockage de 1 500 m² et 1 000 m² et un bâtiment de stockage et production de 3 000 m², 28 personnes sont en activité partielle. Les bâtiments contenaient des matières textiles, des cartons et des palettes de bois. Un des bâtiments possédait un toit en fibrociment. Une société spécialisée dans le désamiantage prend en charge les déchets. Une villa de 120 m² dans l'enceinte de l'usine est également détruite.

Accident

Incendie dans un entrepôt

N° 54060 - 18/07/2019 - FRANCE - 59 - TOURCOING .

G46.47 - Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54060/>



Vers 19h40, un feu se déclare dans un entrepôt de stockage et de production de cartons de 9 000 m². L'incendie impacte 3 entreprises voisines. Des bouteilles de gaz prises dans le feu éclatent. Du fait du BLEVE des bouteilles, 4 pompiers sont légèrement blessés. Une entreprise de carton est totalement détruite, 18 personnes sont en chômage technique. La mairie relogé 9 personnes.

Accident

Incendie sur un stockage de palette de bois

N° 53786 - 15/06/2019 - FRANCE - 93 - BONDY .

G46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53786/>

Vers 2 h, un feu se déclare sur un stock de 1 500 m² situé au sous-sol d'une entreprise de stockage de palettes en bois. Des bouteilles de gaz présentes sur les lieux risquent d'exploser. Les pompiers circonscrivent l'incendie vers 5 h au moyen de lances et de mousse. Des rondes sont effectuées au moyen d'une caméra thermique jusqu'à 20h20. Un incendie s'est déjà produit sur le site en 2017 (ARIA 49485).

Accident

Incendie dans une usine d'emballages

N° 48577 - 09/09/2016 - FRANCE - 78 - VAUX-SUR-SEINE .

G46.76 - Commerce de gros d'autres produits intermédiaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48577/>

Un feu se déclare vers 16h30 sur une palette en bois, à proximité d'un entrepôt de stockage, dans une usine d'emballages soumise à déclaration (rubrique 1530). Les employés éteignent l'incendie. Quinze minutes plus tard, ils constatent un second départ de feu sur une pelleteuse mécanique en cours de réparation. Les énergies sont coupées. Les pompiers éteignent l'incendie vers 18h20.

La pelleteuse est détruite. Son remplacement est estimé à 40 000 EUR. Le feu a pris sur le siège de l'engin. Selon l'exploitant, un acte de malveillance serait à l'origine du sinistre.

La formation des employés au risque incendie a joué un rôle positif dans la maîtrise du feu.

Accident

Feu dans un broyeur de déchets d'emballages cartons

N° 48162 - 14/06/2016 - FRANCE - 60 - AMBLAINVILLE .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48162/>



Un feu se déclare vers 13h50 dans la fosse d'un broyeur de déchets d'une usine d'emballages en carton. L'appareil se trouve au sein d'un entrepôt de 5 000 m², l'entreprise étant soumise à déclaration au titre de la rubrique 1530 (stockage de bois, papiers, cartons).

Les secours évacuent 26 employés. Cinq d'entre eux sont incommodés par les fumées. Les

pompiers éteignent l'incendie vers 14h40. L'activité du site reprend dans l'après-midi.

Accident

Feu d'un stockage de sciures de bois

N° 47974 - 27/04/2016 - FRANCE - 49 - BEAUPREAU-EN-MAUGES .

D35.11 - Production d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47974/>

Vers 15h30, dans une entreprise de collecte et vente de copeaux de bois soumise à déclaration (rubrique 1530), un feu se déclare dans un entrepôt de 1 000 m² contenant 2 000 m³ de sciure de bois. Un important panache de fumée est visible de loin. Le bâtiment de stockage est détruit. A l'arrivée des secours, l'embrasement est général. Les tôles de la structure métallique sont démontées pour agir sur le sinistre par le haut. Outre la sciure, un engin télescopique, un camion-benne et une citerne contenant 1 m³ de fioul ont été la proie du feu.

Accident

Feu de balles de papier dans une papeterie

N° 46473 - 15/04/2015 - FRANCE - 76 - SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46473/>



Vers 17h30, un feu se déclare dans un stockage en plein air de balles de papier au sein d'une papeterie. L'alerte est donnée par un opérateur. Attisées par un léger vent, les flammes s'étendent sur 500 m² et impactent un volume de 1 000 m³ de marchandises. Près de 50 pompiers sont mobilisés pour éteindre le sinistre. Un employé, asthmatique, ayant inhalé des fumées est conduit par précaution à l'hôpital.

Les eaux d'extinction sont récupérées dans un fossé périphérique puis traitées dans la station d'épuration du site. Néanmoins, l'inspection des installations classées demande un suivi pendant un mois des eaux souterraines (piézomètres amont et aval de la zone de sinistre).

Les balles étaient stockées en îlots distants de 5 à 10 m. L'incendie semble s'être développé en bordure d'un des îlots. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes du départ de feu.

Accident

Feu d'entrepôt de textile

N° 45609 - 29/08/2014 - FRANCE - 93 - TREMBLAY-EN-FRANCE .

G46.90 - Commerce de gros non spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45609/>



Un feu se déclare vers 15 h dans un entrepôt de 5 000 m² alors que des employés sont en train de préparer une commande. Les flammes concernent une cellule de stockage et des bureaux. Le sinistre émet une importante fumée. Le feu est circonscrit à 17h15 avec 10 lances à eau. Des foyers secondaires sont traités les jours suivants.

Au moment de l'accident, l'entrepôt stocke des chaussures en matières plastiques. La

société est installée depuis 1 mois. La partie incendiée représente 2 400 m², les stocks étant disposés sur des racks avec un taux de remplissage de 70 %. La hauteur du bâtiment est évaluée à 10 m.

Les pompiers prennent en charge 3 employés lors du sinistre. Les eaux d'extinction sont confinées au niveau du bâtiment qui est légèrement encaissé par rapport au niveau de la rue.

L'inspection des installations classées se rend sur le site et considère que l'entrepôt est susceptible de relever du régime de la déclaration, au titre de la rubrique 1510 (entrepôt couvert), et du régime de l'enregistrement, au titre de la rubrique 2662 (stockage de matières plastiques). L'entrepôt n'étant pas répertorié par l'inspection des IC, celle-ci demande des compléments à l'exploitant.

Accident

Incendie d'un stockage extérieur de palettes en bois

N° 44330 - 11/09/2013 - FRANCE - 22 - SAINT-HERVE .

C33.19 - Réparation d'autres équipements

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44330/>



Un feu se déclare vers 22h30 dans une société de recyclage de palettes en bois. Les flammes embrasent 4 000 m² sur les 10 000 m² de bâtiment puis se propagent à un stockage de palettes de 1 500 m². Le sinistre menace de s'étendre vers la forêt au nord et vers de la végétation et des habitations à l'est. Une cuve de propane de 5 m³ est prise dans l'incendie. Son contenu est brûlé via la torchère. A cause du risque d'explosion, un périmètre de sécurité de 300 m est établi, les circulations routière et ferroviaire sont suspendues.

Le réseau d'eau du site n'étant pas opérationnel, l'alimentation du dispositif hydraulique se fait à partir de la réserve d'un site industriel proche. L'intervention s'achève à 14h30. Un pompier est légèrement blessé au poignet. Le sinistre serait parti d'un four de séchage de palettes.

Accident

Incendie dans une usine de charbon de bois

N° 43876 - 08/06/2013 - FRANCE - 55 - MONTIERS-SUR-SAULX .

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43876/>

Un samedi matin vers 8h15, un feu se déclare dans le stockage tampon de 800 palettes d'une usine de charbon de bois. Les employés, à l'aide des engins de travail, enlèvent un maximum de palettes autour de la zone en feu, afin d'éviter toute propagation. Les pompiers éteignent l'incendie vers 11 h avec 2 lances à eau, une 3ème protège le stockage de produits finis. L'activité du site n'est pas perturbée. Le bâtiment d'emballage du charbon de bois avait été détruit par un incendie 8 mois auparavant.

Accident

Incendie dans le stockage d'une usine de pneumatiques

N° 42337 - 23/06/2012 - FRANCE - 80 - AMIENS .

C22.11 - Fabrication et rechapage de pneumatiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42337/>

Un feu se déclare à 23h10 sur 2 big-bags de 500 kg de noir de carbone dans l'entrepôt de stockage d'une usine de pneumatiques. Les 56 employés sont évacués, les pompiers éteignent le feu et ventilent le bâtiment enfumé. L'intervention s'achève à 2h30.

Accident

Déversement de xylène sur un site de stockage de produits chimiques

N° 42336 - 14/06/2012 - FRANCE - 13 - VITROLLES .

G46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42336/>



Dans une entreprise stockant et conditionnant des produits chimiques, un bac déborde à 11 h lors du dépotage d'une citerne de xylène ; 500 l de solvant inflammable (Pt éclair 25 °C) et nocif se déversent et restent confinés dans la cuvette de rétention du bac. En raison du risque de formation d'une atmosphère explosible (ATEX), les employés évacuent l'établissement et l'électricité est coupée dans la zone industrielle. Une équipe de sécurité interne recouvre le produit de mousse. Les services de secours alertés vérifieront vers 14 h qu'aucune atmosphère explosive ne se forme. La municipalité est informée de l'évènement. L'inspection des IC demande à l'exploitant de déterminer les causes du débordement, les cuves de xylène étant dotées de niveaux visibles de l'extérieur de la cuve et instrumentés par des capteurs de niveaux haut et très haut.

Accident

Incendie de bâtiment de stockage entraînant une pollution en mer.

N° 37603 - 12/12/2009 - FRANCE - 974 - LE PORT .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37603/>



Dans la zone industrielle d'un port, un feu se déclare dans un entrepôt de 4 000 m² abritant des fruits et légumes, des produits de bureautique, ainsi que des bidons d'huile alimentaire. Sous l'effet de la chaleur, les bidons d'huile se déforment et s'éventrent. L'huile se déverse dans le réseau d'eaux pluviales et provoque une pollution de la mer. Après reconnaissance par les pompiers, la surface maritime polluée est évaluée à 60 ha. Des produits absorbants sont mis en oeuvre pour circonscrire la pollution. Le bilan de l'accident fait état de dégâts matériels importants, mais aucune information n'est donnée sur les dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de panneaux de bois

N° 27819 - 29/08/2004 - FRANCE - 63 - LEZOUX .

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27819/>

Un dimanche midi, un incendie détruit un bâtiment de 4 000 m² abritant un stockage de panneaux de bois et 3 ateliers du pôle finition comprenant des machines de replacage et d'usinage de panneaux. L'accident survient à la veille de la reprise du travail après 1 mois d'arrêt. Le gardien et le voisinage donnent l'alerte. Le sinistre dégage d'importantes fumées. Les pompiers le maîtrisent vers 16 h, mais surveillent les lieux jusqu'au lendemain

matin. Les 12 employés de l'atelier finition sont en chômage technique. Les dommages matériels s'élèvent à 3 MEuros.

La gendarmerie suspecte fortement un acte de malveillance.

Accident

Incendie dans un entrepôt.

N° 27402 - 23/06/2004 - FRANCE - 13 - MARSEILLE .

YYY.YY - *Activité indéterminée*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27402/>

Un feu se déclare vers 4h15 dans un entrepôt de 10 000 m² abritant plusieurs activités telles qu'une fabrique de colorants alimentaires, une fabrique de meubles, un stockage de peinture, de solvants (2 à 4 t) et traitement d'huiles usagées. Le sinistre est maîtrisé vers 11 h mais les secours continuent à arroser l'entrepôt à faible débit pour éviter toute reprise des flammes. Les eaux d'extinction sont pompées pour éviter la pollution de l'HUVEAUNE. Cependant, la rivière est en partie polluée par des eaux d'incendie colorées en raison de l'apparition d'un 2ème exutoire lors de l'intervention.

Accident

Incendie dans un entrepôt de pièces automobiles

N° 26400 - 23/01/2004 - FRANCE - 51 - BUSSY-LETTREE .

H52.10 - *Entreposage et stockage*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26400/>

Un feu d'origine inconnue se déclare à 18h45 sur un rack de stockage dans un entrepôt de pièces automobiles. Deux sprinklers se déclenchent et une alarme retentit dans le bâtiment 2 min plus tard. Les 50 employés évacuent les lieux. A 18h50, le personnel de surveillance alerte les pompiers, les portes coupe-feu de la cellule sont fermées et les cantons de désenfumage sont ouverts. Une fois le dispositif de rétention du site obturé pour confiner les eaux d'extinction, le RIA est actionné. Les pompiers interviennent vers 19h15. Après une reconnaissance, ils évacuent à l'extérieur les cartons brûlés. L'activité peut reprendre vers 19h30. Les rayonnages métalliques sont endommagés de manière localisée, 8 références de pièces sont détruites par le feu et 160 d'entre elles sont mouillées.

Les dommages matériels internes s'élèvent à 6 500 euros. Après accord de l'inspection des installations classées, les eaux d'extinctions sont analysées et évacuées avec les eaux pluviales (volume total de 45 m³). Le bon fonctionnement des sprinklers et des différentes alarmes du poste de surveillance (sprinkler, déclencheur manuel, RIA) a permis aux seuls moyens du site de maîtriser rapidement l'incendie.

Accident

Incendie dans un stockage de paille

N° 24683 - 02/06/2003 - FRANCE - 72 - SPAY .

C17.12 - *Fabrication de papier et de carton*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24683/>



Dans une papeterie, un incendie détruit un bâtiment abritant 400 m³ de paille de lin. L'intervention d'une cinquantaine de pompiers évite la propagation du sinistre aux autres bâtiments du site industriel, ainsi qu'à un transformateur de 90 KVA. Un employé est

blessé. Les eaux d'extinction sont récupérées dans le bassin de rétention du site. Les travaux de déblaiement qui durent plusieurs heures, sont rendues périlleuses en raison de la fragilisation du bâtiment incendié.

L'incendie, initié par un échauffement de la paille, se serait déclaré dans une balle de paille lors du déchargement d'un camion de livraison avant de se propager à tout le stockage.

Accident

Incendie dans un entrepôt de stockage de produits finis d'une scierie.

N° 23855 - 13/01/2003 - FRANCE - 01 - OUTRIAZ .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23855/>

Dans une scierie-menuiserie, un incendie détruit 3 400 m² du bâtiment abritant les produits finis stockés sur une dizaine de mètres de hauteur. Une patrouille de gendarmerie donne l'alerte. L'intervention mobilise une soixantaine de pompiers et un important dispositif hydraulique (11 lances) durant 4 h. L'intervention a nécessité la protection d'une cuve de 30 m³ de propane très proche du bâtiment sinistré et a permis de sauver les ateliers de production. Un pompier a été légèrement blessé lors de l'intervention. Les dommages seraient évalués à plus de 6 M.euros.

Accident

Feu de bâtiment industriel.

N° 23815 - 04/01/2003 - FRANCE - 11 - NARBONNE .

G47.78 - Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23815/>



Un incendie détruit un entrepôt abritant du matériel de camping et de caravaning ainsi qu'un stock de meubles. Le feu semble avoir pris dans un stock de palettes en bois accumulées le long de la zone de stockage du matériel de camping. Deux magasiniers ont tenté en vain, avec un extincteur, de maîtriser les flammes attisées par un vent violent et nourries par du bois, de la résine, du plastique et des toiles de tente. Les forces de l'ordre établissent un périmètre de sécurité autour de la zone sinistrée. Une épaisse fumée noire envahit la zone commerciale et les quartiers de la ville. Les poutrelles d'acier et les panneaux de tôles sont distordus en raison de la chaleur intense. Une double déflagration achève de ravager le bâtiment de 3 000 m². Une quarantaine de pompiers, munis d'appareils respiratoires, maîtrise l'incendie au bout d'1h30. Les dommages s'élèvent à 2,3 M.euros.

Accident

Incendie dans un hangar de laine de verre.

N° 21325 - 23/10/2001 - FRANCE - 30 - BEAUCAIRE .

C23.14 - Fabrication de fibres de verre

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21325/>



Dans un entrepôt de 15 000 m² affecté au stockage de laine de verre d'une usine de fabrication, un incendie endommage 5 000 m² de bâtiment (charpente, toiture et bardages). L'incendie est maîtrisé en 5 h par 80 pompiers et son extinction totale demande 3 h supplémentaires. La formation de boules de verre chaud lors de la fabrication du

matelas de laine de verre sur la ligne de fibrage aurait créé des points chauds à l'origine du départ du feu. L'exploitant prévoit le remplacement de la ligne de fibrage par un équipement évitant cette anomalie. L'inspection des installations classées demande la mise en place des dispositions nécessaires pour diminuer la probabilité de renouvellement de cet accident : détection de point chaud, procédure de stockage en sortie de fabrication, modification de la conception du magasin de stockage et équipe de première intervention.

Accident

Feu d'entrepôt de stockage.

N° 21172 - 19/09/2001 - FRANCE - 44 - PONTCHATEAU .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/21172/>



Dans un ensemble de bâtiments abritant les activités de 7 entreprises, un incendie se déclare sur la toiture de l'entrepôt de stockage d'une société de transport et se propage rapidement à la charpente des autres locaux dont un magasin de bricolage. Les pompiers évacuent des bouteilles d'oxygène et d'acétylène mais d'autres bouteilles et réservoirs de gaz explosent. 4 000 m² de bâtiments sont endommagés et au moins 20 personnes sont placées en chômage technique.

Accident

rupture d'un rack de stockage

N° 20299 - 09/01/2001 - FRANCE - 63 - VOLVIC .

C11.07 - Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20299/>

Dans l'entrepôt de stockage de matières premières d'une société d'embouteillage, la rupture d'un rack entraîne la chute d'un conteneur de 1 000 kg d'un produit désinfectant, à base d'hydroxyde de potassium, sur 2 conteneurs similaires. L'ensemble s'effondre sur un stockage d'acide chlorhydrique en bonbonne de 35 kg. Aucune fuite ne se produit. Les employés essaient de redresser les stockages sans y parvenir. Devant le risque de réaction en cas de mélange de ces produits, une CMIC intervient pour vider 2 des conteneurs dans des récipients adaptés et dégager les autres récipients. Une expertise met en cause un défaut du système d'accrochage de ce type de racks formant bacs de rétention, installés depuis 1 an. La consigne de stockage sera modifiée pour interdire la superposition de produits incompatibles dans les rayonnages.

Accident

Incendie d'un dépôt de stockage de palettes.

N° 12958 - 24/05/1998 - FRANCE - 69 - TERNAY .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12958/>



Dans un établissement spécialisé dans la réfection des palettes, situé sur une ancienne décharge près d'un important noeud autoroutier, un incendie détruit 120 à 150 000 palettes entreposées sur 12 000 m² en îlots de 4 à 5 m de haut. L'incendie est visible à des km (flammes de 25 à 30 m). Des promeneurs donnent l'alerte. Franchissant une autoroute qui sera coupée durant 1 h, des braises enflamment des broussailles à flanc de colline. Les

bâtiments, situés à 50 m du stockage, abritant les ateliers et les locaux administratifs de la société et ceux d'une autre entreprise, sont préservés grâce à un arrosage massif. L'intervention dure 6 h. Le responsable du site, un employé et 3 pompiers sont blessés. La géomembrane de couverture de la décharge sera expertisée. Les dommages sont évalués à 120 MF. Un sinistre comparable avait déjà détruit plus de 100 000 palettes et une partie des bâtiments 7 ans auparavant.

Accident

Incendie d'un entrepôt produits alimentaire

N° 6001 - 01/08/1992 - FRANCE - 94 - CRETEIL .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6001/>



Un feu se déclare vers minuit dans un entrepôt de 4 000 m² contenant des produits alimentaires (pâtes et petits pois, 60 000 litres d'huile végétale en bidons de 25 l). 233 pompiers interviennent durant près de 6 h dont 5 seront blessés ou intoxiqués. L'entrepôt est détruit. Les dommages matériels s'élèvent à 18 MF. Il n'y a aucune victime mais l'huile végétale s'est déversée dans la SEINE.

Durant l'intervention des secours, la hauteur de flamme atteindra 30 m en dispersant dans le quartier d'importants rayonnements thermiques. De nombreux facteurs ont concouru à aggraver le sinistre:

- découverte tardive du feu;
 - absence de gardiennage et l'inexistence de détection;
 - accès difficiles à la zone en feu;
 - stockage sur toute la surface du sol sans voies de circulation pour les chariots.
-

Accident

Incendie de fourrage dans un bâtiment agricole

N° 54777 - 01/08/2019 - FRANCE - 54 - SAINT-JULIEN-LES-GORZE .

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54777/>

Vers 5h45, un feu se déclare dans un hangar agricole de 800 m² à usage de stockage de fourrage. Les pompiers éteignent l'incendie et préservent 250 m² du bâtiment. Tout le foin et la paille, prévus pour nourrir les bêtes l'hiver, est détruit.

Accident

Incendie d'un bâtiment de stockage

N° 50563 - 20/10/2017 - FRANCE - 86 - LE VIGEANT .

C10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50563/>

Peu avant 19 h, un feu se déclare dans un hangar de stockage de 1 000 m² ouvert sur 4 faces sur le site d'une usine agroalimentaire. Le bâtiment contient 1 000 t de fourrage, une bétailière et une benne à ordures. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de 2 lances.

Accident

Incendie d'un stockage de palettes

N° 48053 - 17/05/2016 - FRANCE - 11 - ROQUEFORT-DES-CORBIERES .

G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48053/>

Vers 18 h, un feu se déclare sur un stockage externe de 800 m² de palettes de bois au sein d'une entreprise soumise à déclaration (rubrique 1530). Les pompiers protègent les bâtiments de l'entreprise ainsi que les habitations voisines. Ils maîtrisent l'incendie vers 22h15 et terminent l'extinction le lendemain matin vers 7 h. Près de 400 m² de palettes sont détruites. La gendarmerie diligente une enquête pour déterminer les causes de l'événement.

Accident

Feu de balles de papier dans une papeterie

N° 46743 - 17/06/2015 - FRANCE - 02 - EVERGNICOURT .

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46743/>

Dans une papeterie, un feu se déclare vers 15h30 sur un stockage extérieur de 250 t de balles de papier. Les pompiers protègent le reste du stockage ainsi qu'une ligne haute tension. Ils éteignent l'incendie en fin de journée. La production du site n'est pas impactée.

Accident

Incendie dans une scierie

N° 44147 - 28/07/2013 - FRANCE - 70 - CORRE .

C31.02 - Fabrication de meubles de cuisine

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44147/>

Un feu se déclare vers 6h40 dans un stockage de bois sec de 750 m² d'une scierie soumise à déclaration. Le bâtiment est partiellement embrasé et effondré. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances et mettent en place un barrage de fortune pour traiter les eaux d'extinction. Aucun chômage technique n'est envisagé.

Accident

Feu de papeterie

N° 44141 - 27/07/2013 - FRANCE - 26 - LAVEYRON .

C17.12 - Fabrication de papier et de carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44141/>



Dans une papeterie, à la suite d'un premier départ de feu maîtrisé sur un stock de papiers et cartons recyclés (PCR), un nouvel incendie se déclare à un autre endroit du stockage. Les caristes donnent l'alerte à 13h10. Le vent du sud, soufflant à 70 km/h, entraîne une propagation rapide des flammes à la moitié du stockage soit 4 000 t de PCR ainsi qu'à la voie de chemin de fer de l'usine sur 500 m. Les obturateurs des réseaux d'eaux pluviales sont activés plaçant ainsi le site sur rétention. Les secours établissent un périmètre de sécurité et interrompent la circulation routière. La voie ferrée Lyon-Marseille est coupée dans les 2 sens. Un pompier est victime d'un malaise lors de l'extinction. La circulation ferroviaire est réouverte vers 17h15. La zone de production est épargnée. L'inspection des IC se rend sur place le 29/07. Les pompiers terminent l'extinction le 31/07 vers 16 h. Les eaux d'extinction sont envoyées à la STEP du site pour traitement interne ou réinjectées

directement en production. Leur analyse est effectuée quotidiennement.

Accident

Incendie d'un entrepôt de meubles

N° 41877 - 10/03/2012 - FRANCE - 93 - GAGNY .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41877/>

Un feu se déclare vers 21 h au centre d'un entrepôt de 10 000 m² constitué de 4 cellules séparées par des murs coupe-feu. Composé de 8 établissements différents (stockages de meubles, de cosmétiques, articles de bazar...), un syndic de copropriété gère l'ensemble des locaux.

Par précaution, les secours procèdent à l'évacuation des habitants d'une cité proche. Durant l'intervention des pompiers, la chute d'une ligne à haute tension de 225 kV endommage des caténaires, ainsi que des habitations voisines et nécessite l'interruption de la circulation ferroviaire. Le feu sera éteint le lendemain matin vers 2 h. Les cellules détruites par l'incendie sont les 2 cellules centrales, les 2 murs coupe-feu des extrémités ont pleinement rempli leur fonction. En revanche, le mur coupe-feu central a été détruit par l'intensité du foyer. La construction de l'édifice était en bardage métallique sur un bas de mur en parpaing. La toiture était en tôles sur charpente métallique.

L'inspection des installations classées relève sur le site le 12/03 que l'entrepôt était exploité sans autorisation et qu'il aurait dû être soumis à enregistrement pour la rubrique 1510. Un local, fermé à clef au moment de la visite, est susceptible de contenir un transformateur au PCB. L'inspection demande au syndic de lui fournir le bordereau de suivi de déchets du transformateur.

Accident

Incendie dans une entreprise de valorisation des déchets verts

N° 41023 - 28/09/2011 - FRANCE - 31 - PORTET-SUR-GARONNE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41023/>

Un feu se déclare à 13 h dans le bâtiment de stockage de bois broyé (copeaux) de 3 000 m² d'une société de valorisation de déchets verts. L'entreprise est proche d'une société de gaz industriels. Les 2 employés présents évacuent le site, le panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Près de 70 pompiers attaquent les flammes qui couvrent 80 % de l'édifice pour éviter la propagation aux entreprises mitoyennes. Le toit du bâtiment métallique s'effondre. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 18 h, plusieurs dizaines de m³ ont brûlés. La gendarmerie se rend sur place.

Accident

Feu d'un entrepôt de palettes

N° 40335 - 23/05/2011 - FRANCE - 94 - VILLENEUVE-LE-ROI .

C16.24 - Fabrication d'emballages en bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40335/>



Un feu se déclare vers 14 h dans un stockage de palettes de bois de 2 400 m² situé non loin d'un dépôt pétrolier. Des bouteilles de GPL et d'oxygène stockées explosent. Les secours

évacuent une trentaine d'employés et interrompent la circulation ferroviaire pendant 1h10. Plus de 150 pompiers de 16 centres éteignent l'incendie vers 17h20 avec 10 lances. Ils déblaient les lieux et éteignent les foyers résiduels. Une société spécialisée surveille le site. Selon la presse, l'origine accidentelle du feu semble privilégiée.

Accident

Feu d'un entrepôt regroupant plusieurs sociétés

N° 40225 - 26/04/2011 - FRANCE - 91 - CHILLY-MAZARIN .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40225/>



Un feu se déclare vers 14 h dans un entrepôt de 9 000 m² composé de 4 entreprises : une de stockage et vente de meubles, une d'archivage papier, une de stockage de décors et costumes de théâtre et une de restauration. Un important panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres ; l'aéroport voisin est informé mais le trafic aérien n'est pas impacté, ni celui de l'A6 proche. Les secours évacuent 14 personnes et 48 salariés d'une entreprise voisine située sous le vent. Un employé victime d'un malaise est examiné. Une partie des eaux d'extinction se déverse dans l'YVETTE. Plus de 70 pompiers éteignent l'incendie après 10 h d'intervention avec 13 lances dont 3 sur échelle.

Le chômage technique est envisagé pour une vingtaine d'employés. Une partie du stockage d'archives papier est dévastée. A cet endroit, le toit s'est effondré sur plusieurs milliers de m².

Accident

Incendie d'un entrepôt de matériaux divers et de poids lourds

N° 39863 - 20/02/2011 - FRANCE - 92 - NANTERRE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39863/>

Un feu se déclare vers 3 h dans un entrepôt de près de 9 000 m² appartenant à une société de transport et de déménagement. Guidés par les gardiens, les pompiers découvrent 2 camions, dont un rempli d'équipements de cuisine, qui brûlent sur l'aire de chargement. L'incendie se propage à des racks de stockage, ainsi qu'à une mezzanine en bois aggloméré. Près de 150 pompiers sont mobilisés pour circonscrire l'incendie vers 7 h. La préfecture réquisitionne une pelleteuse afin d'aider les secours. Un immense panache de fumée se répand sur la Défense. Les jours suivants, des points chauds subsistent au cour des décombres entraînant l'intervention ponctuelle des pompiers.

Sur les 9 000 m² couverts que compte l'entreprise, près de 6 000 m² sont ravagés. Le bâtiment ne disposait pas de système de désenfumage, ni de compartimentage coupe feu.

Accident

Feu dans un stockage de matières combustibles, peintures et solvants

N° 36261 - 09/06/2009 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE .

G46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36261/>

Un feu se déclare vers 10h30 dans un entrepôt de 5 000 m² de fournitures industrielles, peintures, solvants et matières combustibles abritant également une société de matériel

électrique. La détection incendie se déclenche. Plusieurs explosions sont entendues et une épaisse fumée noire se dégage.

Les secours évacuent les employés, bloquent l'accès à la zone industrielle et interrompent la circulation sur la RD 625. Ils protègent 2 parcs de stockage en plein air de bonbonnes d'acétylènes et de bouteilles de gaz combustible liquéfié situés à quelques dizaines de mètres. Durant leur intervention, les pompiers rencontrent des difficultés pour l'alimentation en eau. L'incendie est maîtrisé avec 8 lances dont 1 sur échelle. Une surveillance des lieux est réalisée durant la nuit.

La municipalité, la préfecture et l'inspection des installations classées se rendent sur place. La partie administrative est épargnée mais le reste du bâtiment est détruit. L'activité de l'entrepôt n'a pas été déclarée car selon l'exploitant le stockage de matières combustibles ne dépasse pas les 500 t imposant un classement au titre de la rubrique 1510.

Le feu aurait pris dans le bâtiment abritant le dépôt de fournitures industrielles dans la partie la plus éloignée des bouteilles de gaz. Bien qu'elles n'aient pas été touchées par l'incendie, les bouteilles ont fait l'objet d'un examen et de mesures appropriées.

Accident

Feu d'un stockage de matériels de salle de bain

N° 36242 - 01/06/2009 - FRANCE - 16 - ROULLET-SAINT-ESTEPHE .

G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36242/>



Un feu se déclare vers 11 h dans un entrepôt contenant du matériel de salle de bain de 10 000 m² ; une épaisse fumée noire se dégage. Une dizaine de bouteilles de gaz sur la trentaine stockée explose. Les pompiers rencontrent des difficultés d'alimentation en eau. L'incendie nécessite en effet, la mise en place d'un gros dispositif hydraulique et le seul poteau sur la zone ne suffit pas. Considérablement perturbés par les explosions incessantes de bouteilles non stockées dans un local spécifique et qui finissent par souffler plusieurs m² de façade, les pompiers installent un dispositif pour refroidir les bouteilles et éviter la propagation du feu aux dernières capacités.

Les secours maîtrisent l'incendie vers 16h30 avec 8 lances à débit variable dont 2 sur échelle et 3 lances canon ; 2 pompiers souffrent d'une inflammation du tympan et 1 autre nécessite des points de suture. Ils éteignent les foyers résiduels, déblaiant les lieux et quittent le site le lendemain à 16h50. Les lieux sont surveillés jusqu'au 03/06. Le stock est brûlé et 5 000 m² de bâtiment sont détruits. Le montant des dommages directs est évalué à 4 Meuros pour les marchandises et à 3,5Meuros pour les bâtiments.

L'inspection des installations classées se rend sur place. L'entreprise était fermée depuis vendredi en raison du pont de la Pentecôte. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes de l'accident.

Le non fonctionnement de 2 portes coupe-feu est signalée après l'accident. Déformation d'un mur? flexion d'un poteau d'acier proche? problème de fusibles placés pas suffisamment haut ? la liste des hypothèses restent ouvertes. La mise en "racks" de stockage contre les murs de stockage a favorisé l'inflammation d'une de leur face et leur déformation. La présence de stockage en plein air présente également un danger face à un allumage criminel.

Accident

Feu de sciure dans une scierie.

N° 45708 - 13/09/2014 - FRANCE - 40 - LABOUHEYRE .

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45708/>

Un feu se déclare vers 19 h sur un stockage de sciure dans un bâtiment de 1 000 m² d'une scierie soumise à autorisation. Les pompiers éteignent l'incendie vers 23 h.

Accident

Incendie d'un entrepôt de fruits et légumes

N° 44527 - 31/10/2013 - FRANCE - 33 - BORDEAUX .

G46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44527/>



Un feu se déclare vers 13 h dans un entrepôt de fruits et légumes de 18 000 m². L'incendie se propage à 4 cellules de stockage. Les employés sont évacués, 2 d'entre eux ont inhalé des fumées. Des exutoires sont créés pour ventiler l'édifice. Le feu est éteint à 18h15. Le service de l'électricité et un représentant de la préfecture se sont rendus sur place. Les éventuels dégâts subis par les installations de réfrigération ne sont pas connus.

Accident

Feu de palettes à l'extérieur d'une laiterie

N° 42990 - 03/11/2012 - FRANCE - 82 - MONTAUBAN .

C10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42990/>



Un feu se déclare vers 10 h dans le stockage extérieur de 4 000 palettes d'une laiterie, une importante fumée est émise. Les pompiers éteignent l'incendie en 3 h, 2 d'entre eux sont légèrement brûlés. Le stock de palettes est détruit, l'atelier de conditionnement des bouteilles de lait en plastique qui jouxte le stock en feu est endommagé par le flux thermique et sali par la suie. La production est basculée sur le conditionnement en brique. La police effectue une enquête.

Accident

Feu dans une imprimerie

N° 40894 - 05/09/2011 - FRANCE - 59 - FLERS-EN-ESCREBIEUX .

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40894/>

L'échauffement d'une presse à balle dans un stockage de papier au sous-sol d'une imprimerie entraîne un départ de feu à 20h40. Les 23 employés présents à proximité évacuent les lieux. Les équipes de sécurité du site et les pompiers extérieurs éteignent les flammes en 1 h avec 1 lance à eau. L'activité de l'établissement est suspendue pour la nuit.

Accident

Feu d'un entrepôt

N° 39507 - 30/12/2010 - FRANCE - 92 - NANTERRE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39507/>

Un feu se déclare vers 18h45 dans un entrepôt soumis à déclaration de 1 500 m² sur 3 étages contenant 70 box de self-stockage. Partant du sous-sol, l'incendie se propage dans les nombreuses cellules mal compartimentées. Plus de 200 pompiers interviennent ; ils arrosent par l'intérieur mais la structure se fragilise et ils sont contraints de rester à l'extérieur. Ils réalisent des trouées dans le bâtiment et éteignent l'incendie vers 14 h le lendemain avec 7 lances à eau. La circulation est interrompue dans le quartier. La préfecture réquisitionne une pelle-mécanique pour le déblaiement des lieux. Un espace vide sous plafond aurait favorisé la propagation du feu.

Accident

Feu d'un stockage de bois.

N° 32996 - 12/05/2007 - FRANCE - 91 - EPINAY-SOUS-SENART .

G47.78 - Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32996/>



Vers 7 h, un feu se déclare sur 800 des 20 000 m³ de bois stockés en plein air dans un commerce de détail de charbons et combustibles, en bordure d'une voie ferrée. Les fumées de l'incendie se répandent sur la voie et dans une zone pavillonnaire ; une personne légèrement intoxiquée est examinée par le médecin des secours.

Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 5 lances et 5 engins de travaux publics réquisitionnés par le maire de la commune. L'incendie est éteint vers 18 h. Des rondes de surveillance sont mises en place durant la nuit. La circulation routière et ferroviaire n'a pas été perturbée.

Accident

Incendie dans un entrepôt.

N° 30949 - 04/11/2005 - FRANCE - 93 - LE BOURGET .

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30949/>

Peu après 2 h, un violent feu se déclare dans un entrepôt de 8 000 m² de stockage divers et contigu à 2 autres entrepôts. Les 50 pompiers mobilisés déploient 2 lances canon, 4 lances grande puissance et 9 grosses lances et maîtrisent le sinistre en 3 h. L'accident pourrait être d'origine malveillante.

Accident

Incendie dans un entrepôt alimentaire.

N° 30237 - 09/07/2005 - FRANCE - 29 - BREST .

G46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30237/>

Un incendie détruit un entrepôt de fruits et de légumes de 10 000 m² disposant d'une installation de réfrigération mettant en oeuvre un frigorigène chloro-fluoré. L'établissement était implanté à 140 m d'un stockage de 9 000 m³ de gaz liquéfié, classé SEVESO seuil haut et composé de 5 sphères aériennes, lui-même entouré de 2 dépôts d'hydrocarbures autorisés avec servitudes. Ces installations n'ont pas subi d'effets

dominos.

Accident

Incendie dans un entrepôt.

N° 23939 - 21/01/2003 - FRANCE - 46 - CAHORS .

S94.99 - Activités des organisations associatives n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23939/>

Un incendie se déclare dans un bâtiment à usage de stockage de meubles d'une association caritative. 17 personnes sont évacuées.

Accident

Feu d'entrepôt.

N° 23594 - 01/12/2002 - FRANCE - 81 - SOREZE .

G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23594/>

Des feux se déclarent à plusieurs endroits dans un entrepôt de 6 000 m² abritant un stock de bois. Le bâtiment et le stockage sont détruits. Une soixantaine de pompiers parvient à préserver un autre bâtiment de stockage de 10 000 m² et un bâtiment abritant un séchoir derrière lequel se trouvent 3 citernes de gaz. Un début d'incendie avait déjà affecté ce bâtiment au mois de juillet. L'hypothèse d'un acte de malveillance est privilégiée.

Accident

Incendie dans un bâtiment de stockage diversifié.

N° 22422 - 09/05/2002 - FRANCE - 50 - CARENTAN LES MARAIS .

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22422/>

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 8 000 m² contenant 16 000 m³ de marchandises entreposées (400 palettes de caramel, du lait en poudre, des produits alimentaires). Les flammes atteignent 30 m de haut. Une vingtaine d'engins est mobilisée et 70 pompiers évitent la propagation du sinistre à d'autres bâtiments industriels. Une CMIC effectue des prélèvements.

Accident

FEU DANS UN STOCKAGE DE LAINE DE ROCHE.

N° 20780 - 19/07/2001 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE .

C23.14 - Fabrication de fibres de verre

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20780/>

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 5 000 m² sur un stockage de 40 m³ de laine de roche. Les secours internes mettent en oeuvre 2 petites lances et 3 autres par les pompiers. La toiture est arrosée pour limiter les risques de propagation.

Accident

Feu dans un stockage de matériel électronique.

N° 18450 - 15/08/2000 - FRANCE - 21 - BEAUNE .

C26.11 - Fabrication de composants électroniques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18450/>



Un incendie détruit un entrepôt de 3 000 m² contenant les matières premières et les produits finis d'une fabrique de matériels électroniques ainsi que des matériaux d'emballages (polystyrène, papier, carton et palettes). La présence du polystyrène et l'effondrement d'un mur du magasin compliquent l'intervention des pompiers. Plus de 40 personnes sur les 200 de l'entreprise sont en chômage technique. 2 pompiers sont légèrement blessés.

Accident

Feu de bâtiment de stockage.

N° 17526 - 04/08/2000 - FRANCE - 62 - SAILLY-SUR-LA-LYS .

H52.2 - Services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17526/>

Un incendie se déclare dans un entrepôt de 5 000 m².

Accident

Incendie dans un bâtiment à usage de stockage.

N° 17634 - 25/04/2000 - FRANCE - 45 - ORMES .

YYY.YY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17634/>

Un feu se déclare dans un bâtiment de 5 000 m² utilisé comme entrepôt.

Accident

Incendie d'un entrepôt à usage de stockage de textile.

N° 17180 - 30/01/2000 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17180/>

Un violent incendie détruit un entrepôt de 3 000 m² abritant des textiles. Les pompiers déploient un important dispositif hydraulique.

Accident

Incendie dans une entreprise spécialisée dans le stockage et l'expédition de pommes de terres.

N° 17042 - 24/09/1999 - FRANCE - 84 - ALTHEN-DES-PALUDS .

C10.89 - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17042/>

Un incendie détruit dans la nuit un entrepôt de 3 000 m² abritant la chaîne de triage, de calibrage et de nettoyage d'une entreprise stockant et exportant des pommes. L'incendie est maîtrisé après 5 h d'intervention. Les dommages matériels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de francs. Les 35 employés du site sont en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête.

Accident

Incendie d'un entrepôt de stockage de bois.

N° 14727 - 18/01/1999 - FRANCE - 76 - LE TREPORT .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14727/>



Un feu se déclare dans un entrepôt de 5 000 m² abritant un stock de bois. Les dommages matériels sont évalués à 15 MF.

Accident

Incendie dans un entrepôt à usage de stockage de tissus.

N° 14276 - 06/11/1998 - FRANCE - 38 - SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR .

C13.99 - Fabrication d'autres textiles n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14276/>

Un incendie détruit 3 000 m² d'un entrepôt abritant un stock de tissus.

Accident

Incendie d'un bâtiment industriel.

N° 14109 - 09/10/1998 - FRANCE - 69 - SAINT-BONNET-DE-MURE .

C24.42 - Métallurgie de l'aluminium

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/14109/>



Un incendie survient dans une entreprise commercialisant des profilés en aluminium et détruit les 5000 m² d'un bâtiment abritant le self-service et une zone de stockage. Il n'y a pas de victime. Le personnel est affecté à un autre entrepôt afin d'éviter tout chômage technique. Les dommages matériels sont de 53 MF et les pertes d'exploitation de 25 MF. Une enquête et une expertise sont effectuées.

Accident

Violent incendie dans un bâtiment de stockage

N° 52637 - 20/11/2018 - FRANCE - 93 - LE BLANC-MESNIL .

C28.25 - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52637/>

Vers 15h45, un feu se déclare dans le bâtiment de stockage de 800 m² d'une entreprise de fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels. Une épaisse fumée noire s'échappe de l'entreprise. Un voisin donne l'alerte. Une école située à 300 m est évacuée (200 personnes). Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 19 h. Leur intervention pour éteindre les foyers résiduels se prolonge jusqu'à minuit le lendemain. Le bâtiment est très endommagé.

Accident

Feu d'entrepôt

N° 46353 - 08/03/2015 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46353/>



Un feu se déclare vers 8 h dans une alvéole de stockage de 300 m² au sein d'un entrepôt de 3 000 m². L'incendie est éteint à 10 h. Le sinistre détruit 1 000 m² de bâtiment. Un pompier est légèrement blessé lors de la phase d'attaque du feu. Au cours de l'intervention, une canalisation alimentant une bouche incendie s'est rompue.

Accident

Feu de palettes dans une entreprise de recyclage

N° 38406 - 10/06/2010 - FRANCE - 30 - PUJAUT .

G46.38 - Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38406/>



Vers 11h30, un stock de palettes en bois s'enflamme rapidement dans un local de stockage de 400 m² d'une entreprise de récupération de déchets. Sous l'effet d'un vent violent, l'incendie se propage à un jardin voisin. Pendant l'intervention des pompiers, les employés déplacent des palettes afin d'empêcher la propagation du feu. La circulation sur la RN 580 est coupée. Les fumées incommodent un pompier. Le feu est éteint vers 14 h, 12 000 palettes ont brûlé.

Accident

Feu de bâtiment agricole

N° 46123 - 10/01/2015 - FRANCE - 25 - ETALANS .

A01.41 - Élevage de vaches laitières

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46123/>

A 2h55, un feu se déclare dans un bâtiment agricole de 1 000 m² à usage d'élevage, de stockage de matériel agricole et de fourrage. Les pompiers protègent la maison d'habitation proche ainsi qu'un autre bâtiment agricole. Ils éteignent l'incendie avec 6 lances.

L'ensemble du bâtiment est détruit. Les 106 bovins présents sont morts. Tout le fourrage de l'année, 300 t de foin et de paille, a brûlé.

Accident

Feu de copeaux de bois dans une usine de pâte à papier

N° 41505 - 25/12/2011 - FRANCE - 13 - TARASCON .

C17.11 - Fabrication de pâte à papier

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41505/>

Un feu par auto-combustion se déclare sur 1 000 m³ de copeaux de bois dans le stockage à l'air libre d'une usine de pâte à papier. Les pompiers éteignent les flammes avec 4 lances à eau, 15 000 m³ de copeaux sont préservés. L'exploitant termine le noyage avec un canon à eau.

Accident

Feu d'un stockage de textile

N° 41328 - 21/11/2011 - FRANCE - 59 - MARQUETTE-LEZ-LILLE .

G47.91 - Vente à distance

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41328/>

Un feu se déclare vers 15 h sur 30 cartons de vêtements dans la mezzanine d'une cellule de 6 000 m² au sol dans un entrepôt d'articles vendus par correspondance de 23 000 m². Les 80 employés présents évacuent, le feu est éteint par le sprinckleur et un Robinet d'Incendie Armé (RIA) avant l'arrivée des pompiers. Le chômage technique concerne 30 employés. La police enquête sur l'origine du sinistre.

Accident

Feu de bâtiment agricole

N° 34394 - 27/03/2008 - FRANCE - 70 - CHAMPLITTE .

A01.50 - Culture et élevage associés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34394/>

Un feu se déclare vers 20 h dans un bâtiment agricole de 1 000 m² dont une partie de 400 m² abrite un stockage de foin, ainsi que du matériel agricole et une 2ème partie sert de stabulation. Les secours évacuent les 20 bêtes et, malgré des difficultés d'alimentation en eau, maîtrisent le sinistre à l'aide de 4 lances. Le bâtiment est détruit. Les secours déblaient les lieux.

Accident

Incendie dans un entrepôt de stockage et de conditionnement de fruits.

N° 34503 - 25/02/2008 - ROYAUME-UNI - 00 - WHITTLESEY .

G46.31 - Commerce de gros de fruits et légumes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34503/>

Un feu se déclare vers 7 h sur des gants en plastique dans un entrepôt de stockage et de conditionnement de légumes non sprinklé. Les pompiers laissent le sinistre se développer et emporter les 8 000 m² de l'entrepôt pour protéger de la fumée les habitations voisines. Le feu est visible à 30 km à la ronde. Il entraîne l'interruption du trafic ferroviaire en raison d'un risque d'explosion de bouteilles de gaz.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets

N° 33258 - 01/07/2007 - FRANCE - 31 - VILLENEUVE-TOLOSANE .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33258/>

Un feu se déclare vers 5 h dans un centre de traitement de déchets industriels banals. Un bâtiment de 2 000 m² de stockage est détruit. La route départementale voisine est fermée à cause d'importantes fumées. Il existe un risque de pollution de la SAUDRUNE par les eaux d'extinction de l'incendie. Le feu est éteint vers 17 h. Aucune victime n'est à déplorer et aucun chômage technique n'est envisagé.

Accident

Feu d'entrepôt dans une usine d'engrais organique

N° 23022 - 08/09/2002 - FRANCE - 22 - QUINTENIC .

G46.75 - Commerce de gros de produits chimiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23022/>

Dans une usine de fabrication d'engrais, un incendie se déclare dans un entrepôt de 5 000 m² abritant 5 000 t de lisier séché. Un périmètre de sécurité de 300 m est mis en place en raison des risques d'explosion dus à la présence dans le bâtiment de 25 t de sulfate de potassium, 3 t de sulfate d'ammonium, de bouteilles d'acétylène et d'oxygène et d'une citerne de gaz proche de l'établissement. Ces stockages ne seront pas touchés par le sinistre grâce à l'intervention de 70 pompiers qui ont aussi préservé la partie production de l'usine ; récemment agrandie, mais 3 000 m² du bâtiment de stockage sont détruits. Le secteur n'étant pas relié au réseau d'eau public, l'eau est pompée dans une lagune voisine de 1 200 m³ qui permet également de recueillir les eaux d'extinction. Douze personnes sont en chômage technique.

Accident

Incendie d'un entrepôt de l'aéroport.

N° 7525 - 11/10/1995 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE .

H52.2 - Services auxiliaires des transports

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7525/>



Dans la zone de fret d'un aéroport, un incendie ravage un entrepôt de 5 000 m² abritant de l'électroménager, du matériel informatique, hifi-vidéo et des vêtements d'artistes. Cinq personnes choquées sont hospitalisées. Une partie des eaux d'extinction collectées dans une rétention présentent un pH basique = 10. Elles sont pompées et éliminées en centre de traitement. L'autre partie est évacuée dans le réseau d'eau pluviale. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 19 grosses lances. Le responsable de l'entrepôt loue des cellules de stockage évitant le chômage technique des employés.

Accident

Incendie dans un parking.

N° 27828 - 28/08/2004 - FRANCE - 94 - CHARENTON-LE-PONT .

H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27828/>

Un feu se déclare dans un entrepôt de 10 000 m² en sous-sol servant de parc de stationnement et de stockage divers. L'incendie détruit 4 véhicules dont un utilitaire. Les 73 pompiers engagés gênés lors de la recherche du foyer maîtrisent le sinistre en 3h30. Une surveillance est maintenue jusqu'au matin.

Accident

Incendie dans un bâtiment de stockage de bois.

N° 22734 - 22/07/2002 - FRANCE - 81 - SOREZE .

G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/22734/>

Un feu se déclare dans un bâtiment de 1 000 m² abritant un stock de bois.

Accident

Incendie de l'entrepôt d'une usine textile

N° 16124 - 13/08/1999 - FRANCE - 59 - HALLUIN .

C13.9 - Fabrication d'autres textiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/16124/>

Dans une usine textile, un incendie se déclare dans l'entrepôt de stockage et confection textile de 10 000 m². Le feu se propage à un garage abritant des caravanes.

Accident

Incendie d'un entrepôt.

N° 12817 - 21/04/1998 - FRANCE - 95 - GARGES-LES-GONESSE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12817/>



Un incendie détruit la moitié d'un entrepôt de 4 000 m². Le stockage comprenait des matières plastiques, du bois et des cartons utilisés pour la réalisation de panneaux publicitaires et locaux de vente. Une soixantaine de personnes est au chômage technique. Les dommages matériels s'élèvent à 25 MF.

Accident

Incendie dans un entrepôt

N° 3619 - 06/05/1992 - FRANCE - 59 - LAMBERSART .

G46.46 - Commerce de gros de produits pharmaceutiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3619/>



Un incendie détruit un entrepôt de 3 000 m² servant au stockage et au reconditionnement de couches-culottes. Il menace une maison, une société de meubles et une rangée de garages voisins. Une épaisse fumée âcre se dégage. Les pompiers parviennent à sauver les maisons mitoyennes par un arrosage intensif. La circulation est gravement perturbée pendant tout l'après-midi. Les dégâts sont estimés à 7 MF.

Accident

Incendie dans une menuiserie

N° 3316 - 23/05/1991 - FRANCE - 75 - PARIS .

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3316/>



Un feu se déclare dans une menuiserie et un stockage de bois. Le incendie se propage à un second entrepôt à usage d'imprimerie. 3 000 m² sont détruits. Les immeubles mitoyens sont évacués par précaution. 2 pompiers sont légèrement blessés.

Accident

Incendie dans une menuiserie

N° 3273 - 25/04/1991 - FRANCE - 65 - TRIE-SUR-BAISE .

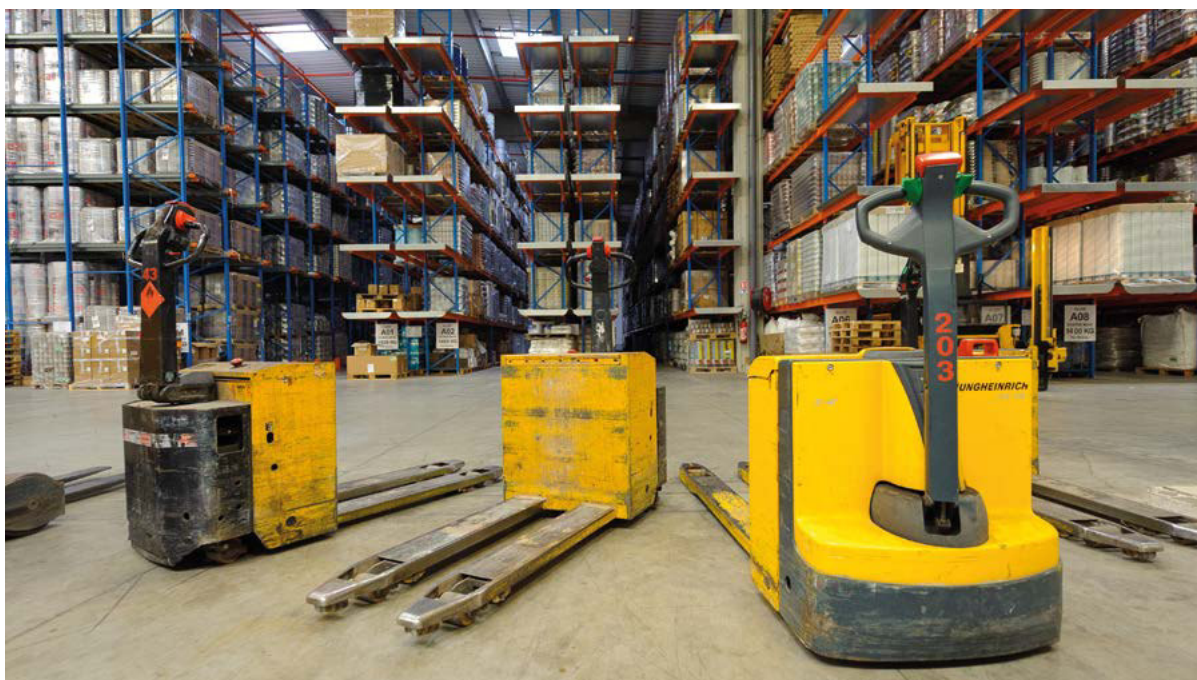
A02.20 - Exploitation forestière

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3273/>

Un incendie détruit une menuiserie comprenant un bâtiment de 1800 m² et un stockage de bois.

Accidentologie des entrepôts de matières combustibles

Fin 2015, la France métropolitaine comptait 4 432 entrepôts ou plateformes logistiques de plus de 5 000 m² ce qui représente plusieurs millions de mètres carrés de stockage¹. L'exploitation de ces installations industrielles de taille relativement importante mérite une vigilance soutenue par rapport à de nombreux risques. Quelques bonnes pratiques permettent cependant de les limiter.



Selon la base Aria, on compte en moyenne 25 accidents par an en France impliquant des entrepôts de matières combustibles, l'incendie étant le phénomène dangereux le plus courant. ►

Arnaud Bouissou/Terra

Prépondérance des bâtiments de faible surface dans l'accidentologie

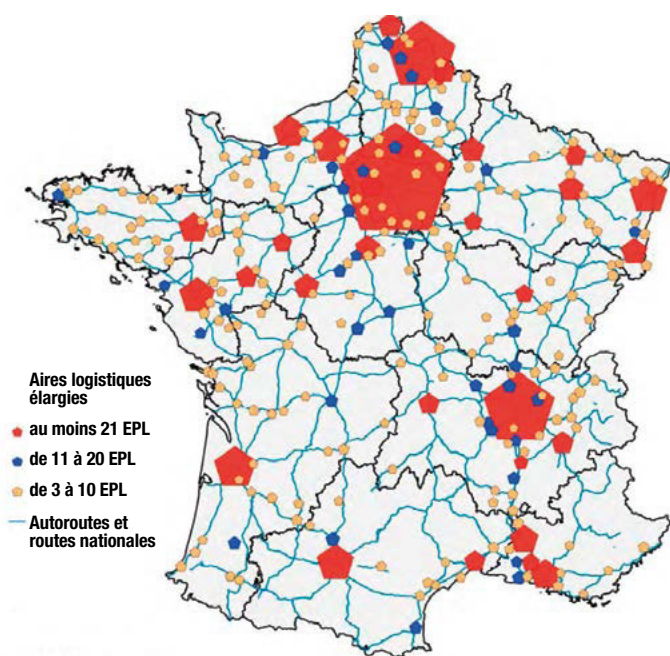
Surface	Nombre d'accidents	Pourcentage (en %)
Entre 0000 et 5000 m ² (non compris)	85	41
Entre 5000 et 10000 m ² (non compris)	27	13
≥ 10000 m ²	31	15
Inconnue	64	31

¹ Source : Atlas des entrepôts de matières combustibles – MTES – Mars 2017

La base de données Aria sur les accidents technologiques recense 207 événements français impliquant des entrepôts de matières combustibles sur une période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2016, soit une moyenne de 25 événements par an. Les bâtiments impliqués dans les sinistres sont souvent de petites surfaces (moins de 5 000 m²), néanmoins les surfaces de stockage de plus de

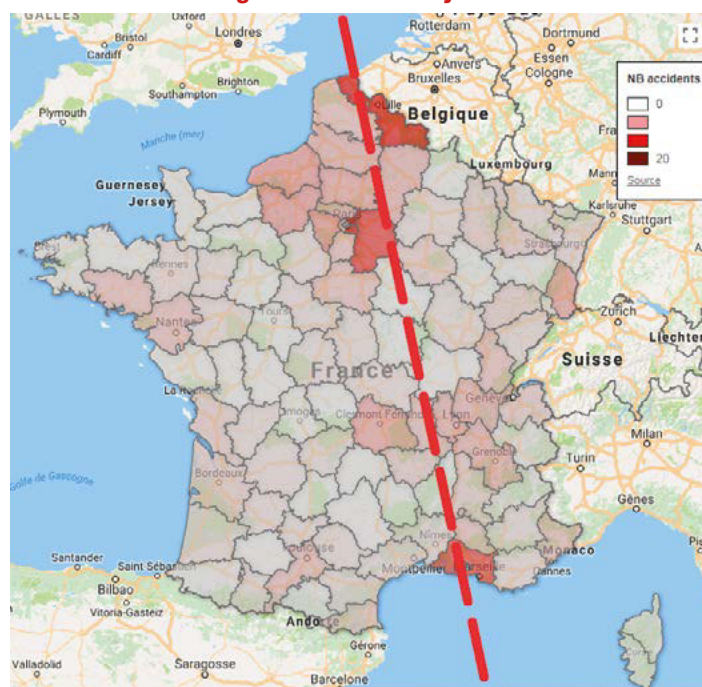
5 000 m² sont impactées dans environ 30 % des événements recensés. Les accidents se localisent sur une ligne Lille-Paris-Lyon et se concentrent très logiquement sur les régions à fortes concentrations d'entrepôts ou de plateformes logistiques (EPL). Plusieurs accidents ont eu lieu dans des établissements importants non connus de l'inspection des installations classées ou des services de

Localisation des aires logistiques en France



Source: Soes, Cerema

Ligne « Lille-Paris-Lyon »



secours. Après enquête de l'administration, il apparaît toutefois que le seuil de 500 tonnes de matières combustibles, nécessaire au classement au titre de la nomenclature des installations classées, n'était pas atteint.

Typologies des accidents

Observé dans 82 % des événements étudiés, l'incendie est le phénomène dangereux le plus rencontré dans les accidents. Les départs de feu se produisent dans 22 % des cas le samedi ou le dimanche, ainsi que dans 53 % des événements en période d'activité réduite (plages horaires : 0 h - 8 h et 18 h - 24 h). Ils se situent généralement à l'intérieur des stockages. Mais certains départs sont initiés de l'extérieur : parking poids lourds, quais de chargement, stockage de déchets ou de palettes, stockage sous chapiteau ou zones de « picking »... Un dispositif de sprinklage permet généralement de circonscire rapidement les foyers avant qu'ils ne se développent (lire encadré ci-contre).

Les ressources en eau d'extinction sont souvent insuffisantes, d'autant

que les volumes à mobiliser sont importants et se chiffrent parfois en milliers de mètres cubes. Parallèlement à ces difficultés, des « imprévus » compliquent l'intervention des pompiers : effondrement de structure métallique, mauvaise accessibilité aux façades, présence de panneaux photovoltaïques... Des exercices conjoints entre l'exploitant et les services de secours permettent toutefois d'anticiper dans une certaine mesure ces situations.

Des rejets de matières dangereuses ou polluantes se sont produits dans 44 % des événements, ils concernent :

- des fumées d'incendies qui contiennent des matières plus ou moins toxiques (combustion des panneaux sandwichs en polyuréthane) ;
- des eaux d'extinction qui polluent les cours d'eau ;
- des fuites sur des capacités de stockage types Grand Réservoir Vrac (GRV), bidons, fûts, notamment à la suite de leur endommagement lors de leur manutention (coup de fourche des chariots élévateurs).

Les explosions (6 %) sont principalement liées à l'éclatement d'aérosols ou des bouteilles de gaz alimentant les chariots élévateurs.

Des causes diverses

Parmi les éléments ou perturbations à l'origine directe des sinistres figurent souvent :

- la malveillance ;
- des défaillances humaines lors d'opération de manutention ;

ZOOM SUR LE SPRINKLAGE

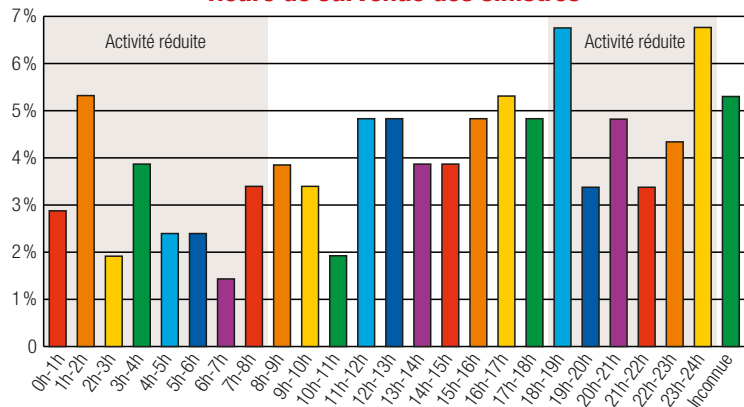
Selon la National Fire Protection Association (NFPA) aux États-Unis, le système de sprinkleur ne s'est pas déclenché dans 7 % des incendies sur des sites équipés d'un tel dispositif. Dans 66 % des cas, le système était hors fonctionnement avant l'incendie (opération de maintenance par exemple). Les autres facteurs de défaillance sont les interventions humaines mettant en défaut le système (16 %), le manque de maintenance (10 %), l'inadéquation du système par rapport aux produits stockés (6 %), des composants défectueux dans l'installation (2 %).

Premières victimes: l'entreprise et l'environnement

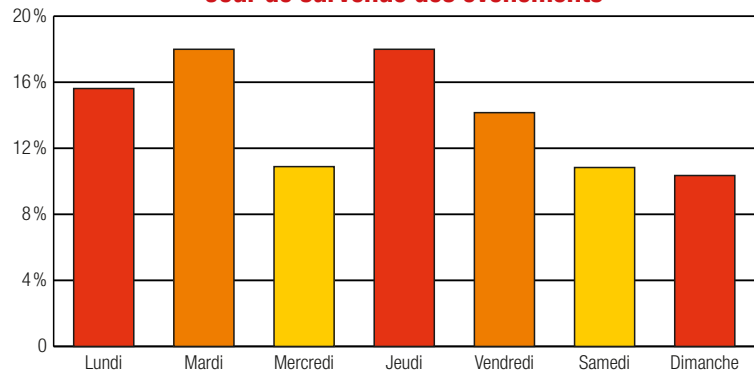
Conséquences (non exclusives l'une de l'autre)	Nombre d'accidents	Pourcentage (en %)
Morts	2	1
Blessés graves	4	2
Blessés légers	44	22
Interruption de la circulation (routière, ferroviaire, aérienne)	31	15
Chômage technique	55	27
Population évacuée ou confinée	32	15
Conséquences environnementales (pollution air, eau, sols)	70	34
Dompage matériel à l'entreprise	189	91

- des défaillances matérielles (problème électrique, dysfonctionnement de centrale d'alarme...);
 - des événements naturels (foudre, effondrement de toiture sous le poids de la neige, inondation...).
- En allant plus loin dans l'analyse des événements, les causes profondes mises en exergue touchent :
- l'exploitation du site (stockage anarchique, persistance des non-conformités des rapports sur les installations électriques, non réalisation des exercices de secours...);
 - la formation du personnel (méconnaissance des procédures d'urgence, non-respect de l'interdiction de fumer);
 - l'analyse insuffisante des risques (travaux par points chauds, écobuage...);
 - l'absence de contrôle (fonctionnement des portes coupe-feu, centrale d'alarme endommagée, bassin de rétention non étanche).

Heure de survenue des sinistres



Jour de survenue des événements



Les conséquences des événements sont multiples. Sur le plan humain, 2 événements sont à l'origine de décès chez les pompiers. Par ailleurs, ces derniers ont été blessés gravement ou légèrement dans 20 accidents, tandis que les employés ont été blessés gravement ou légèrement dans 25 accidents. De nombreuses personnes sont en outre intoxiquées par les fumées d'incendie.

Des conséquences économiques (94 % des sinistres) sont principalement observées en raison des dommages matériels (91 %), puis des pertes d'exploitation occasionnées par les accidents (41 %).

Enfin, des atteintes à l'environnement (34 % des cas) sont observées en cas d'émission d'épais panache de fumées (pollution atmosphérique), de pollution des cours d'eau ou des sols par les eaux d'extinction ou bien de retombées de résidus de combustion pouvant contenir des substances dangereuses (fibres d'amiante).

Les bonnes pratiques

Des enseignements tirés des accidents, plusieurs bonnes pratiques semblent faire consensus, elles concernent notamment :

- la prévention des points chauds grâce à l'entretien des installations électriques (contrôle par thermographie);
- la précocité de la détection et de l'alarme incendie;
- le contrôle et l'entretien réguliers des dispositifs d'extinction;
- les mesures constructives pour ralentir la progression du feu entre cellules et évacuer les fumées;
- les dispositions constructives pour éviter que la structure de l'entrepôt ne s'effondre trop rapidement;
- la gestion des stocks (espace, hauteur, encombrement, compartimentage...);
- la formation des caristes;
- le remisage externe ou dans des locaux adaptés des chariots élévateurs et des réservoirs de gaz

INTÉRÊT DES DISPOSITIFS DE DÉSENFUMAGE

L'emploi massif de matières plastiques pour les emballages de produits manufacturés est souvent générateur de fumées et de gaz chauds. Les équipements de désenfumage permettent ainsi d'évacuer non seulement les fumées mais également les gaz chauds qui favorisent la propagation de l'incendie et l'effondrement des structures métalliques.

QUELQUES ACCIDENTS RÉCENTS

Rejet d'ammoniac dans un entrepôt réfrigéré

21 janvier 2017 – Wissous (Orne)

Aria n° 49817

Le responsable d'astreinte d'un commerce de gros alimentaire reçoit vers 4 h une alarme technique sur un compresseur d'un groupe froid. Sur place vers 9 h 30, il remarque que l'ensemble de l'entrepôt et notamment la chambre froide négative ainsi que les zones de réception/expédition sont inondées. Alertés, les pompiers mettent la chambre froide et une partie des quais en sécurité (une partie de l'eau a gelé au sol).

Par mesure de sécurité, une société spécialisée confine l'ammoniac dans la salle des machines. L'eau liquide présente sur le sol est pompée puis rejetée dans le réseau d'eaux usées du site. La perte de marchandises est estimée à 900 000 €. L'événement génère 1 500 t de biodéchets. Le sinistre serait dû au déboîtement d'une canalisation d'un réseau incendie (RIA) sous l'effet du froid.

Acte de malveillance

25 février 2017 – Montélimar (Drome)

Aria n° 49311

Vers 21 h 40, un feu se déclare sur le parking d'un entrepôt soumis à enregistrement (rubrique 1510). L'incendie impacte 6 camions et 4 remorques. Les camions contiennent du plastique, des

sacs de ciment et des fûts de bière.

Ces derniers provoquent plusieurs explosions, à cause de la pression. Certains fûts sont projetés à 200 m. Les chauffeurs de la société dégagent les poids lourds qui peuvent l'être. L'incendie est maîtrisé au bout de 2 heures d'intervention.

Aucune période de chômage technique n'est envisagée par l'exploitant du site. En revanche, le montant des dégâts matériels s'élèverait à 1 M€. D'après la presse, l'incendie serait d'origine criminelle. Un chauffeur aurait vu 2 personnes rentrer sur le site un samedi soir.

Emballage de batteries sur un chariot élévateur

3 juin 2017 – Sorgues (Vaucluse)

Aria n° 49742

Vers 6 h, une odeur anormale et de la fumée provenant d'un transpalette électrique en cours de chargement sont observées dans un entrepôt de marchandises de 12 000 m² (date de création 1984). Le personnel donne l'alerte et débranche le transpalette. Le responsable d'exploitation fait évacuer 45 employés. Les pompiers déclenchent un plan Novi, 1^{er} niveau, suite à l'intoxication de 17 employés. Les analyses de gaz toxiques se relevant non concluantes, le personnel réintègre le site vers 10 h 30. L'emballage de batteries sur le chariot élévateur provient d'une surtension

électrique due à la mise en charge d'un chariot sur un chargeur d'une autre marque. L'exploitant met en place une procédure et une formation du personnel pour s'assurer de la compatibilité des chargeurs et des chariots.

Erreur de manutention

23 août 2017 –

Villeneuve-Saint-Germain (Aisne)

Aria n° 50753

Dans un entrepôt, un feu se déclare vers 6 h 30 sur une palette d'aérosols au niveau d'un quai de chargement lors de sa manutention. Les flammes se propagent à une seconde palette et au chariot de manutention. Des aérosols sont propulsés par effet missile. La détection incendie se déclenche et entraîne automatiquement le déclenchement des sprinkleurs (eau et émulseur). Un employé est hospitalisé après avoir fait un malaise. La marchandise en attente de chargement est rendue impropre à la consommation du fait de son altération par l'extinction automatique. Une mauvaise manipulation du cariste serait à l'origine du sinistre : il aurait exercé une trop forte pression du chariot sur la palette d'aérosols. Le scénario de départ de feu sur un véhicule dans les zones de quais était étudié dans l'étude de dangers du site.

comprimés ou liquéfiés, inflammables ou toxiques ;

- une vigilance soutenue hors des périodes d'activité pour faire face au risque de malveillance ;
- des ressources en eau proche et en quantité suffisante ;
- des bassins de rétention disponibles et en bon état pour les eaux d'extinction ;
- la connaissance préalable des lieux par les pompiers (exercices, test des poteaux incendies...), afin d'évaluer les difficultés d'accès aux locaux notamment en zone pavillonnaire...

Au-delà de ces éléments de retour d'expérience, le contenu d'un entrepôt peut évoluer fortement en fonction des clients, du transporteur ou du

logisticien. Les préconisations précitées méritent ainsi d'être adaptées en fonction de l'évolution des matières stockées et des risques associés.

Enfin, l'amélioration des connaissances sur les modes de prévention des incendies nécessite une analyse au cas par cas des sinistres notables. À ce titre, le partage des informations par toutes les parties prenantes (exploitants, assureurs, administration, services d'incendie et de secours) est un facteur clé de la prévention des risques. ■

Jean-François Michel

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Bureau d'analyse des risques et des pollutions industriels (Barpi)

POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION...

Des fiches détaillées d'accident impliquant des entrepôts sont téléchargeables sur le nouveau site Internet du Barpi (www.aria.developpement-durable.gouv.fr) et notamment :

- > Feu de panneaux photovoltaïques à Val-de-Reuil (Aria n° 37736)
- > Incendie dans un entrepôt d'archives à Roye (Aria n° 13548)
- > Incendie dans un entrepôt à Crépy-en-Valois (Aria n° 44660)

Résultats de la recherche "chaudière gaz 2009-2021" sur la base de données ARIA - État au 06/07/2021

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "chaudière gaz 2009-2021":

- Contient : chaufferie gaz

Accident

Dissémination atmosphérique de légionelles

N° 56306 - 18/11/2019 - FRANCE - 67 - LINGOLSHEIM .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56306/>



Dans l'agglomération strasbourgeoise, l'agence régionale de la santé (ARS) déclare un épisode de cas groupés de légionellose. L'inspection des installations classées lance des investigations sur 17 tours aérorefrigérantes dans un périmètre de 7 km autour des communes concernées. Aucune non-conformité n'est détectée, l'inspection demande une désinfection des circuits.

Après une levée de doute effectuée par l'ARS sur les sites alentours dégageant un panache blanc, l'agence demande à l'inspection de rechercher la possibilité de la dissémination des bactéries par les installations thermiques. L'inspection demande aux chaufferies du secteur d'analyser les condensats de cheminées et de leur communiquer les températures des gaz de combustion en entrée de cheminée, pour établir un premier tri sur la base de la température de prolifération des bactéries. A réception des résultats, l'inspection identifie la source de la contamination : une chaudière biomasse exploitée par le réseau de chaleur urbain, au centre du périmètre des cas de légionelle. La présence d'ADN de légionelle et de flore interférente est identifiée dans les condensats de cette chaudière. L'exploitant arrête l'installation et fait des prélèvements complémentaires. Il réalise une désinfection des équipements (cheminée, gaines, condenseurs, électrofiltre).

L'épidémie est déclarée contrôlée le 03/01/2020, dès lors que la source a été connue et que plus aucun cas confirmé n'a été notifié. Au total, 29 cas confirmés dont 2 mortels ont été recensés. 9 souches patients se rapprochent des souches de la chaufferie.

La prolifération des bactéries dans les condensats de la chaudière est liée à la conception de la chaudière. Les gaz de combustion passent au travers d'un condenseur où ils sont mis en contact avec de l'eau pulvérisée. Ils passent ensuite par un électrofiltre humide puis sont rejetés à l'atmosphère. L'association condenseur/électrofiltre permet l'épuration des fumées et la récupération de la chaleur. De l'eau d'appoint est injectée dans le condenseur et l'électrofiltre. La chaudière n'a pas fonctionné durant l'été, la canalisation d'eau d'appoint est restée pleine constituant un bras mort. L'eau pulvérisée et la température des gaz entrant dans le condenseur à 48°C ont conduit au développement des légionelles dispersées en sortie de la cheminée et dans les condensats.

Le redémarrage des installations est conditionné à une analyse méthodique des risques de prolifération et de dispersion des légionelles par l'exploitant et à la mise en oeuvre des actions nécessaires de prévention. La liste des installations équipées de condensateurs comparables (30 à 40 installations) est communiquée au ministère.

Accident

Incendie de chaudière biomasse dans une entreprise de parfums

N° 52196 - 19/02/2018 - FRANCE - 78 - RAMBOUILLET .

C20.42 - Fabrication de parfums et de produits pour la toilette

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52196/>

Vers 7 h, dans une usine de fabrication de parfums, un feu se déclare dans le local de la chaudière biomasse. Les secours internes observent des flammes sortant des plaques de protection latérales du foyer de la chaudière. Ces plaques sont déformées et des projections de peinture sont visibles au sol. L'installation est mise en sécurité. Les énergies sont coupées par les services de l'électricité. L'intervention rapide permet la diminution de la pression dans la chaudière et la disparition des flammes. Sur place, les pompiers n'ont pas à intervenir. Des mesures à la caméra thermique sont effectuées pour vérifier l'absence de points chauds dans l'ensemble du local.

Des chaudières gaz sont démarrées en secours pour assurer la continuité de la production de l'usine. Le refroidissement complet de la chaudière biomasse est attendu avant son ramonage et son ouverture pour inspection par le constructeur et l'assureur. Les approvisionnements de bois du site sont mis à l'arrêt.

Des analyses révèlent que le taux de cendres du combustible était particulièrement élevé (mesuré à 4,8 % contre un taux fixé contractuellement à 3 % auprès du fournisseur). Depuis novembre 2017, le plan d'approvisionnement de la chaufferie biomasse a été modifié : passage d'un approvisionnement séquentiel "plaquette forestière, puis broyat de palette" à un approvisionnement mélangé "mix plaquette forestière et broyat de palette". Le mix plaquette-broyat, ayant une teneur en cendres plus élevée, a conduit à la formation de mâchefers lors de la combustion. Cette accumulation de mâchefers a provoqué une obstruction mécanique de la zone d'évacuation des fumées. Par ailleurs, le réglage de niveau d'arrivée d'air de la combustion n'était pas adapté à un combustible de type "mix". Les contrôles visuels à l'intérieur de la chaudière étaient trop peu fréquents pour identifier une anomalie.

Suite à l'accident, l'exploitant prend les mesures suivantes :

- passage à 2 ramonages par an ;
- nouveaux réglages de la combustion pour limiter l'encrassement ;
- modification des plans d'approvisionnement pour limiter l'encrassement ;
- contrôle plus fréquent de la qualité du combustible biomasse reçu ;
- mise en place de 2 sondes de pression dans le foyer de la chaudière afin de détecter l'accumulation de mâchefers et les défauts d'évacuation des fumées;
- renforcement des contrôles visuels journaliers au niveau du foyer de la chaudière ;
- diffusion d'un flash sécurité avec plan d'actions.

Accident

Anomalie sur la chaudière d'une fromagerie

N° 48956 - 08/06/2016 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER .

C10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48956/>

Un test est effectué sur la chaudière d'une fromagerie vers 8 h. Aucun incident n'est signalé lorsqu'à 8h15, un bruit important se produit. L'électricien est prévenu par l'alarme énergie à 8h20. La chaudière est arrêtée et sa porte arrière s'est décrochée. Le capot du brûleur avant est également éjecté, laissant supposer une surpression au niveau de la chaudière. La vanne gaz d'alimentation est consignée et l'armoire électrique de la chaudière est coupée. L'examen de la structure de la cheminée permet de vérifier son intégrité. La chaudière est consignée. Le fabricant est appelé pour qu'il envoie immédiatement un technicien pour constater et expliquer l'accident.

La chaudière était en phase de démarrage. L'accident laisse supposer que des résidus gazeux étaient encore présents dans la chambre de combustion lors de l'allumage des électrodes. Cette hypothèse devra être vérifiée par des essais à blanc (sans gaz) de la part

du fabricant.

Le plan d'action préconisé par le fabricant de la chaudière est le suivant :

- contrôle des phases de démarrage du brûleur ;
- contrôle des parties chaudronnées par magnétoscopie et des soudures par ultrason ;
- dépose du calorifuge de la chaudière et épreuve à pleine surcharge ;
- échange complet de la rampe gaz comprenant vannes, détendeur, pressostat, boîtier de contrôle ou nouveau brûleur ;
- contrôle des carneaux d'évacuation des fumées pour vérifier s'ils sont obstrués.

L'exploitant fait un rappel des bonnes pratiques en chaufferie auprès du personnel habilité. Il formalise l'interdiction d'effectuer des purges en phase de démarrage du brûleur. La tuyauterie de purge de la chaudière est modifiée afin que l'opérateur qui purge la chaudière ne soit plus exposé à la chute de la porte arrière en cas de renouvellement de l'accident.

Accident

Explosion dans l'unité de pyrolyse d'une chaufferie urbaine

N° 52747 - 27/03/2014 - FINLANDE - 00 - JOENSUU .

D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52747/>



Dans l'unité de pyrolyse associée à une chaudière d'une centrale de chauffage urbain, un arrêt automatique du processus se produit en raison de fortes fluctuations des niveaux de liquide. Les secours interviennent. Ils ouvrent une trappe de service entre un laveur et un condenseur pour trouver l'origine des fluctuations. De l'azote est introduit pour créer une atmosphère inerte. Cependant, le niveau élevé de liquide à l'intérieur du condenseur empêche sa bonne circulation. Lors de l'ouverture de la trappe, une explosion liée à l'apport d'oxygène se produit. Au moment de l'accident, l'unité de pyrolyse était en phase de mise en service. 3 personnes sont blessées.

L'inertage du système a échoué et l'entrée d'oxygène par la trappe a provoqué une réaction avec le gaz de pyrolyse à chaud. Afin de prévenir des accidents similaires, les mesures suivantes sont mises en place :

- meilleure identification des dangers et évaluation des risques ;
 - vérification de la planification et conception du système d'inertage pour s'assurer que l'inertage correctement réalisé ;
 - révision du processus d'établissement des permis de travail.
-

Accident

Fuite de gaz sur la chaudière d'une usine chimique

N° 53038 - 27/01/2019 - FRANCE - 30 - ARAMON .

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53038/>



Vers 15h30, dans une usine chimique, des alertes gaz sonore et visuelle se déclarent dans la chaufferie générale. Un opérateur détecte également une odeur de gaz et prévient l'astreinte. La sécurité gaz arrête immédiatement la chaudière. La production du site est stoppée par manque de vapeur. L'exploitant déclenche le POI et les secours de l'usine

coupent l'arrivée principale du gaz. Les employés sont évacués. Sur les lieux, les relevés effectués s'avèrent négatifs. L'alerte est levée à 16h15.

Suite à diverses investigations menées par les services du gaz et la société responsable de la maintenance de la chaudière, l'exploitant identifie 2 micro-fuites au niveau d'un manomètre de pression et sur le bouchon d'un té après le détendeur de la chaudière. Il supprime le manomètre et ressert le bouchon. Des tests complémentaires, sous surveillance permanente, menés pendant 5 jours, confirment l'absence de fuites après ces actions.

Accident

Incident de chaufferie dans une usine pharmaceutique

N° 43695 - 18/04/2013 - FRANCE - 81 - GAILLAC .

C21.20 - Fabrication de préparations pharmaceutiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43695/>



Dans une usine pharmaceutique classée Seveso bas, une chaudière au gaz naturel passe en surchauffe vers 11h50 lors de sa remise en route. Un technicien sous-traitant en charge de l'exploitation de la chaufferie remet en marche l'oxydation thermique des COV par action sur l'Interface Homme Machine. L'envoi des COV en combustion est ainsi ordonné vers 11h30. Quelques minutes plus tard, l'alarme LIE retentit. La chaudière se met en by-pass, puis automatiquement en sécurité. Le technicien détecte un départ de feu au premier étage, dans la zone du ventilateur général, sur la canalisation d'amenée des COV : la température atteint 600 °C, les conduits d'évacuation sont portés au rouge. Le superviseur des travaux est prévenu et décide de déclencher le POI pour mettre les ateliers en sécurité et arrêter la chauffe de la colonne à distiller. Les pompiers surveillent le refroidissement de la chaudière et l'intervention s'achève à 15h30 après vérification par thermographie de la température des conduites d'arrivée de COV vers l'installation de traitement. La gendarmerie, la police municipale, ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place. L'exploitant surveille la température de la chaudière jusqu'au lendemain. Les déchets liquides spéciaux (phases aqueuses souillées, solvants usés,...) liés à l'arrêt de la colonne à distiller sont envoyés en traitement externe. L'incendie est dû à la présence d'un excès de combustible fortement chargé en COV qui s'explique par : une erreur de conception du programme de l'installation COV qui rendait possible le passage en incinération quelle que soit la LIE du mélange. L'installation COV était en redémarrage suite à une opération de maintenance préventive par un sous-traitant. Or, la sécurité existante asservie à des seuils d'explosivité et permettant de dévier le flux de COV en cas d'atteinte des seuils ne fonctionnait qu'en mode « incinération » et non en redémarrage. L'exploitant modifie le programme de l'installation COV. une erreur sur la position de vannes (soutirage et régulation) due à la coexistence d'un pilotage différent entre mode automatique et manuel, entraînant la ré-injection totale de condensats fortement chargés en COV. L'exploitant complète les consignes de pilotage de la colonne à distiller et du processus de gestion des changements des automatismes (automatique/manuel). L'exploitant vérifie l'état de la chaudière et change son arrêt flamme avant redémarrage des installations.

Accident

Feu de chaufferie dans une usine de produits amylacés

N° 43619 - 01/04/2013 - FRANCE - 67 - BEINHEIM .

C10.62 - Fabrication de produits amylacés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43619/>

Un feu se déclare dans la chaufferie à bois d'une usine de produits amylicés classée Seveso. Vers 20 h, la chaudière biomasse s'arrête sur défaut du groupe hydraulique avec activation du système de sprinklage en chaufferie. L'importante émission de fumées générée par la combustion de câbles électriques, du bardage et de l'isolant de la chaudière, empêche le personnel de pénétrer dans celle-ci. Le POI est déclenché, les secours internes et externes sont appelés. L'incendie est maîtrisé par les secours internes à l'aide d'extincteurs à poudre, les pompiers arrivent sur site à 20h20. La chaudière est mise en sécurité, les installations en chaufferie sont contrôlées et la ventilation de la chaudière est réactivée. L'intervention s'achève à 22h06.

Les projections d'huile d'un vérin hydraulique de la chaudière formant une flaque de 5 m² sont récupérées avec un produit absorbant et les eaux d'extinction sont reprises dans la fosse de rétention de la plateforme biomasse. Les installations du site sont arrêtées entre 20 h et 1 h du matin du 2/04 à la suite de l'activation des arrêts d'urgence des chaudières à gaz. L'arrêt de la chaudière biomasse, pour une dizaine de jours selon l'exploitant, nécessite le recours aux chaudières à gaz ; la remise en état des installations est évaluée à 50 K€.

Une projection de braises dans le calorifuge à la sortie de l'axe nord de la grille n° 2, due à un défaut d'étanchéité entre l'axe et la trémie d'air de combustion, serait à l'origine de l'incendie. Sa propagation sur 2 m de hauteur a entraîné la fuite hydraulique d'un des vérins et / ou des flexibles sous l'effet de la chaleur. L'huile du vérin se serait alors enflammée, impactant les installations situées en dessous (câbles électriques...). La chaleur émise par l'incendie a provoqué le déclenchement des sprinkleurs au niveau de la capacité contenant de l'huile hydraulique.

L'exploitant sollicite le constructeur de la chaudière pour examiner les matériels impliqués et mettre en place des mesures pour éviter le renouvellement de cet incident.

Accident

Fuite d'acide chlorhydrique dans une usine de pneumatiques

N° 42467 - 23/07/2012 - FRANCE - 10 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC .

C22.11 - Fabrication et rechapage de pneumatiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42467/>



Une fuite se produit sur une citerne double paroi de 10 000 l remplie à moitié d'acide chlorhydrique (HCl) à 33 % servant à neutraliser le pH des eaux de purge des chaudières d'une usine de pneumatiques.

Lors de sa prise de poste à 6 h, un opérateur remarque de la fumée au niveau de la cuve de stockage d'HCl accolée au mur extérieur de la chaufferie et détecte une odeur d'acide. Il informe le poste de garde à 6h15. Les pompiers internes sous appareil respiratoire isolant (ARI) effectuent une reconnaissance du bâtiment et de la galerie souterraine située sous la cuve qui relie la chaufferie au bâtiment de production. L'usine est en arrêt estival, seuls les 120 employés de la société de maintenance du site sont présents. La cuve n'étant pas sur rétention, 2 000 l d'acide s'écoulent dans les égouts et les gaines techniques de l'établissement. A 6h30, une entreprise spécialisée pompe et vidange 3 000 l d'HCl restant dans 3 cuves de 1 000 l jusqu'à 13h45. Les sols sur lesquels l'acide s'est répandu sont lavés à grandes eaux. La fuite est colmatée à 7h15. Le réseau d'eaux pluviales n'est isolé que 2 h après le début de la fuite, à 8h10 (fermeture tardive de l'obturateur du réseau d'eaux pluviales) conduisant au déversement d'acide dans la NOUE ROBERT. A 9 h, un pH de 6 est mesuré au point de rejet, à 10 h, le pH est revenu à 7. Arrivés vers 9h20, les secours externes établissent un périmètre de sécurité de 200 m et épandent 2 m³ de sable sur une

flaque de 30 m² d'acide écoulé dans la galerie souterraine. Le POI est déclenché à 10 h, les employés évacués à 11h30. Les secours quittent les lieux vers 16 h. La préfecture diffuse un communiqué de presse.

Le lendemain, des entreprises spécialisées évacuent le sable souillé, pompent les eaux contenues dans le réseau interne puis nettoient les canalisations. L'analyse des différents points de rejet ne montre pas d'acidité anormale et aucune mortalité aquatique n'est constatée. L'inspection des installations classées, prévenue le matin même par l'exploitant, demande une analyse du sol et de la nappe phréatique en dessous de l'usine et soumet la réouverture de l'obturateur de réseau à son approbation.

Avant toute expertise, l'exploitant pense que le livreur a effectué la manoeuvre de remplissage de la cuve trop rapidement, provoquant une surpression dans la cuve non dimensionnée pour celle-ci (non évacuation du ciel gazeux). Par ailleurs, le mauvais état de la cuve était connu, une fuite ayant déjà eu lieu 2 semaines auparavant dans sa double enveloppe. Elle devait être remplacée en septembre (délai d'approvisionnement).

La double enveloppe de la cuve comporte un trou obturé à l'aide d'un bouchon qui a disparu probablement lorsque la cuve s'est éventrée. La disparition de ce bouchon est responsable de la fuite d'acide qui était restée confinée dans la double enveloppe le 13/07.

L'exploitant prévoit de faire pomper les eaux contenues dans le réseau d'eaux pluviales par une société spécialisée chargée de leur élimination et de remettre en état le système d'obturation du réseau, de faire ramasser le sable épandu dans la galerie pour élimination et de vérifier l'intégrité de la dalle. Il prévoit également de raccorder la dalle accueillant la citerne d'acide à la rétention des véhicules de livraison qui dispose d'un réservoir enterré pour accueillir les épanchements.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de :

- réaliser un contrôle journalier du pH de la NOUE ROBERT (sortie de l'exutoire du réseau d'eaux pluviales) ;
- réaliser un contrôle de la qualité des eaux souterraines via les piézomètres du site portant sur le pH et les MES ;
- renouveler ce contrôle dans 1 mois.

L'exploitant doit également faire vérifier par un organisme agréé l'intégrité des canalisations situées dans la galerie, mener une réflexion sur l'obturateur des eaux pluviales et revoir la procédure concernant sa fermeture. Il doit aussi transmettre le dossier relatif à la mise en place d'une nouvelle cuve ainsi que les travaux de génie civile associés et mettre en conformité l'aire de dépotage ainsi que tous les stockages.

Accident

Explosion dans usine agroalimentaire lors de la mise en service d'une chaudière au gaz

N° 36300 - 09/06/2009 - ETATS-UNIS - 00 - GARNER .

C10.13 - Préparation de produits à base de viande

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36300/>



Dans une usine agroalimentaire de préparations à base de viande où travaillent 300 de ses 900 salariés, une explosion à 11h25 provoque un incendie et la chute de 100 m² de toiture. 4 employés sont tués, 67 sont blessés dont 4 grièvement brûlés. Une partie du bâtiment s'effondre et les voitures garées à proximité sont écrasées par des pans de mur en béton pesant plusieurs tonnes. Les 9 300 m² de bâtiments sont endommagés. Les

secours établissent un périmètre de sécurité, éteignent l'incendie, déblaient les lieux et recherchent des personnes disparues. Ils détectent une fuite d'ammoniac (NH₃) causée par effet domino sur les installations de réfrigération ; près de 8,2 t d'NH₃ relâchées contaminent gravement une rivière et la végétation sur plusieurs kilomètres. Trois pompiers exposés au rejet toxique lors de l'intervention sont hospitalisés. Les dommages s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Une chaudière industrielle au gaz naturel était en cours d'installation dans le local des utilités implanté dans un bâtiment de production. Pour approvisionner la chaudière, une canalisation a été installée 5 jours auparavant entre la conduite principale de gaz naturel située sur le toit et la chaufferie. La mise en service de la canalisation et de la chaudière comprenait la purge de la canalisation avec du gaz naturel pour la vider de l'air qu'elle contenait. Selon les pratiques courantes de l'entreprise et de la profession, le sous-traitant a enlevé des raccords filetés de la canalisation pour y créer des ouvertures et la purger dans la chaufferie. Il utilisait une vanne quart de tour pour contrôler la purge du gaz en se fiant uniquement à l'apparition d'une odeur de gaz. Le salle des utilités dispose d'un ventilateur aspirant, mais l'adéquation de la ventilation et de la quantité de gaz relâché n'a pas été vérifiée. Ayant des difficultés à démarrer la chaudière, le personnel pensait que la canalisation de gaz contenait encore de l'air et l'opération de purge a été répétée durant plus de 2h30. Une atmosphère explosive s'est alors accumulée dans la salle et a été enflammée par l'une des nombreuses sources d'inflammation présentes dans ou à proximité du local : équipements électriques...

Aucun détecteur de gaz n'avait été installé, certains employés ont senti l'odeur de gaz en dehors de la salle des utilités, mais ils ne se sont pas inquiétés en pensant qu'il s'agissait d'une situation normale au démarrage de la chaudière. Par ailleurs de nombreux employés non impliqués dans cette phase de démarrage n'étaient pas avertis et n'avaient pas eu de consigne pour quitter le bâtiment pendant la purge. Plus de 200 personnes étaient ainsi dans les locaux lors de l'explosion.

A la suite de cet accident, l'exploitant modifie les procédures pour la purge de la canalisation de gaz. Les gaz purgés sont dorénavant évacués à l'extérieur par un conduit dans un lieu sans source d'ignition et non fréquenté par le personnel, des détecteurs mesurent en continu la concentration en gaz combustible et toutes les personnes non indispensables pour les opérations sont évacuées. L'exploitant transfère ses productions dans d'autres usines. Le site ferme quelques mois plus tard.

Accident

Incendie dans une usine traitement de surface

N° 53825 - 23/05/2019 - FRANCE - 41 - CORMENON .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53825/>

Vers 1 h, un feu se déclare sur une cuve de traitement nickel chimique dans une usine de traitement de surface. Les ventilations sont arrêtées. Les employés interviennent à l'aide d'extincteurs. La vanne de gaz et la chaufferie sont coupées. Le personnel est évacué. La chaîne est consignée. Une seule cuve est légèrement endommagée.

Lors de la vidange de la cuve de rinçage, l'opérateur a oublié de couper la chauffe. Un contact entre la résistance de chauffe et le tuyau de vidange a enflammé celui-ci.

Suite à l'évènement, l'exploitant met en place les mesures suivantes :

- création d'une check-list de vidange des rinçages avec une validation du responsable de secteur ;

- sensibilisation générale des opérateurs sur les principes de sécurité et sur l'utilisation de la check-list de vidange.

Accident

Eclatement d'une boîte de ramonage sur une chaudière

N° 52161 - 06/09/2018 - FRANCE - 28 - GELLAINVILLE .

D35.11 - Production d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52161/>



Vers 13h30, dans une usine de cogénération biomasse alimentant un réseau de chaleur, une détonation se produit sur un générateur de vapeur (GV). L'événement se produit dans le cadre des essais de mise en service de l'équipement à 50 bar. L'alimentation en gaz de l'appareil est coupée. Une quarantaine de pompiers est mobilisée.

Deux victimes sont dénombrées (2 sous-traitants intervenant sur le calorifuge de l'appareil). Concernant les dégâts matériels, l'explosion a soufflé une partie du bardage et du calorifuge de la chaudière. Elle a par ailleurs principalement impacté le niveau inférieur de l'équipement sous pression.

Après analyse, il est constaté que la détonation s'est produite au niveau d'une boîte de support d'un tube de ramonage automatique à la vapeur. De l'eau de pluie se serait infiltrée à l'intérieur de la boîte qui ne disposait pas de réfractaire. Lors de la montée en pression et en température du GV, l'eau se serait ainsi vaporisée et aurait généré la détonation sur un point faible (soudure). La boîte avait été ouverte dans le cadre de l'épreuve initiale du GV et refermée hermétiquement. En revanche, la présence éventuelle d'eau dans cette dernière ne semble pas avoir été contrôlée.

A la suite de l'événement, une inspection du GV est programmée afin d'évaluer les composants endommagés. Dans le cadre des futurs essais, la chaufferie sera consignée pour éviter la présence de travailleurs dans les environs. Le constructeur de la chaudière propose également de revoir le design des boîtes d'étanchéité. Les solutions techniques retenues dépendront de la présence ou non de réfractaire à l'intérieur de ces dernières.

Caractéristiques de la chaudière :

- pression de service : 84 bar
- pression d'épreuve : 170 bar
- pression d'utilisation : 72 bar
- production d'eau surchauffée à 520°C
- technologie à tubes d'eau
- année de construction : 2017
- épreuve initiale de la chaudière le 26/03/2018
- code de construction : COVAP 2015-B2

Accident

Rupture du détendeur d'une chaufferie lors de la purge du circuit gaz

N° 47191 - 24/09/2015 - FRANCE - 67 - ERSTEIN .

Q86.10 - Activités hospitalières

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47191/>



A 12h35, dans un centre hospitalier, un détendeur de gaz se rompt pendant des travaux sur le circuit gaz de la chaufferie. L'un des 4 employés de la société exploitant la chaufferie présents est blessé par la projection du couvercle en aluminium du détendeur. Souffrant

d'un traumatisme crânien, il est évacué vers le centre hospitalier de Strasbourg.

L'objectif des travaux était la mise en place de vannes de barrage sur le collecteur gaz de la chaufferie. Au moment de l'accident, les travaux préparatoires, nécessaires à la mise en sécurité des installations avant l'intervention, étaient en cours : coupure et purge des réseaux gaz. Pour réaliser le dégazage de la conduite gaz, de l'air comprimé est injecté à partir de 2 points d'injection. Après 25 minutes, alors que l'opération était quasiment terminée, un des intervenants a ouvert l'une des vannes de barrage. Le détendeur a cédé sous la pression de l'air comprimé et son couvercle a frappé l'intervenant.

L'injection d'air comprimé par 2 entrées différentes aurait fait monter progressivement la conduite en pression. L'exploitant de la chaufferie effectue des analyses pour comprendre les causes exactes de l'accident. Il n'est pas exclu qu'il y ait eu un défaut mécanique au niveau du détendeur qui était à l'arrêt depuis 4 ans.

L'exploitant relève aussi les éléments du protocole opératoire qui ont contribué à l'accident :

- absence de régulateur de pression lors de l'injection d'air comprimé
- absence de consignation mécanique des vannes de barrage gaz
- absence de pose d'obturateurs
- absence de détecteurs de gaz (réalisation de contrôles olfactifs uniquement).

Accident

Explosion d'une chaudière à gaz dans un centre médical

N° 52765 - 13/12/2018 - FRANCE - 06 - VALLAURIS .

Q86.10 - Activités hospitalières

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52765/>



A 15 h, une explosion se produit sur une chaudière mixte fioul/gaz située dans un local chaufferie au sous-sol d'un centre hospitalier. Le personnel de l'établissement entend une déflagration et l'alarme se déclenche immédiatement. Une importante fuite d'eau se déclare sur l'alimentation de la chaudière. Le service du gaz coupe le gaz ainsi que l'électricité. Deux autres chaudières présentes dans le local ne sont pas impactées par l'explosion mais l'ensemble des 3 chaudières est mis à l'arrêt.

Les chaudières impactées alimentent le chauffe-eau et le chauffage de l'établissement. Vers 17 h, une réunion de crise est effectuée avec le directeur de l'établissement et la gendarmerie. Les médecins réalisent un point sur les patients hospitalisés : sur les 158 patients impactés, 91 sont considérés comme fragiles et pourraient nécessiter d'être évacués et relogés. Vers 19 h, le gaz est remis en service et des essais d'étanchéité sont réalisés. Ceci permet la relance d'une des chaudières et la mise en place d'un fonctionnement en mode dégradé. Le relogement des patients est évité.

L'interruption de chauffage et de production d'eau chaude dure 4 h. De gros dégâts sont visibles sur la cheminée d'évacuation des fumées. La société propriétaire de la chaudière réalise la réparation.

L'accident est survenu alors qu'un technicien de la société de maintenance était en train de remettre en service la chaudière mixte fioul/gaz suite à une intervention au niveau du brûleur. L'évènement serait dû à une surchauffe de la chaudière.

Accident

Explosions dans une usine d'emballages

N° 41827 - 28/02/2012 - FRANCE - 61 - ARGENTAN .

C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41827/>



Les sprinklers du local chaufferie d'une usine d'impression sur films plastiques d'emballages se déclenchent vers 5h15 jusqu'à 5h30. Deux explosions se produisent ensuite au niveau de la rétention d'une chaudière. Un mur double peau avec cloison anti-feu, arrosé par les sprinklers, contient le choc des déflagrations et empêche la propagation de l'incendie. Les pompiers circonscrivent les flammes avec l'appui du réseau des 9 têtes de sprinklers.

Les conséquences sur l'environnement sont limitées : les eaux d'extinction sont contenues dans des citernes mobiles. En revanche, la chaudière est endommagée par le souffle de l'explosion. Les machines d'impression seront arrêtées pendant 13 jours.

L'exploitant met en place un plan de gestion de crise afin de sécuriser la zone sinistrée et remettre en état l'installation sprinkler. Un organisme spécialisé est également mandaté pour déterminer les causes des explosions. Plusieurs hypothèses sont ainsi émises :

- une fuite de fluide thermique (huile) se serait produite au niveau d'un joint ou d'une bride de la chaudière ;
- l'huile aurait été chauffée au-delà de son point éclair et répandue dans le local chaufferie ;
- le foyer alimenté chauffe la rétention métallique couverte et fermée qui pouvait contenir de l'huile au moment des faits ;
- le feu provoque une montée rapide en température de la rétention, les résidus d'huile présents dans la rétention se vaporisent et leurs vapeurs participent à la montée en pression ;
- la rétention étant en volume confiné, la pression passe au-delà de la résistance mécanique de l'assemblage et l'explosion se produit ;
- la seconde explosion serait liée au gaz naturel qui s'échappe des canalisations rompues, le feu étant toujours alimenté par l'huile thermique.

Les constats visuels sur le lieu de l'accident permettent de dire que les ouvertures dans le bâtiment côté extérieur, le toit du local et le mur entre le local compresseur ont servi d'évents d'explosion.

Accident

Feu de cabine de peinture dans une usine de pièces automobiles

N° 51167 - 04/10/2017 - FRANCE - 86 - INGRANDES .

C22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51167/>

Vers 15h25, un feu se déclare dans une cabine de peinture d'une usine de pièces automobiles. Un technicien de maintenance déclenche l'alarme incendie. L'électricité de la cabine est coupée. A 15h30, le personnel est évacué au point de rassemblement, les pompiers sont appelés. Le personnel percute 6 extincteurs. L'arrivée de gaz est coupée. Arrivés à 15h55, les pompiers finissent l'extinction de la zone incandescente puis refroidissement l'ensemble de la cabine et de la chaufferie. La production reprend vers 17 h.

L'incendie se serait déclenché à la suite de la défaillance d'un extracteur d'air sur l'arrière

de la cabine de peinture. Le flux d'air insuffisant aurait généré une montée en température et la combustion de la peinture présente sur les parois de la cheminée.

L'exploitant vérifie les ventilateurs des cabines.

Accident

Pollution d'un cours d'eau par un déversement de fluide caloporteur provenant de la chaufferie

N° 46278 - 15/02/2015 - FRANCE - 67 - MOLSHEIM .

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46278/>



Vers midi, un déversement de fluide caloporteur de type huile minérale est décelée dans le bras de l'ALTORF. L'hydrocarbure provient d'une entreprise de construction aéronautique. Il s'écoule depuis le bassin d'orage dans le bras de l'ALTORF.

Les employés confinent la pollution sur leur site sans faire appel aux pompiers. A la suite de l'arrêt de l'écoulement vers l'extérieur du site, quelques traces d'irisation persistent sur le cours d'eau. Un barrage formé de boudins est mis en place. La pollution est traitée.

La pollution est due à un déversement de fluide caloporteur, composé d'huile minérale, lors de l'opération de dégazage du circuit de ce fluide au niveau de la chaudière. Une grande quantité de cette huile a rejoint le bac de remplissage de 1 m³ qui s'est rempli avant de déborder dans la chaufferie. Le système d'équerre prévu au niveau des portes de la chaufferie pour faire rétention n'était pas en place ce jour-là pour permettre le passage de tire-palettes dans le cadre de la remise en route du chauffage. L'huile s'est donc répandue dans la rue avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales du site malgré la mise en place d'absorbants et d'obturateurs sur les plaques d'égouts. Les eaux pluviales sont détournées dans le bassin d'orage pour permettre la vérification de l'absence de pollution. Elles sont ensuite renvoyées vers le milieu naturel via le canal de rejet du site après passage dans un déshuileur et une tour de stripping mis en place pour traiter une pollution antérieure. Malgré ces précautions de l'huile a pu atteindre le milieu naturel. Il s'avère que le déshuileur était défectueux et aurait permis le passage des huiles. La tour de stripping a été polluée au passage de ces huiles. La fréquence de nettoyage du déshuileur est annuelle.

A la suite de cet accident, l'exploitant répare et nettoie son déshuileur et les canalisations d'eaux pluviales situées à proximité. La tour de stripping est changée.

Accident

Fuite de gaz naturel dans les sous-sols d'une habitation

N° 54331 - 28/07/2019 - FRANCE - 74 - CRAN-GEVRIER .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54331/>



Vers 13h15, une fuite de gaz naturel se produit dans les caves d'une habitation sur une canalisation enterrée alimentant la chaufferie de la résidence. Les pompiers effectuent des relevés d'explosimétrie. L'un d'eux est positif (entre 22 et 100 % de la LIE). Les secours évacuent 38 personnes et les regroupent dans une salle de la mairie. Le service du gaz barre 2 coffrets et coupe l'alimentation en gaz. Les pompiers trouvent l'origine de la fuite entre le poste de livraison et la chaufferie. Le poste de livraison est condamné par le

service du gaz dans l'attente de travaux. Les habitants regagnent leur logement peu après 17 h. La fuite est due à la rupture par corrosion d'un raccord de liaison entre les parties en polyéthylène et acier d'une canalisation. La partie en acier était non protégée alors qu'elle se situait en pleine terre. Suite à l'accident, une société spécialisée remplace le raccord.

Accident

Suppression au niveau de la chaudière d'une usine sidérurgique

N° 49202 - 02/12/2016 - FRANCE - 57 - FLORANGE .

C25.61 - Traitement et revêtement des métaux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49202/>

Vers 18 h, le personnel en poste entend une déflagration à proximité des chaudières d'une cokerie. Plusieurs autres détonations sont entendues sur site dans le réseau de captation des COV jusqu'au niveau de l'unité de désulfuration. Aucune inflammation n'est constatée. Les pompiers internes constatent l'arrêt de la chaudière suite à la mise en sécurité de l'automate. Ils constatent également quelques dégradations matérielles au niveau de la ligne de traitement des COV de la chaudière :

- déchirement du compensateur caoutchouc du ventilateur air primaire ;
- casse du ventilateur et des manchettes sur le ventilateur COV désulfuration ;
- bris de vitres, déjà en mauvais état, dans le local chaufferie.

Les faits sont arrivés lors d'une phase de démarrage répétitive du système d'injection air/COV après des opérations de maintenance ayant conduit à la mise en sécurité du système d'injection. L'automate commandant le démarrage de la chaudière est en cause. Il se serait déclenché par erreur lors d'un test réalisé avec un autre automate ayant la même adresse IP. Un opérateur a donc relancé l'automate pour démarrer la chaudière, puis l'envoi des COV pour traitement dans la chaudière. L'envoi des COV n'a pas démarré car la mauvaise chaudière était sélectionnée dans l'automate. L'opérateur a donc changé manuellement le numéro de chaudière et l'envoi des COV a démarré 20 min après le démarrage de la chaudière.

Par ailleurs une analyse de risque concernant le traitement des gaz doit être réalisée par l'exploitant et les mesures de maîtrise des risques associées devront être actualisées si besoin.

Accident

Feu de fluide caloporteur dans une usine chimique

N° 45299 - 21/05/2014 - FRANCE - 60 - CATENOY .

C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45299/>



Un départ de feu est signalé vers 8 h dans le bâtiment abritant la chaufferie d'une usine chimique dans la fabrication d'additif. Constatant une fuite enflammée sur l'une des 3 pompes de transfert de fluide caloporteur, un employé déclenche l'arrêt d'urgence coupant les utilités dans la chaufferie (gaz, électricité, air comprimé et fluide caloporteur) puis donne l'alerte. Les équipiers de première intervention attaquent les flammes avec 2 lances à eau et 1 à mousse. Les pompiers publics, arrivés vers 8h15, prennent le relais. Ils arrêtent le feu et la fuite vers 8h45 tout en arrosant les parois externes de la chaufferie. Ils restent sur place jusqu'à 12 h pour s'assurer qu'aucune reprise de feu ne survient. Les déchets liquides (125 m³ d'eau d'extinction, 1 m³ d'émulseur et 100 l de fluide caloporteur) retenus dans la rétention du bâtiment sont dirigés vers un bassin de rétention du site via le

réseau des eaux usées, puis traités en filière dédiée. Les dommages matériels sont limités à une pompe à remplacer. Quatre des 6 groupes de distillation de l'usine ne sont plus alimentés du fait de la défaillance de la pompe, ce qui provoque l'arrêt de la distillation et de 90 % du volume de production du site, mais aucun chômage technique n'est envisagé.

La défaillance d'un joint d'étanchéité de la pompe est à l'origine du sinistre. Les 2 autres pompes de transfert sont équipées du même joint. L'administration demande à l'exploitant de faire contrôler la conformité des structures (toiture, charpente, murs) de la chaufferie, de ses rétentions internes ainsi que celle des installations électriques, des canalisations de fluides, des équipements sous pression et des systèmes de sécurité incendie.

Accident

Fuite de gaz naturel sur le poste de détente alimentant une chaufferie collective

N° 44903 - 29/01/2014 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44903/>



Un rejet de gaz naturel se produit vers 21 h au niveau du poste de détente alimentant une chaufferie urbaine soumise à autorisation. Les pompiers sont alertés. Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place. La circulation est interrompue. Les secours arrêtent l'alimentation en gaz au niveau d'une vanne manuelle sur une ligne externe allant du poste de détente à la chaufferie. Dans la commune 2 500 logements sont privés de chauffage et d'eau chaude.

Après recherche du point de fuite sur la ligne constituée d'une vanne manuelle et de 3 vannes automatisées montées en série, une défectuosité est constatée sur l'électrovanne pilotant l'évacuation du gaz dans un circuit de purge. La mise à l'atmosphère du gaz naturel a duré 15 minutes soit un volume de matière rejetée estimé à 200 m³.

La défaillance de l'électrovanne proviendrait d'un problème de bobine. Afin d'éviter la reproduction d'un tel événement, l'exploitant de la chaufferie remplace l'électrovanne de purge par une vanne manuelle.

L'industriel observe dans un courrier que les arrêtés ministériels concernant les chaudières de puissance supérieure à 20 MW imposent l'utilisation d'un dispositif de coupure manuelle et de 2 vannes redondantes, placées en série sur la conduite d'alimentation à l'extérieur des bâtiments. La mise en place de l'électrovanne sur le circuit de purge ne semble pas être soumise à des prescriptions réglementaires particulières.

Accident

Explosion due au gaz dans un immeuble.

N° 44279 - 01/09/2013 - FRANCE - 57 - SAINT-JULIEN-LES-METZ .

000.00 - Particuliers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44279/>



Alors qu'il prend possession de son appartement, le locataire d'un immeuble de 3 étages descend à la chaufferie pour ouvrir le gaz : il actionne une vanne sans savoir que la tuyauterie de cuivre n'est pas obturée au bout. Une fuite de gaz naturel se produit suivie d'une explosion. L'immeuble s'effondre. Les pompiers transportent à l'hôpital 10 blessés dont 1 gravement. Les habitants sont relogés.

Après enquête de l'administration, les vannes se trouvant dans la chaufferie seraient mal repérées. Des investigations sont menées dans chaque appartement avec une attention particulière sur la tuyauterie de gaz qui provient de la chaufferie. Aucune anomalie n'est constatée sur les bouteilles de gaz alimentant les plaques de cuisson. Lors de la fouille du dernier appartement, il est observé que la tuyauterie de gaz aboutie sur un robinet en position ouverte alimentant aucune installation. Le robinet présenterait également un défaut : à mi-ouverture il a un débit plus élevé qu'à pleine ouverture.

A la suite de l'accident, plusieurs recommandations sont émises par l'inspection des installations classées dont la nécessité d'étendre le diagnostic gaz au cas de la location.

Accident

Fuite de gaz naturel dans un stockage souterrain

N° 55620 - 12/11/2019 - FRANCE - 01 - ETREZ .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55620/>



Dans un stockage souterrain de gaz naturel, une fuite est détectée sur l'échangeur détente final. Du gaz est détecté en chaufferie à la suite d'une migration de gaz dans le réseau d'eau. L'échangeur est mis en sécurité. Le gaz et l'eau sont consignés. L'échangeur est démonté pour effectuer les réparations. L'exploitant découvre qu'un obturateur posé en 2016 est manquant. Le tube est rebouché. Deux autres tubes sont obturés à la suite de la découverte de déformations plastiques. Des tests de détection de fuite à l'hélium sont réalisés tube par tube. Un test pneumatique à l'azote, à 120 bar, est effectué pour valider l'étanchéité de l'ensemble du circuit après remontage.

Accident

Fuite de gaz naturel dans une usine de fabrication de peintures

N° 51267 - 21/03/2018 - FRANCE - 80 - MOREUIL .

C20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51267/>



Vers minuit, une odeur de gaz est ressentie au niveau de la chaufferie d'une entreprise de fabrication de peintures. Le technicien du gaz coupe l'alimentation en gaz du site 45 minutes plus tard, en fermant la vanne d'alimentation en gaz de la chaufferie. Les 28 employés sont évacués. L'activité du site est mise à l'arrêt pendant 1 h. Des travaux de réparation sont réalisés et le gaz est remis en service le 30/03.

Le vieillissement de la canalisation est à l'origine de la fuite. L'exploitant intègre le scénario fuite de gaz au POI.

Accident

Fuite de gaz naturel

N° 51022 - 26/01/2018 - FRANCE - 59 - LA SENTINELLE .

H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51022/>



Vers 14h45, une fuite de gaz naturel se produit au niveau d'une chaufferie à proximité d'un

restaurant. Une concentration en gaz à 40 % de la LIE est relevée dans les égouts. Un artisan effectue une tranchée pour mettre à nu une canalisation et les services du gaz coupent l'alimentation. Les pompiers établissent une lance en protection. L'artisan répare la conduite. Le flux de camions au niveau d'une aire de stationnement proche est réduit de moitié. Le restaurant est fermé et 9 personnes sont en chômage technique.

Accident

Pollution d'un ruisseau

N° 50813 - 13/12/2017 - FRANCE - 39 - RUFFEY-SUR-SEILLE .

G46.73 - Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50813/>



Vers 14 h, une pollution aux hydrocarbures est constatée le long de la MADELEINE. Un déversement survenu à la suite d'une erreur de manipulation sur une cuve de 1 500 l de fioul dans une chaufferie en serait l'origine. La fuite est stoppée par fermeture d'une vanne. Consécutivement aux fortes précipitations du week-end, une faible irisation est observée sur le ruisseau. Des boudins absorbants sont mis en place. La quantité de gazole répandue est estimée à 750 l. Dès le lendemain, plus aucune pollution apparente en surface n'est visible.

Accident

Fuite de gaz naturel liée à des travaux de tiers

N° 49458 - 30/03/2017 - FRANCE - 76 - ROUEN .

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49458/>



Lors de travaux, un engin de chantier endommage vers 11h20 une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée. Le choc provoque une fuite. La canalisation se trouve à 100 m d'une clinique.

Un périmètre de sécurité est mis en place. La circulation est coupée dans la rue. Les secours évacuent 17 personnes par précaution. Les services techniques du gaz neutralisent le réseau d'alimentation. A 17h30, 500 foyers sont toujours privés de gaz à la suite d'une coupure survenue 6 h auparavant. Du côté de la clinique, seule l'alimentation de la cuisine et de la chaufferie est touchée.

Les techniciens du gaz remettent en état la conduite.

Accident

Intoxication collective dans une usine de transformation de caoutchouc

N° 49675 - 30/01/2017 - FRANCE - 89 - CHARNY OREE DE PUISAYE .

C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49675/>



Les employés d'une usine de transformation de caoutchouc sont intoxiqués en fin de matinée. Arrivés vers 11h30, les pompiers prennent en charge les 14 employés. Ils réalisent des relevés qui se révèlent négatifs. La cyclohexanone présente dans l'atelier n'est pas à l'origine du phénomène. L'intoxication est due à un dysfonctionnement du

chauffage au gaz. Ce dernier est arrêté et les locaux ventilés. Deux des victimes sont mises sous oxygénothérapie, mais aucune n'est transportée à l'hôpital. La société entretenant la chaufferie envoie un technicien en début d'après-midi. L'incident impacte la production du site de 20 %.

Accident

Fuite de gaz et détonation sur une chaudière

N° 47554 - 01/01/2016 - FRANCE - 77 - CHAMPAGNE-SUR-SEINE .

000.00 - Particuliers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47554/>



Vers 18h20, les secours interviennent pour une fuite de gaz naturel dans un bâtiment d'habitation de 4 étages. A la suite d'un mauvais fonctionnement d'une chaudière, située dans le local chaufferie au sous-sol de l'immeuble, une détonation se produit. Celle-ci provoque des dégâts matériels sur les autres chaudières présentes. Aucun dégât sur le bâtiment n'est à déplorer. La chaufferie alimentant 2 bâtiments, 200 logements sont privés de chauffage. La chaufferie est de nouveau opérationnelle le lendemain dans la journée.

Accident

Explosion et fuite de gaz naturel dans une chaufferie urbaine

N° 43270 - 13/01/2013 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43270/>



Une explosion se produit vers 22 h dans une chaufferie urbaine soumise à autorisation. Les pompiers évacuent 150 riverains. Le service du gaz et l'exploitant de la chaufferie ferment les vannes des différentes lignes de gaz ; 2 600 personnes sont privées de chauffage pour la nuit. La commune tient une salle à disposition des habitants du quartier.

La casse d'un couvercle au niveau d'un filtre à gaz situé dans une armoire fermée aurait provoqué la déflagration. L'exploitant indique à l'inspection des IC que malgré ce dysfonctionnement toutes les sécurités présentes ont correctement fonctionné. Une société spécialisée intervient pour changer le filtre. Les organes de sécurité des installations sont également vérifiés depuis le poste de livraison de gaz jusqu'à la distribution finale. Des contrôles d'étanchéité sont par ailleurs réalisés. Les installations sont remises en route le 14/01.

Accident

Incendie dans une station d'épuration

N° 40522 - 10/06/2011 - FRANCE - 78 - TRIEL-SUR-SEINE .

E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40522/>



Un incendie se déclare vers 5 h dans l'unité de séchage des boues en arrêt depuis la veille, dans une station d'épuration fortement automatisée. L'agent de quart reçoit une alarme de défaut sur un silo de stockage des boues séchées à 5h54, puis une autre 3 mn après signalant une fuite de gaz dans la chaufferie de l'unité. Il prévient les agents d'exploitation présent sur le site qui ferment les vannes d'alimentation en gaz, mais ne détectent aucune

fuite dans la chaufferie. Ils se rendent alors en salle de contrôle de l'unité et constatent la présence de fumées dans le local des séchoirs thermiques et un point chaud sur le refroidisseur d'un granulateur dans l'atelier de fabrication des pellets. Ils coupent l'alimentation électrique du local en actionnant les arrêts d'urgence, ferment la porte du bâtiment et demandent au poste de garde du site d'alerter les services de secours et d'incendie. Un camion arrivant sur le site pour livrer de l'azote est refoulé. Les pompiers arrivent sur site à 7 h et demandent à l'exploitant, après reconnaissance des lieux, de stopper la ventilation du bâtiment, d'ouvrir les portes de l'atelier granulateur et les trappes de désenfumage pour évacuer les fumées. Ils combattent le foyer qui est maîtrisé vers 8h30. Aucune victime ou impact sur l'environnement n'est enregistré. Des appareils de mesure, quelques éclairages et caillebotis ainsi que les alimentations électriques et les automates de pilotage du granulateur et d'un cribleur sont endommagés. L'exploitant informe la commune de l'accident.

L'origine du départ de feu se situe dans le bas du refroidisseur, à l'entrée du cribleur. Il est dû à la présence de granulés chauds dans cette partie de l'installation. Après l'arrêt de l'unité la veille au soir, tous les granulés produits par le granulateur n'ont pas été évacués vers le crible. Une quantité de granulés est restée dans le refroidisseur. Le granulateur a continué de fonctionner quelques instants pour vider totalement son bac d'alimentation en boue séchée, remplissant ainsi en granulés le bas du refroidisseur, sans que le niveau des granulés produits anormalement atteigne la sonde de déclenchement du crible. Le système de ventilation assurant le refroidissement ayant été arrêté, les granulés confinés dans le refroidisseur sont restés chaud. Le feu a couvé toute la nuit, avant de se déclarer le lendemain au petit matin. L'exploitant modifie les séquences de demande d'arrêt programmées dans l'automate pilotant l'unité afin que les produits (boues et granulés) restant dans les équipements de l'atelier soient complètement évacués une fois la séquence d'arrêt terminée. Il améliore la surveillance des points chauds dans les endroits susceptibles d'accumuler des produits chauds et de provoquer un départ de feu. Le système de lutte anti-incendie de l'unité est également amélioré.

Accident

pollution de la Combeauté par du fioul

N° 39274 - 14/11/2010 - FRANCE - 70 - FOUGEROLLES .

C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39274/>



Dans le cadre de travaux de transformation de la chaufferie d'une distillerie pour la basculer du fioul lourd au gaz naturel, 1 000 l de fioul sont rejetés dans la COMBEAUTE durant le week-end.

L'alerte est donnée à 8h30. Les secours déploient 2 barrages flottants et utilisent de l'absorbant. Un élu et un garde pêche se rendent sur place.

La tuyauterie d'alimentation en fioul d'une chaudière d'appoint a été endommagée par un ouvrier juste avant son départ en week-end et ce dernier n'a pas signalé le défaut. La fuite se déclare lors de la remise en route de la chaudière durant le week-end, la tuyauterie d'alimentation en fioul se retrouvant en charge.

Accident

Éclatement d'une canalisation d'air comprimé

N° 36772 - 15/07/2009 - FRANCE - 06 - GRASSE .

C20.53 - Fabrication d'huiles essentielles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36772/>

Un bol d'air servant à la déshumidification et au dépoussiérage sur un circuit d'air comprimé éclate vers 3h45. La déflagration se produit en bordure de la clôture, 15 min après le démarrage des installations (démarrage du compresseur d'air). Le bruit réveille les riverains qui, paniqués, alertent les pompiers. Les pompiers se rendent au poste de garde non informé de la situation. Le chauffeur de chaudière n'entend pas son téléphone sonner à cause du bruit de la chaudière. A 3h55, l'opérateur sort de la chaufferie et constate la fuite d'air comprimé et l'éclatement du bol. Il ferme la vanne d'arrivée d'air comprimé. Il croise les pompiers à sa recherche et le responsable sécurité arrivé sur les lieux. Ils effectuent ensemble une reconnaissance du site et lèvent le dispositif (pompiers, services du gaz et police). Il n'y a pas d'autre dommage matériel, ni de risque pour l'environnement. L'exploitant publie un communiqué de presse le 16/07. L'éclatement du bol d'air résulte d'une défaillance de résistance que la maintenance préventive (tournées) n'a pas permis d'identifier. L'exploitant envisage de mettre en place un téléphone fixe avec report visuel à la chaufferie (pour faciliter le contact avec le chauffeur de chaudière).

Accident

Livraison de fioul domestique non conforme

N° 35774 - 15/01/2009 - FRANCE - 44 - DONGES .

C19.20 - Raffinage du pétrole

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35774/>



Pendant la nuit, 4 900 m³ de fioul domestique non conforme (contenant 17 % d'essence sans-plomb) sont livrés par une raffinerie à une société réalisant du stockage en vrac ("stockeur") puis partiellement distribués entre le 16 et le 19 janvier à plusieurs milliers de consommateurs via des entreprises de distribution de 11 départements du nord ouest de la France.

Le mélange fioul-essence sans plomb ainsi constitué possède un point éclair de 22 °C (contre 55 °C pour du fioul "pur"), le rendant facilement inflammable et susceptible de former une atmosphère explosive en milieu confiné (cuve de stockage, etc)

Intrigué par l'odeur dégagée par le produit, un chauffeur livreur d'une entreprise de distribution donne l'alerte et le "stockeur" prévenu confirme après analyse le 19/01 au soir, la non conformité des 4 900 m³ de fioul. Il informe l'exploitant de la raffinerie.

Ce même jour, une légère explosion se produit lors d'une opération de remplissage d'un camion de livraison dans une entreprise de commerce de combustibles ; les 2 gérants sont légèrement brûlés au niveau du front mais ne font pas appel aux secours.

L'exploitant de la raffinerie publie plusieurs communiqués de presse entre le 20 et le 27 janvier. Il recense les clients livrés et organise en liaison avec le "stockeur" la récupération du produit. Il met en place un numéro vert pour répondre aux questions des clients et communique des consignes de sécurité: arrêt total de chaudières, aération de la chaufferie ou du local abritant la cuve, ne pas utiliser l'électricité, etc.

L'inspection des installations classées se rend à la raffinerie et demande à l'exploitant un rapport sur les causes du mélange accidentel de fioul et d'essence.

2 300 m³ non livrés sont récupérés dans la cuve du "stockeur" mais 2 600 m³ ont été distribués à 2 070 entreprises ou particuliers. Le service en charge de la répression des fraudes coordonne le dispositif d'identification des distributeurs et destinataires des livraisons et de récupération des produits non conformes. Plusieurs dizaines de véhicules

citernes équipés de matériels antidéflagrants sont mobilisés pour vidanger les cuves. Le 27/01, le fioul non conforme a été récupéré chez 80 % des usagers, et les 2/3 d'entre eux sont réapprovisionnés. Le fioul est également récupéré chez les revendeurs: camions et cuves sont vidangés puis dégazés et les canalisations sont inspectées.

Un défaut d'étanchéité entre les canalisations reliant la raffinerie à 2 "stockeurs" est à l'origine de l'incident. Une vanne censée isoler 2 pipelines livrant simultanément 2 "stockeurs" en essence et en fioul ne s'est pas correctement fermée tout en donnant une information erronée en salle de contrôle. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de déterminer l'origine des dysfonctionnements, de prévoir une mesure préventive complémentaire et de réduire le temps de détection d'une livraison non conforme (relevé de compteur entrée/sortie)

Accident

Incendie dans une chaufferie urbaine biomasse

N° 51275 - 25/03/2018 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51275/>

Vers 21 h, un feu se déclare dans un silo contenant 2 700 m³ de bois dans une chaufferie industrielle en zone urbaine. L'incendie se situe dans une gaine technique verticale, extérieure au silo, au niveau d'un élévateur constitué de godets en caoutchouc, qui alimente le silo en biomasse. L'alimentation de la chaudière en biomasse est arrêtée. L'exploitant met en route une chaufferie au gaz et une chaufferie au fioul en remplacement. A 23h15, l'exploitant déclenche le POI. Des trouées sont réalisées sur l'ensemble de la gaine de 27 m de hauteur. Les pompiers injectent de la mousse. Vers 4h30, les pompiers détectent une propagation du sinistre au niveau de la plateforme située au-dessus des cellules de stockage des silos. Une couche de copeaux de bois de 80 cm de hauteur sur 10 m de longueur est présente dans cette galerie horizontale. Le tapis de mousse mis en place est inefficace. Des trouées sont réalisées dans cette gaine horizontale. Les pompiers pulvérisent de l'eau sous pression et effectuent des contrôles de températures ; 800 m³ d'eau sont utilisés. Le réseau d'eaux pluviales est obturé. L'intervention des pompiers se termine le lendemain vers 11h30. Les trous d'homme au sommet des cellules de stockage sont ouverts pour évacuer les fumées et détecter d'éventuels points chauds. Par mesure de précaution, les pompiers demandent à l'exploitant de vidanger les cellules.

Selon l'exploitant, un dysfonctionnement du convoyeur qui aurait provoqué un échauffement serait à l'origine du sinistre.

Accident

Explosion et feu de chaufferie dans une usine de transformation de fruits

N° 36183 - 11/05/2009 - FRANCE - 02 - BOUE .

C10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36183/>



Une explosion et un départ de feu se produisent vers 15h15 au niveau de la chaudière au gaz naturel de la station d'épuration d'une usine de transformation et de conservation de fruits. Le gardien du poste de surveillance de l'entreprise voisine avertit l'exploitant dont le personnel éteint le feu avec un extincteur à mousse et coupe l'alimentation en gaz et électricité. Les pompiers et les gendarmes se rendent sur place. Les employés ne sont pas en chômage technique.

Cet incident est dû à la perte d'étanchéité d'une électrovanne de la rampe gaz du brûleur de la chaudière. La chaudière est remise en état, le brûleur ainsi que la rampe gaz sont retournés chez le fabricant, la canalisation gaz est testée ainsi que l'ensemble des sécurités de la chaudière.

Accident

Fuite de gaz naturel dans un collège

N° 56859 - 03/03/2021 - FRANCE - 95 - PARMAIN .

P85.31 - Enseignement secondaire général

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56859/>



Vers 8 h, une odeur de gaz est ressentie au niveau de la chaufferie d'un collège. L'établissement est évacué et l'accueil des élèves est arrêté. Le gestionnaire de réseau de gaz détecte la fuite et coupe le gaz. A 8h50, les 300 élèves et les 20 membres du personnel sont autorisés à intégrer l'établissement

Accident

Fuite de gaz naturel

N° 56805 - 25/02/2021 - FRANCE - 01 - AMBERIEU-EN-BUGEY .

F43.12 - Travaux de préparation des sites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56805/>



Vers 15h30, une fuite de gaz se produit dans une chaufferie alimentant un gymnase. Les habitants situés à proximité sont confinés. Le site est sécurisé. Les services du gaz tentent d'isoler l'alimentation de la chaufferie sans succès. Ils coupent l'alimentation sur le réseau et mettent en place d'une torchère. La coupure de gaz impacte 650 logements dont un hôpital et la gendarmerie.

Accident

Fuite de gaz dans une école

N° 56553 - 05/01/2021 - FRANCE - 33 - BORDEAUX .

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56553/>



Vers 11h30, une fuite de gaz se déclare au niveau de la canalisation principale alimentant une chaufferie dans une école maternelle. Avant l'arrivée des pompiers, la fuite est stoppée par le personnel de l'établissement. Une procédure gaz renforcée (PGR) est mise en oeuvre et un périmètre de sécurité est mis en place. 302 élèves et 42 adultes sont évacués pendant 1 heure.

Accident

Fuite de gaz sur une chaufferie HLM

N° 56484 - 11/12/2020 - FRANCE - 44 - SAINT-HERBLAIN .

L68.20 - Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56484/>



Vers 18h30, une fuite de gaz se produit au niveau de la chaufferie d'un ensemble d'immeuble. La coupure générale est effectuée par une entreprise spécialisée avant l'arrivée des secours. La coupure impacte l'eau chaude et le chauffage sur 550 logements et 1 foyer de personnes âgées avec plusieurs logements. Les relevés d'explosivité sont négatifs. Des techniciens de maintenance et le gestionnaire du réseau de gaz réalimentent en gaz le bâtiment.

Accident

Fuite de gaz enflammée sur un branchement

N° 57136 - 08/05/2020 - FRANCE - 91 - CHAMARANDE .

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57136/>



Vers 14h50, lors de travaux de terrassement, un perforateur électrique endommage un branchement PE (diamètre 25 ; MPB) enterré et crée une fuite. Le gestionnaire de réseau de gaz arrive vers 15h30. L'incident évolue en fuite de gaz enflammée. Un local chaufferie situé derrière le mur de façade est soufflé. Les pompiers établissent un dispositif de protection. L'arrêt du flux gazeux est réalisé à 16h15.

Accident

Feu de tableau électrique dans une chaufferie industrielle

N° 55015 - 03/02/2020 - FRANCE - 73 - UGINE .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55015/>



Vers 14h30, lors de travaux sur une installation électrique d'une chaufferie industrielle municipale à bois, un feu se déclare sur la gaine d'un câble d'alimentation électrique. L'exploitant de la chaufferie, qui s'est absenté après la pause méridienne est alerté par le système de remontée d'alarme incendie. Les deux sous-traitants présents éteignent l'incendie à l'aide d'un extincteur. Incommodés par la poudre de l'extincteur, ils sont transportés à l'hôpital. La chaudière biomasse est totalement à l'arrêt et 2 000 personnes sont privées de chauffage dont un lycée, un collège et deux établissements pour personnes âgées. Deux chaudières gaz sont remises en marche en attendant une analyse du constructeur de la chaudière à l'arrêt.

Lors de l'intervention sur l'installation électrique, un des électriciens, stagiaire, a utilisé une tige métallique afin de faire de la place dans un fourreau électrique existant pour y faire passer un câble dans la dalle de plafond du local électrique. Cette tige est tombée dans l'armoire électrique et a endommagé un câble sous tension mettant le feu à la gaine. Un début d'incendie s'est déclaré au niveau des gaines isolantes des câbles électriques. L'alimentation électrique est coupée. L'eau ne circule plus dans les chaudières. Elle se vaporise. Les soupapes se déclenchent. Un piquage de tuyauterie cède sous la pression. Cette rupture entraîne une évacuation de la vapeur pendant une heure.

Accident

Déclenchement d'un détecteur de gaz dans un collège

N° 53357 - 26/03/2019 - FRANCE - 54 - TOUL .

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53357/>

Vers 11 h, un détecteur gaz se déclenche au niveau d'une chaufferie dans un collège. Les pompiers évacuent 480 élèves de l'établissement. Le service du gaz relève un taux de gaz habituel et vérifie l'installation. Les élèves regagnent l'établissement vers 12h30. D'après la presse, l'origine de l'incident serait due à une sonde défectueuse ou à un fonctionnement intempestif du détecteur de gaz.

Accident

Incendie dans une fromagerie

N° 53054 - 31/01/2019 - FRANCE - 02 - LE NOUVION-EN-THIERACHE .

G46.33 - Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53054/>



Vers 4h45, la chaudière à gaz d'une fromagerie cède sous la pression et dégage de la vapeur d'eau en chaufferie. Le technicien de maintenance coupe le gaz et l'électricité. Les 45 employés sont évacués. La production est à l'arrêt pour 24 h.

Accident

Fuite de gaz enflammée sur un coffret de gaz

N° 51774 - 26/06/2018 - FRANCE - 75 - PARIS .

000.00 - Particuliers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51774/>



Vers 3h10, un feu de cartons, situé à proximité du poste de livraison d'une chaufferie, fait fondre un branchement en polyéthylène, provoquant une fuite de gaz enflammée. Les services du gaz mettent en sécurité l'installation par fermeture des organes de sectionnements du réseau. La coupure en gaz impacte 670 clients.

Accident

Fuite de gaz naturel liée à des travaux de tiers

N° 49534 - 20/04/2017 - FRANCE - 95 - GARGES-LES-GONESSE .

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49534/>



Lors de travaux de voirie, un engin de chantier endommage vers 16 h, une canalisation de distribution de gaz naturel enterrée. Le choc provoque une fuite. Le gaz se propage par des conduites dans la chaufferie d'un établissement scolaire. Les relevés d'explosimétrie sont positifs, 386 personnes sont évacuées. Les services du gaz stoppent la fuite. Le réseau est coupé le temps que tout le gaz s'évacue.

Accident

Fuite de gaz dans une chaufferie industrielle

N° 47457 - 05/12/2015 - FRANCE - 35 - RENNES .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47457/>



Une fuite de gaz naturel se produit vers 12h30 dans la partie cogénération d'une chaufferie urbaine. L'installation est en fonctionnement autonome. Les pompiers, dont la caserne jouxte le site, interviennent spontanément. L'alimentation en gaz est coupée par les services responsables. Ils localisent l'origine de la fuite sur une tuyauterie 25 bar. Les pompiers stoppent la fuite en resserrant une bride. La chaufferie reprend son activité vers 15h30.

Accident

Ouverture de soupape sur un gazoduc

N° 47442 - 10/10/2015 - FRANCE - 78 - VELIZY-VILLACOUBLAY .

H49.50 - Transports par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47442/>



Une ouverture de soupape se produit dans l'après-midi et durant 40 min au niveau d'un poste de livraison d'un gazoduc. L'exploitant intervient et remet le gazoduc en service normal. Un arrêt intempestif de la chaufferie d'un client en amont est à l'origine de l'ouverture.

Accident

Explosion dans la chaufferie d'une unité de valorisation énergétique de déchets ménagers.

N° 44547 - 04/11/2013 - FRANCE - 29 - BREST .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44547/>

Dans la chaufferie d'une usine d'incinération des ordures ménagères, la chambre de combustion d'une chaudière explose à 15 h lors du 1er essai de fonctionnement au gaz. Une plaque de casing est soufflée et une autre déformée en partie supérieure de la chaudière. Un soufflet du conduit de fumée en sortie de chaudière est détruit. L'exploitant met en sécurité l'installation et une société spécialisée l'expertise le lendemain. Ce scénario avait été identifié dans l'étude de dangers.

Accident

Fuite de gaz

N° 40406 - 18/05/2011 - FRANCE - 95 - GOUSSAINVILLE .

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40406/>



Lors de travaux, un engin de chantier endommage vers 9h25 une canalisation de gaz naturel alimentant la chaufferie d'un foyer de travailleurs. Les secours évacuent 40 riverains et 100 personnes du foyer. Les services du gaz maîtrisent la fuite et les résidents regagnent leur logement vers 11 h.

Accident

Fuite de gaz naturel dans un collège.

N° 39289 - 17/11/2010 - FRANCE - 69 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE .

P85.31 - Enseignement secondaire général

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39289/>



A la suite d'une mauvaise manipulation, une fuite de gaz naturel se produit dans la chaufferie d'un collège. Les 450 élèves de l'établissement sont évacués. Le gaz est fermé. Les secours vérifient la ventilation de l'établissement avant d'autoriser la réintégration des locaux. Le service du gaz s'est rendu sur les lieux.

Accident

Fuite de gaz naturel dans une usine de construction de poids lourds.

N° 35908 - 23/02/2009 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX .

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35908/>



Une fuite de gaz naturel se produit vers 9h30 dans le local chaufferie d'une usine de construction de véhicules automobiles sur une canalisation de 125 mm située dans une gaine technique ; une centaine d'employés est évacuée. Les services techniques arrêtent la fuite et les secours effectuent des mesures d'explosimétrie qui se révèlent négatives. Le personnel réintègre les locaux. L'intervention de secours s'achève vers 10h15.

Accident

Fuite de gaz enflammée sur la voie publique

N° 47318 - 27/10/2015 - FRANCE - 89 - AUXERRE .

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47318/>



Vers 23 h, une fuite de gaz enflammée se produit sur une canalisation d'arrivée de gaz située devant la chaufferie d'un gymnase. Un feu de débris en serait l'origine du sinistre. Cinq personnes sont évacuées. La fuite est stoppée par la coupure de l'alimentation en gaz du gymnase. Les pompiers éteignent l'incendie. Un chauffagiste vérifie la chaufferie.

Accident

Fuite enflammée de gaz naturel

N° 45182 - 12/04/2014 - FRANCE - 13 - AIX-EN-PROVENCE .

000.00 - Particuliers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45182/>



Un feu de poubelle se propage à un compteur de gaz naturel et provoque une fuite enflammée vers 6h30. Le service du gaz arrête la distribution pour 5 abonnés dont une clinique. La chaufferie produisant l'eau chaude pour la cuisine est impactée mais pas le secteur hospitalisation.

Accident

Incendie dans une usine textile

N° 41909 - 21/03/2012 - FRANCE - 10 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC .

C13.30 - Ennoblement textile

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41909/>



Un feu se déclare vers 7 h au plafond de la chaufferie d'une usine textile spécialisée dans le tissu velours. L'incendie se propage à la toiture. Le personnel utilise en vain des extincteurs et coupe le gaz et l'électricité du site. Les pompiers de l'entreprise voisine mettent en action une lance. A leur arrivée, les secours publics prennent le relais et éteignent les flammes, 1 employé est légèrement brûlé. Un point chaud au-dessus de la chaufferie a enflammé des fibres de velours adhérant au plafond. Dans l'attente du contrôle de plusieurs machines (séchoir, "raseuse" et ventilateur d'extraction), 19 employés sont en chômage technique.

Accident

Fuite de gaz sur un détendeur dans une chaufferie

N° 40404 - 27/05/2011 - FRANCE - 39 - HAUTS DE BIENNE .

D35.21 - Production de combustibles gazeux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40404/>



Une fuite de gaz naturel se produit au niveau du détendeur d'un coffret alimentant la chaufferie au gaz de la ville. Les services du gaz stoppent la fuite sur une canalisation de 4 bar. La ville n'est pas impactée.

Accident

Fuite de gaz dans une installation désaffectée d'un immeuble

N° 37862 - 05/02/2010 - FRANCE - 06 - ANTIBES .

000.00 - Particuliers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37862/>



Une fuite de gaz se produit vers 15h30 dans un immeuble après ré-alimentation par erreur d'une installation intérieure désaffectée encastrée dans un mur. Les secours installent un périmètre de sécurité et évacuent 12 personnes. Les pompiers mesurent une forte concentration en gaz dans une chaufferie et ventilent le bâtiment. Ils quittent les lieux vers 16h15.

Accident

Feu de local chaufferie à gaz.

N° 37729 - 15/01/2010 - FRANCE - 02 - MONTIGNY-LENGRAIN .

C10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37729/>



Un feu se déclare vers 5h50 dans la chaufferie alimentant les friteuses d'un établissement produisant des chips et des biscuits apéritif. Les détecteurs de fumées équipant la chaufferie se déclenchent, alertant le poste de gardiennage tandis que les alarmes process des chaudières alertent l'entreprise en charge de leur entretien. Un maçon travaillant dans l'usine alerte le chef d'équipe qui fait évacuer la soixantaine d'employés, regroupés à l'entrée du site près des locaux administratifs. Avant que le feu ne prenne de l'ampleur, un employé de maintenance coupe l'alimentation en gaz naturel des chaudières. L'incendie

embrase le local technique de 500 m² abritant les 4 chaudières et départs de tuyauteries véhiculant les fluides thermiques (60 000 l d'huiles minérales) nécessaires à la cuisson d'une partie de la production du site, ainsi que 4 compresseurs fournissant l'air comprimé de l'ensemble du site.

Les flammes dépassent largement la hauteur du bâtiment quand les secours interviennent. Les pompiers internes et externes appelés en renfort maîtriseront le sinistre avec 3 lances, non sans avoir rencontré des problèmes d'alimentation en eau avant de s'alimenter par aspiration dans un étang situé à 700 m.

Une personne, légèrement blessée, est transportée à l'hôpital. Les dommages sont importants, la structure métallique du bâtiment a partiellement fondu, le toit s'est affaissé, les cheminées et passerelles sont tombées. Les armoires électriques et les câblages ont également fondu, les pompes des chaudières sont hors d'usage. Les chaudières, difficilement accessibles, ne présentent pas de déformations importantes.

Les imbrulés et les eaux d'extinction sont confinés sur site puis ces dernières sont pompées et traitées par une société spécialisée. Les déchets présents dans la chaufferie ne seront traités qu'après accord des experts.

L'activité de l'usine sera perturbée plusieurs semaines (redémarrage global effectif le 01/03/2010). L'exploitant évalue les dommages à 1,5 million d'euros. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.

Accident

Fuite de gaz dans la chaufferie d'un musée

N° 36154 - 15/04/2009 - FRANCE - 59 - LILLE .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36154/>



Une fuite de gaz est détectée vers 18 h dans la chaufferie d'un musée. Le service de sécurité de l'établissement évacue les 200 visiteurs et l'alimentation en gaz est coupée. Suite à une opération de maintenance, une soupape est restée coincée et du gaz naturel s'est échappé par les événements. Les mesures ne montrant plus aucun risque, les visiteurs regagnent le musée.

Accident

Incendie dans un lycée

N° 53306 - 19/03/2019 - FRANCE - 69 - LYON .

P85.31 - Enseignement secondaire général

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53306/>



Vers 8h15, un feu se déclare dans une chaufferie fonctionnant au gaz naturel dans un lycée. Le personnel et 350 élèves sont évacués de l'établissement avant l'arrivée des pompiers. Ces derniers éteignent l'incendie au moyen d'extincteurs à poudre. Les locaux sont réintégrés vers 9 h.

Accident

Fuite de gaz dans un collège

N° 51140 - 22/02/2018 - FRANCE - 76 - BLANGY-SUR-BRESLE .

P85.31 - Enseignement secondaire général

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51140/>



Vers 10h40, une fuite de gaz naturel se produit dans la chaufferie d'un collège. L'alerte est donnée suite à des bruits d'explosions, ainsi qu'une odeur de gaz. Les 440 élèves présents sont évacués. Le gaz et électricité sont coupés. Vers 14 h, l'alimentation en gaz et électricité sont rétablies sauf dans le local de production d'eau chaude.

Accident

Explosion dans une chaufferie

N° 48685 - 06/10/2016 - FRANCE - 13 - SAINT-PAUL-LES-DURANCE .

M72.19 - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48685/>



Une explosion se produit vers 13h40 dans une chaufferie d'un centre de recherche atomique. Le PUI est déclenché à 13h57. L'électricité et le gaz sont coupés. Deux sous-traitants sont blessés, dont 1 gravement. La structure du bâtiment n'est pas affectée. Le PUI est levé à 15h15.

L'explosion s'est produite au démarrage de l'installation lors du test d'un brûleur. L'inspection des installations classées, prévenue le lendemain, demande l'expertise de la chaudière et l'analyse des causes avant redémarrage de l'installation. Un arrêté de mesures d'urgence est pris.

Accident

Explosion dans une chaufferie alimentant un site industriel

N° 45278 - 16/05/2014 - FRANCE - 24 - BANEUIL .

D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45278/>



Dans une chaufferie industrielle, une explosion se produit à 9h25 dans le foyer d'un incinérateur de déchets lors d'une phase de réduction de charge en vue de son arrêt. Une boule de feu sort de la trémie de l'incinérateur. Un incendie se propage ensuite d'une bande transporteuse vers un silo de déchets broyés servant de combustible. La chaufferie étant dans l'enceinte d'une usine classée qui fabrique des revêtements stratifiés, le POI et la cellule de crise de l'établissement sont déclenchés.

L'ensemble de la production de vapeur (incinérateur et chaufferie au gaz) est mis à l'arrêt. Les 500 employés de l'usine ne peuvent plus travailler. Les secours sécurisent la zone et circonscrivent l'incendie en 50 minutes. Les résidus de combustion contenus dans le silo sont ensuite évacués dans une benne de stockage. Le gérant de la chaufferie met en place une surveillance durant le week-end et reprend la production de vapeur afin d'assurer la continuité de service du site industriel.

Le bilan humain de l'accident est de 5 blessés légers (2 pompiers, 2 sous-traitants et un employé de la chaufferie) qui ont inhalé des fumées et du monoxyde de carbone.

Accident

Explosion d'une chaudière au gaz dans un établissement scolaire.

N° 43540 - 11/03/2013 - FRANCE - 84 - MONTEUX .

P85.20 - Enseignement primaire

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43540/>



Une chaudière fonctionnant au gaz naturel explose vers 14h30 dans la chaufferie d'un groupe scolaire. Les 300 élèves sont évacués et les secours interviennent. Une partie du toit est soufflée et les murs sont lézardés. Les élèves réintègrent leurs classes, situées dans le bâtiment voisin, 30 min plus tard.

Accident

Incendie dans une usine d'articles en céramique

N° 41806 - 23/02/2012 - FRANCE - 87 - LIMOGES .

C23.41 - Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41806/>



Un feu se déclare vers 23 h dans un bâtiment d'une usine d'articles en céramique soumise à déclaration. Le bâtiment sert de stockage de porcelaine et de produits chimiques. Il accueille également une chaufferie au gaz ainsi qu'un local compresseur. Sous l'effet des flammes, les vitres éclatent et la toiture s'effondre. Le feu est circonscrit à 0h40. Le déblaiement est entravé par le mauvais éclairage du site. Les pompiers craignent un risque de contamination de la LAURENCE par les eaux d'extinction. Le chômage technique concerne 200 employés, 500 m² d'ateliers de décoration étant détruits. L'enquête de police privilégie la cause accidentelle. Aucune trace d'effraction n'a été constatée.

Accident

Feu de blanchisserie

N° 44700 - 12/12/2013 - FRANCE - 61 - ARGENTAN .

S96.01 - Blanchisserie-teinturerie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44700/>

Un feu se déclare vers 21h40 dans la blanchisserie soumise à déclaration d'un hôpital. Le bâtiment est totalement embrasé à l'arrivée des secours. Les pompiers protègent la chaufferie et un local contenant des produits chimiques. Le gaz et l'électricité sont coupés. Le feu est éteint à 1 h avec 5 lances à eau, les eaux d'extinction sont confinées dans un bassin. Le déblaiement des débris s'achève à 13h30. Les 11 employés sont réaffectés dans d'autres services de l'hôpital.

Accident

Fuite de gaz sur un poste de détente.

N° 43654 - 14/03/2013 - FRANCE - 95 - ARGENTEUIL .

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43654/>



La défaillance d'un poste de détente alimentant une chaufferie collective provoque une fuite de gaz naturel ; 1 000 clients sont privés d'alimentation. Le poste est réparé le

lendemain et la chaufferie est redémarrée.

Accident

Incendie dans la chaufferie d'une usine aéronautique.

N° 43133 - 08/12/2012 - FRANCE - 67 - MOLSHEIM .

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43133/>

Le fluide caloporteur d'une chaudière au gaz naturel s'enflamme vers 23 h dans la chaufferie de 50 m² d'une usine aéronautique. Les pompiers interrompent l'alimentation en gaz du générateur puis éteignent avec une lance à mousse l'huile thermique en feu qui s'est répandue dans le local sur rétention. L'intervention des secours s'achève à 0h30.

Accident

Fuite de gaz naturel dans la chaufferie d'un collège

N° 42935 - 22/10/2012 - FRANCE - 18 - SAINT-DOULCHARD .

P85.31 - Enseignement secondaire général

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42935/>

Une fuite de gaz naturel se produit à 13h30 dans la chaufferie d'un collège. Les 680 élèves sont évacués. Les pompiers ventilent les locaux, la chaufferie est mise hors-service. L'intervention s'achève à 15h45.

Accident

Fuite de gaz naturel et dégagement de monoxyde de carbone dans la chaufferie d'un lycée

N° 41899 - 14/03/2012 - FRANCE - 80 - ABBEVILLE .

P85.31 - Enseignement secondaire général

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41899/>

Une fuite de gaz naturel se produit vers 11h30 dans la chaufferie d'un lycée. Les pompiers constatent une teneur de 54 ppm de monoxyde de carbone dans le local, 512 personnes évacuent l'établissement. Le service du gaz coupe l'alimentation du site, les secours ventilent les locaux. Les bâtiments sont réintégrés à 13h30. L'utilisation de la chaudière en cause est suspendue jusqu'à son entretien, seule la cantine est réapprovisionnée en combustible.

Synthèse - 16/07/2013

Accidentologie associée aux chaufferies au gaz

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/chaufferies-au-gaz/>

L'accidentologie relative aux chaufferies au gaz est caractérisée par une proportion importante d'explosions et d'incendies. L'accident de la centrale thermique de Courbevoie le 30 mars 1994 a fortement marqué les esprits par la gravité des conséquences et l'ampleur des dégâts occasionnés dans une zone fortement urbanisée. L'analyse des accidents liés aux chaufferies et chaudières au gaz s'appuie sur un échantillon de 121 événements français répertoriés dans la base ARIA. Après la présentation de quelques indications sur les

activités impliquées, la typologie et les conséquences des évènements, les principaux risques liés à l'utilisation de combustible gazeux sont examinés : fuite de gaz en amont de la chaudière, explosion dans la chambre de combustion... Enfin, l'analyse de ces accidents montre qu'un accident sur trois se produit en phase transitoire et que les causes premières procèdent rarement d'aspects techniques purs... *Synthèse publiée en 2008*



Chaufferies au gaz

Retour d'expérience sur l'accidentologie







SOMMAIRE

I. Introduction	p. 2
II. Typologies des évènements	p. 3
III. Conséquences des évènements	p. 4
IV. Les évènements impliquant le combustible gazeux	p. 5
a) Fuite de gaz en amont de la chaudière	
b) Explosion dans la chambre de combustion de la chaudière	
V. Les évènements n'impliquant pas le combustible gazeux	p. 7
a) Accidents impliquant le circuit caloporteur	
b) Autres scénarios d'accidents	
VI. Circonstances des évènements	p. 9
VII. Causes des évènements	p. 10
VIII. Retour d'expérience	p. 11
Sélection d'accidents français cités dans le texte	p.13



L'explosion de la centrale thermique de Courbevoie le 30 mars 1994 (ARIA 5132) a fortement marqué les esprits par la gravité des conséquences et l'ampleur des dégâts occasionnés dans une zone fortement urbanisée. Les accidents d'installations de combustion alimentées au gaz, uniquement ou en partie (chaudières mixtes), concernent des centrales thermiques, des chaufferies ou des installations de plus faible puissance dont la vocation est de fournir de la vapeur, de l'eau chaude ou surchauffée nécessaire au process d'un établissement. A la différence des chaudières à fioul par exemple, les risques induits par ces équipements résident dans la violence des effets en cas d'explosion.

L'échantillon extrait de la base ARIA est constitué de 121 événements, survenus en France entre le 15/06/1972¹ et le 05/02/2007², répartis comme suit :

- 41 événements impliquant des chaufferies et chaudières alimentées au gaz (gaz naturel, gaz de cokerie, GPL, ...).
- 80 accidents concernant des chaufferies ou chaudières dont le type de combustible n'est pas connu ou ne fonctionnant pas au gaz mais dont le retour d'expérience est transposable aux installations fonctionnant au gaz.

En outre, 37 accidents étrangers du même type, survenus de février 1973 à juillet 2007, ont aussi été enregistrés en raison de leur gravité particulière ou de l'intérêt des enseignements tirés.

Sont exclues de cette synthèse les installations de type process (fours industriels), les chaudières de récupération (UIOM), les turbines et moteurs à combustion. Les accidents impliquant uniquement le stockage de combustibles ne sont pas non plus retenus.

Activités impliquées dans l'échantillon :

Codes NAF	Nb	%	Codes NAF	Nb	%
01 - Agriculture, chasse, services annexes	1	0,85	37 - Récupération	1	0,85
15 - Industries alimentaires	10	8,5	40 - Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	34	29
17 - Industrie textile	1	0,54	45 - Construction	2	1,7
20 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois	3	2,6	50 - Commerce et réparation automobile	1	0,85
21 - Industrie du papier et du carton	2	1,7	51 - Commerce de gros et intermédiaires du commerce	3	2,6
22 - Edition, imprimerie, reproduction	1	0,85	52 - Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	1	0,85
23 - Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	2	1,7	55 - Hôtels et restaurants	1	0,85
24 - Industrie chimique	12	10	60 - Transports terrestres	1	0,85
25 - Industrie du caoutchouc et des plastiques	2	1,7	74 - Services fournis principalement aux entreprises	2	1,7
26 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	5	4,3	75 - Administration publique	1	0,85
27 - Métallurgie	1	0,85	80 - Education	9	7,7
28 - Travail des métaux	9	7,7	85 - Santé et action sociale	5	4,3
34 - Industrie automobile	1	0,85	92 - Activités récréatives, culturelles et sportives	3	2,6
35 - Fabrication d'autres matériels de transport	1	0,85	93 - Services personnels	1	0,85
36 - Fabrication de meubles, industries diverses	1	0,85	Nombre d'accidents dont le code NAF est connu	117	100

¹ Les résumés des accidents dont le numéro ARIA est en gras dans le corps de texte sont repris à la fin de ce document. La liste complète des résumés des 158 événements utilisés pour cette étude est disponible sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr, dans la rubrique « Synthèses et enseignements ».

² La collecte des informations est organisée depuis le 1^{er} janvier 1992, date à laquelle la base de données ARIA a été mise en place, néanmoins quelques événements antérieurs ont pu également être enregistrés en fonction des informations disponibles.



L'accidentologie relative aux chaufferies et chaudières alimentées au gaz est caractérisée par une proportion importante d'explosions et d'incendies. En effet, les spécificités d'inflammation des gaz combustibles et leur faculté à se propager dans les gaines techniques et autres conduits (ARIA **25923, 32777**) créent des atmosphères explosives en milieux plus ou moins confinés.

Les défaillances se situent dans une plus grande proportion au niveau des circuits de fluide caloporteur (29 %) et de l'alimentation en combustible (26,5 %) à l'origine principalement de rejets de matières dangereuses et d'explosions.

Cinq dysfonctionnements recensés au niveau de l'alimentation en combustible aboutissent à une explosion dans le foyer de la chaudière du fait d'un mélange air / gaz dans le domaine d'explosivité (ARIA **3212, 6323, 6343, 6347, 28389**).

Les accidents classés dans la typologie « autres » correspondent à 5 presque-accidents (ARIA 5063, **6552**, 7768, 20085, 30425) et à l'inondation d'une chaufferie suite à une crue (ARIA 19230).

Typologies et équipements à l'origine des 121 accidents :

Equipement / partie de l'installation d'où débute l'accident	Alimentation en combustible	Foyer	Circuits caloporteurs et annexes	Circuit de fumées	Equipements électriques	Réseau de distribution d'utilités / chaleur	Autres	Inconnus	Nombre d'accidents
Typologies (non exclusives les unes des autres)									
Explosions	12	3	11	1	-	-	2	14	43
Incendies	6	-	6	1	8	-	4	14	39
Rejets de matières dangereuses en dehors des enceintes ad hoc	15	-	12	3	1	11	5	16	63
Eclatements / ruptures brutales d'équipements	-	-	1	-	-	8	-	-	9
Autres types	2	-	1	1	-	-	-	1	6
Nombre d'accidents	22	3	24	5	8	12	9	38	121
Proportion par rapport aux accidents dont partie de l'installation défaillante est connue	26,5%	3,5%	29%	6%	9,5%	14,5%	11%		



De fortes pressions

dans des milieux confinés créent des conditions favorables à la libération de grandes quantités d'énergie mécanique. Les cas observés montrent que les accidents peuvent s'accompagner d'effets de surpression externes très importants et de projections de débris à grande distance (plusieurs centaines de mètres).

9 accidents font 17 victimes : 15 opérateurs, 1 pompier et 1 personne du public (ARIA **164, 5132, 6082, 6538, 16316, 17103, 18195, 19223, 25754**).

Les sinistres enregistrés entraînent des perturbations et des conséquences sociales (chômage technique, évacuations) ou environnementales, des dommages aux habitations, aux installations, des écoulements de produits dans les réseaux et les ouvrages d'épurations, etc.

De par les caractéristiques du combustible, les accidents de chaufferies alimentées au gaz provoquent relativement peu de pollutions des milieux. Les conséquences environnementales consistent donc le plus souvent en des pollutions des eaux superficielles (10 cas recensés) ou de la faune et de la flore (4 cas) par les produits utilisés pour les opérations « annexes » ; ces cas sont précisés dans la 5^{ème} partie de cette synthèse.

Conséquences recensées des 121 accidents :

		Nombre d'accidents	% par rapport à l'échantillon
Conséquences humaines	Mortels	9	7 %
	Faisant des blessés graves	14	11,5 %
	Entraînant l'évacuations de personnes du public	15	12 %
Conséquences environnementales		14	11,5 %
Dommages matériels externes		10	8 %



a / Fuite de gaz en amont de la chaudière

Plusieurs accidents sont consécutifs à des pertes d'étanchéité en amont de la chaudière au niveau des vannes et des piquages sur les canalisations d'approvisionnement en gaz combustible : joint vétuste non étanche (ARIA 6560), raccords défailants (ARIA **17103**, 24680) ou rompus (ARIA **25923**)... Par ailleurs, la manipulation des organes de liaison et de sectionnement doit être réalisée avec rigueur en suivant les consignes opératoires spécifiques à chaque type de vanne : 2 accidents sont recensés suite au mauvais maniement de vannes à opercule coulissant (ou « vannes à lunette») ouvrant la conduite sur l'extérieur (ARIA **5132**, **6133**). Après une opération de maintenance sur une chaudière, un ouvrier provoque une importante fuite de gaz en ouvrant l'alimentation de gaz sans avoir obturé une bride, ni réalisé de test d'étanchéité à l'air comprimé ou à l'azote (ARIA 31337). Sur les chaudières alimentées au GPL stocké en citerne, les vaporiseurs sont parfois une autre source de fuite (ARIA **11158**).

La rupture de canalisations d'approvisionnement provoque des fuites massives de gaz inflammables. Les causes en sont

multiples comme par exemple une erreur de manipulation avec un chariot élévateur de palettes accumulées devant la conduite (ARIA **4472**).

Ces fuites sont à l'origine d'explosions (6 des 12 fuites de canalisations de gaz sur site recensées mènent à une explosion), d'incendies (5 cas sur 12 recensés dont 3 consécutifs à des explosions) et provoquent souvent des victimes et d'importants dommages matériels. Les sources d'ignition peuvent être directement la chaudière, une connexion électrique ou des travaux par point chaud, ... L'explosion de la chaufferie de Courbevoie, consécutive à une importante fuite au niveau d'une vanne sur la canalisation d'alimentation de la chaudière et causant la mort de 2 personnes, illustre tragiquement ce scénario (ARIA **5132**).

Dans les chaufferies mixtes gaz / charbon, le risque d'inflammation concomitante de gaz naturel et de poussières de charbon nécessite une véritable prise en compte dans l'analyse de risques. En cas de fuite de gaz sur une canalisation d'approvisionnement de la chaudière, l'explosion des poussières de charbon mises en suspension par l'important débit de la fuite risque d'augmenter l'intensité de l'explosion (ARIA **5132**).

A l'étranger

Aux Etats-Unis, en 1987, dans une chaufferie urbaine, la foudre tombe sur une chaudière alimentée au gaz naturel et perce une vanne au niveau de l'entrée du gaz aux brûleurs (ARIA 6541).



b / Explosion dans la chambre de combustion de la chaudière

La concentration accidentelle en gaz à l'intérieur de la chambre de combustion peut atteindre les conditions propices à l'explosion. Ce type d'accidents survient généralement en phase de redémarrage ou de mise en service de la chaudière. Plusieurs types de séquences mènent à une telle situation, notamment :

- la non fermeture de l'alimentation en gaz suite à des erreurs de procédures (ARIA **164**), un dysfonctionnement de clapet de détenteur (ARIA **6323**), d'électrovannes (ARIA **3212**) ou encore des anomalies sur la canalisation elle-même (ARIA **6343**)
- une trop faible pression de gaz aux injecteurs (ARIA 6347)
- un décrochage de flamme (ARIA **28389, 32175**)
- une erreur de représentation d'un opérateur, neutralisation des mesures de sécurité (ARIA **6343, 28349**)
- un défaut de pré-ventilation avant réallumage (ARIA **6538**).

A l'origine de plusieurs accidents ou sur-accidents, les équipements de surveillance et de sécurité doivent faire l'objet d'une gestion rigoureuse. Sans disposer de l'information nécessaire à l'analyse des défaillances, des intervenants «forcent» parfois le démarrage de la chaudière provoquant l'explosion du gaz accumulé dans le foyer (ARIA **6323**). A Dunkerque, la panne d'une caméra de contrôle de la flamme n'a pas permis de détecter que la flamme était soufflée (ARIA **28389**). A Lyon, un opérateur, n'ayant pu déterminer les raisons de la mise en sécurité du brûleur du fait de la panne des appareils de contrôle réglementaires, réarme la chaudière provoquant l'explosion du gaz accumulé dans le foyer (ARIA **6343**).





a / Accidents impliquant le circuit caloporteur

Plusieurs cas d'explosions, de ruines ou d'incendies à l'intérieur

S'il est essentiel d'assurer l'intégrité du circuit de fluide caloporteur et d'assurer son alimentation, il est aussi indispensable de surveiller le maintien des caractéristiques du fluide lui-même qui peut se dégrader par mélange accidentel (ARIA **29808**) ou après de nombreux cycles de chauffe.

de la chaudière recensés dans l'échantillon ont pour origine la vaporisation brutale du fluide caloporteur dans son circuit suite à :

- une fissure ou rupture des tuyauteries (serpentins, tubes ...) avec ou sans défaillance des organes de sécurité (ARIA **1015**, 1465, 8055, 8725, 16806, 19079) ;
- la pollution du fluide caloporteur (ARIA 6338, 7768, **25754**).

Au Havre, du fait de la présence d'hydrocarbures dans l'eau d'alimentation conduisant à l'élévation de la température du métal des tuyauteries d'eau au-delà des valeurs de calcul utilisées, une chaudière neuve, utilisée pour le préchauffage d'un bac de fioul, explose à la fin des tests de mise en route et est propulsée une dizaine de mètres en arrière, tuant un employé et en blessant 17 autres (ARIA **25754**).

Des fuites ou déversement de produits caloporteurs en dehors de la chaudière provoquent des pollutions des milieux ou des réseaux d'eaux pluviales. Les origines en sont multiples: opérations de maintenance telles que la vidange du circuit de fluide caloporteur (ARIA **7592**), acte de vandalisme (ARIA **15805**), rupture partielle d'un collecteur de vidange du circuit primaire (ARIA 25832) ou un déversement d'eau trop chaude dans une rivière causant une forte mortalité piscicole (ARIA 2780).

Le milieu naturel est également impacté par des rejets accidentels de produits d'entretien des circuits (nettoyant, décapant, inhibiteur d'entartrage) (ARIA 25894, 28569, **28911**).

L'ouverture des soupapes de sécurité des circuits vapeur, suite à un à-coup de vapeur (ARIA **31242**) ou un dysfonctionnement mécanique de la soupape (ARIA 30953), provoque parfois d'intenses nuisances sonores pour le voisinage.

En outre des canalisations de distribution d'eau chaude et de vapeur se rompent sur site (ARIA 316, **6339**, **19223**, 30899) ou en dehors (ARIA **18195**, 19943, 20961, 25402, 26159, 31063). Les causes sont nombreuses : affaissement de terrain, vétusté des conduites, contraintes mécaniques et thermiques (pressions et températures importantes) anormales dues à des pratiques d'exploitation inadéquates. Ces accidents, s'ils ne font pas de victimes, provoquent parfois des évacuations de population et généralement une coupure d'approvisionnement en chaleur et en eau chaude.

Enfin, les canalisations véhiculant le fluide caloporteur chaud constituent une source d'ignition pour des produits inflammables ou combustibles mis en contact. Ainsi, dans une centrale thermique, de l'huile de lubrification s'écoulant d'une brasure défectueuse s'enflamme au contact d'une canalisation de vapeur surchauffée provoquant un incendie (ARIA **8726**).

A l'étranger

En Zambie, en 2000, une conduite bouchée par la rouille est à l'origine d'une accumulation de chaleur dans une partie de la chaudière et d'un grave incendie qui ravage la raffinerie (ARIA 19434).

En Allemagne, en 1994, la rupture d'une conduite de vapeur surchauffée à 550°C, lors d'opérations de réglages, fait 6 morts et un blessé parmi les employés de la chaufferie urbaine. Neuf jours avant l'accident, un organisme de contrôle aurait effectué une réépreuve de la partie de circuit concernée à une pression inférieure à la pression prévue et l'attestation aurait été falsifiée (ARIA 5954).



MEEDDAT - L. Mignaux

b / Autres scénarios d'accidents

Les émissions de fumées, riches en monoxyde de carbone, générées par une mauvaise combustion dans la chaudière (ARIA 2670, 7789, 16794, 19508, 21885, 25932, 26019, **29006**), et accentuée par exemple par une cheminée défectueuse (ARIA 26872) sont à l'origine de l'intoxication d'opérateurs mais aussi de personnes du public. Le mauvais tirage d'une cheminée peut favoriser une accumulation de gaz puis l'explosion de la chaudière (ARIA **6348**, **22980**). A noter également l'inflammation d'une gaine calorifugée par des fuites de fumées chaudes (ARIA 24021).

Si elles ne sont pas défaillantes, les chaudières sont parfois la source d'ignition d'un nuage inflammable provenant d'une

source externe : fuite de propane sur un camion-citerne (ARIA 6610) ou de gaz naturel à la suite de l'arrachement accidentel d'une conduite par des ouvriers creusant une tranchée (ARIA 31468, **32777**), émission de vapeurs de solvants provenant d'une cuve en cours de nettoyage (ARIA 8052), ...

Au cœur de nombreux établissements industriels, les chaufferies sont aussi impliquées dans des accidents qui trouvent leur origine sur d'autres installations ou équipements de l'établissement : défaillances électriques (ARIA 4933, **16466**, 18204, 24845, 27370, 28565, **31492**) à l'origine d'incendies, pollutions de cours d'eau par de l'émulseur vidangé accidentellement (ARIA **32801**). Ces installations sont également exposées aux phénomènes naturels comme des mouvements de terrain (ARIA 5063, 10785) ou des crues (ARIA 19230).

A l'étranger

Aux Etats-Unis, en 1980, dans une chaufferie, une chaudière est arrêtée en urgence à la suite d'une panne d'instrumentation puis explose au redémarrage en raison vraisemblablement d'une purge et d'un pré-balayage insuffisants. (ARIA 6535).

Aux Etats-Unis, en 2000, une fuite intervient sur un réservoir de propane dans une usine d'embouteillage de boisson et le nuage explose au contact d'une chaudière conduisant au BLEVE de la capacité (ARIA 18967).

Au Pakistan, en 1994, dans une centrale thermique, un court-circuit déclenche un incendie du réseau de câbles souterrains en tranchée, entraînant l'arrêt d'urgence d'une tranche de 210 MW et d'importants dégâts (ARIA 5539).

En Allemagne, en 1994, une fuite d'huile de lubrification sur le réducteur mécanique de vitesse d'une turbine à gaz provoque son éclatement et fait 4 morts et 6 blessés, dont 2 grièvement, parmi le personnel de la centrale thermique et les employés d'une entreprise de sous-traitance (ARIA 5958).



photo-libre.fr

La mise en service, les travaux de maintenance ou de modification, les périodes de tests et de redémarrage méritent une attention particulière. 31,5 % des accidents (37 événements) se produisent lors de ces opérations alors qu'elles correspondent à des proportions de temps inférieures dans la durée de vie des installations. Cette proportion importante rappelle combien ces phases transitoires sont délicates et ne doivent pas être abordées comme des opérations de routine. Il est symptomatique que 8 des 9 accidents faisant des victimes et que 24 explosions et éclatements d'équipements interviennent dans ces circonstances.

Il convient de noter également que des accidents surviennent lorsque la présence en personnel est réduite : la nuit, à l'heure du déjeuner, les jours fériés (ARIA 6645, 8055, 12686, 16806, 19257, 22980, ...). Le caractère opérationnel et actif des sécurités est donc primordial notamment pour ce qui concerne la surveillance des niveaux de fluide caloporteur et surtout la mise en sécurité de l'installation suite à une anomalie. Cette recommandation est d'autant plus appropriée pour les chaufferies exploitées sans présence humaine permanente.

Circonstances et équipements défaillants dans les 121 accidents :

Equipement / partie de l'installation d'où débute l'accident	Alimentation en combustible	Foyer	Circuits caloporteurs et annexes	Circuit de fumées	Equipements électriques	Réseau de distribution d'utilités / chaleur	Autres	Inconnus	Nombre d'accidents	%
Circonstances										
Maintenance / rénovation / test en cours	5	0	5	1	1	3	1	3	19	15,5 %
Redémarrage / changement de chaudière	6	2	2	0	0	1	0	3	14	11,5 %
Mise en service	1	0	1	0	0	0	0	2	4	3,5 %
Installation abandonnée	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1 %
Exploitation générale / circonstances non précisées	10	1	15	4	7	8	8	30	83	68,5 %
Nombre d'accidents	22	3	24	5	8	12	9	38	121	100 %
Proportion par rapport aux accidents dont la partie de l'installation défaillante est connue	26,5 %	3,5 %	29 %	6 %	9,5 %	14,5 %	11 %			

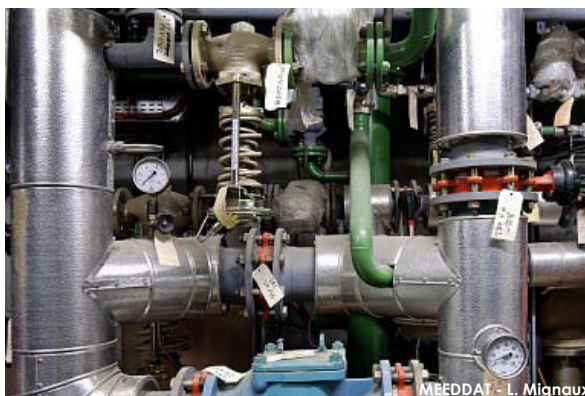


Sans aborder ici le cas de la malveillance (ARIA **15805**), l'analyse de ces accidents montre que leurs causes premières procèdent rarement d'aspects techniques purs. Analyse de risques insuffisante, défaillance d'organisation, gestion des modifications, formation insuffisante ou inadaptée, absence ou non-respect des consignes, défauts de maintenance, de contrôle ou encore de vigilance en sont bien souvent à l'origine.

Dix-neuf des 37 évènements en période de travaux et phases transitoires (51 %) ont pour causes des défaillances humaines ou organisationnelles clairement identifiées. Des accidents se produisent car les opérateurs n'ont pas respecté la répartition des tâches et des responsabilités (ARIA **5132**), ont reçu des consignes opératoires inadéquates (ARIA **6133**), n'ont pas pris en compte les messages d'alerte ou n'ont pas respecté les procédures opératoires et les règles de sécurité (ARIA **164, 5132, 6343, 6538, 31337**). En l'absence d'information nécessaire à l'analyse des défaillances, les intervenants forcent parfois le démarrage de la chaudière

(ARIA **6323, 28349**). Le manque de formation, l'habitude et la banalisation des risques interviennent probablement dans plusieurs de ces cas. Une meilleure prise en compte du retour d'expérience aurait pu éviter de reproduire certaines séquences accidentelles (ARIA **6133, 5132**). Des défauts de conception (ARIA **25754**), des problèmes de réglages et des erreurs de manipulation (ARIA **7592, 7768, 23421, 23893, 28569, 32801**) lors des opérations de maintenance (ARIA **6347, 17103, 32175**), probablement liés à un manque de surveillance et de contrôle, sont également recensés. Au-delà des procédures d'exploitation, les opérateurs doivent être informés des risques liés aux produits qu'ils manipulent (ARIA **25894**).

Neuf autres accidents impliquent explicitement les facteurs organisationnels et humains en période d'exploitation normale : 3 résultent d'erreurs élémentaires (ARIA **4472, 16371, 32777**) découlant probablement de problèmes d'ergonomie, de formation ou de contrôle et 5 d'une insuffisance de maintenance (ARIA **6338, 6560, 11158, 19508, 25923**) ou de surveillance (ARIA **6645**).





L'accidentologie témoigne ici de nombreux évènements liés à des défaillances d'organisation générale et à des conditions d'exploitation dégradées ou inadaptées. Aujourd'hui, des principes bien établis guident l'organisation de la gestion de la sécurité des installations industrielles :

- Organisation des rôles et des responsabilités des personnels y compris des sous-traitants
- Formation adaptée et régulière des personnels
- Identification et évaluation des risques d'accidents
- Maîtrise des procédés par des procédures et instructions permettant le fonctionnement dans les meilleures conditions possibles de sécurité en régime établi comme en phase transitoire
- Gestion des travaux, de l'analyse préalable des risques à la réception du chantier, comprenant notamment la concertation de tous les acteurs, l'habilitation des intervenants, l'organisation et la surveillance du chantier
- Gestion des modifications des installations et des procédés par des mesures organisationnelles
- Gestion du retour d'expérience au sein d'un même groupe et dans un même secteur d'activité plus généralement
- Contrôles des écarts constatés entre l'organisation globale du fonctionnement de l'établissement et les pratiques
- Implication de la direction dans la gestion de la sécurité

Suite à l'explosion de la chaufferie de Courbevoie le 30 mars 1994, un groupe d'experts a travaillé sur le retour d'expérience spécifique à la sécurité des chaudières alimentées au gaz en insistant sur un certain nombre de points techniques et organisationnels dont certains prennent une importance particulière au vu de l'accidentologie recensée.



Conception et construction des équipements

- Choix de l'implantation de telles installations prenant en considération les risques liés aux scénarios d'accidents possibles et en particulier l'intensité des effets possibles sur les personnes susceptibles d'être exposées dans le voisinage.
- Conception de la chaudière prenant en compte les pressions élevées susceptibles d'être atteintes dans des conditions particulières ainsi que les activités annexes.
- Bonne qualité initiale des assemblages conditionnant la pérennité de l'étanchéité des installations.
- Emplacement, position et choix des organes de sectionnement adéquats ; ils doivent être adaptés au produit et aux opérations durant lesquelles ils seront manipulés et commandables à distance afin de garantir les conditions satisfaisantes pour les manœuvrer, les tester, les inspecter et assurer leur maintenance.
- Choix de commandes permettant, dans la mesure du possible, de visualiser la position des organes (ouvert, fermé, etc.) ainsi que la nature du fluide concerné.
- Utilisation de moyens de détection de gaz, asservis à des alarmes locales (visuelles et/ou sonores) avec report en salle de contrôle mettant l'installation en sécurité (coupure de l'alimentation en combustible et interruption de l'alimentation électrique des matériels non ATEX).
- Installation d'un système de verrouillage ou de condamnation sur les commandes sensibles susceptibles de pouvoir être manœuvrées par erreur ou de manière intentionnelle (pour raccourcir une procédure par exemple) ; mise en place de procédures appropriées pour éviter le déverrouillage intempestif de ces organes (en se procurant la clé auprès du chef de service ...).
- Prise en compte par les automatismes de régulation du régime de ventilation (asservissement air/gaz) de l'ensemble des phases de fonctionnement, y compris les régimes à caractère exceptionnel tels que les allures réduites ou les phases de transfert du régime de démarrage vers le régime de puissance.

Exploitation des installations

- Sensibilisation des équipes d'exploitation à la spécificité et aux risques des opérations revenant exclusivement au service de maintenance pour qu'elles n'outrepassent pas les consignes de sécurité, même si elles ont une bonne connaissance des installations.
- Actualisation du contrôle de la connaissance et de la bonne application des consignes, cet aspect devant être pris en compte dans des procédures rigoureuses.
- Grande rigueur à apporter aux conditions d'exploitation, d'entretien et de mise en œuvre des phases transitoires en vue d'une bonne sécurité de l'installation.
- Consignes écrites précises, actualisées et disponibles à tout moment.
- Entraînement particulier des opérateurs aux circonstances inhabituelles que sont les situations d'urgence et les phases transitoires : conduite à tenir pour procéder à l'arrêt et à la mise en sécurité des unités, réalisation d'opérations complémentaires qui s'ajoutent à une procédure existante ou à un automatisme, et qui sont à effectuer manuellement.
- Contrôle réguliers selon une procédure et des méthodes adaptées de l'étanchéité des organes sous pression de gaz (brides, raccords, robinets, réductions ...), des instruments de mesure et des équipements de sécurité.
- Pour les installations mixtes gaz / charbon, nettoyage des poussières de charbon et séparation claire des zones à risque gaz et des zones à risque d'envol et d'inflammation de poussières de charbon.



SELECTION D'ACCIDENTS FRANCAIS CITES DANS LE TEXTE ¹



ARIA 164 - 27/04/1989 - 39 - TAVAU

24.1E - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

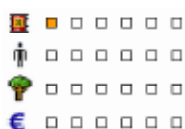
Dans une usine chimique, un filtre électrostatique de dépoussiérage à 696 plaques de 17,5x7,5x18 m sur une chaudière à charbon de 116 MW explose. L'accident intervient au redémarrage après un arrêt de 15 jours pour maintenance. Il provient de l'accumulation de 440 m³ de gaz dans la chaudière à la suite de la non-fermeture de l'alimentation d'un brûleur de soutien (300 m³/h) ouverte 1 h 20 avant l'accident et découverte 1 h 30 après l'accident. Une vanne manuelle et 2 clapets automatiques sont restés ouverts (pas de contrôle visuel d'état, mise hors conduite automatique des clapets avec maintien du pilotage à air comprimé, message d'alerte non pris en compte). L'explosion fait 1 mort et 8 blessés parmi les opérateurs. Des bris de vitres et des projections sont constatés à 250 m. Les dégâts matériels sont estimés à 20 MF.



ARIA 1015 - 20/07/1989 - 13 - MARTIGUES

24.1G - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Une chaudière de 1962 produisant 100 t/h de vapeur à 82 bars et 475°C explose 3 jours après son redémarrage à la suite d'un arrêt de 3 mois pour maintenance. L'énergie développée sectionne 23 tubes sur 470 (acier A37, diamètres 63 à 76 mm, épaisseur 4 à 5 mm) à moins de 20 mm des ballons inférieurs et supérieurs. L'écran s'est ouvert et déplacé. Des débris de tube et de maçonnerie réfractaire sont projetés à 100 m et blessent légèrement 1 opérateur. Cet accident pourrait avoir pour origine l'éclatement simultané de plusieurs tubes corrodés (2 mm) par un dépôt acide (sulfates métalliques), en zone de jonction hétérogène, puis érodés par le percement de l'un d'eux. Le coût des réparations est évalué à 15 MF.



ARIA 3212 - 08/04/1991 - 71 - LE CREUSOT

28.3B - Chaudronnerie nucléaire

Equipée d'un système de régulation automatique et exploitée sans surveillance permanente depuis le 8/2/91, une chaudière à eau surchauffée (19,2 MW, 160 °C, 11 bars) explose en phase de conduite manuelle lors d'une tentative de passage à une chaudière plus faible. L'accident est dû à une accumulation de gaz dans le foyer à la suite de l'ouverture intempestive de 2 électrovannes en série commandant l'alimentation des brûleurs : une défaillance électrique liée à un câblage antérieur, maintenu inopinément lors de la mise en place du système de conduite automatique, a conduit au déclenchement d'un relais de commande commun aux 2 vannes. Aucune victime n'est à déplorer. Les dommages matériels sont importants, mais circonscrits à l'unité.



ARIA 4472 - 04/05/1993 - 45 - MALESHERBES

22.2 - Imprimerie

Une fuite de gaz provoque une explosion et un début d'incendie dans la chaufferie au propane d'une imprimerie (500 personnes). Deux employés sont brûlés, dont un au second degré transporté par hélicoptère à l'hôpital militaire de CLAMART. Un employé est indisposé par les émanations de fumée. La fuite est due à la rupture de la conduite d'alimentation en propane passant au fond du local technique, au niveau d'un organe de sectionnement rapide déclenchable de l'extérieur par coup de poing. Des manipulations par chariot élévateur de palettes accumulées devant la conduite en serait la cause. La chaudière était alimentée par un réservoir de 35 000 kg de propane liquéfié.



ARIA 5132 - 30/03/1994 - 92 - COURBEVOIE

40.3Z - Production et distribution de chaleur

Une explosion se produit à 1h30 dans une chaufferie urbaine (500 MW, 6 000 m²), l'énergie dissipée dans le sol est estimée à l'équivalent d'une charge de 50 kg de TNT. Mise en service en 1987, cette chaufferie comporte 5 chaudières (2 au charbon, 2 mixtes charbon/gaz et 1 au gaz). Au cours du poste précédent, plusieurs tentatives de démarrage d'une chaudière mixte échouent. Ne parvenant toujours pas à la redémarrer et les manomètres d'arrivée de gaz indiquant une pression nulle, le chef de quart de l'équipe de nuit donne l'instruction d'ouvrir les 2 vannes quart de tour de sectionnement de l'arrivée de gaz sur le circuit principal. La pression indiquée restant nulle, il demande alors au conducteur de chaudière d'ouvrir un obturateur guillotine puis une vanne papillon pour permettre l'alimentation de la chaudière mixte en gaz. Cette opération entraîne une fuite importante de gaz. Une chaudière au gaz est arrêtée d'urgence et 2 opérateurs sortent pour couper l'alimentation générale au poste de détente, à 110 m du bâtiment, lorsque l'explosion survient.

L'un des 5 employés est tué. Une fillette de 10 ans habitant à 50 m de l'usine décèdera 4 jours plus tard des suites de ses blessures ; 59 autres riverains sont blessés. L'installation est ravagée. Les quartiers voisins subissent d'importants dommages, 600 personnes sont en chômage technique et 250 riverains sont à reloger. En attendant leur connexion sur des réseaux voisins 140 000 usagers et 2,2 Mm² de bureaux sont privés de chauffage et d'eau chaude. Le fonctionnement de grands réseaux informatiques climatisés par la centrale est perturbé. Les dommages sont évalués à 544 MF (83 M.euro). Selon les résultats de l'enquête, 3750 Nm³ de gaz auraient été relâchés jusqu'à ce que le service du gaz coupe l'alimentation 30 min après l'explosion.

Les manomètres défaillants auraient pu avoir été endommagés par une surpression antérieure à l'accident. Les interventions du chef de quart ne devaient être réalisées que par le service de maintenance ; en cas d'urgence, les opérateurs de la centrale devaient demander l'intervention du service du gaz. L'obturateur n'était pas conçu pour être manipulé sous pression et la vanne papillon en amont de l'obturateur guillotine aurait été manipulée par le conducteur de chaudière alors que l'obturateur était resté en position intermédiaire, position dans laquelle il n'est plus étanche car les brides sont légèrement écartées. Le nuage de gaz s'est alors enflammé au contact de la chaudière à charbon en service au moment du sinistre. Par ailleurs, aucun scénario de fuite et d'explosion de gaz n'était évoqué dans l'étude de dangers du site. Les risques liés aux poussières de charbon n'y étaient pas non plus abordés. Le comportement des poussières ont probablement contribué à la violence de l'explosion.

Le 5 mai 2004, le juge d'instruction de la Cour d'appel de Versailles a conclu à un non-lieu.



ARIA 6082 - 08/12/1994 - 44 - BASSE-GOULAIN

15.1E - Préparation industrielle de produits à base de viandes

Dans une charcuterie industrielle, une chaudière à tubes de fumées de 1 t/h de vapeur explose. Elle a une capacité de 2 790 l, une surface de chauffe de 27 m² et brûle du fuel domestique. Installée en 1979 pour alimenter 5 autocuiseurs, elle était timbrée à 10 bar. Un sifflement est entendu au niveau des soupapes juste avant l'explosion qui souffle le bâtiment de 200 m². Trois employés sont tués (un corps est retrouvé à 250 m avec la face avant de la chaudière), 3 autres sont blessés dont l'un est gravement atteint. Le corps de la chaudière (3 t) a été projeté à 150 m au nord, le tube foyer et un ballon d'eau chaude à 200 m au sud. La chaudière, arrêtée et vidangée pour entretien (soupape, vanne de vidange) 3 jours auparavant, avait redémarré le matin. Une cause possible de cet accident serait une intervention inadaptée par remplissage intempestif en eau froide du corps de chauffe, ayant déclenché une vaporisation brutale contre le tube de chauffe déjà porté à haute température. Un rapport d'expertise datant de 1995 indique qu'un dénoyage partiel du tube foyer peut conduire aux dommages constatés d'un point de vue énergétique. Ce rapport ne permet toutefois pas d'affirmer que le dénoyage soit la cause effective.



ARIA 6133 - 13/07/1986 - 13 - FOS-SUR-MER

27.1 - Sidérurgie

Une chaudière est arrêtée le 11/6 pour réparation, les conduites d'alimentation en gaz de haut fourneau et de cokerie sont purgées. Chacune des conduites est isolée par une vanne lunette à opercule coulissant. La première conduite est isolée. Lors de la manoeuvre de la seconde vanne, après écartement des sièges et au cours de la translation de l'opercule, le gaz en cours d'échappement s'enflamme. La fuite est maîtrisée en fermant le clapet anti-roulis du joint hydraulique d'isolement général de la centrale. L'extinction est obtenue après 4 h et demie. Les dégâts considérables (tuyauteries, robinetteries, bâtiment) sont estimés à 2,5 MF. Depuis l'accident, les procédures prévoient de manoeuvrer les vannes lunettes hors gaz.

¹ Les paramètres des indices de l'échelle européenne des accidents industriels (matières dangereuses relâchées, conséquences humaines ou sociales, environnementales et économiques) et leur mode de cotation sont disponibles à l'adresse : <http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr>

ACCIDENTS



ARIA 6323 - 29/01/1993 - 92 - CLICHY

40.3Z - Production et distribution de chaleur

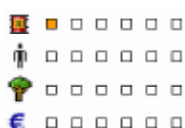
Une chaudière à tubes d'eau (57 t/h, 24 bars) en service au gaz dans une centrale de chauffage urbain s'arrête à la suite d'une micro-coupeure électrique. L'autre chaudière, également en service, n'est pas arrêtée. A la suite d'un dysfonctionnement du clapet pilote du détenteur à ressort limitant la pression du circuit d'allumage, l'opérateur effectue 3 tentatives de remise en service avant de rétablir la pression en jouant sur l'ouverture d'un robinet et d'obtenir l'autorisation d'allumage au pupitre. Au cours du transfert de marche démarrage/normale, une explosion se produit peu après l'ouverture de la vanne d'alimentation principale. La chambre de combustion est détruite, le toit et un mur du bâtiment sont endommagés, mais aucune victime n'est à déplorer.



ARIA 6339 - 01/11/1990 - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE

85.1A - Activités hospitalières

Dans la chaufferie d'un hôpital, lors d'une opération de maintenance, une vanne en fonte explose sous pression sur une conduite de vapeur. L'employé chargé des travaux est grièvement brûlé.



ARIA 6343 - 07/10/1994 - 69 - LYON

85.1A - Activités hospitalières

Une explosion survient sur une chaudière de 20,88 MW alimentée au gaz et fonctionnant sous télésurveillance. A la suite de la détection d'un défaut de fonctionnement du brûleur du générateur et de sa mise en sécurité, un technicien d'astreinte intervient dans la chaufferie afin d'effectuer des vérifications. Les appareils de contrôle réglementaires, hors service, ne permettent pas de déterminer la cause de la panne. Le technicien réarme néanmoins la séquence automatique de redémarrage ; l'explosion se produit 30 s après le début du pré balayage (injection d'air dans le foyer). L'enquête révèle la présence de corps étrangers (particules métalliques et calamine) dans le filtre à gaz et les électrovannes de l'alimentation en gaz de la chaudière, une empreinte sur le clapet de la 1ère vanne (fuite ?), des pertes de charge importantes sur la canalisation de mise à l'air libre (22 m de long, 12 coudes à 90°). Ces anomalies ont semble-t-il permis l'écoulement du gaz dans le générateur pendant les 30 min qui ont suivi la mise en sécurité du brûleur. La tentative de redémarrage avec injection d'air dans le foyer a permis d'atteindre la limite supérieure d'explosivité et provoqué l'explosion dans la chambre de combustion.



ARIA 6348 - 09/12/1993 - 86 - POITIERS

85.1A - Activités hospitalières

Une explosion survient dans le carneau de fumées d'une chaudière de 2,5 MW alimentée au gaz et installée dans la chaufferie d'un centre hospitalier. L'accident entraîne d'importants dégâts matériels sur la chaudière (porte et trappe de visite arrachées, maçonneries écroulées, raccords et fumisterie soufflés). Deux hypothèses sont émises sur l'origine : soit un mauvais fonctionnement du cycle du brûleur, soit plus vraisemblablement les mauvaises conditions de combustion et d'évacuation des fumées. La forme du carneau (grand volume horizontal) et la présence d'une météorologie défavorable (tempête) peuvent avoir contribué à l'accumulation de CO, avec allumage par l'autre chaudière raccordée au même carneau. Le contrôle de l'électrovanne gaz permet de vérifier son étanchéité.



ARIA 6538 - 15/06/1972 - NC -

23.2Z - Raffinage de pétrole

Dans une centrale vapeur, des difficultés surviennent lors du démarrage d'une chaudière. L'opérateur reprend la séquence de mise en marche, mais ne pré-ventile pas suffisamment. Le mélange air-gaz explose lors de la tentative de rallumage. L'opérateur est tué et la chaudière est détruite.



ARIA 6552 - 20/09/1989 - NC -

40.3Z - Production et distribution de chaleur

Dans une chaufferie industrielle, 2 chaudières (n° 5 & 6) sont connectées à une même cheminée métallique. A la suite d'une avarie sur l'une des chaudières, on décide de déconnecter le carneau correspondant. Les travaux sont entrepris conformément aux spécifications du constructeur. Cependant, une importante déformation apparaît au niveau des 3ème et 4ème viroles, avec risque d'écroulement de la cheminée. La circulation des trains est interrompue pendant 8 h sur une ligne SNCF longeant le site, durant les travaux indispensables à l'élingage provisoire de la cheminée et de son support par une grue de 200 t.



ARIA 7592 - 09/10/1995 - 60 - PRECY-SUR-OISE

26.8C - Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.

Lors de la vidange d'une chaudière vers une cuve, 500 à 1 000 l d'huile de chauffe se déversent dans le canal de l'OISE. La rivière est polluée sur plusieurs centaines de mètres de long et 50 m de large. Aucune mortalité de poissons n'est constatée mais la flore est fortement atteinte. L'administration constate les faits.



ARIA 8726 - 16/02/1982 - 71 - BLANZY

40.1E - Distribution et commerce d'électricité

Dans une centrale thermique de 250 MW, 13 000 l d'huile de lubrification s'enflamment au contact d'une canalisation de vapeur surchauffée. Les fumées envahissent la salle de contrôle. Un flash se produit avec les vapeurs d'huile accumulées sous la toiture occasionnant d'importants dommages. L'huile haute pression a engendré des vibrations lors du pompage des soupapes d'admission de la turbo pompe d'alimentation (TPA) qui se sont transmises à des tuyauteries basse pression en cuivre (diam. 22 mm) d'huile de graissage. La rupture d'une brasure constitue la cause principale de l'accident. Le jet d'huile a projeté des gouttelettes qui se sont enflammées sur les différents points chauds locaux en donnant naissance à un chalumeau à flamme verticale orientée vers le haut et alimenté à un débit de 250 à 300 l/min durant 45 min, temps de fonctionnement de la pompe. Les réparations durent plus d'un mois. Les dommages sont évalués à 10 MF. Des mesures correctives sont apportées lors des travaux pour éviter un autre incident.



ARIA 11158 - 14/01/1997 - 53 - BAZOUGES

26.6A - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

Une chaudière à gaz explose dans un établissement fabriquant des éléments en béton pour la construction. Après avoir détecté la veille une odeur de gaz, l'exploitant avait fait intervenir la société d'entretien de la chaudière qui avait colmaté une petite fuite au niveau du réchauffeur de gaz le matin même de l'accident. L'odeur persistant, l'exploitant avait ensuite demandé une intervention d'urgence de la société d'approvisionnement en gaz ; l'explosion s'est produite avant son arrivée. Le système de chauffage de l'entreprise qui est endommagé, conduit à une perte d'exploitation interne. L'exploitant prévoit d'installer des détecteurs de gaz dans la chaufferie couplés à une vanne de coupure automatique. Le fournisseur de gaz naturel est également consulté pour un raccordement direct au réseau de gaz naturel à la place de la citerne de gaz utilisée pour alimenter la chaudière.

ACCIDENTS

ARIA 15805 - 29/05/1999 - 51 - REIMS

35.2Z - Construction de matériel ferroviaire roulant

Sur le site d'une usine abandonnée, un acte de vandalisme ou un vol conduit au déversement sur le sol de plusieurs centaines de litres de fluide caloporteur contenus dans une chaudière non vidangée. Le liquide s'écoule dans un caniveau interne à la chaufferie puis rejoint celui de la voie publique par un passage de canalisation à travers le mur du local. Le service assainissement récupère environ 500 l du liquide dans le réseau d'eaux pluviales. Un inventaire des produits et déchets abandonnés sur le site est réalisé en vue de leur élimination.



ARIA 16316 - 09/01/1985 - 94 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE

52.4N - Commerce de détail de quincaillerie

Un incendie suivi d'explosions de bouteilles de gaz se déclare dans une quincaillerie - droguerie. Une personne est tuée et 21 autres blessées. Les vitres sont brisées dans un rayon de 200 m et 12 voitures sont endommagées. Un problème sur la chaudière à gaz serait à l'origine du sinistre.

ARIA 16371 - 17/09/1999 - 79 - AIRVAULT

26.5A - Fabrication de ciment

Dans une cimenterie, un incendie se déclare dans une chaufferie, avec un fort dégagement de fumée. Deux chaudières (1 électrique et 1 à gaz), qui ne sont pas utilisables simultanément, servent à la mise en température d'un combustible à haute viscosité. Alors que la chaudière à gaz fonctionne, la chaudière électrique est mise sous tension provoquant la surchauffe du fluide caloporteur résiduel qu'elle contient. Il n'y a pas de conséquence importante pour l'environnement. La production de clinker est arrêtée mais pas la production de ciment, l'usine pouvant tourner sur le stock de clinker existant dans l'attente des réparations nécessaires.

ARIA 16466 - 14/09/1999 - 54 - MONT-SAINT-MARTIN

45.2P - Construction de chaussées routières et de sols sportifs

Un feu se déclare sur la chaudière à fluide thermique d'une installation d'enrobage à chaud de matériaux routiers. Les pompiers maîtrisent l'incendie en 1h30 et arrosent, par précaution, les parois des cuves des goudrons proches. Le fluide caloporteur utilisé dans l'installation se déverse dans la cuve tampon prévu à cet effet. Un court-circuit au niveau de l'armoire électrique serait à l'origine du sinistre. La chaudière est expertisée avant sa remise en service.

ARIA 17103 - 05/04/1997 - 57 - SARREGUEMINES

51.5J - Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage

Une explosion se produit dans un immeuble lors de l'installation du réseau de gaz et des chaudières. Les corps de 3 personnes sont retrouvés sous les décombres. Dans le cadre de l'instruction, 2 experts mettent en évidence des anomalies aux niveaux des raccords entre les colonnes de gaz et les chaudières. Le gérant est condamné à 6 mois de prison avec sursis et à 50 KF d'amende (jugement du 06/12/99).



ARIA 18195 - 07/07/2000 - 75 - PARIS

40.3Z - Production et distribution de chaleur

Une canalisation de chauffage haute pression sous un trottoir se perce lors de l'effondrement de la chaussée à la suite de violents orages. Des fuites de vapeurs se produisent et la canalisation explose 1 h plus tard lors d'une intervention des employés de la compagnie de chauffage assistés de pompiers et de policiers. L'explosion creuse un cratère de 10 m de long sur 4 m de large, projette plusieurs personnes, brise des vitrines et endommage les véhicules situés à proximité. Deux pompiers sont grièvement atteints, dont l'un décède peu après, et 21 autres personnes sont blessées. D'importants moyens de secours interviennent (150 pompiers de 19 casernes, équipes avec chiens, etc.). Un périmètre de sécurité est mis en place et une crèche proche est évacuée.



ARIA 19223 - 15/11/2000 - 75 - PARIS

40.3Z - Production et distribution de chaleur

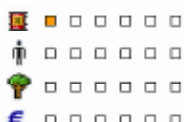
Lors de la remise sous pression d'une canalisation de vapeur (180 °C et 22 bars) qui circule dans une galerie souterraine, un éclatement provoque l'émission d'un jet de vapeur. Les ouvriers, intervenant lors de cette phase, sont piégés dans la galerie par le flux de vapeur et la température. Ceux situés dans la galerie technique (- 25 m) sont tués sur le coup (3 personnes), ainsi qu'un autre situé à mi-hauteur (- 10 m) ; 9 autres ouvriers situés dans d'autres zones ou en partie supérieure (à 3 m du niveau du sol) sont brûlés, grièvement pour 8 d'entre eux. L'équipe réalisait une phase délicate de la mise en pression d'un tronçon de 4,5 km, accompagnée de tests sur la ligne. L'opération globale est toutefois présentée par l'exploitant comme classique. Des enquêtes sont effectuées pour déterminer les causes de l'accident.



ARIA 22980 - 26/07/2002 - 43 - JULLIANGES

20.1A - Sciage et rabotage du bois

Une chaudière de chauffage central à bois explose dans une scierie après le départ de ses 6 employés pour la pause méridienne. Après l'accident, des enfants jouant dans les alentours donnent l'alerte. Les pierres constituant la cheminée de la chaufferie sont projetées à proximité, des débris sont retrouvés jusqu'à 150 m selon la presse. Des véhicules garés à proximité sont endommagés. Une ligne électrique est endommagée et les services techniques de l'électricité doivent intervenir pour rétablir le courant dans le quartier. La scierie utilisait une chaudière de type chauffage central produisant de l'eau chaude (pas de vapeur) entre 80 et 90° afin de chauffer le bâtiment de séchage du bois. Une température élevée (40 à 50°) est nécessaire pour préparer le bois avant son passage en autoclave. La scierie recyclait les copeaux et sciures de bois qu'elle utilisait comme combustible pour la chaudière. Après l'explosion, l'ampleur des dommages empêche la reprise de l'activité sur le site. Selon l'exploitant, l'explosion serait due à une accumulation de gaz dans le foyer dû à un mauvais tirage. Le fabricant modifie l'alimentation de la chaudière de manière à la stopper en cas d'anomalie. Un problème de soupape sur la chaudière étant également suspecté (fuite et vaporisation rapide d'eau dans le foyer), une vérification des soupapes est également ajoutée aux opérations d'entretien périodiques. Les travaux de reconstruction du site devraient durer entre 6 et 8 mois.



ACCIDENTS



ARIA 25754 - 28/11/1984 - 76 - LE HAVRE

40.1E - Distribution et commerce d'électricité

Une explosion se produit sur une chaudière neuve dans une centrale thermique (10 t de vapeur/h). Cette chaudière auxiliaire était destinée à compléter la fourniture de vapeur nécessaire au réchauffage du fioul lourd des stockages et au refroidissement des brûleurs de la tranche 3. C'est une chaudière à tube foyer ondulé et à 3 parcours de fumées. Les gaz de combustion sont dirigés vers l'arrière de la chaudière puis ramenés vers l'avant par les tubes de fumée inférieurs avant d'être renvoyés vers la cheminée située à l'arrière par l'intermédiaire des tubes supérieurs. Elle devait fonctionner au tampon sur le réseau, en parallèle avec une autre chaudière de même type (arrêtée le jour de l'accident) et avec des transformateurs de vapeur fabriquant de la vapeur de soutirage des turboalternateurs. L'accident se produit à la fin des essais de mise en route de la chaudière qui était surveillée par un technicien de la société de fabrication du produit et de 2 techniciens de la chaufferie. Lors de l'accident, une extrémité du tube foyer s'est séparée de la plaque tubulaire en créant une brèche sur la face arrière de la chaudière. L'eau contenue dans la chaudière, sous l'action de la vaporisation instantanée de la vapeur sous pression (environ 13 bars), s'est échappée par cette brèche, propulsant par réaction la chaudière une dizaine de mètres en arrière et provoquant son encastrement dans le dégraisseur d'une chaudière de 250 MW. La vapeur s'échappant de la chaudière a traversé la travée de manutention, soufflé le mur de l'atelier mécanique et en se vaporisant partiellement à la pression atmosphérique, a occupé un volume beaucoup plus important, provoquant des brûlures au personnel occupant cet atelier. Le bilan de l'explosion est de 1 mort et de 17 blessés ; tous se trouvaient dans l'atelier de mécanique. Bien que pour certains codes de calcul, les caractéristiques de la chaudière ne soient pas acceptables, cette dernière était néanmoins conforme aux règles du code ISO et de la norme française NFE 32.104.

Des hydrocarbures plus lourds que l'eau à la température de fonctionnement de la chaudière étaient présents dans l'eau d'alimentation. Ils se déposent sur le tube foyer ce qui provoquerait le passage à la vaporisation en film et donc une élévation de la température du métal qui devient supérieur à la température maximale de garantie des caractéristiques de l'acier employé. Il existe en effet des possibilités de pollution du circuit vapeur par du fioul ou cours de son réchauffage : lors de la récupération des condensats de vapeur, il peut être admis dans les bâches qui servent à l'alimentation de la chaudière. Les conditions réelles de fonctionnement au moment de l'explosion n'étant pas connues avec certitude, la conjugaison de la présence de fioul dans l'eau d'alimentation et des caractéristiques limites de calcul fait que l'accident a eu lieu.



ARIA 25923 - 18/11/2003 - 57 - HAUCONCOURT

51.5A - Commerce de gros de combustibles

Dans un centre emplisseur de GPL, vers 14h15, un employé du site effectue un perçage dans le local technique «automate» situé dans une zone hors risque gaz : Il dessert entre autres le bâtiment administratif par 3 gaines électriques accolées débouchant dans le vide sanitaire. Lors du perçage, un flash se produit et brûle l'employé qui actionne l'arrêt d'urgence le plus proche. Le dispositif met en sécurité le site (arrêt des installations et arrosage automatique des zones sensibles). Les employés maîtrisent ce début d'incendie rapidement. L'un d'eux soulève une plaque de plancher du local puis une autre avant d'être brûlé par un second flash rapidement maîtrisé avec des extincteurs à poudre. Les 2 employés blessés sont hospitalisés (brûlures au visage, aux mains...). Le local est endommagé et l'activité du centre est momentanément interrompue. Après vérifications, les installations de sécurité sont réalignées normalement vers 19 h.

L'accident serait dû à une fuite sur la canalisation de propane alimentant la chaudière de chauffage du bâtiment administratif. La tuyauterie en cuivre (diam: 22 mm) chemine en aérien depuis la citerne de stockage (11,6 m³, pour chauffage bâtiment administratif + hall empiissage, alimentation directe depuis hall empiissage) puis en enterré (diamètre : 14 mm) et, via le vide sanitaire, débouche dans le local chaudière : un raccord vissé dans la partie enterrée était rompu, provoquant la fuite et l'accumulation de gaz dans le sol, le long de la gaine jusqu'au vide sanitaire. De là, il s'est acheminé dans les gaines électriques, non obturées, vers le local automate. La perceuse a constitué le point d'ignition du 1er flash. Dans le second cas, un point chaud a pu subsister et le soulèvement des plaques a pu constituer un appel d'air conduisant à la réinflammation du gaz restant. Sur proposition de l'inspection, un arrêté préfectoral de mise en demeure demande notamment la vérification périodique des canalisations, le suivi des contrôles de résistance et d'étanchéité, la mise à jour du POI. L'exploitant envisage les mesures suivantes sur site : mise en place d'une citerne de 1,7m³ dédiée au chauffage du bâtiment administratif, remplissage des citernes de chauffage par camion. Il prévoit sur l'ensemble de ses sites : le recensement des canalisations enterrées puis un programme de passage de celles-ci en aérien, une campagne d'obturation des gaines d'alimentation électrique hors zone.



ARIA 28389 - 17/07/2004 - 59 - DUNKERQUE

40.1E - Distribution et commerce d'électricité

Un accident se produit au démarrage d'une chaudière après un arrêt prolongé dans une centrale thermique (2x 312 MW). L'injection de gaz de cokerie alimentant les brûleurs centraux souffle la flamme de l'allumeur propane. La caméra de contrôle de la flamme étant hors service, le rondier sur place ne voit pas l'extinction de la flamme et essaie de remettre en service la caméra. Le chef de manoeuvre ne s'aperçoit pas que la séquence d'allumage propane est anormalement écourtée car il n'y a pas d'alarme. Avec les informations dont il dispose, le personnel en poste pense que la commande d'injection de gaz de cokerie n'a pas fonctionné et décide d'allumer un autre brûleur. Le gaz de cokerie déjà injecté dans la chaudière forme une poche qui explose à la mise en service du second brûleur. Aucune victime n'est à déplorer, mais les dommages matériels sont importants, notamment au niveau de la chaudière et de ses abords. L'autre tranche n'a pas subi de dommage. Après analyse de l'événement, divers dysfonctionnements sont constatés hors ceux déjà mentionnés : absence de flamme qui n'a pas déclenché la fermeture de l'alimentation du gaz de cokerie car, en l'état, non adaptée aux démarrages à froid (shunt par l'opérateur), enregistreur de débit de gaz resté à '0', commutateur n'ayant pas été positionné correctement (pas sur 'en gaz'). A la suite de l'accident et au titre du retour d'expérience, plusieurs mesures sont adoptées au plan organisationnel ou technique : mise en service à l'aide d'allumette fioul et plus au gaz seul, contrôle caméra indispensable conditionnant la poursuite du démarrage, coupure automatique de l'alimentation en propane et en gaz de cokerie sur défauts simultanés de flamme au niveau des brûleurs propane et des brûleurs de gaz cokerie.



ARIA 28911 - 21/09/2004 - 84 - L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

24.6C - Fabrication de colles et gélatines

Une fuite de 50l de soude (NaOH) se produit sur l'alimentation de l'unité de déminéralisation d'une chaudière dans une usine de fabrication de colles. Le sol détérioré sous les colonnes de déminéralisation facilite l'écoulement des eaux de lavage chargées de soude dans un ancien réseau pluvial se rejetant dans la SORGUE. L'élévation du pH provoque la précipitation du carbonate de calcium entraînant un important trouble blanchâtre de la rivière. Ce dernier disparaît au bout d'une heure. A la suite de cet accident, l'entreprise prévoit la réfection et l'étanchéification du sol de l'unité, la réparation de la tuyauterie, la modification du programme d'automate pour éviter les coups de bélier lors de la fermeture des vannes et une réduction de la temporisation de discordance.



ARIA 29006 - 24/01/2005 - 47 - SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL

01.1A - Culture de céréales, cultures industrielles

Après leur journée de travail, 2 employés d'une serre se rendent à l'hôpital pour des malaises. Les pompiers prévenus par l'hôpital recherchent les employés pouvant être concernés par une intoxication au monoxyde de carbone provoquée par un dysfonctionnement du chauffage de la serre ; 38 personnes sont hospitalisées. L'accès à la serre est interdit tant que celle-ci n'aura pas été ventilée et contrôlée par des entreprises spécialisées ; les gendarmes posent des scellés sur la chaufferie.

ACCIDENTS



ARIA 29808 - 10/05/2005 - 08 - BAZELLES

20.2Z - Fabrication de panneaux de bois

Une explosion suivie d'un départ de feu se produit dans la chaufferie d'une usine de fabrication de panneaux de bois soumise à autorisation. Durant les heures qui ont précédé l'explosion, la presse accouplée à la chaufferie a déjà connu plusieurs arrêts / redémarrages. Peu avant 17 h, l'opérateur en salle de commande de la chaufferie n° 2 constate un arrêt automatique de l'ensemble de l'installation suivi par un dégagement de « fumée/vapeur blanche » au niveau des pompes d'huile caloporteur. Il avertit immédiatement par téléphone le responsable de secteur. Quelques secondes plus tard, l'explosion et le départ de feu se produisent dans le secteur des cuves de purge d'huile, connexes au circuit primaire de la chaufferie. La chaufferie n° 2 est évacuée. Le système d'extinction automatique par pulvérisation de mousse maîtrise l'incendie. Les pompiers du site, aidés par les secours externes 15 min plus tard, éteignent les foyers secondaires et mettent en place un périmètre de sécurité de 300 m autour du bâtiment, dont certains bardages menacent de s'effondrer. Afin d'éviter une pollution par les eaux d'extinction d'incendie, l'exploitant isole le bassin de collecte des eaux pluviales du cours d'eau dans lequel il se déverse. L'opérateur présent dans la salle de contrôle de la chaufferie, choqué, est hospitalisé. Des bardages de tôles sont arrachés lors de l'explosion, 2 armoires électriques et des installations connexes aux cuves de purge sont endommagées par les flammes. Si l'ossature principale du bâtiment n'est pas atteinte, l'exploitant craint toutefois que l'explosion n'ait fragilisé les fixations du bardage. L'inspecteur des installations classées propose au préfet de mettre en demeure l'exploitant de réactualiser le POI de l'établissement. Dix jours avant l'accident, un départ de feu s'était déjà produit sur une presse de cette usine (n° ARIA 29729). Selon l'expertise, la présence d'eau dans le circuit primaire de la chaudière a provoqué une dégradation des caractéristiques physico-chimiques du fluide caloporteur. Un débordement intempestif de cette huile chaude dans les cuves de purge a provoqué un phénomène de moussage au contact de l'eau présente dans ces capacités entraînant une surpression dans l'une des cuves et l'ouverture de son disque de rupture ; le nuage ainsi vaporisé a explosé au contact d'une surface chaude.

ARIA 31242 - 21/12/2005 - 69 - SAINT-FONS

24.1G - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

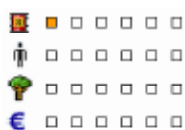
Dans une usine chimique, la défaillance d'un capteur est à l'origine de perturbations sur la chaufferie alimentant l'atelier hydroquinone / catéchol. Deux chaudières sont mises en sécurité. Lors de leur redémarrage, un à-coup de vapeur provoque l'ouverture d'une soupape tarée à 45 bar et le rejet à l'atmosphère d'un important panache de vapeur accompagné d'un bruit significatif, pendant 20 min. La police et les pompiers se rendent sur les lieux pour s'informer de la situation compte tenu de la présence à proximité d'une voie de circulation rapide.



ARIA 31492 - 04/03/2006 - 975 -

40.1A - Production d'électricité

Un incendie détruit la salle de commande d'une centrale thermique de production d'électricité sur une île polynésienne. Les 2 employés présents, légèrement blessés, sont conduits à l'hôpital pour des examens ; ils regagneront leur domicile le soir même. Selon l'exploitant, un court-circuit au niveau du tableau basses tensions ou une surchauffe des batteries serait à l'origine de l'accident. La centrale est indisponible pendant au moins 1 mois ; des coupures d'électricité sont effectuées pendant une quinzaine de jours dans l'attente de la fin des travaux de maintenance de la seconde centrale de l'île.



ARIA 32175 - 30/05/2006 - 51 - REIMS

40.3Z - Production et distribution de chaleur

Dans une société de production et distribution de chaleur, une violente déflagration se produit à 14h30 à l'intérieur d'une chaudière au gaz naturel de 12 MWth. Cette chaudière faisait l'objet d'une intervention d'un technicien du constructeur suite à des anomalies de fonctionnement du brûleur. Après plusieurs tentatives infructueuses de redémarrage suite au changement de plusieurs accessoires et à des modifications de réglage, l'explosion survient à l'intérieur de la chaudière côté fumées et entraîne l'arrêt immédiat du générateur par les sécurités gaz. Dans le même temps, le technicien constate par l'oeilleton arrière une flamme molle et incomplète autour du brûleur. Des portes de façade avant, des conduits d'amenée d'air sont endommagés ainsi que le brûleur partiellement. Des experts se rendent sur les lieux pour déterminer les causes de l'accident et remédier à la défectuosité des équipements endommagés. L'hypothèse d'une accumulation de gaz naturel suite à un décrochage de flamme est privilégiée. Un agent de la DRIRE et d'un organisme de contrôle indépendant se rendent sur les lieux pour définir les conditions de redémarrage de la chaudière



ARIA 32777 - 05/02/2007 - 45 - SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

40.2 - Production et distribution de combustibles gazeux

Une entreprise de travaux publics qui effectue des travaux de terrassement avec une pelle mécanique, accroche le branchement d'une chaufferie fonctionnant au gaz naturel, provoquant une explosion puis un incendie. La canalisation a été arrachée au niveau de la bride d'entrée du poste. La chaufferie, mitoyenne à un immeuble, est semi-enterrée. La société avait fait une demande d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès du service du gaz et possédait un plan des réseaux. Un pompier déclare avoir vu les flammes sortir de la gaine technique dans la chaufferie. Le gaz se serait vraisemblablement propagé via le fourreau en PVC entourant le tuyau arraché et aurait diffusé à travers une fissure de la gaine technique vers le local chaufferie. La chaufferie, utilisant des brûleurs atmosphériques, est approvisionnée en air par une gaine qui descend au sol, la ventilation supérieure étant constituée d'une cheminée de 2mx2m qui prend racine au niveau du plafond plat. Le gaz s'est enflammé au contact d'un moteur électrique ou de la flamme d'un brûleur. Six personnes dont 4 ouvriers travaillant sur le chantier sont légèrement blessés.



ARIA 32801 - 09/11/2006 - 2A - AJACCIO

40.2A - Production de combustible gazeux

Vers 20h30, lors d'une opération d'entretien sur le dispositif de production de mousse incendie d'un groupe dans une centrale thermique, les agents déconnectent par erreur la vanne d'aspiration de l'émulseur en pensant à la fermeture automatique par manque de tension. La vanne étant à sécurité positive, elle reste donc ouverte rendant possible l'aspiration du produit. Ils procèdent ensuite à un essai sur la canalisation en eau hors mousse après ouverture manuelle de la vanne d'eau et la fermeture du pied de bac émulseur, ce qui a pour effet de retenir l'émulseur dans le bac. Suite à cet essai concluant, ils remettent en position initiale ces 2 vannes. Par ailleurs, lors d'une précédente intervention, les agents avaient omis de refermer la vanne permettant la vidange en eau du circuit incendie de ce même groupe. La tuyauterie d'alimentation s'est donc vidée de l'eau qu'elle contenait entraînant le siphonnage de 1 000 l d'émulseur A3F (agent formant un film flottant) dans le caniveau de collecte des effluents de purge. Le produit s'est ensuite dilué dans le dernier bac décanter de 390 m³ avant d'être rejeté dans la SALIVE. Le temps que le produit, biodégradable à 95 %, dilué dans le système de décanation de la centrale franchisse l'ensemble des bacs permet de limiter la vitesse de progression du produit jusqu'au rejet dans la rivière. Un barrage est mis en place sur la SALIVE et les traces de mousse sont récupérées avec des absorbants adaptés. Le rejet des eaux industrielles dans la rivière est interrompu et des mesures de DCO sont réalisées dans le bac de rétention (1280 mg/l) et le cours d'eau (326 mg/l). La SALIVE au passage de la centrale est canalisée dans un ouvrage en génie civil, présentant lui-même une forme de cuvette dans laquelle les premiers rejets séjournent ce qui permet, dès le 10/11/2006, des pompages à hauteur de 28 m³ et des rejets dans le réseau d'eaux usées après accord avec la compagnie des eaux. Un système de traitement par charbon actif de la DCO est mis en place en sortie du système de floculation de la centrale le 21/11 et le 22/11, le rejet des eaux industrielles dans la SALIVE est repris et celui dans les eaux usées est interrompu.

L'exploitant prévoit pour début 2007 de rédiger une procédure de consignation du réseau émulseur, de réaliser une formation sur les exigences du régime d'essai et le fonctionnement des électrovannes et une information aux entreprises sur la nécessité de remettre en état l'ensemble des installations dans la position initiale demandée par le régime d'essai. L'inspection des installations classées est informée du déroulement de la gestion de l'événement par les comptes rendus du 10/11/2006, 14/11/2006 et du 21/11/2006.

ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES EN LIGNE

Sécurité et transparence sont deux exigences légitimes de notre société. Aussi, depuis juin 2001 le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire propose-t-il aux professionnels et au public des enseignements tirés de l'analyse d'accidents technologiques. Les principales rubriques du site sont présentées en français et en anglais.

Sous les rubriques générales, l'internaute peut, par exemple, s'informer sur l'action de l'Etat, disposer de larges extraits de la base de données ARIA, découvrir la présentation de l'échelle européenne des accidents, prendre connaissance de l'indice relatif aux matières dangereuses relâchées pour compléter la « communication à chaud » en cas d'accident ou d'incident.

La description des accidents, matière première de toute démarche de retour d'expérience, constitue une part importante des ressources du site : déroulement de l'événement, conséquences, origines, circonstances, causes avérées ou présumées, suites données et enseignements tirés.

Une centaine de fiches techniques détaillées et illustrées présente des accidents sélectionnés pour l'intérêt particulier de leurs enseignements. De nombreuses analyses par thème ou par secteur industriel sont également disponibles. La rubrique consacrée aux recommandations techniques développe différents thèmes : chimie fine, pyrotechnie, traitement de surface, silos, dépôts de pneumatiques, permis de feu, traitement des déchets, manutention, ... Une recherche multicritères permet d'accéder à l'information sur des accidents survenus en France ou à l'étranger.

Le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr s'enrichit continuellement. Actuellement, près de 32 000 accidents sont en ligne et de nouvelles analyses thématiques seront régulièrement le jour.

Les résumés des évènements présentés sont disponibles sur le site :

www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels
2 rue Antoine Charial
69426 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04 37 91 44 89

Service des risques technologiques
Direction générale de la prévention des risques
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement
Durable et de l'Aménagement du territoire
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP
Téléphone : 01 42 19 20 21

